



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDE À LA JEUNESSE

2020



**SERVICE DE LA PRÉVENTION
DE BRUXELLES**

Coordination et rédaction
Philippon TOUSSAINT – Chargé de
prévention ; Annick DISNEUR, Pascale
VERHAEGEN, Sofian AZAOUN et Sika
AGBEMAVOR – Agents de prévention

Coordination administrative
Youness RAJI

DIAGNOSTIC SOCIAL **DU CONSEIL DE PRÉVENTION** **DE L'ARRONDISSEMENT DE** **BRUXELLES**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
PARTIE I : CARTE DE VISITE DU TERRITOIRE VÉCU	8
Contexte socio-économique	9
Population	10
Indices socio-économiques, mobilité & logement	14
Services généraux et spécialisés actifs en matière de vulnérabilité	24
Plateformes et réseaux	31
La plateforme enseignement	31
Présentation du groupe Interpell'Action	32
La plateforme Aide à la jeunesse / CPAS	33
PARTIE 2 : INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2018-2020	34
La méthodologie	34
Les objectifs prioritaires et les balises de l'appel à projets initial	35
L'inventaire des actions	36
Les thématiques	41
Le travail de réseaux, de partenariats	41
Les retombées des actions	41
Les actions de concertation	41
Les transitions et ruptures dans les parcours des jeunes	45
Le soutien à la parentalité	47
Le vivre ensemble, la lutte contre les mécanismes de clivage et de repli	48
PARTIE 3 : CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE SUGGÉRÉES PAR LES SERVICES D' ACTIONS EN MILIEU OUVERT BRUXELLOIS	52
Thématiques générales	57
Scolarité	58
Constats	61
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la scolarité à mener sur l'arrondissement	67
Vie de quartier & espace public	70
Constats	71

Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la vie de quartier et de l'espace public	73
Parentalité & vie de famille	75
Constats	76
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la parentalité et la vie de famille à mener sur l'arrondissement	81
Fracture numérique & TIC	83
Constats	84
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la fracture numérique et les TIC à mener sur l'arrondissement	87
Santé & sexualité	88
Constats	89
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la santé et la sexualité à mener sur l'arrondissement	95
Question de genre	97
Constats	98
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la question de genre à mener sur l'arrondissement	100
Précarité	101
Constats	102
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la précarité à mener sur l'arrondissement	105
Accueil temps libre & loisirs	107
Constats	108
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec l'accueil temps libre et les loisirs à mener sur l'arrondissement	110
Jeunes en transition	112
Constats	113
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec les jeunes en transition à mener sur l'arrondissement	115
Logement	116
Constats	117
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec le logement à mener sur l'arrondissement	119
Harcèlement	121

Constats	122
Les propositions d'actions de prévention sociale en lien avec le harcèlement à mener sur l'arrondissement	123
Formation professionnelle & emploi	124
Constats	125
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la formation professionnelle et l'emploi à mener sur l'arrondissement	126
Migration	127
Constats	128
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la migration à mener sur l'arrondissement	132
Accès à la culture	134
Constats	135
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec l'accès à la culture à mener sur l'arrondissement	136
Petite enfance	138
Constats	139
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec la petite enfance à mener sur l'arrondissement	142
Jeunes & police	145
Constats	146
Propositions d'actions de prévention sociale en lien avec les jeunes et la police à mener sur l'arrondissement	147
PARTIE 4 : CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE SUGGÉRÉES PAR LES AUTRES SECTEURS REPRÉSENTÉS AU CONSEIL DE PRÉVENTION	149
Service de l'Aide à la Jeunesse	152
Service de Protection de la Jeunesse	156
Secteur jeunesse	160
Dynamo International	164
Parquet	167
Secteur enseignement	169
Services mandatés non résidentiels de l'Aide à la Jeunesse	173
ONE Bruxelles	177
Avocats jeunesse	180

Délégué général aux droits de l'enfant	182
CPAS	186
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté	188
PARTIE 5 : PROPOSITION DE PRIORITÉS DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTIONS	194
Rappel de la procédure de priorisation	194
Actions présélectionnées après le 1er sondage	194
Sondage décisionnel (18 juin – 30 juin 2020)	196
Jugement majoritaire	197
Résultats	197
Tableau récapitulatif	199
Scolarité - Actions créant, renforçant ou favorisant l'ouverture des établissements scolaires sur le quartier	200
Fracture numérique et TIC - Actions visant à réduire la fracture numérique tant en ce qui concerne son usage que son accès]	201
Précarité - Actions visant à faciliter/ favoriser/ intensifier l'accès aux droits vitaux qui sont de nature à contribuer à l'accès aux droits à l'aisance et à un équilibre familial sécurisé	202

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le diagnostic social de Bruxelles qui fait l'objet du présent document est le premier exercice du genre, du moins dans cette version, à savoir celle définie dans le récent Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse voté le 18 janvier 2018 par le parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'objectif de ce travail est clair : il s'agit de faire remonter du terrain des faits sociaux susceptibles d'entraver la trajectoire d'enfants et de jeunes et qui peuvent les entraîner vers des difficultés psychosociales ou les mettre en danger. Ces faits sociaux doivent être envisagés non comme des conséquences mais bien comme des causes. C'est en identifiant ces causes et en préconisant des actions et recommandations pour y remédier globalement et structurellement, que l'action de prévention sociale prétend résoudre en profondeur, tant que faire se peut, tout ce qui peut socialement menacer le parcours de vie des enfants.

Le processus démarre donc du terrain, au plus près des réalités concrètes des jeunes et des familles. Il s'amorce au départ des demandes individuelles et collectives faites par les premiers intéressés auprès des services de première ligne, ainsi que de tout ce que ces derniers peuvent observer dans les quartiers et plus largement dans notre société. Après analyses, ces relevés sont déclinés en faits sociaux.

Ensuite, ces faits sociaux sont soumis au regard et à l'expertise de travailleuses et travailleurs provenant d'autres secteurs liés à l'enfance et la jeunesse. Ils sont enfin priorisés et intégrés au plan d'actions de prévention de l'arrondissement qui balisera la politique de prévention sociale intersectorielle pour les trois années à venir.

Deux diagnostics sociaux avaient déjà été réalisés en 2014 et 2017 avec d'autres consignes. L'évolution la plus marquante du diagnostic social « nouvelle version » réside dans un renforcement important de sa participation intersectorielle. En effet, outre les services AMO qui, en tant qu'acteurs de prévention parmi les plus concernés, ont fourni le matériau de base de ce travail, ce n'est pas moins de 12 autres types d'acteurs qui y ont participé.

Rédigé avant le début de la pandémie du Coronavirus pour ce qui concerne la contribution des services AMO et pendant le confinement en ce qui concerne les contre-épreuves transmises par les autres membres du conseil de prévention, le diagnostic social de l'aide à la jeunesse 2020 est bien entendu marqué par cette crise sanitaire sans précédent. Les services AMO, qui ont remis leurs diagnostics sociaux à la mi-février 2020, soit un mois avant le début de la crise ne pouvaient donc pas en faire état.

Leurs constats auraient-ils été différents ? D'autres problématiques sociales seraient-elles apparues ? Sans doute... Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes il est encore trop tôt que pour tirer tous les enseignements politiques et sociaux de cette crise sanitaire. Cependant, les contre-épreuves provenant des autres secteurs, qui elles ont été rédigées en plein confinement évoquent pratiquement toutes la même chose : **la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer presque tous les constats d'inégalité et d'exclusion relevés par les services AMO.**

Mais la crise sanitaire de ce printemps 2020 aura également mis en évidence un principe essentiel qui est sans doute valable pour toute problématique sociale et sociétale : on ne peut faire l'économie de la prévention, même en temps de crise.

Ainsi, dès l'apparition de la pandémie, à la fin de l'hiver 2020, la première préoccupation de tous les gouvernements, en Belgique comme ailleurs, aura été d'enrayer au maximum la propagation du virus et de veiller à éviter la saturation des services de santé, principalement des hôpitaux. Les mesures de prévention prises dans ces circonstances ont été drastiques et d'une intensité que personne n'aurait pu imaginer avant cela.

Le parallèle que nous osons faire ici entre cette pandémie du coronavirus et l'aide à la jeunesse est manifeste. Les principales sources et causes de mise en difficulté ou en danger des enfants et des jeunes sont connues. Nombre de ces violences, souvent symboliques, sont reprises dans ce diagnostic : pauvreté des familles, dysfonctionnements institutionnels, insalubrité et difficulté d'accès au logement, stigmatisation de minorités, etc. C'est en agissant fortement sur ces causes, et donc pas sur les symptômes, que nous parviendrons à enrayer significativement tout ce qui peut un jour conduire un enfant à être pris en charge, parfois de manière lourde, pour tenter de réparer et lui redonner une chance d'épanouissement.

La comparaison vaut également à propos de la tension qui peut exister entre l'action préventive et la réponse réparatrice. À l'occasion de cette pandémie, le personnel des soins de santé a été largement salué pour ses compétences, son engagement sans faille et son courage. Son rôle s'est avéré essentiel et ce malgré les fortes mesures de prévention arrêtées par les dirigeants politiques. Ces deux pans d'actions, préventif et réparateur, se sont révélés indispensables et indissociables et ce même si les actions concrètes qui en découlaient étaient spectaculairement différentes. Toutes ces actions nourrissent un même but : la santé publique.

Concernant l'aide à la jeunesse, il en va de même. Il serait insensé de mettre en opposition les actions de prévention avec les actions réparatrices. Nous avons pu constater à quel point durant cette période de confinement les équipes des services mandatés, particulièrement celles concernées par l'hébergement d'enfants placés, ont dû puiser dans toutes leurs ressources de compétences et de motivation pour assurer leurs missions vis-à-vis des enfants qui leur étaient confiés. Leurs performances remarquables durant ces longues semaines si particulières n'ont sans doute pas été reconnues et soulignées à leur juste valeur. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici pour leur rendre hommage.

Ainsi, nous insistons pour dire combien il est important de désamorcer tout ce qui peut entraver l'épanouissement d'un enfant, quel qu'il soit, d'abord pour lui-même, ensuite pour permettre aux équipes des services mandatés de travailler dans de bonnes conditions et avec les meilleures chances de réussite quand les effets des actions de prévention ne s'avèrent pas suffisants. Car contrairement à une maladie virale, il n'existe pas et il n'existera jamais de vaccin contre la maltraitance, la négligence ou le décrochage scolaire.

Le présent diagnostic social n'est pas un catalogue exhaustif de tout ce qui peut entraver l'épanouissement d'un enfant ou le mettre en danger. Il s'agit encore moins d'un répertoire de bonnes recettes. Sont plutôt réunis dans ce diagnostic social des constats et analyses, des faits

sociaux, relevés par des travailleuses et travailleurs de terrain de première ligne de l'aide à la jeunesse : les 21 services AMO de Bruxelles. Ces faits sociaux ainsi identifiés ont ensuite été soumis aux regards et analyses des autres membres du conseil de prévention : projets éducatifs particuliers non mandatés, services mandatés de l'aide à la jeunesse, plateforme de l'enseignement de Bruxelles, acteurs judiciaires, autorités mandantes, ONE, CPAS, maisons de jeunes et organisations de jeunesse, plateforme de la santé mentale et enfin à la vigilance du Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

De tous ces constats et analyses, deux éléments importants peuvent être mis en exergue :

1. La violence économique et sociale est l'élément le plus déterminant dans le vécu des jeunes. Elle est structurelle et entraîne une multitude de micros violences, souvent invisibles, qui s'exercent au quotidien. Même si tous les jeunes bruxellois, quel que soit le milieu social auquel ils appartiennent, peuvent rencontrer de grosses difficultés ou se trouver en danger, la pauvreté et la désaffiliation sociale de leur entourage sont, pour la plupart d'entre eux, les causes initiales dont découlent, directement ou non, d'autres difficultés consécutives. Ou alors ces autres difficultés sont plus prégnantes car cumulées au manque de ressources financières.
2. Les difficultés liées à la scolarité sont celles qui sont le plus souvent relevées par tous les acteurs. Ces difficultés sont d'autant plus difficiles à prendre en compte par les intervenants sociaux que, pour beaucoup d'entre eux, leurs marges de manœuvre dans ce domaine sont faibles. Le pacte pour un enseignement d'excellence a pour ambition d'améliorer en profondeur cette institution et les services de premières lignes sont en attente de ses effets. Ce pacte et les mesures qu'il contient sont peu maîtrisés par les services de première ligne et mériterait donc de leur part une approche plus approfondie afin d'envisager leurs actions en conséquence.

Les faits sociaux relevés par le conseil de prévention touchent des thématiques variées mais le lecteur pourra s'étonner de ne trouver que peu de traces de certains sujets qui ont pourtant marqué l'actualité récente. Ainsi en est-il des thématiques de l'écologie et du radicalisme violent qui sont à peine effleurées. C'est ce qui ressort des observations des travailleuses et travailleurs en contacts directs et quotidiens avec les jeunes et les familles. La grande crainte, légitime sans aucun doute, de voir des jeunes au parcours difficile trouver une échappatoire à leur malaise en cautionnant, ou pire, se tournant vers une violence aveugle, semble en grande perte de vitesse. D'autre part, la lutte contre le réchauffement climatique qui mobilise tant de jeunes depuis des mois, ne semble pas concerner les jeunes constituant le public des services AMO. Ces constats ne constituent sans doute pas une vérité absolue mais ce qui ressort des observations des équipes de ces services. Il s'agit peut-être là des meilleures illustrations de ce que certaines idées communément reçues ne résistent pas à la confrontation des réalités concrètes du terrain. C'est ce qui fait, espérons-le, toute la pertinence de ce diagnostic social.

Dans une démarche de parité, le conseil de prévention a opté pour une écriture inclusive afin que tout le monde puisse se sentir pris en compte indifféremment du genre auquel il appartient.

PARTIE I : CARTE DE VISITE DU TERRITOIRE VÉCU

Se plonger dans le monde de la jeunesse bruxelloise nécessite d'entrevoir le contexte dans lequel elle évolue. Afin d'élaborer une politique de prévention sociale, nous ne pouvons en effet pas faire l'impasse sur le cadre socioéconomique ou sur l'offre sociale qui entoure les adultes en devenir ainsi que leurs familles. Cette carte de visite du territoire vécu s'attèlera ainsi à dessiner le contexte socio-économique des habitants de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, en y abordant quelques éléments clés incontournables à la compréhension de leur vécu quotidien. Nous évoquerons ensuite les services généraux et spécialisés actifs en matière de vulnérabilité disponibles sur la zone. Enfin, nous énoncerons certains réseaux et plateformes bruxellois qui pourraient susciter un intérêt particulier du point de vue de la prévention.

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Comme énoncé dans le diagnostic de prévention générale du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) de Bruxelles 2014, il serait vain de prétendre résumer en quelques lignes les caractéristiques de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale. Les études socio-économiques relatives aux enjeux bruxellois ne manquent d'ailleurs pas. Ce sentiment est renforcé par l'augmentation continue¹ de la démographie, passant de 999.899 habitants en 2004 à 1.208.542 en 2019, augmentation continue correspondant à l'évolution démographique ayant lieu sur l'ensemble du territoire belge. Nous nous limiterons donc à certains éléments essentiels à la compréhension de la réalité de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et aux enjeux de la politique liée à l'enfance et à la jeunesse.

Pour de plus amples analyses et chiffres, nous vous renvoyons donc vers différents sites et publications tels que :

[Le monitoring des quartiers](#)

QR: <https://cutt.ly/ftroucc>



[L'institut bruxellois de statistique et d'analyse](#)

QR: <https://cutt.ly/utrlVrm>



[La revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles](#)

QR: <https://cutt.ly/vtriAXe>



[Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale](#)

QR: <https://cutt.ly/LtroUEC>

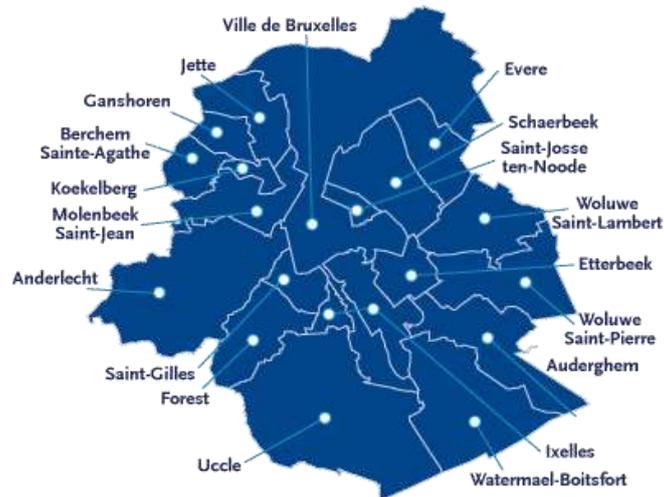


¹ IBSA & Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) (Registre national), url : <http://ibsa.brussels/themes/population#.XfNooVxKiUk>

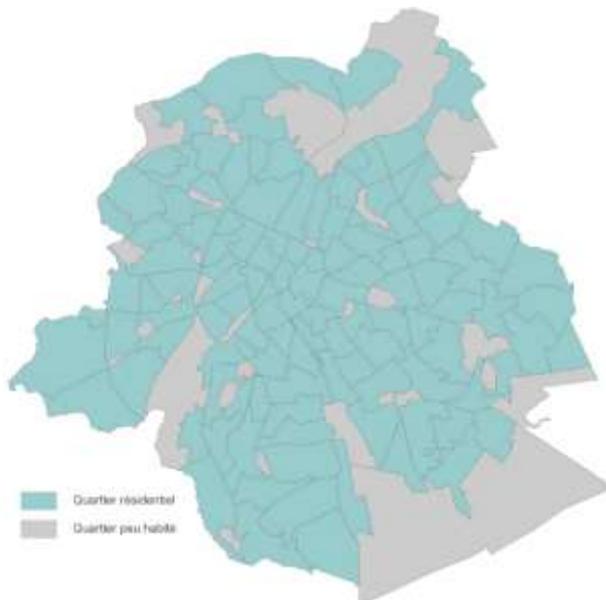
POPULATION

Superficie, nombre de communes et quartiers

Capitale du Royaume de Belgique, Bruxelles est aussi capitale de l'Europe. Territoire de 161 km² composé de 19 communes.



Comme toute grande agglomération urbaine, une partition plus petite – et plus proche des dynamiques et habitudes locales – peut être observée. Un consortium universitaire chargé de la conception du « Monitoring des Quartiers »² a ainsi pu dégager 145 quartiers³ pour l'arrondissement : 118 quartiers d'habitat, 6 zones industrielles ou ferroviaires, 18 espaces verts et 3 cimetières.



4

[Carte plus](#)

QR: <https://cutt.ly/mtwPE2E>



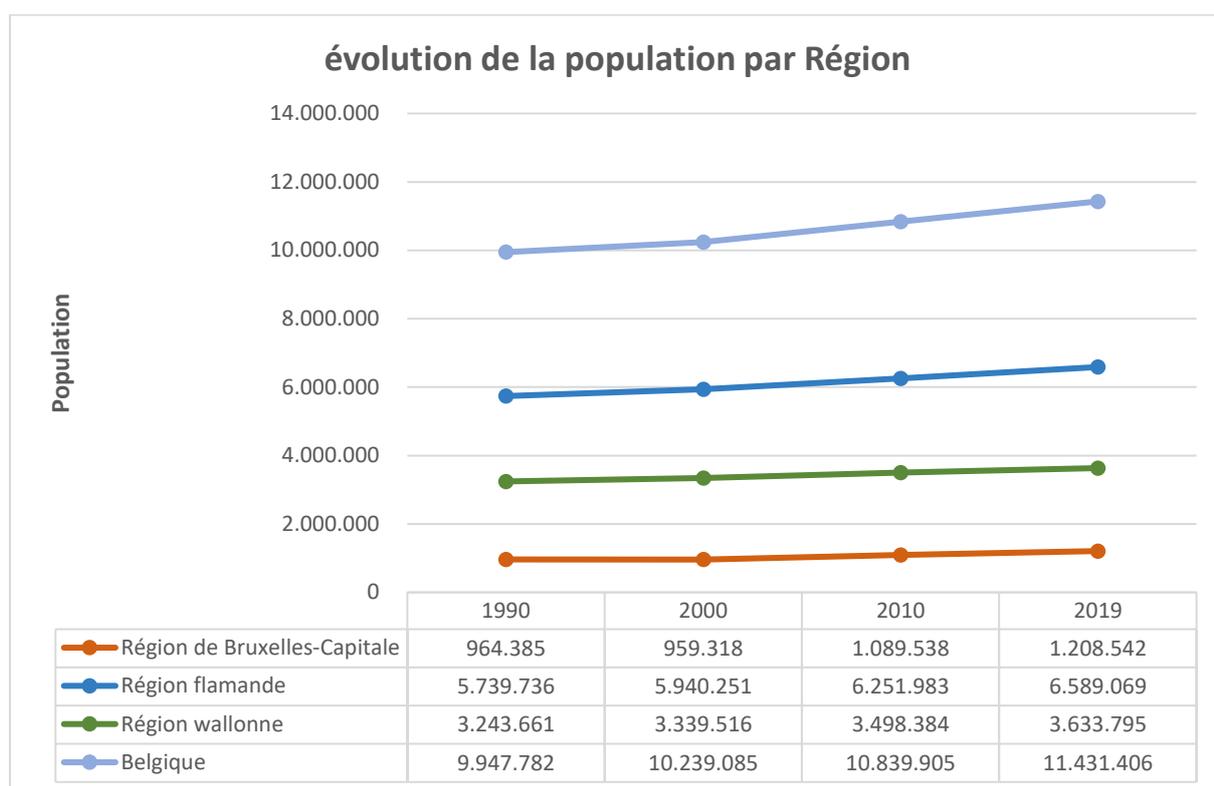
[détaillée des quartiers \(PDF\)](#)

² Le Monitoring des Quartiers est un outil interactif de suivi et d'observation des entités urbaines bruxelloises.

³ Découpage approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale et les 19 communes en 2007

⁴ Monitoring des quartiers, url : <https://monitoringdesquartiers.brussels/partition-region-de-bruxelles-capitale-quartiers/>

Nombre d'habitants



Cette croissance démographique bruxelloise précédemment citée et entamée en 1996 s'explique par un solde naturel (naissance – décès) et un solde migratoire international élevé (respectivement de +8 678 et +12 580 en 2017⁵). Cela malgré un solde migratoire interne négatif très important (-14 301 en 2017⁶).

Ce solde naturel s'explique d'une part par un taux brut de natalité important (1,4%, bien supérieur à celui de l'ensemble de la Belgique : 1,05%)⁷ et d'autre part un taux brut de mortalité de 0,75%⁸ (inférieur à celui de l'ensemble de la Belgique : 0,96%). Ce fort taux de natalité et ce faible taux de décès s'expliquent par une structure par âge plus jeune de la Région, à cela s'ajoute « une proportion plus importante de femmes aux âges auxquels la fécondité est la plus élevée »⁹

Les quartiers périphériques de la RBC comptent d'ailleurs plus de femmes tandis que les quartiers centraux se caractérisent par une surmasculinité. Cette même zone correspondant d'ailleurs à celle du « croissant pauvre ». ¹⁰

⁵ IBSA, Baromètre démographique 2018 de la Région de Bruxelles-Capitale, FOCUS 28, url : http://ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-libs/focus_28_decembre_2018, p. 1

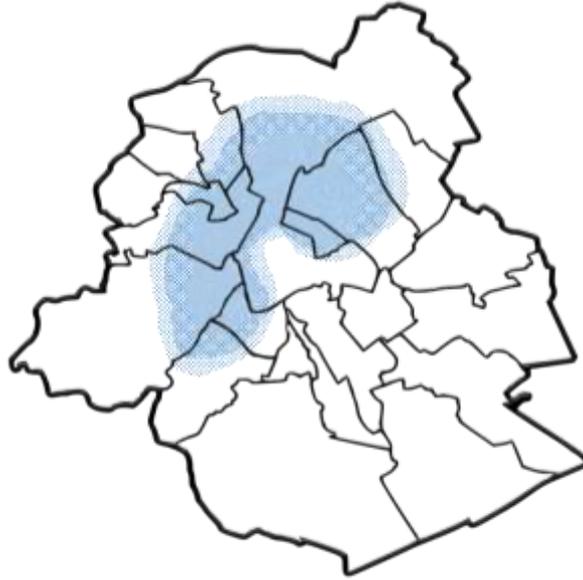
⁶ ibidem

⁷ Ibid., page 2

⁸ ibidem

⁹ Ibidem

¹⁰ IBSA, Baromètre démographique 2018 de la Région de Bruxelles-Capitale, FOCUS 28, url : http://ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-libs/focus_28_decembre_2018, p. 7



0-17 ans

S'intéresser à la part des jeunes de moins de 18 ans en Région Bruxelloise met en lumière deux réalités démographiques, à savoir, d'une part le poids des mineurs d'âge au sein de la population, et d'autre part la présence de ménage ayant un ou plusieurs jeunes enfants¹¹.

La Belgique comptait 2.420.693 mineurs d'âge sur son territoire en 2017, à savoir 21,38% de sa population.

Le 1^{er} mai 2016, 4.653 des 271.783 jeunes bruxellois étaient pris en charge par un conseiller de l'Aide à la Jeunesse, un directeur de l'Aide à la Jeunesse ou un juge de la jeunesse, dans le cadre d'une difficulté, d'un danger ou d'un fait qualifié infraction¹². À titre indicatif, à cette date, 22.113 jeunes ont été pris en charge dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur 1.013.985 jeunes.¹³

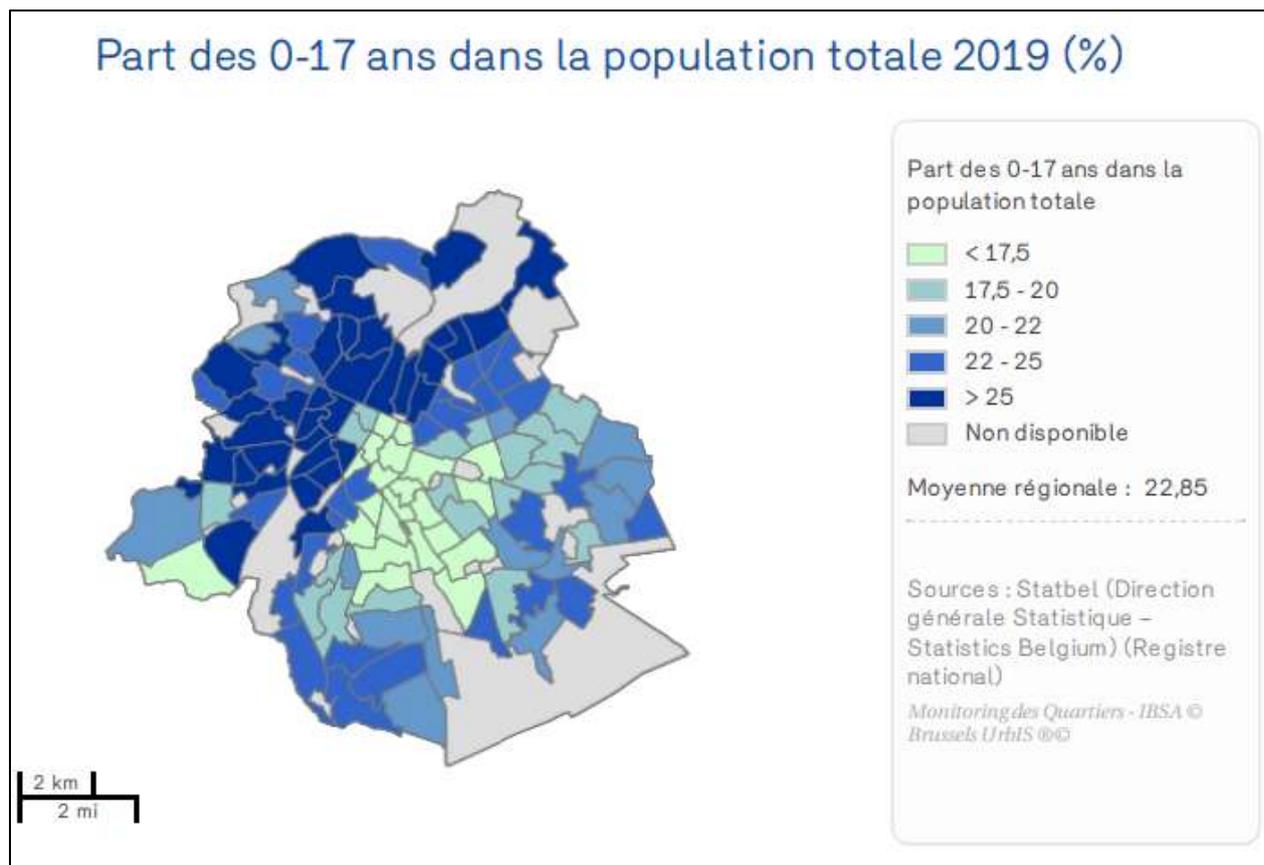
La part des mineurs dans la population bruxelloise est quant à elle passée de 20,91% en 1997 à 22,85% en 2019, dont la plus grande partie est localisée dans le croissant pauvre.

En effet, comme représentée ci-dessous, la part des mineurs dans ces quartiers varie entre 25 et 32% puisqu'au cours des dernières années les jeunes ont maintenu une présence massive dans ce croissant pauvre ainsi que dans le nord de la région.

¹¹ On peut en effet admettre que les mineurs d'âge sont encore dans une large mesure dépendants du domicile choisi par leurs parents.

¹² Nombre total de jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse le 01/05/2016 : MFWB – Administration générale de l'Aide à la jeunesse – Direction des méthodes, de la recherche, de la formation et des statistiques (extraction de la base de données IMAJ du 29 juin 2018)

¹³ Population de mineurs résidant dans les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 01/01/2016 : STATBEL



Cette surreprésentation des jeunes s’explique par plusieurs facteurs¹⁴, dont :

- 1

Un taux de natalité plus élevé dans ces quartiers et en particulier dans les familles d'origine non européenne qui y sont installées.
- 2

Une taille de ménage plus importante

La taille des ménages y est également beaucoup plus importante, en particulier en raison de la surreprésentation des familles nombreuses.
- 3

À cela s'ajoute le fait que les familles immigrées, précarisées socio économiquement et très présentes dans ces quartiers, ont tendance à y rester au moment de la naissance de leurs enfants, contrairement aux autres familles.

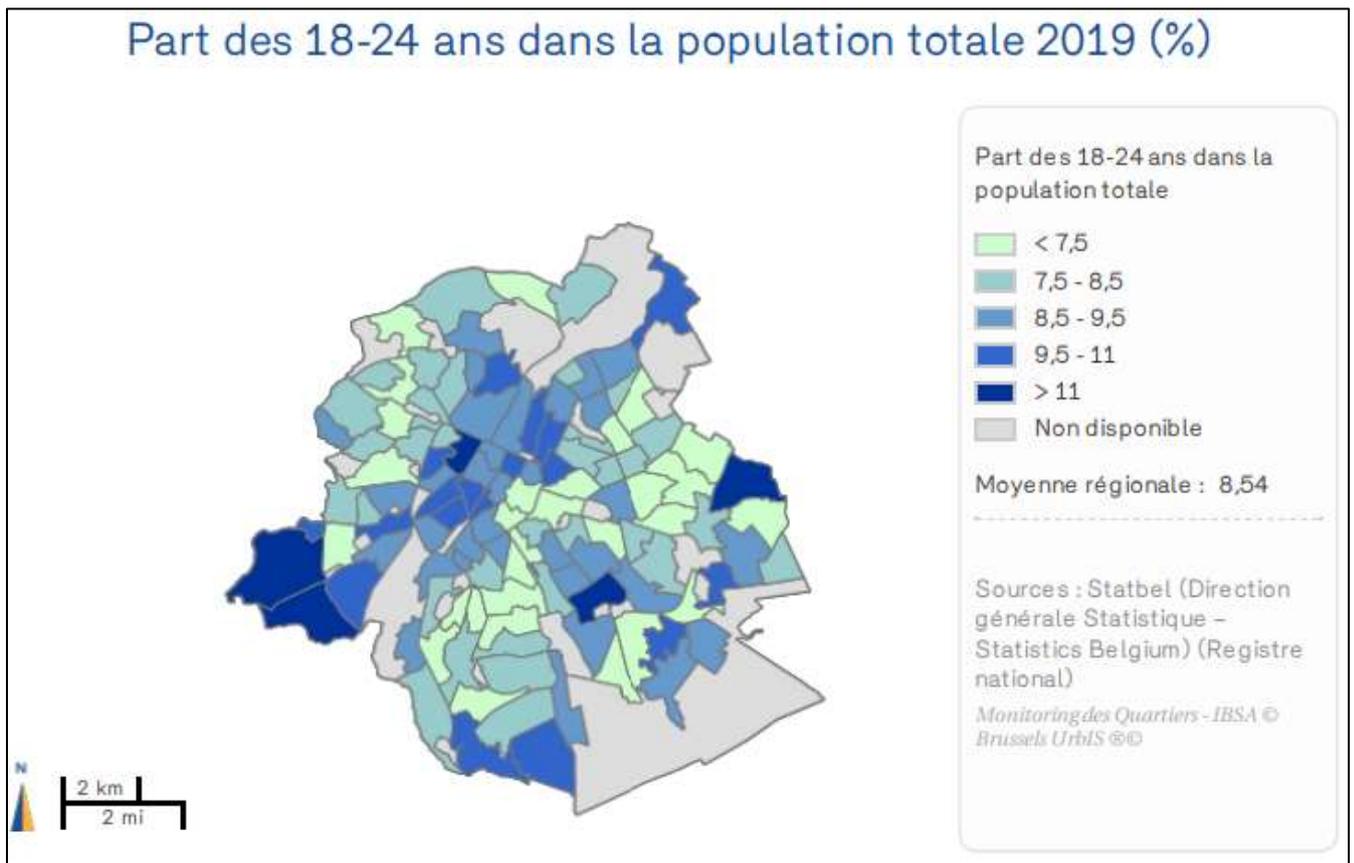
Selon les perspectives démographiques¹⁵, la part de mineurs ne devrait que croître, particulièrement pour la Région de Bruxelles-Capitale (une croissance de 31% des 0-24ans attendue pour 2060). Ces perspectives d’évolution annoncent d’importants défis à relever en matière d’accueil de la petite enfance, d’enseignement ou encore d’aide à la jeunesse auxquels il est nécessaire d’être attentif.

¹⁴ Monitoring des quartiers, Part des 0-17 ans dans la population totale : fiche analyse, url : <https://monitoringdesquartiers.brussels/indicators/analysis/part-des-0-17-ans-dans-la-population-totale/>

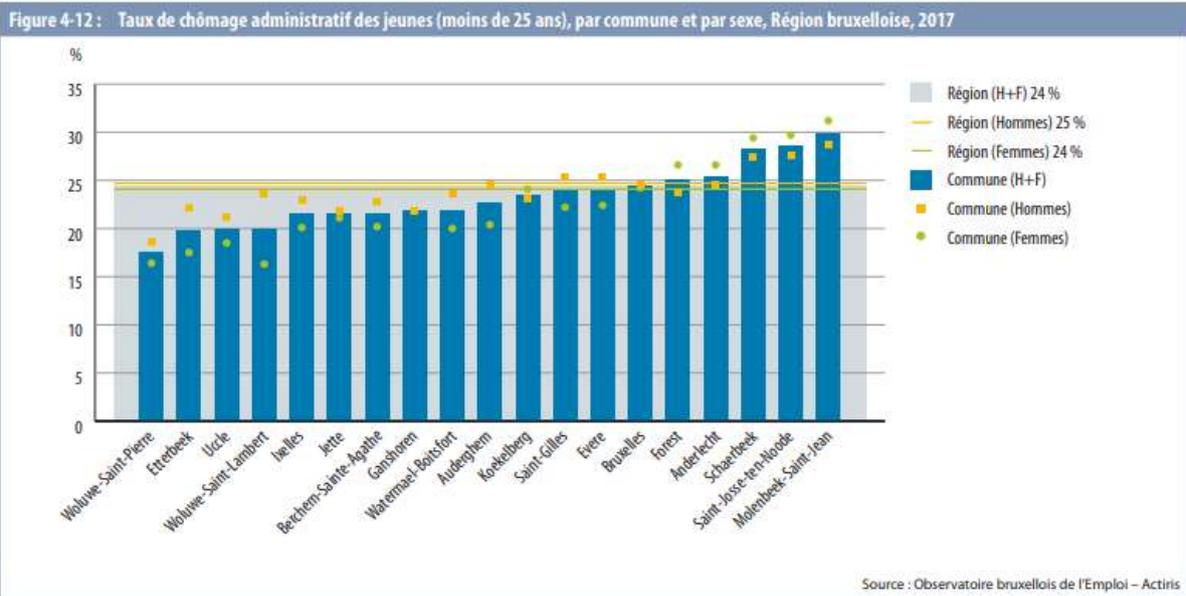
¹⁵ FWB, La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres, 2018, url : <https://cutt.ly/Atrt7Bz>, p. 18

18-22ans

Ce groupe d'âge est composé principalement d'étudiants des universités et de hautes écoles ainsi que de jeunes adultes rentrant sur le marché de l'emploi. Encore domiciliés dans le foyer parental, il n'est alors pas possible d'avoir une estimation exacte du nombre de jeunes majeurs. En effet un grand nombre d'étudiants vivant en kot ne sont pas comptabilisés. On constate néanmoins une répartition similaire à celle présentée précédemment, bien que moins prononcée, ce qui indique une répartition plus uniforme sur le territoire. On note également une forte représentation dans les quartiers où l'enseignement supérieur est proposé.



Près d'un jeune actif de moins de 25 ans sur quatre (24%) est inscrit chez Actiris comme demandeur d'emploi inoccupé (DEI) - phénomène particulièrement accentué dans les communes appartenant aux quartiers centraux comme le démontre le graphique suivant - et 21% des 18-25 ans perçoivent un revenu d'intégration sociale ou équivalent dont la plupart des montants minimum sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté.

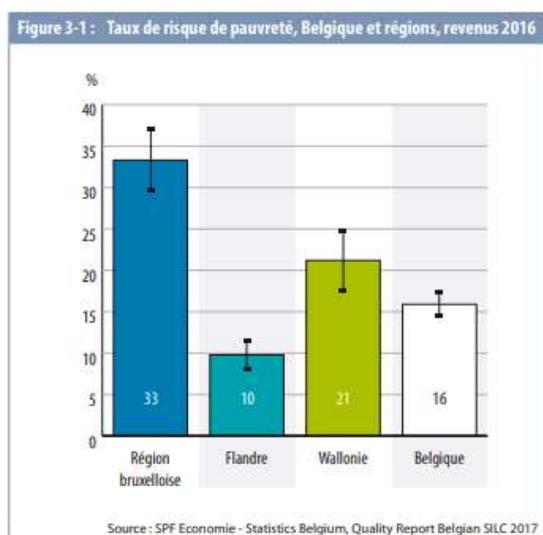


16

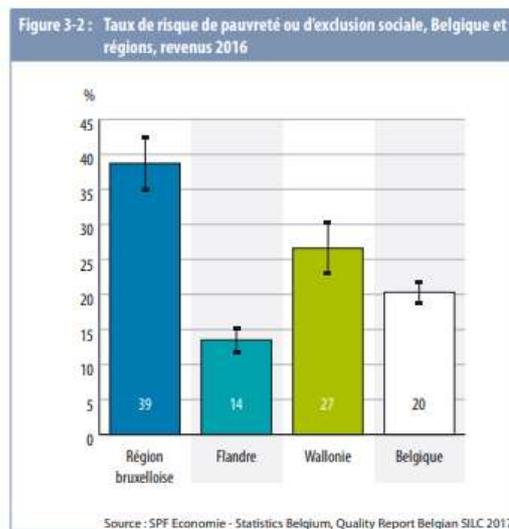
¹⁶ COCOM, Observatoire de la santé et du social Bruxelles, Baromètre social : rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, url : https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2018.pdf, p. 32

INDICES SOCIO-ÉCONOMIQUES, MOBILITÉ & LOGEMENT

Qu'il s'agisse du taux de risques de pauvreté¹⁷ ou du taux de pauvreté ou d'exclusion sociale¹⁸, en Région Bruxelloise, ces deux unités de mesure sont significativement plus élevées que dans les deux autres régions. Comprises entre 35 % et 42%, elles sont même plus de deux fois supérieures à celles de la Flandre (respectivement 12% et 15%).



19



20

Un tiers des Bruxellois vivent donc avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté²¹. D'autres chiffres²² interpellants sont à citer à propos de la vie quotidienne de la population Bruxelloise :

- ❖ Plus d'un actif sur six (17%) est inscrit chez Actiris comme demandeur d'emploi inoccupé et plus d'un cinquième (21 %) de la population d'âge actif est bénéficiaire d'une allocation d'aide sociale ou d'un revenu de remplacement.

¹⁷ Il s'agit d'un des indicateurs de pauvreté les plus souvent utilisés au niveau européen, mesurant le pourcentage de la population dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil correspond à 60% du revenu disponible équivalent médian du pays.

¹⁸ Indicateur prenant en compte d'autres dimensions supplémentaires que celui du revenu. Il correspond au pourcentage de personnes rentrant dans le taux de risques de pauvreté, et/ou de personnes âgées de 0 à 59 ans et vivant dans un ménage avec une faible intensité de travail, et/ou d'individus en situation de privation matérielle sévère.

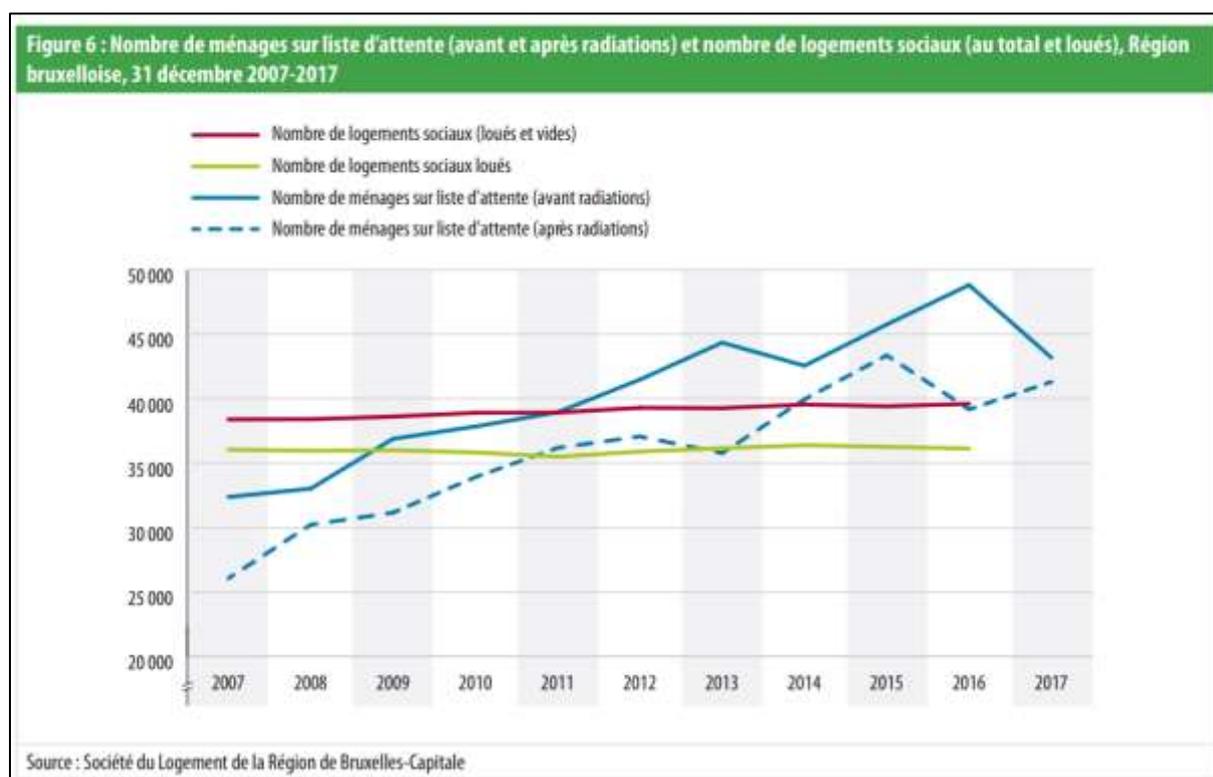
¹⁹ COCOM, Observatoire de la santé et du social Bruxelles, Baromètre social : rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, url : https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2018.pdf, p. 16

²⁰ Idem, p. 17

²¹ De 13 670 € par an, en Belgique, soit 1 139 € par mois, pour une personne isolée. Pour un parent seul avec deux enfants, le seuil est de 1 823 € par mois. Pour un couple avec deux enfants, de 2 392 € par mois.

²² Idem, p. 62

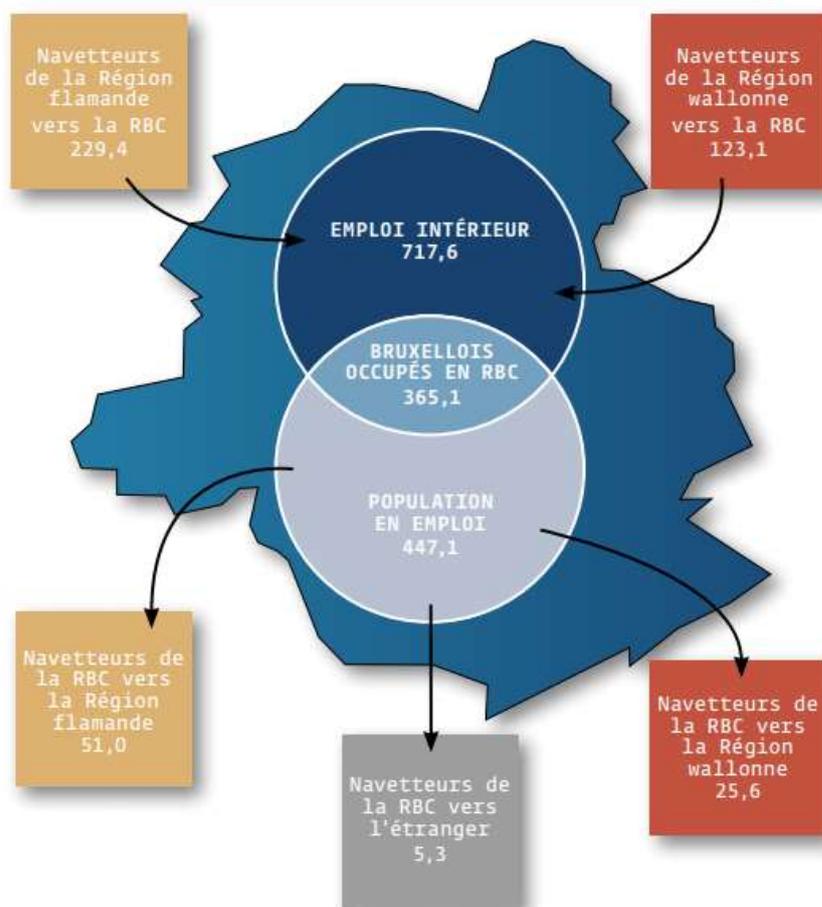
- ❖ Pas moins de 28 % de la population bruxelloise est bénéficiaire de l'intervention majorée pour les soins de santé (BIM).
- ❖ Le budget alloué au logement dans les ménages est important, dans une région où seule moins de la moitié des demandes pour un logement social (43 %) sont satisfaites. « Une personne isolée qui perçoit le revenu d'intégration sociale devra consacrer en moyenne près de 70 % de son budget au loyer (sur le marché locatif privé), ce qui ne laisse que 285 € pour l'ensemble de ses autres dépenses mensuelles. »²³ Il s'agit d'une forte part du budget sans correspondre forcément à un logement de qualité puisque 34 % des ménages les plus pauvres évoquent une situation de surpeuplement ou encore des problèmes d'humidité ou de moisissures.



²³ COCOM, Observatoire de la santé et du social Bruxelles, Baromètre social : rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, url : https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2018.pdf, p. 62

- ❖ La métropole étant la ville des navetteurs par excellence, la majorité de la population bruxelloise travaille quant à elle à l'intérieur de la Région. 81,66% de la population bruxelloise en emploi travaille en effet à l'intérieur de celle-ci et occupe la moitié (50,88%) de l'emploi de la région.

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN RBC EN 2017¹
Population de 15 à 64 ans (en milliers de personnes)



Source : Statbel (EFT)

¹ Statistiques basées sur des données d'enquête et qui reposent sur les concepts du BIT

24

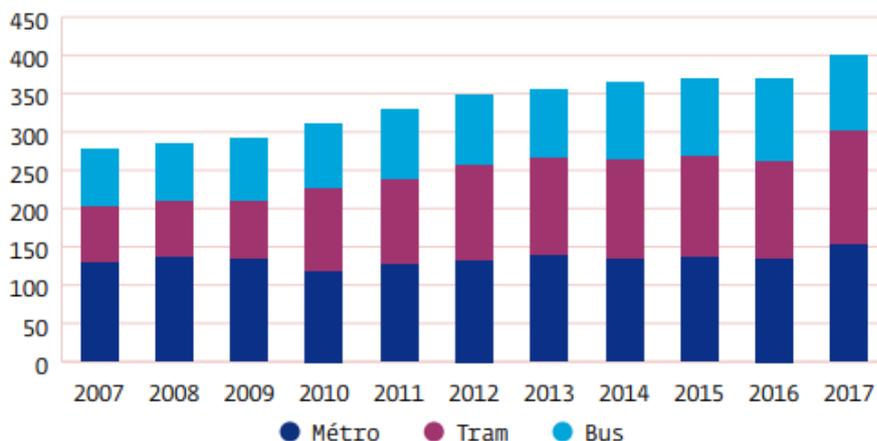
- ❖ Contrairement aux autres arrondissements ruraux ou semi-ruraux, la mobilité stricto sensu à l'intérieur de la métropole n'est pas une difficulté particulière. Notons qu'une part notable des ménages ne possède pas de voiture (45%), ce qui représente près du triple des deux autres Régions (13% en Flandre et 16% en Wallonie)²⁵.

²⁴ IBSA, mini-bru, 2019, url : http://ibsa.brussels/fichiers/publications/minibru/mini-bru_2019_fr, p 13

²⁵ Idem, p. 30

NOMBRE DE VOYAGES SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE LA STIB

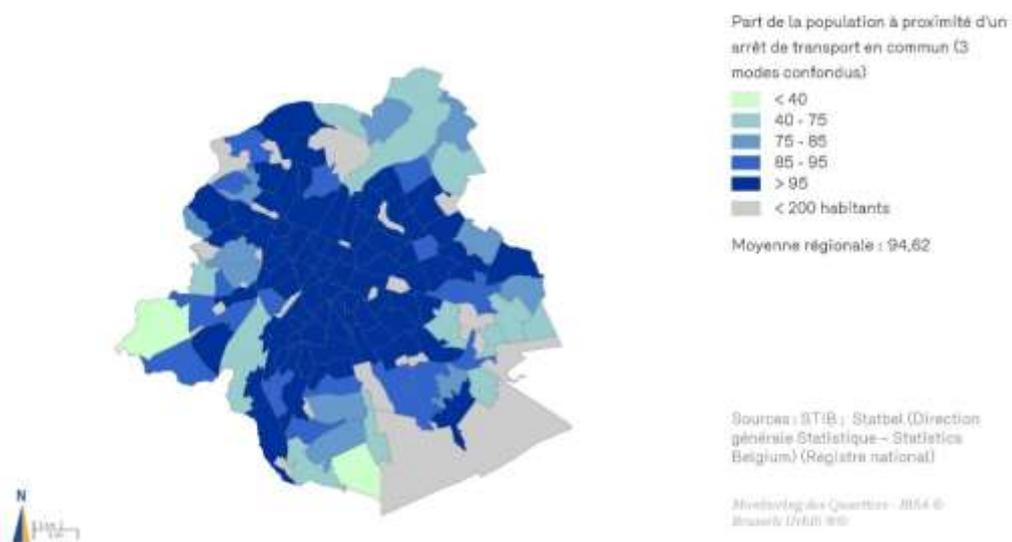
Millions



Source : STIB

- ❖ Cela s'explique, entre autres par l'utilisation des transports en commun qui ne cesse d'augmenter d'année en année²⁶, mais également par la facilité d'accès à ces transports. En effet, bien que certaines zones soient moins bien desservies que d'autres, Bruxelles dispose globalement d'un service de transport public dense et étendu comme en témoigne la proportion de la population vivant à une distance raisonnable d'un arrêt de transports en commun²⁷.

Part de la population à proximité d'un arrêt de transport en commun (3 modes confondus) 2018 (%)



28

²⁶ Et qui devrait s'intensifier avec l'annonce de la gratuité des services de la STIB pour les moins de 25 ans et les plus de 65 ans qui rentrerait en vigueur pour juillet 2020

²⁷ Respectivement 250m pour les bus, 400m pour les trams et 500m pour les métros

²⁸ IBSA, mini-bru, 2019, url : http://ibsa.brussels/fichiers/publications/minibru/mini-bru_2019_fr, p 30

- ❖ Un manque de mobilité non pas technique mais plus sociologique reste problématique. Danièle Peto (docteure en sociologie de l'USL-B) explique que des renfermements des communes les unes sur les autres ont lieu à l'intérieur de la zone bruxelloise, accompagnés de regroupements communautaires, ces deux phénomènes se nourrissant l'un l'autre. Cela conduit à une limitation de l'espace de vie des jeunes, les maintenant dans leurs propres quartiers, limitant le monde à un territoire ne dépassant guère quelques rues et maisons. Cela renforce le sentiment d'attache et de légitimité à leur seul quartier, sans s'inscrire dans l'ensemble du territoire bruxellois.

S'intéresser aux dynamiques sociales et structurelles de Bruxelles passe nécessairement par le concept central qu'est « le croissant pauvre » (cf. carte p. 11).

Le croissant pauvre est une notion spatiale et spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale, alors même qu'elle se trouve être la 4^{ème} région la plus riche d'Europe des 28 selon son PIB²⁹. Cette grande structure de l'espace socio-économique bruxellois se caractérise par sa concentration des quartiers pauvres en son centre ou dans les zones péri-centrales.

Cette zone densément peuplée « comprend l'ensemble des quartiers situés immédiatement à l'ouest, au nord et au sud du centre-ville [...] de part et d'autre du canal qui forme l'ancien axe industriel bruxellois. Les quartiers les plus riches de la ville se concentrent principalement dans tout le quadrant sud-est, alors que les zones les plus occidentales constituent des zones de niveau intermédiaire. »³⁰

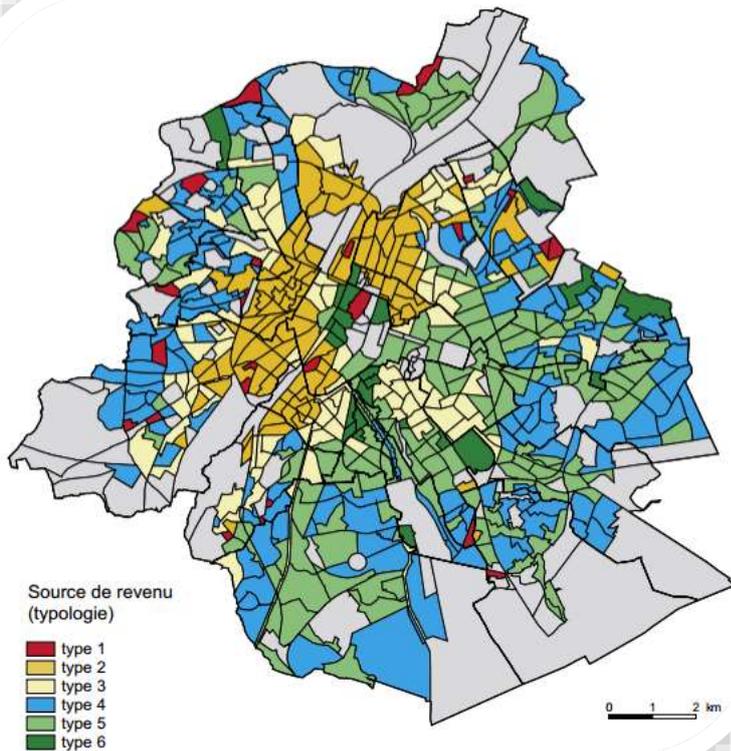
Cette construction s'est développée autour du canal, après la première révolution industrielle, et comprend Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Laeken, le vieux Molenbeek, le bas de Saint-Gilles et de Forest ainsi qu'une partie d'Anderlecht et de Bruxelles-ville.³¹ Elle reprend donc les quartiers en première couronne nord et ouest. Le cinquième de la population la plus modeste et la moins diplômée correspond aux habitants de ce croissant pauvre, et ce depuis plusieurs décennies³². La capitale y concentre sa population la plus démunie et donc la plus fragilisée.

²⁹ ENGLERT, Marion et FEYAERTS, Gille. Bruxelles est une ville riche. Dans : LE FORUM – BRUXELLES CONTRE LES INEGALITES. *Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté*. Waterloo : Lucpère éditions. 2018. p. 39

³⁰ VAN HAMME, G., MARISSAL, P., *Lectures politiques du lieu de résidence des candidats aux élections bruxelloises*. 1 janvier 2008. Url : <http://espacepolitique.revues.org/508>

³¹ LAMANT, Ludovic. Pourquoi Bruxelles n'a jamais résorbé son « croissant pauvre » [en ligne]. Dans : Médiapart. Médiapart [en ligne]. 24 mars 2016. Url : <https://www.mediapart.fr/journal/international/240316/pourquoi-bruxelles-n-jamais-resorbe-son-croissant-pauvre?onglet=full>

³² COCOM, Observatoire de la santé et du social Bruxelles, Baromètre social : rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, url : https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2018.pdf, p. 65



La partie teintée en orange (type 2), qui correspond au croissant pauvre, était déjà décrite et caractérisée en 2006 par une « forte sous-représentation des travailleurs, une forte proportion de chômeurs et beaucoup de personnes avec des revenus de remplacement. »³⁴

Là où le type 4 désigne une grande part de pensionnés ou de personnes peu actives.

Cette zone possède aussi la caractéristique d'abonder en loyers relativement moins élevés, mais aussi en logements moins salubres et où la densité de la population est la plus élevée. La concurrence au niveau d'accès à un logement de qualité y est donc très élevée.³⁵

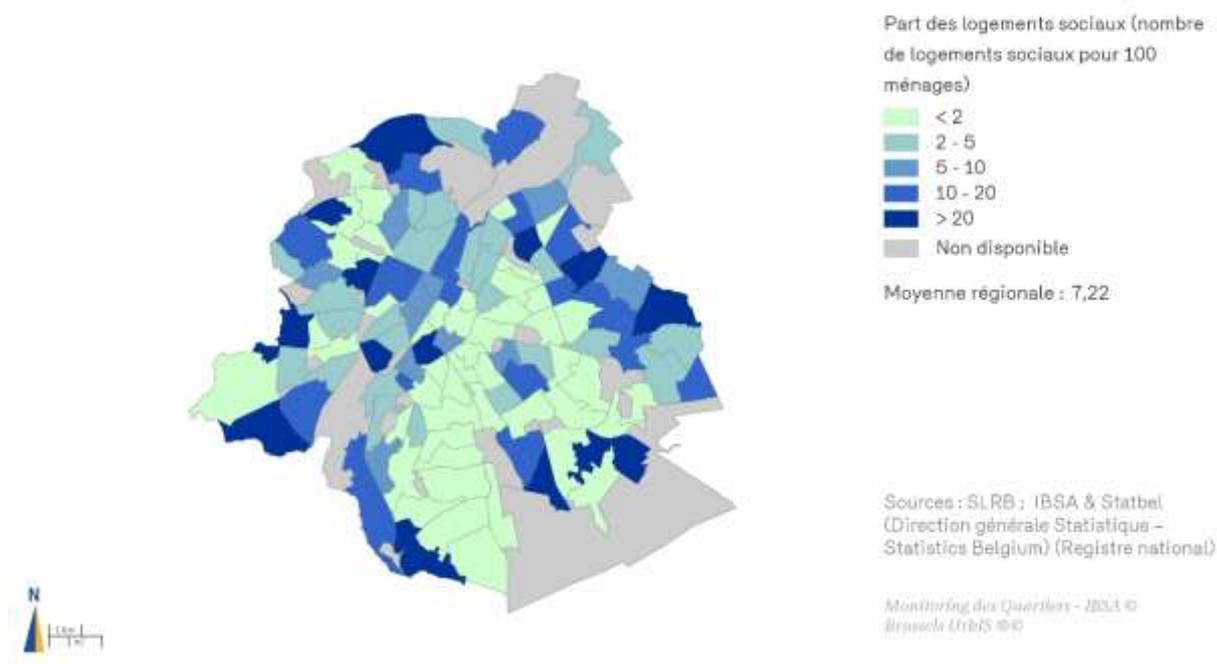
Il est d'ailleurs intéressant de mettre en perspective la zone du croissant pauvre et l'offre en matière de logement social.

³³ COCOM, Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006, url: <https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/dossiers/dossier-2006-atlas-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale.pdf>, p. 79

³⁴ Ibid.

³⁵ COCOM, Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, url: https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/pauvrete_expulsion_fr_0.pdf, p. 14

Part des logements sociaux (nombre de logements sociaux pour 100 ménages) 2019 (logt/100 ménages)



Cette indication relative, proportion de logements sociaux en regard du nombre de ménages, fait apparaître un éclatement et une répartition assez inégale de l'offre sociale. Une série de quartiers situés dans le quadrant sud-est compte peu ou pas du tout de logements sociaux. On observe par ailleurs une séparation spatiale très nette : à Uccle ou à Saint-Gilles par exemple les contrastes entre l'est et l'ouest sont assez marqués, les quartiers plus aisés accueillant de plus faibles parts de logements sociaux. La part moyenne demeure relativement faible à ce jour (moins de 8 logements sociaux sur 100 ménages)

Pour revenir aux quartiers du croissant pauvre, ils se caractérisent par l'accueil de population issue de l'immigration de pays pauvres ou intermédiaires, mais se caractérisent également par l'émigration vers d'autres communes avec des caractéristiques socio démographique plus favorables de sa population résidente. Cela malgré une gentrification de certains de ces quartiers, poussant une part des habitants vers la périphérie de la Région³⁶. Réduire ces quartiers uniquement à une zone de transit ne peut néanmoins se faire. En effet, une partie importante de leur population y demeure. Les parties les plus riches de la capitale ont, en revanche, un mouvement migratoire beaucoup moins important, n'accueillant que peu de primo-arrivants ou de ménages quittant les zones défavorisées de la ville. Les mouvements de population y sont donc beaucoup moins nombreux.³⁷

³⁶ Ibidem

³⁷ Brussels studies, la revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles, Mouvements migratoires et dynamiques des quartiers à Bruxelles, 2016, url : <https://journals.openedition.org/brussels/1331>

C'est donc dans ce croissant pauvre, correspondant à la ceinture urbaine du 19e siècle et au long de la zone du canal, qu'on retrouve un ensemble de handicaps. On y retrouve les communes des extrêmes : les plus pauvres, les plus fragilisés, le plus faible niveau d'instruction, etc. On y observe un lien clair entre niveau d'enseignement des enfants et niveau d'instruction des adultes. Bas pour les deux. Cela souligne une reproduction sociale générationnelle forte, mais également un lien entre bas niveau d'instruction et chômage.

Une étude³⁸ de « Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation » montre en effet des liens forts entre habitat, origine et chômage en mettant en évidence deux corrélations importantes :

1 **Corrélation entre les variables de territoire et d'origine**

Les chercheurs d'emploi d'origine turque, maghrébine, subsaharienne et de l'UE de l'Est résident plus souvent dans le croissant pauvre de Bruxelles que leurs homologues d'origine belge

2 **Corrélation entre le quartier de résidence et la probabilité d'accéder à l'emploi**

L'intensité d'emploi des jeunes est systématiquement plus faible dans le croissant pauvre qu'ailleurs en Région bruxelloise

« Le croisement des variables d'ethnicité et de lieu de résidence permet de mettre à jour un double phénomène de ségrégation ethno- et socio-spatiale dans la mesure où les chercheurs d'emploi d'origine étrangère (à plus forte raison celles d'ascendance turque, maghrébine, « autre africaine » et UE de l'Est) sont plus massivement présents dans les territoires les plus précarisés de la Région bruxelloise (croissant pauvre). On relève à cet égard une probabilité plus grande de basculer dans l'inactivité pour les femmes d'origine non-européenne qui résident sur le territoire du croissant pauvre. Le lien de causalité inverse emploi-territoire pourrait également se vérifier à la faveur d'une mobilité hors du croissant pauvre lorsque les individus accèdent à l'emploi. »³⁹

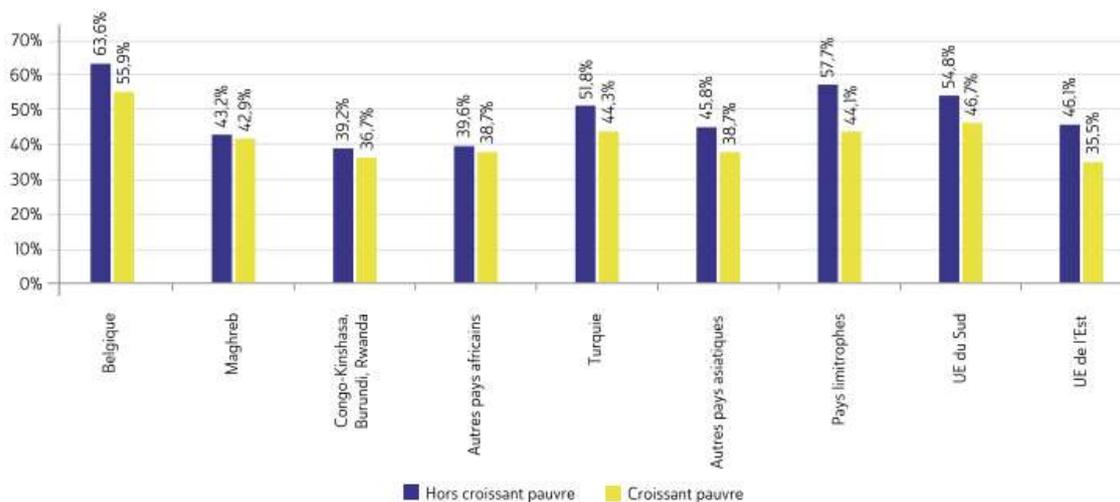
Cela a bien évidemment une incidence sur le temps passé en emploi des jeunes. Notons tout de même que de manière globale, on peut observer un effet d'âge favorable aux plus jeunes puisque leur intensité d'emploi est plus forte que celle de la moyenne des chercheurs d'emploi tout âge confondu⁴⁰. L'indice d'**employabilité** des jeunes, mesurant le temps passé en emploi et en formation au cours des 36 mois suivant l'inscription chez Actiris, montre des disparités entre jeunes chercheurs d'emploi bruxellois selon qu'ils soient originaires du croissant pauvre ou non.

³⁸ http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/20190628_Actiris_view.brussels_complet_FR.pdf

³⁹ Idem

⁴⁰ View.Brussels, Actiris, profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en région de Bruxelles-Capitale, monitoring selon l'origine nationale, juin 2019, url : http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/20190628_Actiris_view.brussels_complet_FR.pdf, p. 90

Figure 45 : Indice d'employabilité des jeunes <30 ans inscrits en stage d'insertion, selon le quartier de résidence et l'origine (2013 – 2016)

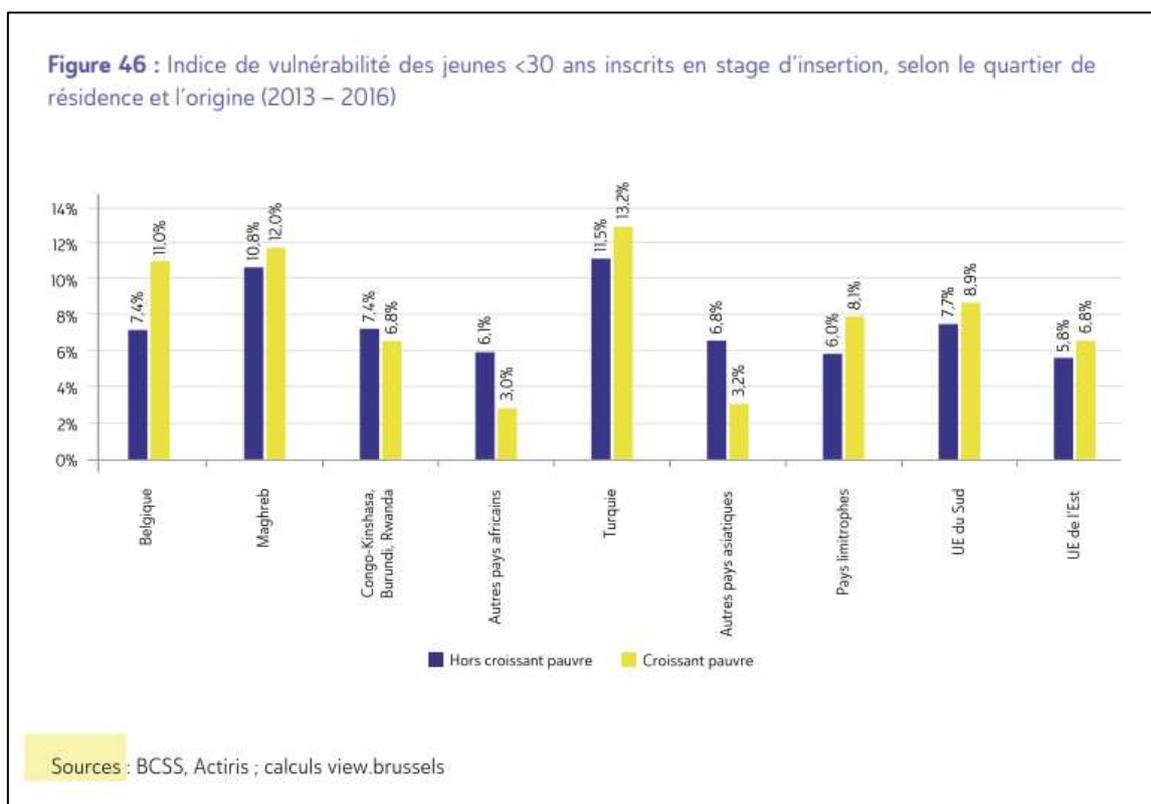


Sources : BCSS, Actiris ; calculs view.brussels

Pour les moins de 30 ans, la résidence dans un quartier du croissant pauvre influe négativement sur les chances d'obtenir un emploi et/ou de le garder.⁴¹ Les jeunes d'origine maghrébine, congolaise/burundaise/rwandaise et « autre africaine » semble moins impactés par cette variable spatiale, sachant que leurs indices d'employabilité sont déjà plus faibles que la moyenne.

Un autre indicateur peut être pertinent à aborder : l'indice de **vulnérabilité**, mesurant le temps passé au chômage, au CPAS et en maladie-invalidité au cours des 36 mois suivant l'inscription chez Actiris.

⁴¹ View.Brussels, Actiris, profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en région de Bruxelles-Capitale, monitoring selon l'origine nationale, juin 2019, url : http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/20190628_Actiris_view.brussels_complet_FR.pdf, p. 80



On observe donc deux spécificités⁴² en fonction de l'origine dans le croissant pauvre :

1 Les jeunes d'origine belge, européenne, maghrébine et turque

Ils possèdent un indice de vulnérabilité plus important dans les quartiers du croissant pauvre. Leur occupation de statuts précaires est plus forte.

Les chercheurs d'emploi d'origine turque, maghrébine, subsaharienne et de l'UE de l'Est résident plus souvent dans le croissant pauvre de Bruxelles que leurs homologues d'origine belge

Les jeunes d'origine « autre asiatique », « autre africaine » et congolaise/burundaise/rwandaise

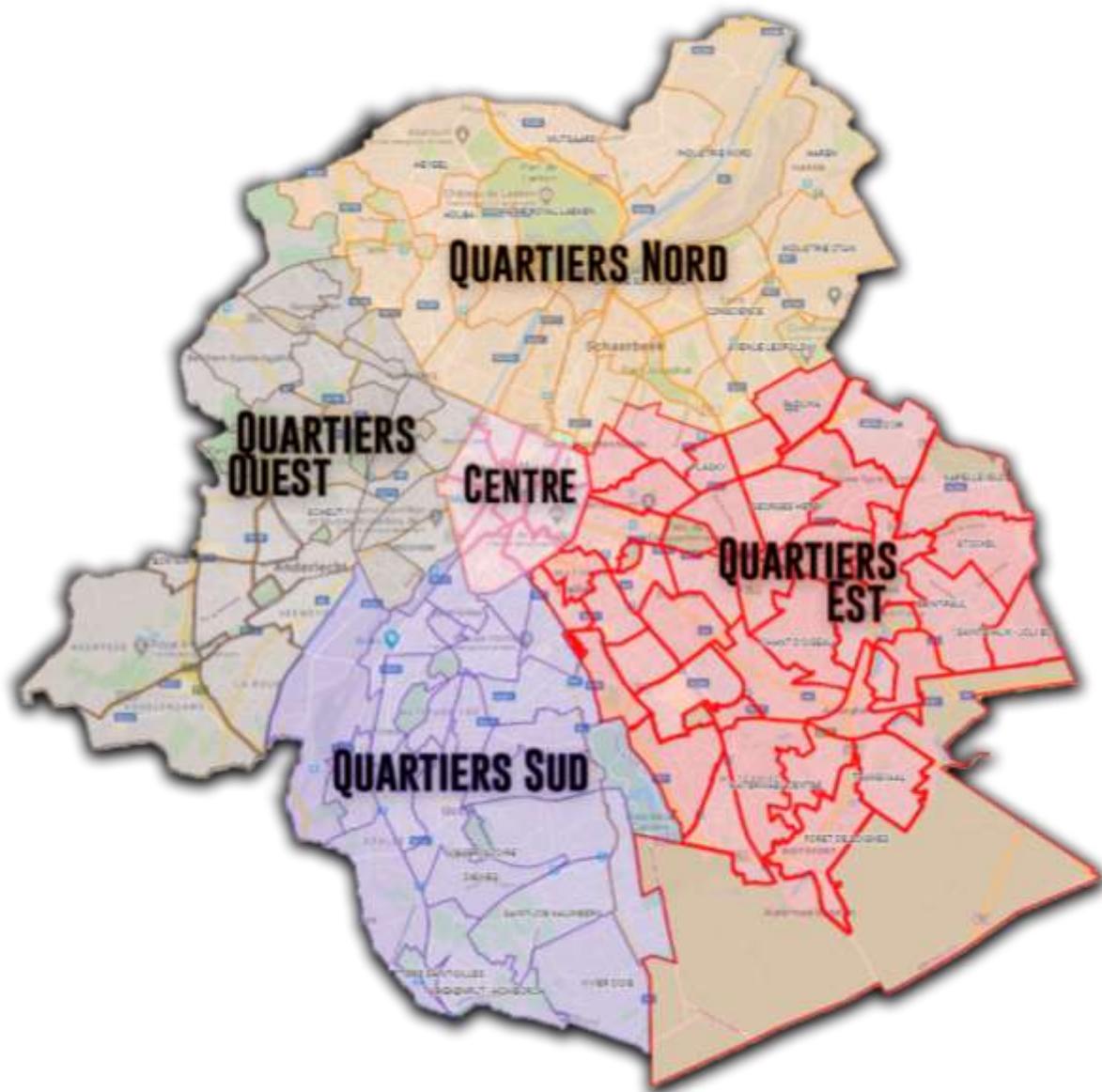
Des résultats inverses sont observés pour ces catégories. Une occupation moindre en emploi et/ou en formation dans ces territoires ne s'accompagne donc pas nécessairement de taux d'indemnisation du chômage, CPAS et maladie-invalidité plus importants. Cela peut sous-entendre une vulnérabilité sociale et économique plus grande puisqu'il y a de fortes chances que ces jeunes soient hors radar institutionnel et ne bénéficient d'aucun filet de sécurité sociale.

⁴² View.Brussels, Actiris, profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en région de Bruxelles-Capitale, monitoring selon l'origine nationale, juin 2019, url : http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/20190628_Actiris_view.brussels_complet_FR.pdf, p. 80

SERVICES GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS ACTIFS EN MATIÈRE DE VULNÉRABILITÉ

Un pari osé, celui de réaliser une couverture du territoire au niveau des services sociaux généraux et spécialisés actifs en matière de lutte contre la vulnérabilité, à destination de la jeunesse. Bruxelles étant reconnue pour son foisonnement en termes d'offres sociales riches et variées, nous avons présélectionné différents organismes, à savoir : les CPMS, les services CPAS accessibles – uniquement ou en partie – à la jeunesse, les maisons des jeunes (MJ) et de quartier (MQ), les écoles de devoirs (EDD), les services de santé mentale (SSM), les centres de plannings familiaux (CPF), les consultations ONE (pour enfant ou prénatal) et bien évidemment les services Action en Milieu Ouvert et les services de Projets Educatifs Particuliers (PEP).

En résulte donc un référencement énorme malgré une présélection par type de service. La présentation de cette couverture sociale des 145 quartiers bruxellois ne pourrait se faire de manière raisonnable à travers le présent document sans craindre une perte de sens quant à l'objectif que s'est donné le diagnostic social. Le choix d'opter pour une solution mêlant numérique et version papier nous a donc semblé approprié. Nous présenterons alors au travers de ces quelques pages un bref état des lieux des services à destination de la jeunesse disponibles par quartier et type d'institution, tout en conviant tout lecteur souhaitant s'immerger plus précisément à consulter la carte disponible en ligne. Enfin, force est de constater que la rigueur des délimitations des quartiers imposera une localisation étonnante pour certains services. En témoigne le service AMO « Dynamo Forest » dont l'action sociale se concentre sur le quartier Saint-Denis et est pourtant localisée dans un quartier voisin.



Afin de voir plus précisément la cartographie des services, veuillez vous rendre sur la carte interactive disponible en ligne :

<https://cutt.ly/LyjGMII>



1 Anderlecht centre – Wayez
1 AMO, 1 CPAS, 1 ONE, 1 EDD, 1 CPF

2 Basilique
Aucun service répertorié

3 Berchem Sainte-Agathe centre
2 CPAS, 3 EDD, 2 ONE, 1 CPF

4 Bizet – Roue – Ceria
1 AMO, 1 ONE, 2 EDD

5 Bois du Laarbeek – Poelbos
Aucun service répertorié

6 Bon Air
Aucun service répertorié

7 Buffon
Aucun service répertorié

8 Cureghem Bara
2 AMO, 1 PEP, 1 CPAS, 1 ONE, 4 EDD

9 Cureghem Rosée
1 CPAS, 2 EDD, 1 CPF

10 Cureghem vétérinaire
1 ONE, 4 EDD

11 Duchesse
1 ONE, 1 CPAS

12 Ganshoren centre
1 ONE

13 Gare de l'ouest
1 EDD, 2 CPAS

14 Hôpital français
1 ONE, 1 EDD

15 Industrie Birmingham
1 CPAS

16 Karreveld
1 AMO, 1 EDD, 1 ONE

17 Koekelberg
2 CPAS, 1 ONE, 4 EDD

18 Korenbeek
2 CPAS

19 Machtens
Aucun service répertorié

20 Molenbeek historique
1 AMO, 3 ONE, 1 CPAS, 10 EDD

21 Moortebeek – Peterbos
1 ONE

22 Neerpede
Aucun service répertorié

23 Parc Astrid
Aucun service répertorié

24 Parc des Etangs
Aucun service répertorié

25 Parc Elisabeth
Aucun service répertorié

26 Parc Forestier
Aucun service répertorié

27 Parc Marie-José
1 CPAS

28 Potaarde
Aucun service répertorié

29 Scherdemael
1 ONE, 1 EDD

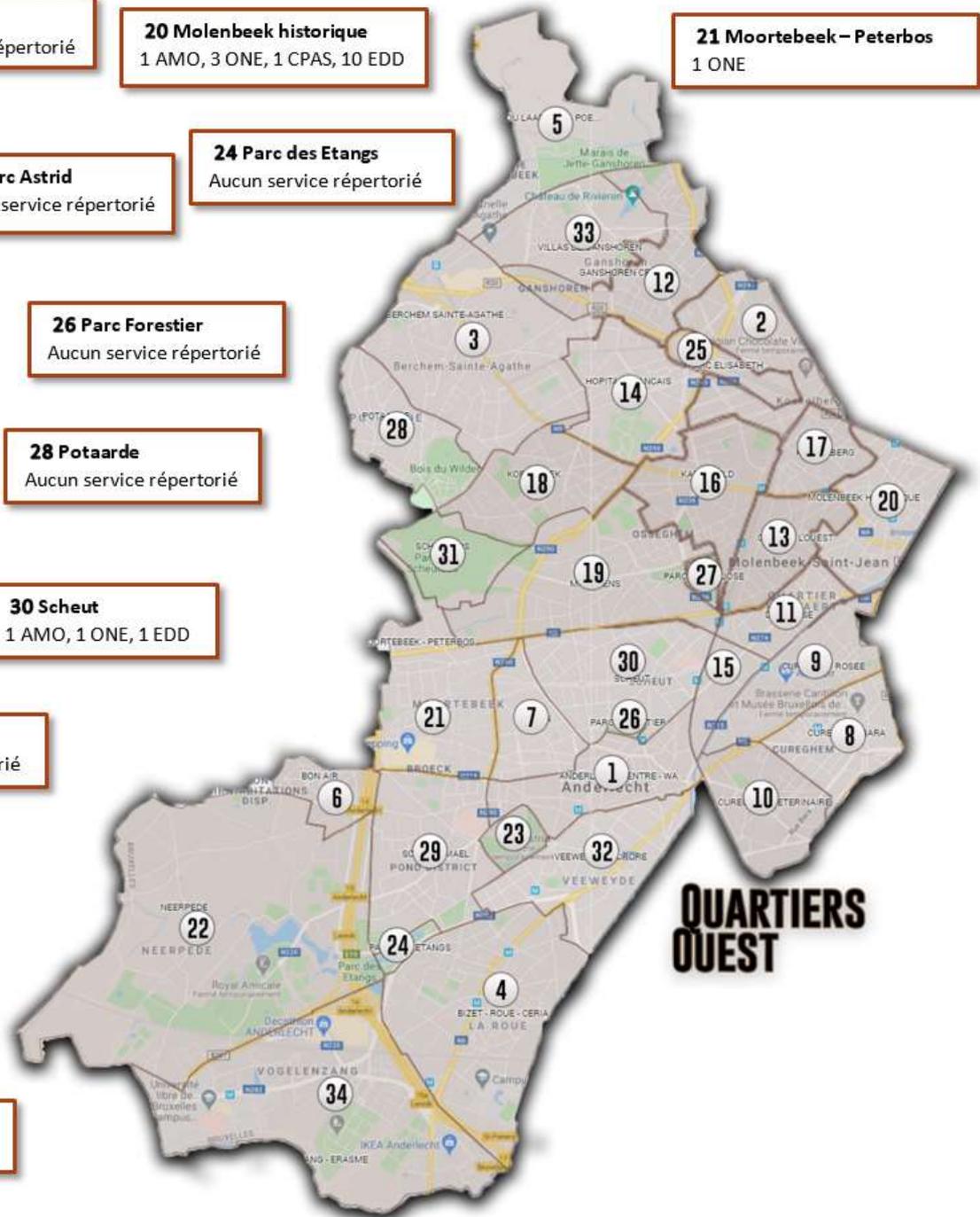
30 Scheut
1 AMO, 1 ONE, 1 EDD

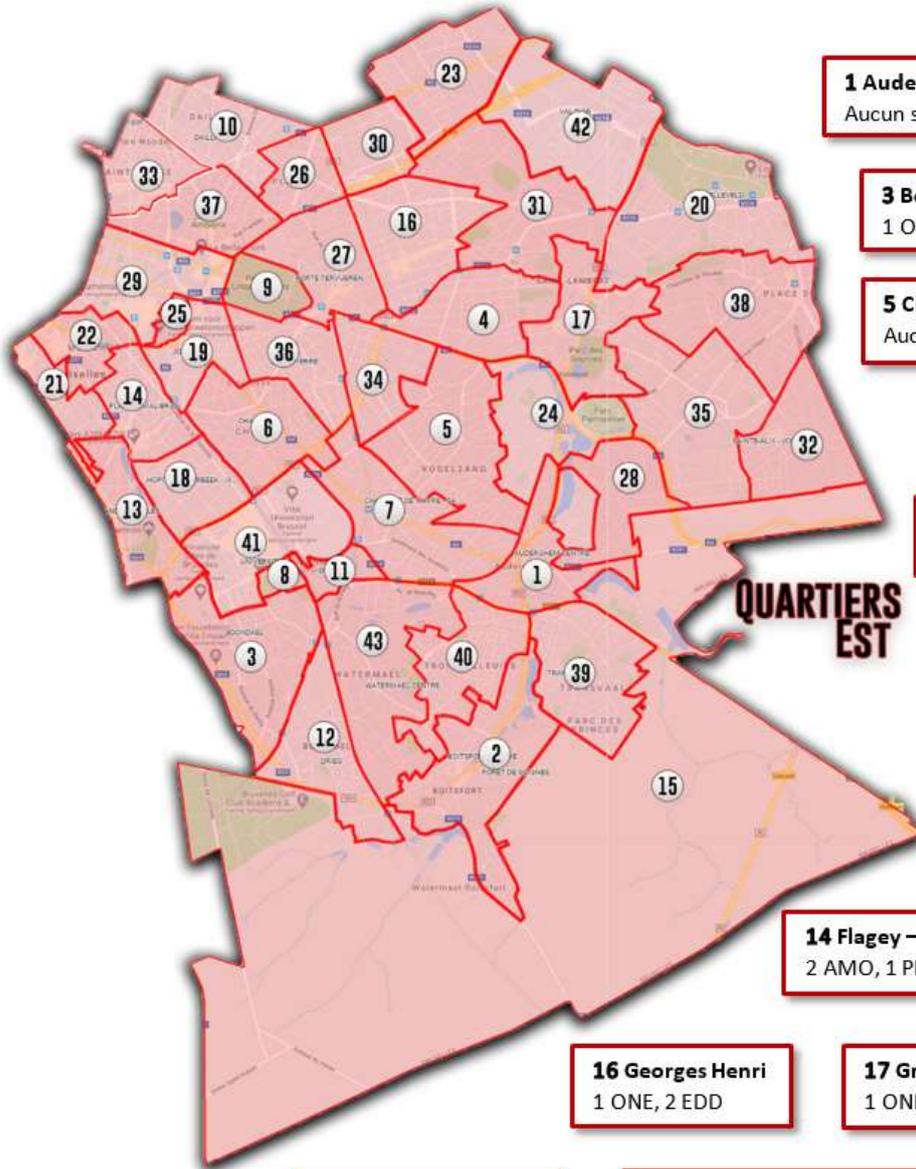
31 Scheutbos
Aucun service répertorié

32 Veeweyde – Aurore
2 EDD

33 Villas de Ganshoren
1 CPAS, 2 EDD, 1 CPMS

34 Vogelenzang – Erasme
Aucun service répertorié





1 Auderghem Centre
Aucun service répertorié

2 Boitsfort Centre
1 EDD

3 Boondael
1 ONE

4 Boulevard de la Woluwe
1 EDD, 1 CPF

5 Chant d'oiseau
Aucun service répertorié

6 Chasse
2 CPAS, 1 ONE, 3 EDD

7 Chaussée de Wavre – Saint-Julien
2 CPAS, 2 ONE, 1 EDD, 1 CPF

8 Cimetière d'Ixelles
Aucun service répertorié

9 Cinquantenaire
Aucun service répertorié

10 Dailly
1 ONE

11 Delta
Aucun service répertorié

12 Dries
2 CPAS, 1 EDD

13 Etangs d'Ixelles
1 CPF

14 Flagey – Malibran
2 AMO, 1 PEP, 2 ONE, 1 CPMS

15 Forêt de Soignes
Aucun service répertorié

16 Georges Henri
1 ONE, 2 EDD

17 Gribaumont
1 ONE, 1 EDD, 1 CPF

18 Hopital Etterbeek – Ixelles
2 CPAS, 2 ONE

19 Jourdan
1 AMO, 2 EDD, 1 CPMS

20 Kapelleveld
1 ONE, 2 EDD, 6 CPMS, 1 CPF

21 Louise – Longue Haie
Aucun service répertorié

22 Matonge
1 AMO, 1 CPMS, 1 CPF, 1 CPAS

23 Paduwa
2 CPAS, 1 ONE, 1 EDD

24 Parc de la Woluwe
Aucun service répertorié

25 Parc Leopold
Aucun service répertorié

26 Plasky
1 CPAS, 2 ONE

27 Porte tervueren
2 CPF

28 Putdaal
Aucun service répertorié

29 Quartier européen
Aucun service répertorié

30 Reyers
1 CPAS

31 Roodebeek – Constellations
1 CPAS, 1 ONE, 2 EDD

32 Sainte-Alix – Jolie Bois
Aucun service répertorié

33 Saint-Josse centre
2 CPAS, 1 ONE, 5 EDD

34 Saint-Michel
1 CPMS

35 Saint-Paul
1 CPAS, 1 ONE

36 Saint-Pierre
2 ONE, 2 EDD, 1 CPMS, 1 CPF

37 Squares
1 CPAS, 2 EDD, 3 CPF

38 Stockel
Aucun service répertorié

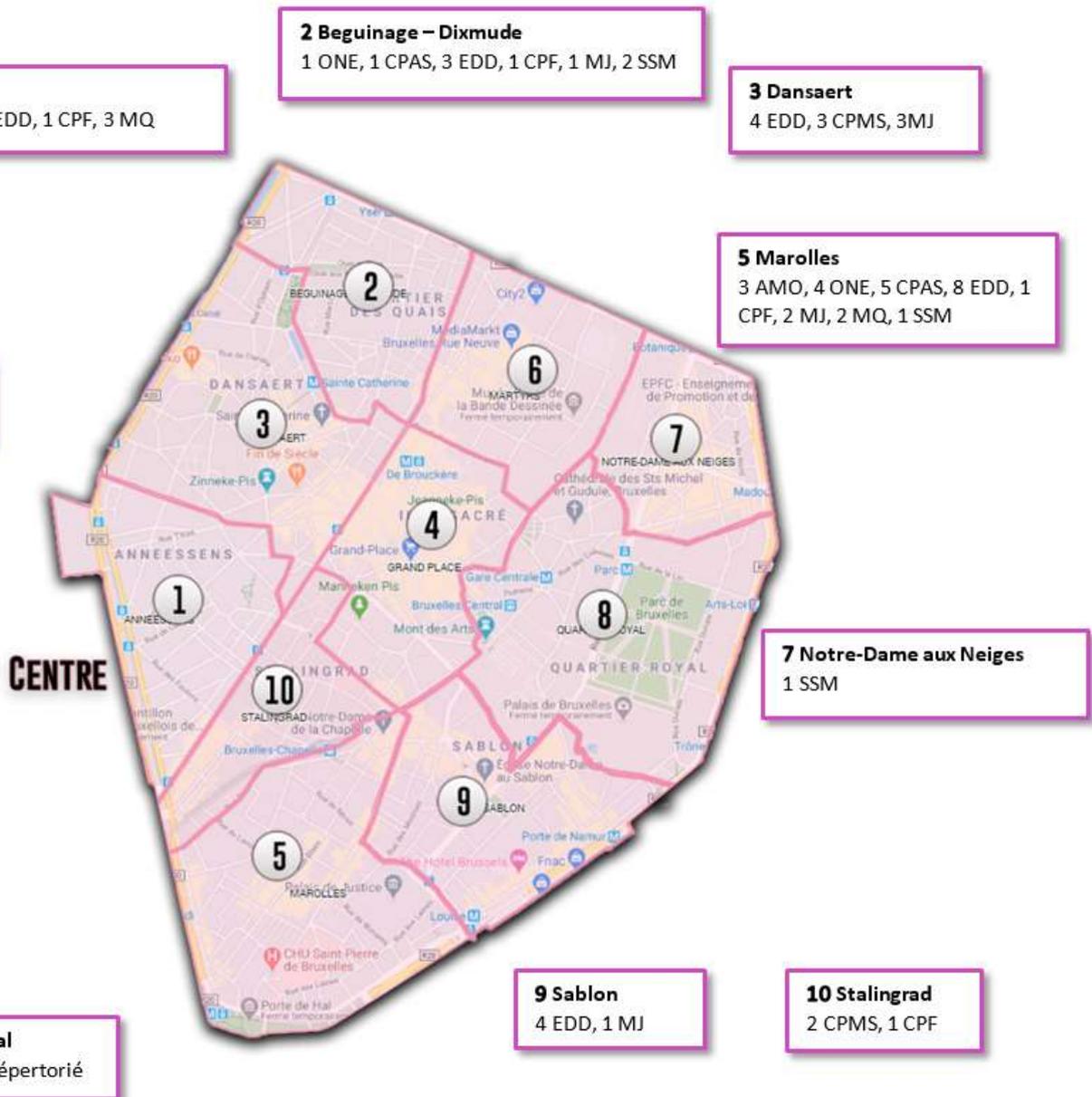
39 Transvaal
1 ONE, 1 CPMS

40 Trois Tilleuls
2 ONE, 1 EDD

41 Université
Aucun service répertorié

42 Val d'Or
1 CPMS

43 Watermael centre
1 CPAS, 1 ONE, 1 CPF



1 Avenue Leopold III
ONE, 1 EDD, 1 MQ

2 Botanique
Aucun service répertorié

3 Chaussée de Haecht
1 AMO, 2 ONE, 14 EDD, 2 CPMS, 2 CPL, 1 MJ, 2 SSM

4 Cimetière de Bruxelles
Aucun service répertorié

5 Collignon
1 AMO, 2 ONE, 1 SSM

6 Conscience
2 CPAS, 1 CPF

7 Domaine Royal Laeken
Aucun service répertorié

8 Gare de Schaerbeek
1 SSM

9 Gare Josaphat
Aucun service répertorié

10 Haren
1 EDD, 1 MQ

11 Heembeek
1 AMO, 1 CPAS, 3 EDD, 1 MJ, 1 MQ

12 Helmet
1 AMO, 1 ONE, 4 EDD, 1 MJ, 1 MQ

13 Heymbosch – AZ – Jette
Aucun service répertorié

14 Heysel
1 MQ, 1 ONE

15 Houba
2 EDD, 1 SSM

16 Industrie Nord
1 MQ

17 Industrie OTAN
Aucun service répertorié

18 Jette Centre
1 AMO, 2 CPAS, 1 ONE, 1 CPF, 1 SSM

19 Josaphat
Aucun service répertorié

20 Mutsaard
Aucun service répertorié

21 Paix
1 ONE, 3 EDD, 1 MQ, 1 SSM

22 Parc Baudouin – Dielegembos
Aucun service répertorié

23 Parc Josaphat
Aucun service répertorié

24 Quartier Brabant
1 AMO, 1 ONE, 6 EDD, 2 MJ

25 Quartier Maritime
1 AMO, 1 CPAS, 4 EDD, 1 MJ, 2 MQ

26 Quartier Nord
1 CPAS, 2 ONE, 1 EDD, 3 MQ

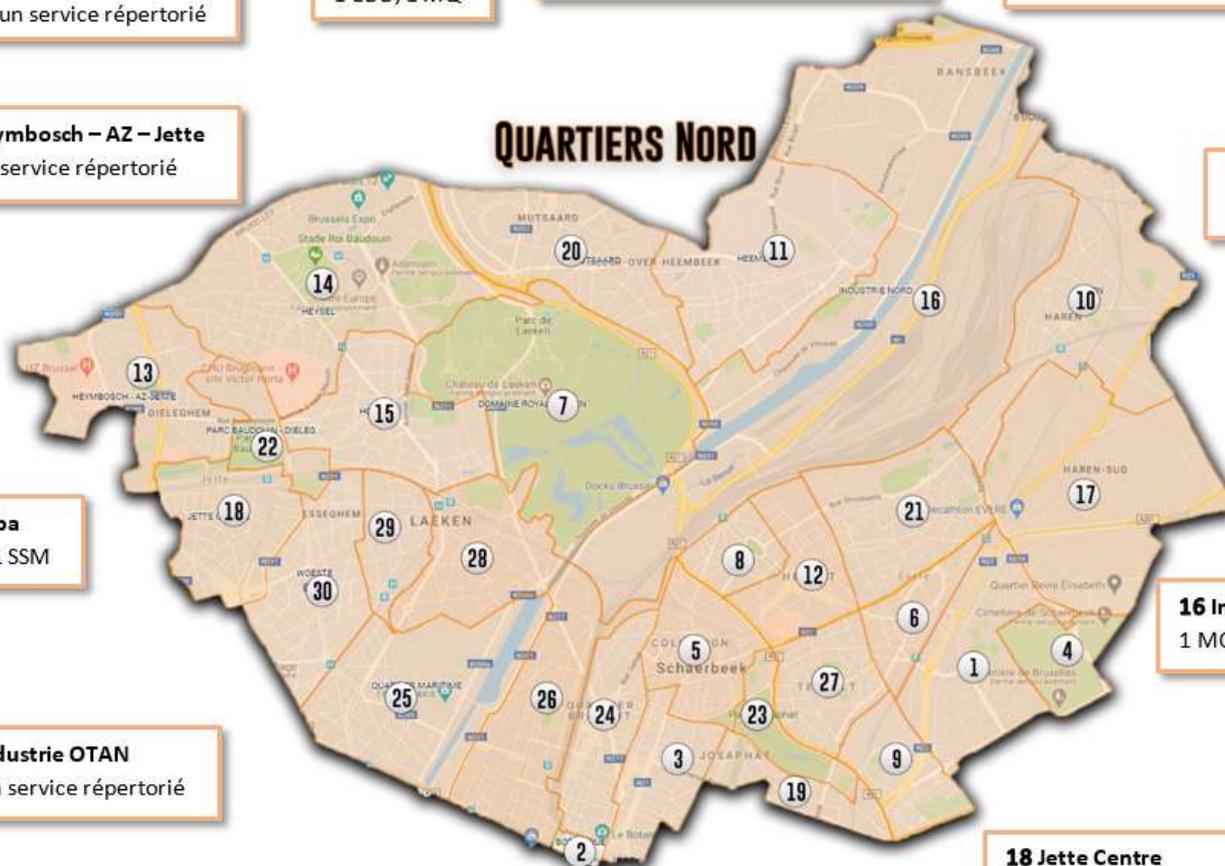
27 Terdelt
1 ONE, 1 EDD

28 Vieux Laeken Est
3 CPAS, 9 EDD, 1 PEP, 1 CPF, 1 MJ, 3 MQ, 1 SSM

29 Vieux Laeken Ouest
1 EDD

30 Woeste
1 ONE

QUARTIERS NORD



PLATEFORMES ET RÉSEAUX

Parmi les plateformes qui seront présentées ici et rappelées dans le chapitre consacré à l'évaluation du plan d'actions précédent, nous aborderons bien évidemment celle qui réunit l'aide à la jeunesse et les CPAS ; ainsi que celle prévue par le décret intersectoriel enseignement-aide à la jeunesse. Ces deux plateformes ont entre autres vocations celle de nourrir le débat de la prévention telle que prévu dans le Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse. C'est d'ailleurs le Conseil de Prévention qui en assure le lien et la participation.

Nous tenons également à aborder Interpell'Action puisque cette instance est portée par le collectif des services AMO, acteurs de ce diagnostic social.

Par contre, bien d'autres plateformes avec lesquelles le conseil de la prévention n'a pas encore eu l'occasion de se concerter et qui mériteraient sans doute tout notre intérêt, ne seront pas abordées. Nous ne manquerons pas par la suite de rentrer en contact avec elles dans un avenir proche et de tenter ainsi de les associer, le cas échéant, à nos futurs travaux.

LA PLATEFORME ENSEIGNEMENT

La plateforme Aide à la Jeunesse / enseignement s'inscrit dans le cadre du décret intersectoriel et du protocole de collaboration entre les centres PMS et le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Pilotée par les facilitateurs – Pascal Rigot pour l'Aide à la Jeunesse et Benoît Lenoble pour l'enseignement - elle vise à structurer les concertations entre les deux secteurs dans une dynamique de mise en réseau et de co-construction d'outils communs.

Elle œuvre à l'objectif général d'assurer le bien-être des jeunes à l'école et hors école en garantissant à l'élève un environnement favorable à son apprentissage et à son épanouissement.

Elle contribue à favoriser les initiatives et les collaborations qui s'inscrivent dans les réalités locales, à identifier les problématiques, à améliorer les pratiques et les échanges entre les deux secteurs.

Elle participe à l'élaboration de politiques globales en respect du Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention, de la réduction des violences, des démarches d'orientation positive des jeunes.

Ces missions se déclinent comme suit :

- ❖ Identifier les caractéristiques spécifiques liées au territoire, notamment en lien avec le diagnostic social effectué par le Service de Prévention.
- ❖ Favoriser, au départ des expériences locales, l'émergence de points de repère communs.

- ❖ Initier, soutenir, évaluer les collaborations, entre enseignement et aide à la jeunesse.
- ❖ Développer des projets, notamment en lien avec le plan d'actions du conseil de prévention suite à une analyse des dispositifs existants.
- ❖ Le cas échéant, conclure et mettre en œuvre des protocoles de collaboration intersectoriels.

La plateforme veille aussi à rassembler les expériences et identifier les bonnes pratiques.

Actuellement, la plateforme de Bruxelles, prévoit en partenariat avec le service Synergie⁴³ l'organisation de rencontres thématiques, l'écriture d'une brochure incluant la parole des jeunes et l'organisation d'un colloque.

PRÉSENTATION DU GROUPE INTERPELL'ACTION

Le groupe Interpell'Action est porté par le Collectif des AMO bruxelloises (vingt services additionnés du PEP Abaka⁴⁴) et soutenue par Interpell'Amo, qui lui-même regroupe des services issus de l'ensemble de la Belgique francophone. Il a pour but de fédérer les actrices et acteurs de terrain quels que soient leur cadre de travail et leurs missions respectives dont les objectifs se rejoignent sur de nombreux points : viser l'autonomie, la responsabilisation, la capacité de réflexion et le bien-être des adultes en devenir et de leurs familles. Son intention est de réaliser un état des lieux de la situation des différents publics des jeunes, de leur famille et de leurs proches en souffrance, sur la région de Bruxelles et de la Wallonie, et plus particulièrement la zone du croissant pauvre de Bruxelles. Plusieurs services du secteur jeunesse sont interpellés par la paupérisation grandissante, tant financière que culturelle, des familles les moins favorisées.

Ce projet s'inscrit dans l'action politique et a pour double objectif de mettre en évidence les constats de terrain et de réfléchir à des propositions d'améliorations concrètes des situations de vie des jeunes et des familles.

En 2019, Interpell'Action a organisé une grande enquête sur base de la récolte de témoignages auprès de jeunes et de familles sollicitant les travailleuses et travailleurs de terrain, observateurs privilégiés, de manière intersectorielle. Leur objectif est qu'en rendant les réalités sociales visibles, cette enquête puisse susciter une prise de conscience susceptible d'inspirer la société en profondeur et infléchir les opportunités politiques futures.

Au terme de ces récoltes, les constats d'abord ont été portés à la connaissance du public le 23 avril 2019 lors d'une journée « coup de poing » pour discuter avec le public de l'évolution de notre société et les conséquences que celle-ci peut avoir sur le quotidien des jeunes et des familles.

Actuellement, le groupe prépare une Interpell'Action Day qui sera organisée sur base d'un processus d'intelligence collective, source de proposition de changements sociaux à

⁴³ Service de formation agréé en aide à la jeunesse

⁴⁴ Abaka est un centre de crise et d'accompagnement non-mandaté pour adolescent(e)s

destination de l'aide à la jeunesse et de la société en général. Il explore également au moyen d'ateliers intersectoriels des pistes de solutions à proposer aux décideurs en place.

LA PLATEFORME AIDE À LA JEUNESSE / CPAS

La plateforme AJ/CPAS a été initiée dans le cadre du protocole de collaboration entre les centres publics d'action sociale, les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse et l'administration générale de l'aide à la jeunesse.

Cet organe constitue l'opportunité d'instaurer de manière permanente un dialogue constructif entre les deux secteurs, au bénéfice des jeunes et des familles.

Composée de différents acteurs tant du secteur de l'aide sociale générale que de l'aide à la jeunesse, la plateforme favorise la mise en réseau et la collaboration des acteurs concernés.

Elle soutient la mise en œuvre du protocole de collaboration.

Elle transmet des avis au Conseil de prévention, notamment pour alimenter le diagnostic social, et lui fournit des éléments en vue d'exercer sa mission d'information et d'interpellation.

Co-présidée par un représentant de chaque secteur, elle initie une série d'outils :

- ❖ Ateliers d'échanges de pratiques collaboratives
- ❖ Modules de formations croisées
- ❖ Organisation de journées d'étude thématiques
- ❖ Rédaction, mise en ligne et diffusion de fiches de bonnes pratiques et d'informations collaboratives
- ❖ Réalisation d'un média de prévention à destination des jeunes sur les types d'aides apportées par l'aide à la jeunesse et les CPAS : capsule vidéo/spot sous forme de plusieurs films d'animation et campagne de diffusion : #REGARDE
- ❖ Réalisation d'une page internet dédiée #REGARDE.be

PARTIE 2 : INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2018-2020

La particularité du plan d'actions 2020 est de se situer à cheval sur deux législations : le décret de 1991 et la mise en application du Code de 2018 ; dans la transition entre prévention générale⁴⁵ et prévention sociale⁴⁶.

Les anciens conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ) ont été remplacés par de nouveaux organes, les conseils de prévention.

Certains projets relevant davantage de la prévention dite générale n'auraient pas été retenus dans le cadre de la prévention sociale.

Cependant, l'arrêté relatif à la mise en œuvre de la prévention générale par les anciens CAAJ est resté d'application pour l'année 2020.

À la demande de la Ministre de tutelle et avec l'assentiment de l'Administratrice générale, il a été décidé de poursuivre la réalisation des plans d'actions 2018-2020 tels qu'ils avaient été initialement fondés sur base des diagnostics sociaux précédents.

Sur base de la marge budgétaire disponible, cinq nouveaux projets ont pu être soutenus par l'actuel conseil de prévention en 2020.

LA MÉTHODOLOGIE

Les promoteurs de projets ont été sollicités sur base d'une grille d'évaluation reprenant plusieurs items dont :

- ❖ Le public ciblé et la participation du public ;
- ❖ Les partenaires ;
- ❖ Les thématiques en regard à l'appel à projets initial ;
- ❖ Les retombées du projet sur l'environnement sur le contexte et sur l'environnement social des jeunes et des familles, sur le quartier ou l'arrondissement, sur son effet sur

⁴⁵ « Prévention générale : l'ensemble des actions menées dans le domaine socioéducatif tant au plan local que régional ou communautaire visant à réduire la quantité globale de violences - institutionnelles, symboliques, familiales ou encore relationnelles - subies par les enfants et les jeunes et visant à éviter que les réactions des enfants et des jeunes n'appellent en retour de nouvelles violences »

Décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse, Article 1, 21°

⁴⁶ « **La prévention sociale prend essentiellement la forme d'actions collectives, notamment :**

1° des actions sur les institutions et sur l'environnement du jeune ;

2° l'interpellation, entre autres, des autorités politiques et administratives. »

Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, Article 4, 2§

les institutions, sur la réduction de la quantité globale de violence subie par les jeunes et du risque de violence en retour, sur les questions qui restent posées ainsi que sur la diffusion de l'action et la production de supports ;

- ❖ L'atteinte des objectifs initiaux, les obstacles éventuellement rencontrés et les stratégies mises en place ;
- ❖ L'état des dépenses.

Les informations concernant l'état des dépenses étant davantage utilisées comme un élément de suivi des projets au sein du service de prévention, il n'en sera pas fait mention dans l'évaluation.

Suite au confinement lié à la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'entamer un travail de concertation avec tous les promoteurs pour approfondir le travail d'évaluation, par exemple via des focus groupes.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES ET LES BALISES DE L'APPEL À PROJETS INITIAL

Les projets s'inscrivaient dans un des quatre objectifs prioritaires suivants :

1. Faciliter les transitions et réduire les effets des ruptures dans les parcours des jeunes et des enfants :
 - ❖ Parcours scolaire : lutter contre les exclusions scolaires, faciliter l'accrochage scolaire, la recherche de stages, l'entraide scolaire, les relations entre les enfants, les parents et l'institution scolaire, l'orientation scolaire, l'information sur le système scolaire, l'accueil des primo arrivants, favoriser la relation au savoir, l'éveil et la curiosité...
 - ❖ Passage à la majorité : soutenir les transitions vers le monde professionnel, la recherche de logements, l'accessibilité aux services sociaux, la prise d'autonomie ...
2. Faciliter et soutenir l'exercice du rôle parental de tous les parents :
 - ❖ Soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif,
 - ❖ Soutenir les familles monoparentales,
 - ❖ Soutenir la place du père,
 - ❖ Favoriser la responsabilisation, l'autorité parentale,
 - ❖ Protéger les enfants victimes de conflits parentaux,
 - ❖ Lutter contre les effets de la pauvreté sur l'éducation des enfants,
 - ❖ Favoriser la prise en compte communautaire des problématiques de santé mentale.

3. Soutenir le vivre ensemble, lutter contre les mécanismes de clivage et de repli :
 - ❖ Soutenir l'image des jeunes,
 - ❖ Décloisonner l'espace public,
 - ❖ Favoriser l'apprentissage de la mixité sociale, culturelle et de genre,
 - ❖ Soutenir des expérimentations de citoyenneté.

4. Développer des modèles de compréhension et d'intervention en vue d'améliorer la prévention et l'accompagnement des phénomènes de troubles addictifs (toxicomanie, addictions comportementales).

Les balises de sélection sont centrées sur des éléments méthodologiques caractérisés par :

- ❖ Une stratégie d'intervention, globale, intégrée, centrée sur la personne,
- ❖ La recherche de la continuité de l'aide, en particulier pour des publics à la lisière des services de l'aide spécialisée et/ ou générale,
- ❖ Une dynamique de travail en réseau, locale, innovante, reproductible et/ou communicable à l'ensemble de l'arrondissement,
- ❖ Le soutien à la capacitation,
- ❖ La recherche de la lisibilité de l'offre,
- ❖ Le développement du pouvoir d'agir individuel et/ou collectif.

Le conseil de prévention a inscrit son plan d'actions 2020 dans la continuité du plan d'actions initial. Les actions en cours ont été poursuivies à la demande des promoteurs.

Les nouveaux projets ont été retenus sur base d'une grille de lecture s'appuyant sur les critères relevant du décret de 1991, de l'arrêté de février 2013 et de l'appel à projets de l'ancien CAAJ de Bruxelles.

L'INVENTAIRE DES ACTIONS

18 actions ont été soutenues au cours du plan d'actions de prévention 2018 – 2020.

La plupart des actions s'inscrivent sur les trois années du plan d'actions.

Certaines actions ont été menées de manière ponctuelle en 2018. C'est le cas des projets suivants :

- ❖ AMO CARS : Cartographies Emploi. Des outils pour permettre aux jeunes de trouver des services pouvant leur apporter une aide sur 1000 Bruxelles par rapport à l'emploi, notamment à la sortie des études.
- ❖ Les petits Livres : « Le sourire de Naëlle » et « Dis, c'est quoi la prison? », deux livres illustrés destinés à de très jeunes enfants, en lecture accompagnée, sur le thème de la maltraitance intrafamiliale et de la détention.

- ❖ Service Droit des Jeunes AMO : De la minorité à la majorité : questions fréquentes. Une brochure sur les questions que se posent les mineurs quant au passage à leur majorité : scolarité, obligations alimentaires, possibilités d'aide financière, majorité civile, pénale ou sexuelle, etc.

L'action du CAAJ – la vitrine de la prévention – visait à donner de la visibilité aux acteurs de la prévention et au travail accompli. Une matinée d'échanges a été organisée en 2018 en vue de favoriser les échanges intersectoriels autour de thématiques communes et de promouvoir la diffusion des outils développés dans l'arrondissement. Ce projet s'est fondu dans le Forum de l'Aide à la Jeunesse en 2019.

Le Forum de l'Aide à la jeunesse se fonde sur une réflexion collective visant à mettre à jour les préoccupations du secteur, les difficultés dans les pratiques et les problématiques qui posent question. Il s'adresse aux différents secteurs qui interrogent les familles et les jeunes sur ces mêmes questions. Il a pour but de ré-ouvrir la question des pratiques du secteur au regard des préoccupations nouvelles et d'impliquer les bénéficiaires dans une réflexion autour des réponses recherchées, en collaboration avec les intervenants de l'enseignement, de la santé mentale et des CPAS.

Le CAAJ a soutenu deux espaces de concertation intersectoriels : la plateforme AJ /CPAS et la plateforme AJ / enseignement. Ces projets ont été repris par le conseil de prévention dans le plan d'actions 2020.

La plateforme AJ/CPAS a été initiée dans le cadre du protocole de collaboration entre les centres publics d'action sociale, les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse et l'administration générale de l'aide à la jeunesse. Cet organe constitue l'opportunité d'instaurer de manière permanente un dialogue constructif entre les deux secteurs, au bénéfice des jeunes et des familles. Composée de différents acteurs tant du secteur de l'aide sociale générale que de l'aide spécialisée, la plateforme favorise la mise en réseau et la collaboration des acteurs concernés. Elle soutient la mise en œuvre du protocole. Elle transmet des avis au Conseil de prévention, notamment pour alimenter le diagnostic social, et lui fournit des éléments en vue d'exercer sa mission d'information et d'interpellation. Coprésidée par un représentant de chaque secteur, elle a initié et crée encore une série d'outils : formation croisée, fiches d'information, capsules vidéos de prévention, journées thématiques, etc.

La plateforme AJ / enseignement s'inscrit dans le cadre du décret intersectoriel et du protocole de collaboration entre les centres PMS et les acteurs du secteur AJ. Pilotée par les facilitateurs⁴⁷, elle vise à structurer les concertations entre les deux secteurs dans une dynamique de mise en réseau et de co-construction d'outils communs. En partenariat avec le service Synergie⁴⁸, elle prévoyait l'organisation de rencontres thématiques, l'écriture d'un livre incluant la parole des jeunes et l'organisation d'un colloque.

⁴⁷ Fonction créée par le décret intersectoriel du 21 novembre 2013. Il est prévu deux facilitateurs pour chaque bassin scolaire, l'un provenant du secteur de l'enseignement, l'autre du secteur de l'aide à la jeunesse

⁴⁸ Service de formation agréé par l'aide à la jeunesse

Les projets triennaux portés par les AMO sont les suivants :

❖ **AMOS**

« Une année citoyenne accessible à tous les jeunes volontaires »

Il s'agit d'une recherche-action participative concernant le développement de l'année citoyenne Solidarité dans l'arrondissement en vue de favoriser le passage à l'autonomie des jeunes et à l'engagement citoyen. Ce projet s'articule sur le recueil de l'avis des jeunes, des professionnels de la jeunesse et de l'AJ et sur une campagne de communication. Comment les jeunes s'approprient-ils les dispositifs qui leur sont destinés ? Qu'en disent les professionnels ?

❖ **AtMOsphères :**

« Quiz AtMOsphères... La vérité »

L'action porte sur la réalisation d'un quizz sur les droits des jeunes dans quatre thématiques : les jeunes et l'école, les jeunes et la police, la liberté d'expression et le logement. Cet outil d'animation, créé par et pour les jeunes, leur a permis d'aller à la rencontre des acteurs de terrain. Le projet comprend également une dimension artistique permettant aux jeunes de s'exprimer, notamment à travers les outils qu'ils jugent les plus pertinents tels la musique ou le dessin.

❖ **Siloé Centre COMETE**

« Toucher nos inatteignables : les 0-3 ans et leurs parents. Espace d'accueil parents-enfants (0-3 ans) »

L'action vise à offrir un espace d'accueil privilégié aux familles et aux enfants en utilisant la relation de confiance tissée entre les parents et l'AMO comme levier de réussite. Des groupes d'échanges et de soutien à la parentalité sont organisés 1x/semaine ainsi que des sorties familles et deux camps familles. Un espace où parents et enfants de 0 à 3 ans peuvent jouer, se retrouver et passer du temps ensemble a été créé. L'objectif est de renforcer les compétences parentales, développer l'entraide entre parents et promouvoir l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants et dans la vie de l'association.

❖ **Promo Jeunes**

« MUSIQUE et MC »

Cette action donne la possibilité aux jeunes de devenir des CRACS, (des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires) en les amenant à créer une chanson à texte (rap, slam et chant). Avant d'arriver à cette création, les jeunes doivent suivre une série d'ateliers sur différentes thématiques comme la connaissance de soi, le vivre ensemble et la citoyenneté, le fonctionnement du système politique belge et comment exprimer un message, un discours ou une idée au travers d'une chanson à texte. L'ensemble du projet est orienté par une interrogation centrale : si j'étais en mesure de changer ma commune/mon quartier, qu'est-ce que je ferais ?

❖ **SOS Jeunes - Quartier Libre**

« Quartier Air Libre - XL on AIR - Les jeunes au Cœur de la Cité »

Le projet soutient l'expression des jeunes comme outil de prévention par la création d'une plateforme web de capsules sonores et d'émissions radio qui relayent leurs préoccupations, leurs besoins et leurs difficultés. Afin d'être au plus près des jeunes, le projet inclut la création d'une nano radio mobile, itinérante. L'objectif est de donner et de recueillir les paroles de jeunes et encourager ceux-ci dans une certaine expérimentation de la citoyenneté. La plateforme accueillera également des réalisations sonores construites et réalisées par les membres du réseau local. L'action prévoit également une fiche d'animation pédagogique pour construire un outil reproductible.

Cinq nouvelles actions ont débuté en 2020 :

❖ **« Les jeunes de 16 à 25 ans en situation de rupture et d'errance : quels outils et quelles perspectives ? »**

Organisation de tables rondes autour du concept de l'autonomie chez les jeunes par le service AMO le CEMO

L'action porte sur la réflexion sur l'accompagnement des jeunes dits « à la frontière », qui pour une partie de ceux-ci, en raison de leur âge et de leur parcours, ne trouvent pas leur place dans les dispositifs existants. Une journée sera organisée en novembre 2020 de telle sorte que les participants de différents secteurs puissent se rencontrer et échanger sur les réalités des jeunes ainsi que sur les projets et outils qui permettent de les accompagner au mieux dans la prise d'autonomie. La volonté est de favoriser le travail de réseau et l'émergence de réponses moins fragmentées. La participation des jeunes à ce projet est visée, tant dans la préparation que dans l'évènement en tant que tel. Une exposition reprenant des photos/vidéos/audio et des témoignages de jeunes en situation d'errance sera présentée à l'occasion de cette journée.

❖ **« Cité de la Jeunesse – Expérimentation pilote »**

Par l'organisation de jeunesse « Promo Jeunes »

La cité de la Jeunesse s'inscrit dans le contexte bruxellois où l'on observe la coexistence de différentes jeunesse, qui ne se croisent ni dans le temps scolaire, ni dans le temps des loisirs. Cela impacte négativement sur les perspectives d'avenir des jeunes les plus précarisés dans la mesure où cette ségrégation s'accompagne d'une occupation différente de l'espace, avec la maîtrise d'un territoire plus restreint, limitant ainsi les opportunités. L'objectif opérationnel du projet est double : favoriser l'inclusion sociale en brisant les préjugés mutuels et encourager l'autonomisation des jeunes à travers la conception d'une cité de la Jeunesse, créée par, avec et pour eux. Ce lieu représente un dispositif qui permet à la fois la rencontre et l'expression d'une citoyenneté active.

❖ **« Interpell'Action »**

Coordonné par le service AMO Rythme

Dans le cadre de la mission d'interpellation des services AMO, Interpell'Action est un projet qui s'inscrit dans l'action politique et qui a pour double objectif de mettre en évidence les constats de terrain et de réfléchir à des propositions d'améliorations concrètes des situations de vie des jeunes et familles. La récolte de ces constats aura lieu tant grâce à la récolte de témoignages auprès de jeunes et de familles sollicitant nos services, que de manières intersectorielles auprès des équipes de terrain. Au terme des récoltes, une Interpell'Action Day sera organisée sur base d'un processus d'intelligence collective, source de proposition de changement sociaux à destination de l'aide à la jeunesse et de la société en général.

❖ **« Salon de la majorité »**

AMO CARS

L'action consiste en l'organisation d'un événement d'une journée accessible aux jeunes et à leur famille et familiers autour du thème du passage à la majorité. Divers services sont rassemblés en un même lieu afin de leur transmettre des informations utiles et pratiques sur le sujet et de répondre à leurs questions.

❖ **« Exprime-Art »**

Service droit des jeunes AMO – BADJ

L'action porte sur des ateliers créatifs qui prennent la forme d'une broderie collective. Ces ateliers sont destinés aux Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA) et les enfants en familles demandeuses d'asile au sein des centres d'accueil. Cette toile qui se crée au fur et à mesure est transportée de lieu en lieu pour que les jeunes se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls dans cette situation. Il est proposé aux enfants de broder leur parcours migratoire par des lignes, des mots, leur pays, ce qu'ils souhaitent. Tout au long de cette activité, ils peuvent poser des questions sur leurs droits. À l'issue du projet, cette toile fera l'objet d'une exposition. Cette exposition sera à son tour un outil de sensibilisation auprès d'autres jeunes soumis ou non à l'exil. L'objectif est de créer un moment de loisir et de bien-être, un lieu d'expression doux et non intrusif où les enfants peuvent poser des questions eu égard à leur situation particulière, à leur parcours migratoire, à leurs droits en Belgique. L'action vise à développer la confiance en soi et à favoriser le développement de la mixité sociale, culturelle et de genre.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, Madame la Ministre de l'Aide à la Jeunesse n'a toutefois pas encore validé le plan d'actions 2020 de Bruxelles et ces cinq actions doivent donc être encore confirmées.

LES THÉMATIQUES

4 actions visent un travail de concertation.

4 actions sont axées sur les transitions et ruptures.

3 actions proposent un soutien à la parentalité.

6 actions s'intègrent dans la thématique du vivre ensemble, de la lutte contre les mécanismes de clivage et de repli.

Aucun projet ne concerne les modèles de compréhension et d'intervention en vue de prévenir et d'accompagner les troubles addictifs.

Certaines actions s'inscrivent dans plusieurs thématiques.

LE TRAVAIL DE RÉSEAUX, DE PARTENARIATS

Chacune des actions s'inscrit dans un travail de réseaux ou de partenariats.

Les collaborations sont nombreuses : secteurs de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse, de l'enseignement, de l'aide sociale générale, de la santé mentale, du sans-abrisme, de la petite enfance, de l'emploi, culturel, des projets de recherche, les centres FEDASIL et Croix-Rouge, la plateforme MENA,...

LES RETOMBÉES DES ACTIONS

Nous souhaitons souligner le caractère partiel de cette évaluation. Tous les projets ne sont pas arrivés à leur terme, il s'agit donc d'une évaluation intermédiaire. En ce qui concerne les nouvelles actions soutenues dans le cadre du plan d'actions 2020, certaines n'ont pas encore pu produire leurs effets.

Par ailleurs, à l'exception d'actions s'appuyant sur du personnel dédié, toutes ont connu une période d'interruption suite à la crise sanitaire.

LES ACTIONS DE CONCERTATION

Le Forum de l'aide à la jeunesse s'articule sur une réflexion collective visant à mettre à jour les préoccupations du secteur de l'aide à la jeunesse dans son ensemble, à constater les difficultés dans les pratiques et relever les problématiques qui posent question. Il s'adresse également aux différents secteurs qui sont concernés par ces mêmes questions. Il a pour but de ré-ouvrir la question des pratiques au regard des préoccupations nouvelles, d'impliquer les bénéficiaires dans la réflexion autour des réponses recherchées, en collaboration avec les intervenants de l'enseignement, de la santé mentale et des CPAS.

L'action s'est déroulée en 2 temps.

En novembre 2018 s'est tenue la première journée d'échanges et d'ateliers, sur base d'un forum participatif, afin d'élaborer ensemble des questions sur l'évolution des pratiques. L'outil de « l'intelligence collective » a été utilisé pour analyser les réalités du quotidien des intervenants de l'aide à la jeunesse. Quinze thématiques ont émergé de cette expérience. Sur base d'une réflexion menée par le groupe de pilotage, trois projets ont été proposés comme axes aux ateliers de la deuxième partie du Grand Forum, en 2019.

En décembre 2019 s'est tenu le grand forum, la mise en commun du travail du secteur de l'aide à la jeunesse, de ses bénéficiaires et de ses partenaires.

Trois moments forts ont sous-tendu cette action :

- ❖ Réflexion / action. Des jeunes étaient invités à témoigner (via des interviews vidéo) de leur passage à la majorité : l'autonomie, les aléas de la liberté, la galère,... le besoin de soutien. Ceci s'est accompagné d'un moment de partage et de réflexion des intervenants du groupe.
- ❖ Pratiques cliniques. Regards croisés sur les parcours d'un jeune, d'une famille, d'une équipe ou encore du vécu des intervenants.
- ❖ Partage d'outils. Information et expérimentation de médias utiles dans le travail avec les jeunes et les familles

L'objectif ne vise pas à intervenir directement sur l'environnement social du jeune et de sa famille. Toutefois, même s'il ne s'agit pas d'une action de prévention sociale en tant que telle, les services AMO estiment qu'indirectement les jeunes en seront bel et bien bénéficiaires.

Cette action a permis de :

- ❖ Mieux comprendre la réalité des jeunes, identifier les mécanismes sociaux d'exclusion et outiller les jeunes pour y faire face ;
- ❖ Concerter un secteur et ses partenaires autour des problématiques rencontrées par les familles et y apporter des pistes concrètes ;
- ❖ Faire naître des volontés de participation et d'action ;
- ❖ Découvrir, partager et expérimenter des outils de terrain pour mieux répondre aux besoins ;
- ❖ Agir « sur le fond » de ce qui génère une violence institutionnelle sur les jeunes et leurs familles ;
- ❖ Développer des modèles de compréhension et d'intervention en vue d'améliorer la prévention et l'accompagnement de problématiques particulièrement complexes.

L'organisation de tels événements demande un effort de mobilisation important qui est souvent difficile à obtenir. Le groupe de pilotage constate qu'il a fonctionné à effectif réduit. Certains se sont désinvestis ; d'autres ont rejoint le projet en cours de route.

Pourtant, l'évaluation est globalement très positive. Il en ressort que le Forum est un lieu unique d'échange où tout le monde peut s'exprimer sans vouloir faire passer une idéologie

particulière. L'évaluation indique que les activités ont été utiles, intéressantes et porteuses de la dynamique de l'aide à la jeunesse.

La plateforme intersectorielle aide à la jeunesse / enseignement vise à avoir un impact durable sur l'environnement social des jeunes et des familles. L'objectif est d'assumer une évolution concertée des pratiques et des outils de travail des acteurs de chaque secteur. Il s'agit donc d'un impact qui ne peut être mesuré sur le court terme. La volonté des personnes engagées dans ce projet est d'améliorer sensiblement la scolarité des jeunes, leur implication dans leurs études et de réduire drastiquement le décrochage scolaire et la fracture sociale.

La plateforme est composée d'un public d'enseignants, d'éducateurs, de chefs d'établissement, de professionnels de l'aide à la jeunesse et de services externes tels que les services de prévention communaux. Les enseignants sont toutefois difficiles à mobiliser.

L'action est mise en œuvre en partenariat avec un service de formation.

Dans le cadre de ses travaux, la plateforme prévoit la rédaction d'un document sur le partage des pratiques collaboratives entre le secteur de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse. Une journée de présentation de l'outil et d'échanges sur les pratiques sera organisée fin 2020. Une évaluation de l'action devra être menée après la tenue de cet événement.

La plateforme intersectorielle aide à la jeunesse/CPAS vise de façon générale à améliorer la collaboration entre les deux secteurs, aide à la jeunesse et CPAS. Elle vise à une meilleure prise en charge en termes de concertation, d'adéquation de l'aide et d'évitement des situations de rupture dans la continuation de l'aide. Elle s'attache à une meilleure concertation sur les questions concernant les aides financières, au respect des cadres propres à chacun, à la prise en compte du secret professionnel et à l'impact des situations de pauvreté dans l'aide à la jeunesse. Elle vise à éviter le jeu de renvois entre les services des deux secteurs et à mettre en œuvre le protocole de collaboration. Il s'agit principalement de diminuer la violence institutionnelle subie par les jeunes et les familles en s'appuyant sur les ressources des deux secteurs.

Plusieurs outils sont proposés ou sont en cours d'élaboration : ateliers d'échanges de pratiques collaboratives, modules de formation croisée entre les professionnels, journées d'étude thématiques, fiches de bonnes pratiques et d'informations collaboratives, média de prévention à destination du public jeunes, page Internet dédiée.

Dans l'évaluation, les coprésidents de la plateforme soulignent qu'il s'agit d'un travail continu et qui devrait être permanent. « La connaissance mutuelle est essentielle dans la collaboration et le « turnover » au sein des différents services ne favorise pas une « capitalisation » de ces connaissances. La diversité des situations auxquelles les professionnels sont confrontés et l'évolution des cadres respectifs nécessitent des échanges réguliers. La mise en œuvre du protocole de collaboration aide à la jeunesse et CPAS et son actualisation est également un processus permanent. La plateforme ou une commission aide à la jeunesse et CPAS devrait être permanente et bénéficier de moyens spécifiques et suffisants : moyens humains pour gérer le fonctionnement et moyens financiers pour les différents projets. ».

Sur le terrain, l'identification et la reconnaissance des acteurs de terrain ont permis que l'aide aux personnes soit plus cohérente envers les bénéficiaires. La reconnaissance des services permet à l'usager d'exprimer ses besoins à la bonne personne. Ces pratiques amenuisent les violences institutionnelles envers l'usager, ne l'obligeant pas à répéter son histoire. L'aide est moins morcelée donc plus cohérente dans sa globalité. L'intervention est plus rapide et plus efficace.

L'évaluation met en évidence l'atteinte des objectifs et l'appréciation largement positive tant des participants que des intervenants sur la qualité et l'opportunité des échanges intersectoriels. De nombreux témoignages évaluatifs provenant notamment des formations croisées font état d'une meilleure compréhension des cadres respectifs, d'un nouveau regard sur l'autre secteur, d'une meilleure perception. La totalité des participants estime que la formation leur servira dans leur travail au quotidien.

Dans le cadre de la mission d'interpellation des services AMO, **Interpell'Action** est une action qui s'inscrit dans l'action politique. Elle a pour double objectif de mettre en évidence les constats de terrain et de réfléchir à des propositions d'améliorations concrètes des situations de vie des jeunes et familles. Ce rôle est identique à celui du conseil de prévention mais avec la particularité de ne réunir que des services agréés non mandatés, principalement des services AMO ; contrairement au conseil de prévention qui est lui intersectoriel. Ces deux instances sont ainsi parfaitement complémentaires.

Le projet existait sans financement depuis deux ans. Sur proposition du chargé de prévention, l'action a été soutenue dans le cadre du plan d'actions de prévention 2020 du conseil d'arrondissement.

La première étape (récolte de témoignages des professionnels) a été finalisée l'année passée. L'action vise maintenant la récolte de ces constats auprès de jeunes et des familles qui sollicitent les services non mandatés de l'aide à la jeunesse. Au terme des récoltes, une Interpell'Action Day sera organisée fin 2020 sur base d'un processus d'intelligence collective, source de propositions de changements sociaux à destination du secteur et de la société dans son ensemble. À noter dans l'organisation de cette journée, la participation active de jeunes et de familles en tant que témoins du vécu.

Dix-sept services AMO et un Projet Educatif Particulier (PEP) sont actuellement partenaires de l'action.

L'impact de l'action sur le contexte et sur l'environnement social des jeunes et des familles est potentiellement très important. Cette journée devrait leur donner une légitimité nouvelle, une reconnaissance au sein de la vie de la cité, une capacité d'action et de négociation dont ils pourront se saisir.

Les supports seront produits par les bénéficiaires. Certains sont déjà présents sur la page Facebook d'Interpell'Action⁴⁹.

Une couverture médiatique sera sollicitée lors de la journée de lancement, comme elle l'a été lors de la présentation des résultats de l'enquête préalable.

En conclusion, il apparaît que les actions de concertation qui s'adressent uniquement à un public de professionnels demandent à être soutenues de manière permanente, dans le cadre d'un financement spécifique de l'administration de l'aide à la jeunesse.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le contexte sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19 a bien entendu perturbé grandement toutes les actions de concertation. Cependant certaines d'entre elles ont continué à fonctionner malgré tout en visioconférence.

Une action d'interpellation du conseil de prévention est prévue en vue de partager et analyser les constats émergeant de cette période de crise sanitaire et d'envisager les modalités d'interpellations à mener de manière intersectorielle.

LES TRANSITIONS ET RUPTURES DANS LES PARCOURS DES JEUNES

Une action cible **l'accès aux droits sur quatre sujets de préoccupations des jeunes (la police, le logement, la liberté d'expression et l'école), via un outil créé par et pour les jeunes**. Cette action est transversale aux thématiques des transitions et ruptures et du soutien au vivre ensemble.

L'action a permis :

- ❖ Une augmentation de la confiance des jeunes dans leurs capacités multiples ;
- ❖ Le développement de leurs capacités d'expression ;
- ❖ Une amélioration de l'esprit critique face à l'information via le développement de leurs capacités de questionnement et de recherche sur les sources de l'information ;
- ❖ La création d'un lien de confiance des jeunes avec le service mais aussi de liens d'entraide entre les jeunes ce qui permet la transmission des savoirs entre eux et vers d'autres jeunes du service ;
- ❖ Le développement de la notion de citoyenneté via l'expérimentation des mécanismes participant à une citoyenneté effective ;
- ❖ La découverte de leur capacité à agir sur leur environnement par des actions concrètes.

Les jeunes ont pu valoriser l'action dans de nombreux lieux tels les services partenaires, la Ligue des droits humains, Amnesty international, le Forum des jeunes, le Festival zéro>18. Ils ont été sollicités par la Commission nationale pour les droits de l'enfant en vue de réfléchir à la mise

⁴⁹ <https://www.facebook.com/InterpellAction-506922683159468/>

en place d'un outil complet de monitoring sur les droits de l'enfant et plus particulièrement sur les questions de vie familiale et d'alternatives au placement.

Suite à la prise de conscience de l'importance de leur participation dans les mesures qui les concernent, les jeunes ont décidé de s'investir dans un conseil communal des jeunes sur la commune de Schaerbeek.

Deux actions portent plus particulièrement sur le **passage à la majorité**.

Une **brochure** a été réalisée sur cette thématique. Elle offre aux jeunes et aux professionnels qui les accompagnent une information sur les droits des jeunes pendant cette période de transition et favorise l'exercice effectif de ces droits. Elle permet aux jeunes d'anticiper les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés au cours de cette période au niveau de leur scolarité, leurs obligations alimentaires, leurs possibilités d'aide financière, leur majorité civile, pénale ou sexuelle. Les institutions qui accompagnent ou qui hébergent ces jeunes en transition sont mieux outillées pour donner les informations adéquates. Si beaucoup d'acteurs de terrain se sont emparés de l'outil, il reste que malgré la publicité qui en a été faite auprès des écoles bruxelloises, aucune d'entre elles n'a souhaité organiser une animation à ce sujet.

Une autre action devrait déboucher en novembre 2020 sur **une journée accessible aux jeunes, à leur famille et à leurs familiers** sur le thème du passage à la majorité. Divers services seront rassemblés en un même lieu. Les effets attendus tendent vers une meilleure information et une conscientisation des jeunes sur les changements qui adviennent à la majorité ainsi qu'une meilleure connaissance des services et des ressources qui leur sont accessibles.

Une action porte plus particulièrement sur **l'accès à l'emploi**. Un travail de cartographie a été réalisé pour donner des clés de compréhension visant à un meilleur accès aux services et aux droits en matière d'insertion professionnelle.

L'action a permis :

- ❖ L'établissement d'un état des lieux des ressources disponibles ;
- ❖ Le développement ou l'ancrage d'un réseau d'acteurs autour de ces questions ;
- ❖ L'organisation d'un focus sur les besoins des jeunes ;
- ❖ La mise en commun des ressources existantes dans différents services.

Une action est centrée sur les **jeunes en errance**. Elle est en cours et n'a pas encore pu produire ses effets.

Les effets attendus sont les suivants :

- ❖ Dépasser les logiques locales et sectorielles et permettre l'émergence de liens ;
- ❖ Permettre aux jeunes participants à l'évènement de rendre compte de leur vécu ;
- ❖ Affiner la compréhension par les institutions des besoins particuliers de ces jeunes ;
- ❖ Favoriser une meilleure adaptation des services, notamment par de nouvelles pratiques ;
- ❖ Permettre une meilleure compréhension par le jeune des logiques institutionnelles ;
- ❖ Réduire les violences institutionnelles.

Cette action pourra être prolongée, notamment par un travail intersectoriel plus important en ce qui concerne les jeunes en errance : liens interpersonnels entre services et travailleuses et travailleurs, investissement dans les plateformes existantes (plateforme aide à la jeunesse / CPAS, a Way home...), création de nouvelles plateformes en y incluant la participation des jeunes.

En conclusion, nous pouvons constater que l'ensemble des sujets restent d'actualité.

Les actions visent en priorité à outiller les jeunes, et les services qui les accompagnent, dans les écueils qui jalonnent les périodes de transitions et à réduire les éléments qui font obstacle à l'autonomisation.

Le fil rouge qui sous-tend ces actions est lié à l'accès aux droits et aux services.

Toutes concourent à réduire les violences invisibles subies par les jeunes et le risque de violence en retour.

L'évaluation pour les actions en cours est largement positive tant dans la rencontre des publics ciblés, des objectifs initiaux, des partenariats que des retombées effectives. La participation des publics à l'ensemble des processus des actions semble toutefois difficile à atteindre pour certaines d'entre elles.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Trois actions concernent le soutien à la parentalité.

Deux d'entre elles sont clôturées. Elles se sont déclinées par la production et la diffusion gratuite de **deux livrets illustrés, pour un public de jeunes enfants à partir de trois ans, en lecture accompagnée d'un adulte**. Le premier livret porte sur la maltraitance infantile, le second sur l'emprisonnement d'un parent ou d'un familial. Ils sont conçus comme des « livres-outils », écrits pour favoriser la parole et l'échange de l'enfant autour de ce qui fait problème pour lui, à un moment de son histoire. C'est l'occasion pour lui de sentir que son histoire n'est pas unique et qu'il n'en est pas responsable.

Il n'y a pas eu de participation directe de la part des jeunes et des familles au processus de l'action.

Ces deux actions connaissent toujours une large diffusion auprès des familles ainsi que des professionnels de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement et de la santé mentale. Une page Facebook leur est consacrée⁵⁰.

⁵⁰ <https://lespetitslivres.wixsite.com/lespetitslivres>

La troisième action vise à offrir **des espaces d'accueil privilégié aux familles fragilisées et aux enfants** via des groupes d'échanges entre parents, des sorties et des camps avec des familles et un lieu de rencontre parents - enfants de 0 à 3 ans.

Les jeunes et les familles participent à toutes les phases de l'action qui se déroule en partenariat avec des associations locales et l'ONE.

L'action a permis :

- ❖ L'émergence de la parole des parents dans un climat de confiance ;
- ❖ Un échange de bonnes pratiques éducatives ;
- ❖ Un renforcement des liens parents – enfants ;
- ❖ Un accès gratuit à des activités socioéducatives en famille ;
- ❖ Une ouverture à la multi-culturalité.

Le promoteur évoque le faible taux de fréquentation du lieu de rencontre parents - enfants ainsi que l'absence relative des pères dans les activités.

En conclusion, l'évaluation est globalement positive. Toutefois, il nous semble que ces actions se situent davantage dans le cadre de la prévention socioéducative que dans celui de la prévention sociale. Elles ciblent en effet essentiellement des actions collectives visant à renforcer les capacités des individus ou leur permettre de s'exprimer, plutôt que d'agir sur les causes et l'environnement des jeunes.

LE VIVRE ENSEMBLE, LA LUTTE CONTRE LES MÉCANISMES DE CLIVAGE ET DE REPLI

Six actions se déploient dans cette thématique.

Deux d'entre elles sont en lien avec **l'éducation à la citoyenneté**.

La première est une **recherche-action dédiée à l'éducation à la citoyenneté, au soutien à la diversité et à l'ouverture à l'altérité**. Toujours en cours, elle vise à valoriser la parole des jeunes dans une dynamique d'ouverture sociologique et sur le quartier. Elle a pour but, au départ du choix d'un lieu facilement accessible, de se faire rencontrer des jeunes qui ne sont pas amenés à le faire naturellement et y encourager les synergies avec les associations locales en prenant en compte l'aspect intergénérationnel.

Les effets attendus sont :

- ❖ Diminuer les préjugés mutuels entre les différentes jeunesse de Bruxelles ;
- ❖ Contribuer à l'émancipation globale des adolescents et jeunes adultes en leur fournissant des voies d'accès à une autonomie sociale ;
- ❖ Impacter positivement le sentiment de légitimité des jeunes par rapport à leur parole et à leur rôle dans la société ;
- ❖ Faire évoluer leur manière d'appréhender les institutions, trop souvent jugées inaccessibles, voire hostiles.

Le projet étant co-construit (entre autres avec les bénéficiaires), les questions qui restent en suspens sont plutôt d'ordre méthodologique. L'étude de désirabilité s'est clôturée et a été présentée à différents partenaires. L'idée est maintenant de mettre en place un groupe de travail dédié à la communication et un autre destiné à organiser un moment inaugural festif.

La seconde action est une **recherche-action participative** également toujours en cours. Elle concerne le **développement d'une Année Citoyenne** dans l'arrondissement de Bruxelles. En misant sur le collectif, son objectif est de favoriser le développement personnel des jeunes, le passage à l'autonomie par l'acquisition de compétences et de savoir-être ; ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Ce projet s'articule sur le recueil de l'avis des jeunes, des professionnels de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et sur une campagne de communication. L'objectif final du projet est la diffusion du travail réalisé. L'impact se mesurera lors de la troisième année avec l'organisation d'un colloque final.

Les effets attendus sont :

- ❖ Faciliter et soutenir le passage du statut d'élève, voire d'étudiant, à celui de travailleur ;
- ❖ Valoriser l'expérience des jeunes, comme clé de raccrochage à un parcours de vie ;
- ❖ Aider le jeune à se réaliser et à entrer dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle ;
- ❖ Faciliter la réflexion à tous les niveaux sur le développement et l'essaimage d'un projet.

Dans le contexte actuel, la tenue d'un séminaire tel qu'envisagé pour cette 3ème année risque d'être remise en question. Des pistes alternatives sont envisagées.

Deux actions visent à faciliter l'expression des jeunes

Une action porte particulièrement sur les **MENA et les enfants en familles demandeuses d'asile au sein des centres d'accueil**. Le projet propose des ateliers créatifs sous forme d'une broderie collective qui permettra à ces jeunes d'exprimer leur vécu et leur parcours dans une vision de partage non intrusif. La production finale servira d'outil de sensibilisation. Cette action est en cours et n'a pas encore produit ses effets.

Les effets attendus :

- ❖ Permettre aux jeunes qui y participent de ne plus se sentir seuls dans leur vécu ;
- ❖ Être mieux informés de leurs droits en vue de les exercer ;
- ❖ Solliciter les structures de prévention de l'aide à la jeunesse pour améliorer leur situation.

Le manque de mobilisation de la part de certains centres d'accueil a entraîné un défaut de participation des jeunes aux ateliers. Il sera nécessaire d'aller à la rencontre de ces centres d'accueil afin d'entamer une collaboration plus active.

La seconde action soutient **l'expression des jeunes comme outil de prévention** par la création d'une plateforme web, de capsules sonores et d'émissions radio qui relayent leurs besoins et

leurs difficultés. La production d'un disque audio devrait également s'accompagner d'un livret retranscrivant les textes élaborés par les jeunes. L'ambition de ce projet est de devenir progressivement la Plateforme de la Parole de jeunes au niveau local en brassant divers acteurs qui les touchent des près ou de loin. Cette action est toujours en cours.

Les effets attendus sont :

- ❖ Recueillir la parole des jeunes ;
- ❖ Prendre en compte de la parole des jeunes au niveau des politiques locales et, de manière plus générale, là où les jeunes se trouvent ;
- ❖ Faire remonter des messages à des destinataires identifiés ;
- ❖ Nourrir le savoir des acteurs de terrain et orienter leurs actions.

Lors des deux premières années du projet, il n'y a pas vraiment eu d'obstacles mais plutôt des contretemps et imprévus gérés au fur et à mesure. Pour cette troisième année, le contexte sanitaire a obligé ce service à repenser les actions. Toutefois, l'outil proposé convient assez bien à des animations et capsules sonores (ou émissions) réalisées à distance.

Une action vise à **remobiliser la confiance des jeunes**. Le but de cette action en cours est d'amener les jeunes à créer une chanson à texte comme moyen de persuasion politique. Ce projet propose des outils pour exprimer un message et donne des clés pour comprendre le fonctionnement du système politique belge pour au final faire prendre conscience aux jeunes qu'ils ont des capacités et qu'ils sont compétents pour mener à bien un projet. Ce programme passe par la création d'une vidéo et la participation à un spectacle.

Les effets attendus sont :

- ❖ La transposition de la confiance acquise dans le champ de ce projet dans d'autres domaines de la vie, notamment dans le champ scolaire ;
- ❖ Une meilleure connaissance et un plus grand intérêt de la politique (au sens large) auprès des jeunes ;
- ❖ L'ouverture des jeunes vers les missions de l'AMO (demandes spécifiques sortant du cadre du projet) ;
- ❖ Un impact favorable auprès du cercle familial des jeunes, ou du moins un intérêt et une implication vis-à-vis du parcours vécu par le jeune.

Lutter contre la méconnaissance et le désintérêt de la politique auprès des jeunes est difficile. La question de savoir comment aborder ce point dans le futur reste une question ouverte, à laquelle il n'y a pas encore de réponse. Le projet a rencontré des obstacles d'ordre juridique, qui ont fortement entravé son développement. Ce temps a été mis à profit pour le repenser et lui donner ainsi des bases plus solides.

Une autre action est transversale à la thématique du vivre ensemble, de la lutte contre les mécanismes de clivage et de repli et à celle des transitions et ruptures. Elle a été développée plus haut dans cette dernière thématique.

En conclusion, nous pouvons constater que l'ensemble des sujets restent d'actualité.

En ciblant les jeunes et les professionnels, les actions du vivre ensemble visent en priorité à favoriser le développement, l'émancipation et l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes en mobilisant l'acquisition de leurs compétences, de leur savoir et de leur savoir-être. La plupart utilisent et favorisent la parole des jeunes comme outil de prévention.

Toutes les actions incluent la participation des jeunes, portent une dimension intersectorielle et s'inscrivent dans un travail en réseau.

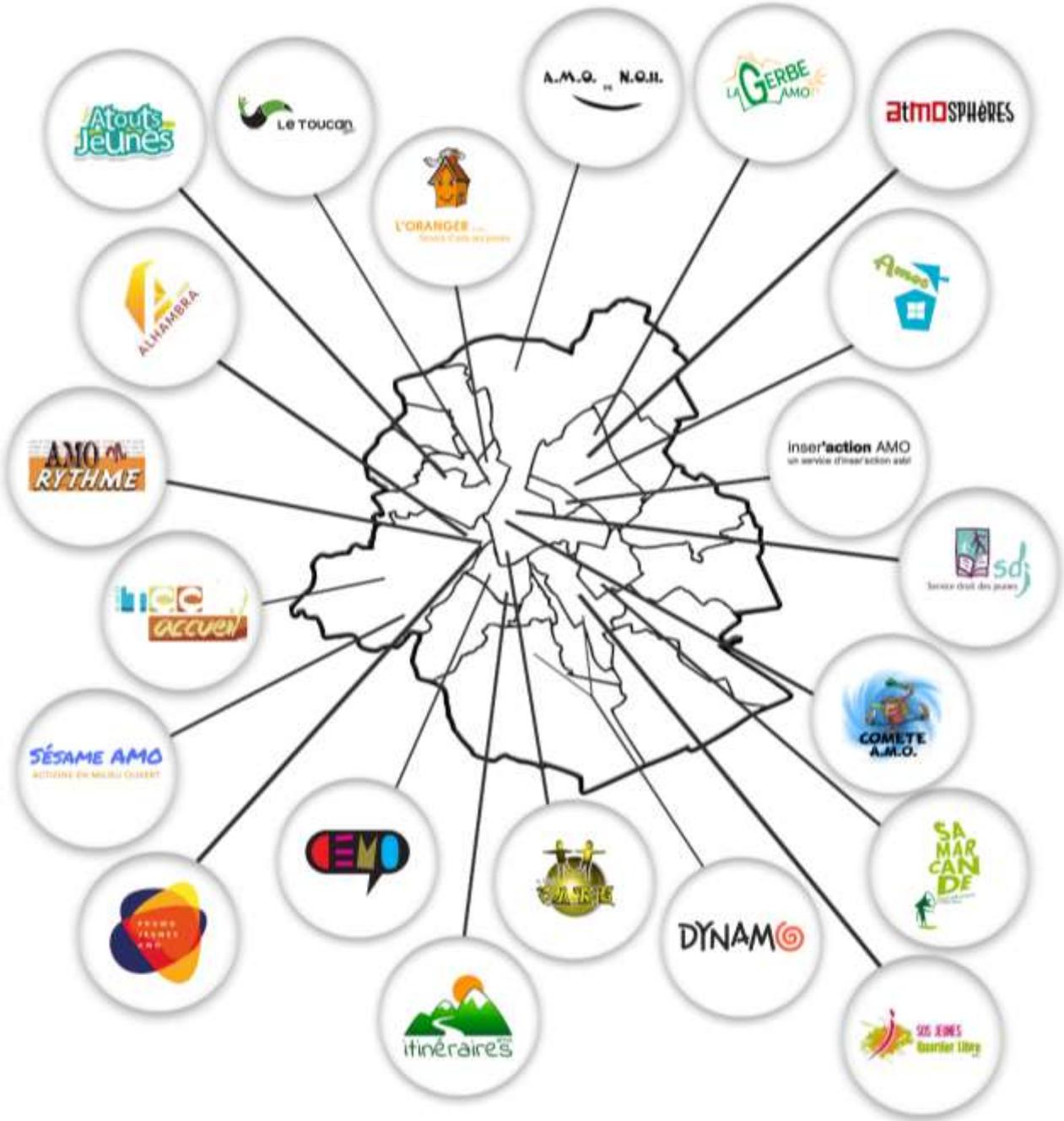
Elles interviennent sur les violences faites aux jeunes, qui ne se sentent pas écoutés et représentés, par le biais de l'éducation, prise dans son ensemble, en agissant sur les confinements spatiaux qui provoquent violence et replis, en répondant aux critiques de formalisme de certaines structures ou en intervenant sur l'image mutuelle des jeunes et des institutions.

Le contexte sanitaire lié à la Covid-19 a ralenti l'ensemble des actions en cours. Afin de repartir sur de bonnes bases, plusieurs ont mis cette période à profit pour approfondir ou adapter leurs projets.

Bien qu'il soit un peu trop tôt pour certaines d'entre elles de réellement évaluer l'atteinte de leurs objectifs, nous pouvons affirmer que dans l'ensemble, les évaluations intermédiaires sont positives. Les projets rencontrent beaucoup d'enthousiasme auprès des jeunes et des partenaires.

Pour certaines actions, nous pouvons faire la même remarque que dans la partie liée à la parentalité, se situant davantage dans le cadre de la prévention socioéducative que dans celui de la prévention sociale. Certaines ciblent en effet essentiellement des actions collectives visant à renforcer les capacités des individus ou leur permettre de s'exprimer, plutôt que d'agir sur les causes et l'environnement des jeunes.

PARTIE 3: CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE SUGGÉRÉES PAR LES SERVICES D' ACTIONS EN MILIEU OUVERT BRUXELLOIS



La région bruxelloise compte 21 services AMO agréés par le secteur de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces services sont principalement actifs dans les quartiers de ce qu'on appelle communément le croissant pauvre de Bruxelles.

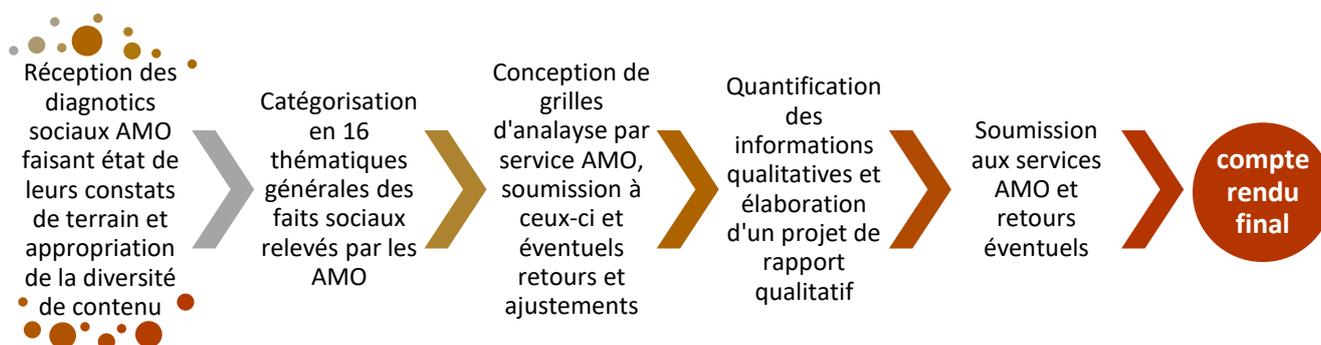
En quelques mots, ces services d'aide spécialisée ont pour mission d'offrir aux jeunes vulnérables et leur famille une aide préventive gratuite et surtout hors de tout mandat. Leurs actions sont de deux ordres :

- ❖ La prévention dite éducative qui consiste à accompagner des enfants ou des jeunes dits vulnérables en vue de résoudre leurs difficultés. Cet accompagnement se fait à la demande du jeune lui-même ou éventuellement à celle de l'un de ses familiers. Même si certains accompagnements peuvent concerner des groupes de jeunes, l'action vise, au-delà de la résolution de difficultés, à agir sur les individus, et plus particulièrement sur leurs capacités d'action afin de les renforcer dans leur rôle d'acteur sujet.
- ❖ La prévention dite sociale qui tente d'agir non pas sur les individus eux-mêmes, mais plutôt sur le contexte et l'environnement dans lequel ceux-ci évoluent. S'inscrivant dans la prévention, cette action tente donc d'identifier les causes sociales qui peuvent provoquer des violences, visibles ou non, et qui peuvent entraîner des difficultés et des souffrances chez les jeunes.

Pour orienter leur travail, les services AMO sont invités à rédiger tous les trois ans un diagnostic social dans lequel ils relèvent et analysent des constats sociaux. Ce travail leur permet d'orienter et surtout de prioriser les actions qu'ils mèneront ensuite.

Ces diagnostics sociaux constituent également le matériau de base sur lequel s'appuie un autre diagnostic, cette fois à l'échelle de l'arrondissement.

Le chapitre qui suit tente de faire la synthèse de tout ce que les vingt et un services AMO bruxellois ont relevé dans leurs pratiques et souhaité mettre en évidence en termes de prévention. Un long processus itératif a permis l'élaboration de ce chapitre, permettant d'être le plus fidèle possible aux constats des services AMO. Pour chaque thématique, quelques données qualitatives sont également présentées permettant une approche de quantifications des informations qualitatives. Elles doivent donc être considérées comme telles uniquement, et ne doivent pas être extrapolées.



Il est important de préciser que ces constats et analyses ont été réalisés par des travailleuses et travailleurs de terrain de première ligne. Il ne s'agit pas d'analyses en profondeur réalisées par des chercheurs et n'ont donc pas la prétention d'avoir été réalisées avec toute la rigueur scientifique que l'on pourrait en attendre. Il s'agit parfois d'observations brutes et même de ressentis. Ceci peut apparaître comme une faiblesse mais c'est aussi ce qui en fait la force : ces constats et analyses sont le fait de praticiens et sont, pour la plupart exempts de présupposés présumés incontestables. Ces services sont en confrontation directe, au jour le jour, avec la souffrance des enfants des jeunes et des familles. Ils ne sont donc sans doute pas toujours dans les meilleures dispositions pour prendre suffisamment de recul par rapport à ce à quoi ils sont confrontés continuellement. Ils sont par contre des témoins précieux de premier plan et méritent que leurs propos soient entendus et pris au sérieux.

Certains des constats, réflexions ou propositions d'actions de prévention sociale pourront donc apparaître comme étonnants, méritant parfois un approfondissement ou des vérifications. Certains pourront même choquer le lecteur quant au fait qu'ils seraient teintés de subjectivité et même de jugements de valeur. Tout ceci devra sans nul doute être retravaillé, notamment en conseil de prévention en croisant leurs regards avec celui des représentants des autres secteurs.

Le travail de rue est l'un des outils dont les services AMO disposent pour réaliser leurs missions. S'agissant d'une pratique transversale et adoptée par plusieurs services, le concept de « travail social de rue » n'est donc pas repris dans les thématiques de constats sociaux. Il ne s'agit que d'un moyen d'appréhender les réalités sociales et le vécu des jeunes, pas d'un objet d'analyse en soi.

Les thématiques proposées sont présentées en fonction de leur récurrence et non en fonction d'une importance prépondérante.

La précarité des familles en filigrane de pratiquement tous les constats

Forts de leurs nombreuses observations dans les quartiers ou au cours de leurs animations collectives, mais encore après analyses de la quantité importante de sollicitations d'aides individuelles, les services AMO ont pu dégager les lignes de forces des principales violences subies par les jeunes bruxellois. De toutes ces violences, visibles ou non, vécues par les jeunes, la principale est celle de la pauvreté. Cette violence structurelle énorme que constitue la violence économique et sociale est à l'origine de bien des maux et semble surtout accentuer les effets de ceux qui, au premier abord, ne sont pas provoqués par elle. La pauvreté met par ailleurs de nombreuses familles dans une telle situation de désarroi que bien des services nous expliquent être happés par les urgences humanitaires et ce parfois au détriment de l'action préventive : il s'agit de répondre tout de suite à des besoins urgents, parfois vitaux, et il devient donc difficile de prendre le temps de s'arrêter, d'analyser et de s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes.

C'est pourtant ce que tentent de faire ici les services AMO : mettre le doigt sur les causes originelles de certaines problématiques sociales et, par leurs actions mutualisées à celles d'autres secteurs, mais aussi par l'interpellation politique et des recommandations, tenter

d'enrayer les processus de désaffiliation sociale qui peuvent frapper si durement les jeunes et les familles vulnérables.

Actions suggérées par les services AMO

Pour chacune des thématiques des actions sont suggérées par les services. Il est proposé ici de classer ces actions par catégories

- ❖ Actions de mise en place ou de renforcement de projets : il s'agit de construire ou développer des projets d'action sociale
- ❖ Actions de collaboration : il s'agit d'actions proposant à d'autres acteurs de mettre ensemble en chantier des activités ou de mener avec eux une réflexion sur un thème précis
- ❖ Actions de mobilisation : il s'agit d'actions visant à mobiliser un public déterminé, le plus souvent les jeunes, afin de les rendre acteurs de changement
- ❖ Actions de sensibilisation : il s'agit d'actions visant à sensibiliser le grand public ou parfois une catégorie d'acteurs (les écoles, les autorités mandantes, etc.) par rapport à des comportements ou des faits sociaux particuliers

Actions d'interpellation : la plupart du temps ces interpellations sont adressées aux pouvoirs publics.

Pour chacun de ces types d'actions il est primordial de considérer les jeunes et les familles comme faisant partie intégrante des acteurs participant à sa conception, sa mise en œuvre et/ou son évaluation.

Le collectif des AMO et Interpell'Action

Les travailleuses et travailleurs des services AMO bruxellois ne se contentent toutefois pas de faire une photographie de l'état de la situation sociale des jeunes une fois tous les trois ans. Ils se mobilisent collectivement et échangent régulièrement sur ce qu'ils observent sur le terrain. Un collectif des services AMO existe depuis de nombreuses années. Il a pris une forme nouvelle depuis peu en devenant une véritable caisse de résonance des demandes, attentes et besoins des jeunes. Ce projet appelé « Interpell'Action » en est encore à ses débuts. Il a fait parler de lui juste avant les dernières élections régionales et législatives en interpellant les partis politiques afin d'attirer leur attention sur ce qui préoccupe le plus les travailleurs des services AMO et, à travers eux, les jeunes et les familles. Ce principe de relais de la parole des jeunes sera sans doute amené à se développer dans les années qui viennent. Il vient renforcer le rôle du conseil de prévention qui est lui intersectoriel, c'est pourquoi ce dernier a décidé de soutenir concrètement et formellement « Interpell'Action » dans le cadre du plan d'actions qui se terminera à la fin de l'année 2020.

Et la Covid-19 dans tout ça...

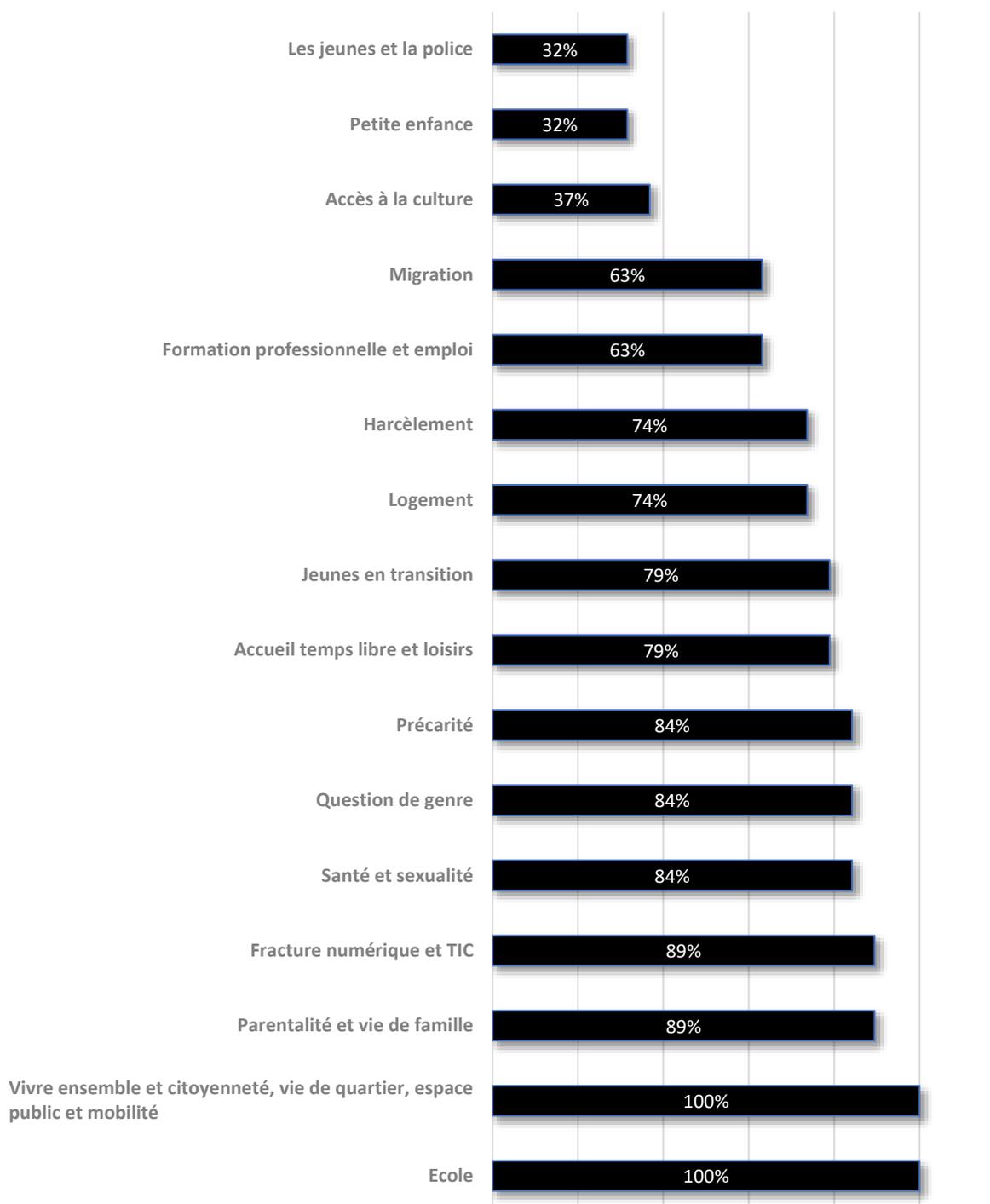
L'année 2020 restera sans doute à tout jamais marquée par la crise sanitaire qui s'est déclenchée au printemps dernier. Pourtant elle n'est jamais évoquée dans les diagnostics

sociaux des services AMO. Et pour cause... ces services devaient finaliser la rédaction de leur diagnostic social pour le 15 février 2020, soit un mois avant le début de la crise. Ils ne pouvaient donc pas en faire état.

Leurs constats auraient-ils été différents ? D'autres problématiques sociales seraient-elles apparues ? Peut-être. Et à l'heure où nous écrivons ces lignes il est encore trop tôt que pour tirer tous les enseignements politiques et sociaux de cette crise sanitaire. Cependant, les commentaires des services AMO récoltés dans le courant de la période de rédaction de ce document, qui correspondait aux semaines du confinement, allaient tous dans le même sens : **la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer pratiquement tous les constats d'inégalité et d'exclusion** repris dans les diagnostics sociaux. Nous ne prendrons ici qu'un seul exemple pour illustrer ce phénomène : la scolarité. Dans leur diagnostic, de nombreux services AMO dénoncent l'inégalité provoquée par la culture de l'école qui continue à prôner le travail des élèves à leur domicile alors que les conditions dans lesquelles ce travail se réalise sont fortement inégalitaires d'une famille à l'autre. Or, durant le confinement dû à la crise sanitaire de la Covid-19, il n'y avait plus que le travail scolaire à domicile. Les conséquences risquent d'être dramatiques et nous ne pourrions réellement le constater que dans le courant de l'année académique 2020-2021.

THÉMATIQUES GÉNÉRALES

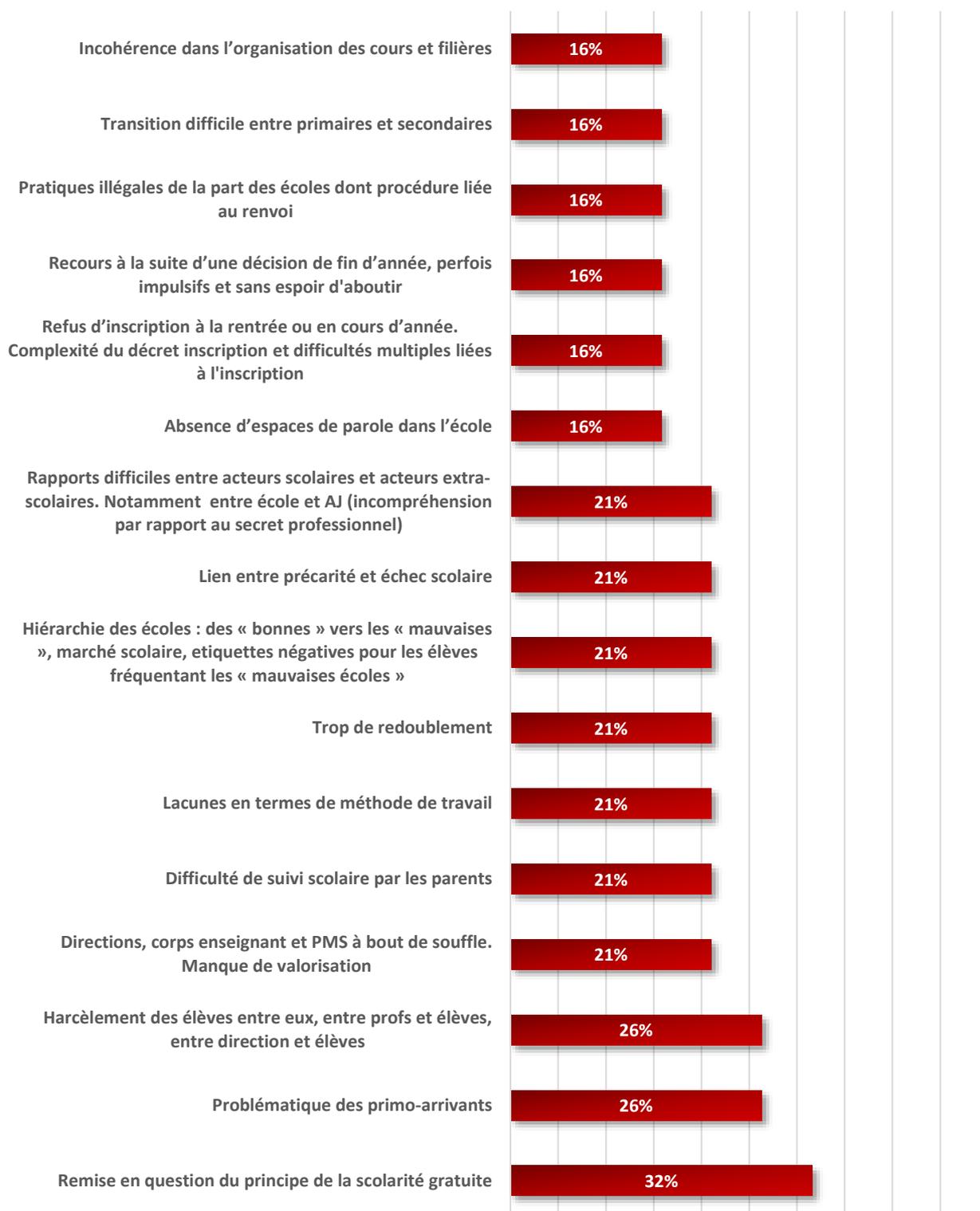
% des services AMO relevant chacune de ces thématiques générales



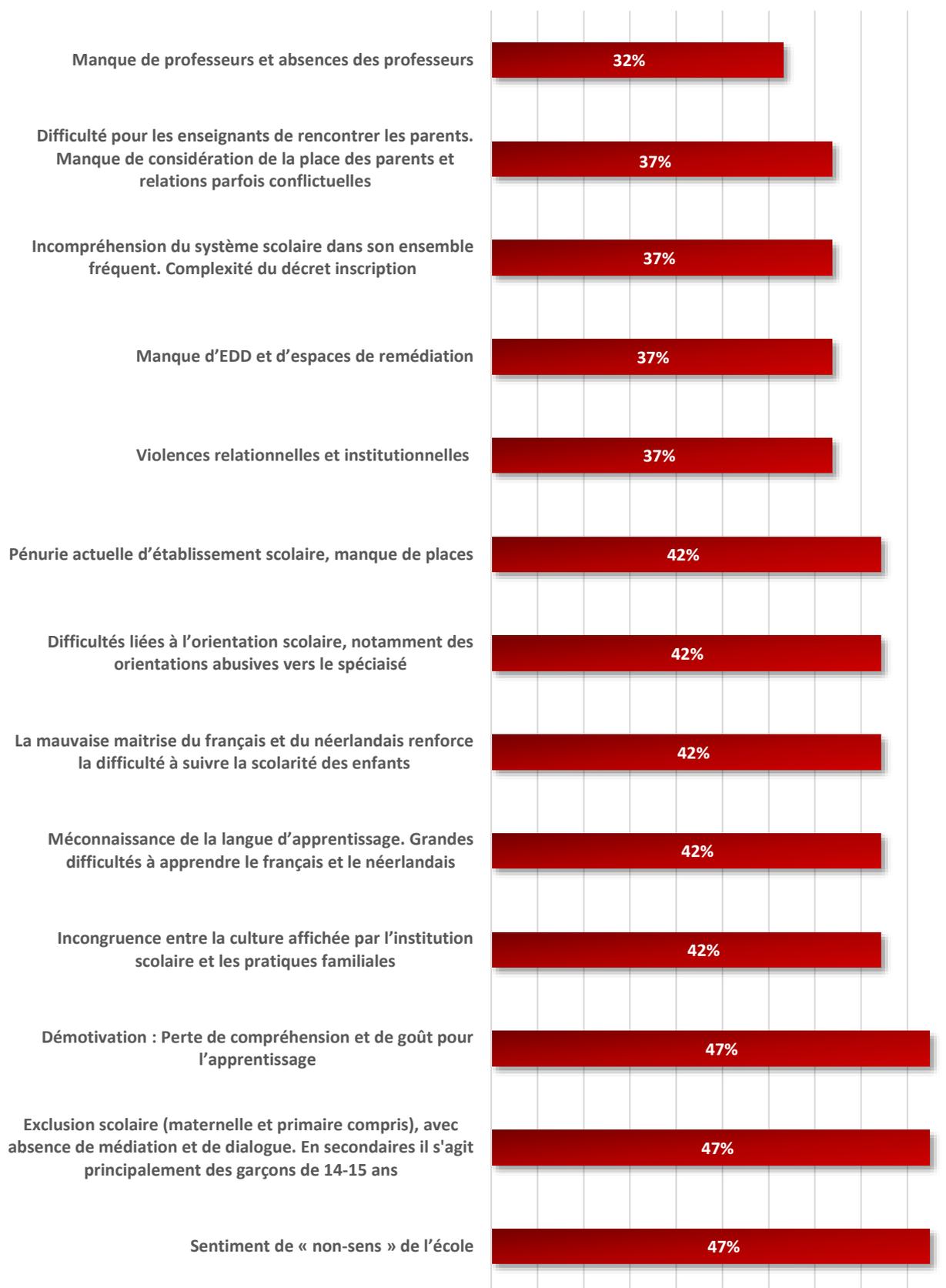
% des services AMO relevant chacun de ces items



% des services AMO relevant chacun de ces items



% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Comme on pouvait s'y attendre, la thématique de l'école est celle qui est la plus abordée par les services AMO dans leurs diagnostics sociaux. Tous les services, sans exception, abordent le sujet. Les raisons à cette récurrence semblent limpides. D'une part la quasi-totalité des jeunes avec lesquels ils travaillent fréquentent (ou sont censés fréquenter) l'école. Ensuite, comme la plupart l'indiquent, les questions et demandes des jeunes liées à l'école sont les plus nombreuses par rapport aux autres thématiques. Enfin, et ce n'est malheureusement pas une nouveauté, cette institution pose beaucoup de problèmes et de questions en termes d'organisation et même de fondements.

On l'entend souvent, l'école qui a longtemps été considérée comme une possibilité d'ascension sociale, semble en panne sur ce plan.

Comme on le verra dans les lignes qui suivent, l'école semble aujourd'hui, plus encore qu'hier, source de bon nombre d'injustices sociales dont souffrent essentiellement les enfants et les jeunes vulnérables issus des couches les plus défavorisées de notre société.

Les effets attendus du « Pacte pour un enseignement d'excellence » peu perçus pour l'heure

Les services AMO parlent peu des mesures comprises dans le pacte pour un enseignement d'excellence. Non pas qu'ils n'en connaissent pas l'existence, ou qu'ils en contesteraient à priori sa pertinence, mais plutôt qu'ils ne semblent pas encore en maîtriser les tenants et aboutissants. Le pacte en question est en effet très dense. Ce travail de concertation entre de nombreux acteurs scolaires et spécialistes de l'enseignement a pour ambition de réorganiser l'ensemble de la scolarité dans tous ces aspects. La masse de mesures envisagées, et pour certaines déjà appliquées, est énorme. Il y a tellement d'informations dans ce pacte qu'actuellement peu de personnes semblent en maîtriser l'entièreté. Les services AMO n'en font sans doute pas partie. Leur regard sur le pacte est ainsi tantôt teinté d'espoir, tantôt empreint de scepticisme, mais on sent surtout qu'ils ne le maîtrisent que partiellement. Leurs commentaires sur l'enseignement donnent en tous cas à penser qu'un gros travail de prise de connaissance et d'apprentissage des contenus de ce pacte serait bénéfique afin de pouvoir prendre position de façon opportune.

Un sentiment de découragement global pour un grand nombre d'élèves

Pratiquement tous les diagnostics sociaux des AMO relèvent un découragement global chez bon nombre d'élèves faisant partie de leur public habituel. C'est manifestement le point le plus relevé. Beaucoup d'élèves ne voient plus le sens d'aller à l'école, se retrouvent dans un sentiment « aquaboniste », sont découragés et ne comprennent pas le système.

Les travailleuses et travailleurs des services AMO se disent souvent sollicités pour des recherches de stages obligatoires, par exemple dans l'enseignement en alternance. Il semble que peu d'aide et d'attention ne soient portées par l'école à cette recherche de stage. Le fait

de se trouver dans un cursus scolaire qui de toute façon ne connaîtra pas d'issue favorable, parce que l'élève n'a pas trouvé de stage, entraîne pratiquement toujours ce dernier dans un grand découragement et parfois même à l'abandon pur et simple de ses études.

Il apparaît également que beaucoup d'élèves cumulent de grosses lacunes académiques. Lorsque ce cumul devient trop important, que l'élève est complètement largué d'un point de vue académique, soit il ne viendra plus qu'épisodiquement à l'école, soit il continuera à venir mais perturbera les cours et le fonctionnement de l'établissement. Le principe de prévention voudrait que l'institution scolaire anticipe ces comportements et mette en place un soutien académique permettant à tous de rester dans la course. Mais au vu du grand nombre de remédiations pour lesquelles les services AMO sont sollicités, on pourrait en déduire que les écoles ne mettent pas en place, ou pas assez, ce type de dispositifs.

Les exclusions scolaires confortent le sentiment de relégation

Trop d'écoles semblent utiliser l'exclusion scolaire comme remède face au comportement inadéquat d'un élève. Ce constat est d'autant plus étonnant qu'il s'agit parfois d'élèves du primaire et, plus inquiétant encore, parfois même d'élèves en maternelles. La médiation fait de plus en plus souvent défaut et les procédures d'exclusions ne sont pas toujours respectées. La moitié des services AMO de Bruxelles relèvent spontanément ce constat.

Des rapports difficiles entre parents et école

À la lecture des diagnostics sociaux rédigés par les services AMO, on ressent un véritable malaise dans la relation que beaucoup de parents entretiennent (parfois peu ou même pas du tout) avec les acteurs scolaires. L'école semble attendre beaucoup de choses de leur part, principalement sur le plan de l'accompagnement scolaire. Mais il apparaît que beaucoup de parents sont en grandes difficultés pour assumer ce rôle. Beaucoup d'entre eux sont trop accaparés par la préoccupation permanente de joindre les deux bouts sur le plan financier. Beaucoup d'autres sont freinés par une très mauvaise connaissance de la langue d'apprentissage (parfois ils ne la connaissent pas du tout). Cette difficulté avec la langue, cumulée parfois avec de l'illettrisme (ou même l'analphabétisme) et un bagage théorique très maigre font que beaucoup de parents se sentent vite dépassés par les exigences académiques et administratives des écoles. En outre la plupart de ces parents ont un passé scolaire très chaotique et parsemé d'échecs ou de conflits.

C'est certainement un des nœuds gordiens de l'enseignement : l'école attend beaucoup des parents et vice versa, et ce dans une incompréhension réciproque.

Si l'éducation permanente peut constituer une réponse pour un renforcement des capacités des parents, n'est-ce pas à l'école, en tant qu'institution, de prendre en compte ces paramètres et de mettre en place des mécanismes de résolution accessibles à tous ?

Le manque de maîtrise de la langue d'apprentissage : un obstacle majeur

Un grand nombre de diagnostics AMO mettent en évidence ce constat : le manque de maîtrise de la langue, tant de la part des parents que de leurs enfants, est un véritable obstacle dans la scolarité. Suivre les cours, encadrer les devoirs à domicile ou encore comprendre des directives administratives sont autant d'éléments qui peuvent se dresser comme de véritables obstacles.

Tout ceci contribue à nuire grandement aux relations parents-école et enfants-école. Ceci est particulièrement vrai pour les primo-arrivants bien entendu, mais pas uniquement. La non-maîtrise du français (ou du néerlandais) en raison de la langue parlée à la maison n'est d'ailleurs pas l'unique problème. En effet, certains services AMO observent que des jeunes ont tendance à développer un langage qui leur est propre et parfois incompréhensible pour les adultes. Certains services parlent d'appauvrissement de la langue pour ces jeunes. Sans aller jusqu'à ce jugement de valeur, on peut à tout le moins relever ce constat comme un élément de renforcement de l'incompréhension entre jeunes et adultes.

Une orientation scolaire inadéquate à l'origine d'échecs et de démotivation

Que ce soit suite à une décision du conseil de classe (passage à l'année supérieure conditionnée à une réorientation), suite à un renvoi scolaire qui rend le choix de l'école de réinscription encore plus délicat ; ou encore suite simplement à un choix d'option décidé presque au hasard (ou en fonction des options disponibles dans l'école près de chez soi), le cas d'élèves qui évoluent dans une branche d'apprentissage qui ne leur convient pas ou qu'ils n'apprécient pas, est relevé comme récurrent.

Ce constat d'orientations inadéquates est évidemment assorti d'un sentiment de système de relégation : 6^e primaire, puis 1^{ère} accueil, puis professionnelles et enfin enseignement spécialisé. La suite paraît évidente, après tout ça, une fois l'âge de 18 ans atteint, la voie est toute tracée pour une inscription au CPAS. La description de ce parcours est bien entendu caricaturale, mais elle est révélatrice du sentiment des travailleuses et travailleurs des services AMO.

Ces orientations scolaires paraissent insensées et semblent être motivées nettement plus par une volonté de relégation de la part des écoles (histoire de ne garder que les « bons élèves »), que par la préoccupation de venir en aide à l'élève en difficulté.

Tout ceci contribue nettement à décourager ces élèves qui parfois attendent simplement la fin d'une scolarité qui n'a plus aucun sens pour eux. Certains services entendent des jeunes dire « après l'école je serai comme mon père, inscrit au CPAS, ou comme mon frère qui est dealer et se fait plein de fric ».

Une offre scolaire insuffisante

Ce n'est évidemment pas un scoop : conséquemment à la hausse démographique de la région bruxelloise il y a actuellement un manque de places dans les écoles. Les médias en parlent souvent, mais en pointant principalement le manque de places dans les écoles les plus courues.

Le problème de pénurie touche pourtant aussi les écoles moins « cotées » et la difficulté se corse encore quand cela concerne des jeunes qui manquent de moyens de déplacement ou qui ont parfois des appréhensions à se rendre loin de chez eux.

Le manque de places semble particulièrement aigu en ce qui concerne l'enseignement spécialisé.

Le décret inscription, on le sait, est fort contesté. Il ne semble en tous cas pas avoir résolu entièrement le souci de la mixité sociale dans les écoles.

La violence omniprésente à l'école

Presque tous les services AMO pointent une augmentation de la violence dans l'école, principalement celle liée au harcèlement. Celui-ci s'est semble-t-il encore complexifié avec l'usage des réseaux sociaux, surtout depuis l'introduction de l'image et de la vidéo dans ces derniers. Les services AMO regrettent que souvent les écoles ne fassent appel à eux que quand la situation est déjà très préoccupante, ne réalisant pas la nécessité de mettre en place des actions de prévention. La violence est aussi celle que renvoie l'école dans ses rapports avec les élèves et les parents. Il s'agit souvent de violences structurelles et donc moins visibles mais non moins terribles. C'est notamment le cas pour tout ce qui concerne l'aspect financier. Mettre un enfant au pilori parce que ses parents n'ont pas payé des photocopies ou la cantine, ou pire, stigmatiser un enfant parce qu'il ne peut participer à un voyage scolaire pour des questions financières sont malheureusement des situations courantes et pointées par les services AMO comme des violences inacceptables. On aurait sans doute tort de sous-estimer l'impact catastrophique et les conséquences en cascade de ce type d'attitudes de la part de certains acteurs de l'école.

Des écoles de devoirs (EDD) submergées et une remédiation scolaire marchandisée

Beaucoup de services AMO semblent submergés de demandes de soutien scolaire. Faute de trouver des places disponibles dans des services spécialisés dans la remédiation ou le soutien scolaire, certains d'entre eux mettent eux-mêmes sur pied ce type d'activité. Est-ce vraiment leur rôle ? Le problème de ce type d'action se corse encore quand des équipes relèvent la confusion de la part des jeunes et de leurs parents entre « école de devoirs » et « remédiation scolaire ». Notons enfin que certains services soulèvent avec inquiétude le développement sans précédent de la marchandisation de la remédiation scolaire, et ce apparemment dans l'indifférence générale des autorités. Il y a toujours eu des cours particuliers payants proposés par des élèves plus âgés ou par des professeurs à la retraite. Déjà à ce moment, cela plaçait ceux qui savaient se payer ces cours en position avantageuse par rapport à ceux qui ne savaient pas se les payer. Mais aujourd'hui ce sont de véritables entreprises de remédiation qui apparaissent sur la place publique, employant parfois même des enseignants en activité. Certaines vont jusqu'à mener des campagnes de publicité sur internet, dans les journaux, à la radio et la télévision. Cela démontre à quel point la remédiation scolaire est devenue un business et cela fait apparaître en tous cas trois constats interpellant :

1. Cette activité creuse dangereusement le fossé entre les élèves qui savent se payer ces cours et ceux qui ne le savent pas
2. Le fait que des enseignants participent à cette activité en plus de leur charge dans une école pose un problème éthique questionnant (cyniquement ou pourrait dire que moins ils enseigneront bien à l'école, plus il y aura d'échecs et plus on aura besoin de leurs services)
3. L'école en tant qu'institution ne remplit plus sa tâche et doit être soutenue par l'entreprise privée et lucrative

Une institution en crise, au détriment principalement des plus vulnérables

Ça n'étonnera personne, les services AMO pointent dans leurs constats le fait que l'école se débat pour garder la tête hors de l'eau. Son organisation, tant du point de vue académique qu'administratif est devenue complexe et parfois même incompréhensible pour certains. En effet, les différentes réformes successives ont rendu le système parfois illisible et décourageant. Décourageant pour les acteurs de l'école eux-mêmes, mais aussi et surtout pour les élèves et leurs parents. Certains d'entre eux, les plus fragiles, ont semble-t-il le sentiment d'évoluer dans un univers de relégation et de discrimination. « Les profs » ça n'existe pas. Il y a « des profs qui résistent et maintiennent le cap » mais il y a aussi « des profs qui semblent avoir renoncé ». Ces derniers sont alors souvent absents et bon nombre d'élèves passent plus de temps à l'étude ou chez eux parce qu'ils ont été licenciés, que dans les classes. Beaucoup de professeurs semblent à bout de souffle nous disent les services AMO. Et ce découragement n'arrange rien quant à la motivation des élèves. Beaucoup parmi eux ne comprennent plus rien à leur parcours et ont parfois l'impression d'être abandonnés. Plusieurs services indiquent qu'ils attendent avec impatience les effets du pacte pour un enseignement d'excellence, mais ce dernier leur semble également confus. Ils en attendent une présentation lisible et compréhensible. L'école semble en outre avoir de plus en plus de mal à assumer les situations particulières qui demandent pourtant plus d'attention : les primo-arrivants, l'intégration d'enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire ou les enfants « Roms » par exemple. Enfin, plusieurs services regrettent une posture de l'école fort isolée du reste de la société. Peu d'ouverture sur les quartiers, méconnaissance du tissu associatif et des services proches de chez eux. Et quand ces services sont connus, les relations sont parfois difficiles, voire impossibles.

La précarité des familles semble souvent ignorée par l'école

Combien de temps encore l'école, pourtant organisée et financée par les deniers publics, pratiquera-t-elle la discrimination financière des élèves ? Les exemples cités par les services sont légions : voyages et sorties scolaires payants, réclamations de frais pourtant normalement gratuits, droits de chaises à la cantine, etc. Tout ceci s'accompagne parfois d'attitudes humiliantes envers les jeunes et les familles qui ne savent pas payer : on clame leur ingérence devant la classe, on affiche les noms des « mauvais payeurs », on annule des voyages ou sorties parce que quelques-uns ne savaient pas payer, en n'oubliant pas de les citer bien entendu. Et les effets de la précarité ne s'arrêtent pas là. La plupart des écoles continuent de demander aux élèves, dès la première primaire, de travailler à domicile. On sait combien cette pratique

est parfois non seulement illégale mais aussi injuste tant les conditions sont différentes d'une famille à l'autre. Les plus vulnérables des élèves, de par leurs conditions de vie, ne disposent pas d'un endroit idoine pour travailler. Et ce sont en général les mêmes qui ne disposent pas d'un entourage suffisant pour recevoir de l'aide. La crise du coronavirus du printemps 2020 (et donc antérieure aux diagnostics réalisés par les AMO) vient parfaitement illustrer cette discrimination. Les écoles ayant suspendu les cours, la plupart d'entre elles ont demandé aux élèves de travailler à domicile. Outre le fait que beaucoup de familles vulnérables ne recevaient pas toujours les informations (voir ci-dessous et la partie « Fracture numérique »), cette situation très particulière n'a fait qu'accentuer le fossé entre les élèves bénéficiant de bonnes conditions de travail à domicile et les autres.

Le numérique est porteur de progrès mais...

C'est une évidence, le numérique prend de plus en plus de place partout et donc aussi à l'école. Mais beaucoup d'écoles ne tiennent que peu compte des réalités concrètes des jeunes et des familles. Certaines d'entre elles ne disposent pas de l'outil numérique ou alors ne le maîtrisent pas. La crise du coronavirus, postérieure aux diagnostics sociaux des services AMO est ainsi venue confirmer avec éclat ce que beaucoup d'entre eux dénonçaient. Les devoirs, révisions, exercices et même apprentissages via le numérique existaient déjà avant le mois de mars 2020, mais avec le confinement, ce mode de fonctionnement est devenu la norme. Et tant pis pour celles et ceux qui ne pouvaient pas suivre ! Signalons tout de même que certaines écoles se sont organisées pendant la période du confinement pour que chaque élève reçoive chez lui des exercices à réaliser. Soit par voie électronique, soit par courrier postal pour ceux qui ne disposaient pas du matériel adéquat. Les solutions existent donc, il faut juste les mettre en œuvre même si l'on peut s'imaginer que c'est parfois compliqué. Certains services AMO alertent aussi à propos de la façon dont beaucoup de jeunes utilisent les nouvelles technologies, parfois comme des virtuoses (on notera entre autres l'extraordinaire créativité en termes de réalisations de clips ou autres créations sur les réseaux sociaux), mais ces utilisations ne correspondent pas à ce que les écoles ou le monde du travail attendent. Beaucoup de jeunes utilisent les nouvelles technologies à des fins de loisirs. Énormément pour l'utilisation de jeux électroniques, pour télécharger des vidéos ou pour aller sur les réseaux sociaux. Cette fracture entre ceux qui pratiquent « utilement » le numérique, ou qui disposent des outils, et les autres, est notamment apparue de façon patente lorsque récemment le service des bourses d'études est passé à une procédure exclusivement informatique, laissant sur le bord du chemin bons nombres d'étudiants, parmi lesquels les plus vulnérables.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA SCOLARITÉ À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

À propos des EDD et du soutien scolaire

Sensibilisation

- ❖ Demande de prise en compte du travail associatif des AMO, des écoles de devoirs, du service de prévention dans les plans de pilotage des établissements scolaires
- ❖ Concertation avec la COCOF dans le cadre des priorités de la Région Bruxelloise et principalement en ce qui concerne les programmes de soutien scolaire. Il est important de prendre position sur le bienfondé de ses initiatives surtout dans les quartiers défavorisés

Interpellation

- ❖ Investissement supplémentaire dans les EDD de la part des pouvoirs publics et, surtout, une réflexion globale sur le système scolaire
- ❖ Interpellation des pouvoirs publics sur le manque de places en EDD

À propos du bien-être à l'école

Élaboration

- ❖ Organisation de projets de **rencontre** de jeunes du secondaire
- ❖ Réalisation d'outils à destination des professionnels de l'enseignement sur la thématique du harcèlement par le biais du « Réseau prévention harcèlement »

Collaboration

- ❖ Multiplication et soutien des initiatives de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et en dehors
- ❖ Promotion d'actions telles que celle proposée par l'ASBL "Ambassadeurs d'expression citoyenne", **organisation de joutes verbales**
- ❖ Installation et co-construction de **cellule « bien-être »** au niveau de chaque établissement scolaire

Interpellation

- ❖ Interpellation des différents Pouvoirs Organisateurs quant à la prise en compte de **la parole des jeunes** à l'école (organes de consultation et d'écoute de la parole des jeunes)
- ❖ Interpellation des différents Pouvoirs Organisateurs quant à la nécessité **d'ouvrir les écoles sur leur quartier**. Profiter notamment des journées pédagogiques pour ce faire
- ❖ Inclusion systématique de **cours d'animation sur le vivre ensemble**, la violence... dans toutes les écoles

À propos de la place des parents

Collaboration

- ❖ Mise en place dans les écoles d'**organes de consultation des parents**

Mobilisation

- ❖ Faire émerger des **collectifs de parents** dans chaque AMO et les fédérer entre eux

Sensibilisation

- ❖ Œuvrer à une meilleure prise en compte des **parents** dans les écoles
- ❖ Favoriser une politique d'éducation permanente pour aider les parents dans les gestions des **nouveaux outils de communications**

À propos du manque d'ouverture de l'école

Élaboration

- ❖ Augmenter les **espaces de dialogues** entre les services de prévention de **l'AAJ et de l'enseignement** (administration et écoles)

Collaboration

- ❖ Mise sur pied de cellules de **concertation au niveau local**, proposée par le décret intersectoriel (2013)

Sensibilisation

- ❖ Encourager l'école « communautaire » à s'ouvrir sur les quartiers

Interpellation

- ❖ Interpellation des différents Pouvoirs Organisateurs quant à la nécessité **d'ouvrir les écoles sur leur quartier**. Profiter notamment des journées pédagogiques pour ce faire
- ❖ Mener une action politique à propos de la mise en route des plans de pilotage pour bel et bien mener à une **autonomie des institutions scolaires**. Cette autonomie amènera les institutions scolaires à faire réellement partie de **leur quartier**

À propos de la gratuité de l'enseignement

Collaboration

- ❖ Travailler avec les établissements scolaires à cesser toutes pratiques stigmatisantes en lien avec des difficultés de paiement
- ❖ Rechercher de bonnes pratiques à propos des **sorties et voyages** scolaires avec la plateforme AJ/Enseignement

Interpellation

- ❖ Mettre à l'ordre du jour la gratuité dans différents espaces d'interpellation

À propos de l'orientation scolaire et des inscriptions scolaires

Élaboration

- ❖ Renforcement ou même généralisation d'opérations telles que le « **Projet Marguerite** » ou « **La rentrée il faut y penser** »

Sensibilisation

- ❖ Questionner l'orientation dans l'enseignement spécialisé de type 1 forme 3

Interpellation

- ❖ Demander à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de réaliser un recensement **des places disponibles dans les écoles** ou **d'en obtenir les chiffres si ceux-ci sont connus**

VIE DE QUARTIER & ESPACE PUBLIC

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Les services AMO sont des observateurs précieux concernant la vie des quartiers et l'occupation de l'espace public, particulièrement ceux qui pratiquent régulièrement le travail social de rue. Majoritairement, les zones d'action des services AMO se situent dans ce qu'on appelle le croissant pauvre de Bruxelles. Globalement l'organisation et le climat de ces quartiers sont décrits par les services AMO comme peu favorables à l'émancipation de la jeunesse. La prévention sociale a l'ambition d'agir sur l'environnement des jeunes, sur le contexte dans lequel ces derniers évoluent. À ce titre, comprendre et analyser les différentes composantes des quartiers populaires est particulièrement indiqué. Ce n'est pas pour rien que pratiquement tous les services AMO abordent cette thématique de manière circonstanciée.

L'occupation de l'espace public par les jeunes, singulièrement les groupes d'adolescents et de jeunes adultes, constitue l'une des préoccupations récurrentes de tous. Elle est très souvent l'objet de tensions que ce soit entre jeunes et adultes ou entre jeunes et gestionnaires de cet espace (autorités publiques et police). Cette occupation de l'espace public est enfin l'objet de caricatures et stigmatisations fréquentes (groupes de jeunes au coin de la rue = danger ou nuisance) que bon nombre de services AMO s'emploient à démystifier.

Des quartiers enclavés et marqués par le repli sur soi

Plus de la moitié des services font ce constat : les populations vivant dans des quartiers populaires ont une très forte tendance à vivre repliées sur elles-mêmes. « *Aller dans le quartier voisin c'est comme aller dans un autre pays {...} c'est vécu comme une violence* ». Ce repli des quartiers est aussi un repli identitaire et communautaire. Les services parlent même de replis en « sous-quartier » ou par tours de logements dans les cités de logements sociaux. Ce repli entraîne parfois de vives tensions entre populations. À l'intérieur des quartiers tout n'est pas simple non plus : beaucoup de lieux sont investis de manière socialement et communautairement homogène nous disent des services AMO. Il y aurait de moins en moins d'espaces de mixité sociale. Le vivre-ensemble est ainsi peu développé. Enfin la place des filles est toujours aussi problématique et dénoncée par plusieurs services qui constatent que cette problématique n'évolue guère positivement, elle aurait même tendance à s'aggraver.

Un service AMO seulement observe des comportements que l'on pourrait relier au radicalisme violent. Un autre service rapporte d'ailleurs que certains jeunes vont jusqu'à dire que le radicalisme violent c'est fini, dépassé, has-been. Propos rapportés par ce service « *Celui qui part aujourd'hui en Syrie, c'est un con. Il n'a vraiment rien compris* »

Les services identifient peu de raisons spécifiques à ce climat peu encourageant mais isolent tout de même deux causes potentielles : un turn-over important des habitants qui rend difficile la cohésion ; des aménagements urbains globalement peu enclins à faciliter les relations entre les différents groupes.

Un service insiste également sur la propreté de certains quartiers qui ne serait pas majoritairement due à des comportements inciviques de la part de leurs habitants, mais bien plus à une négligence des services publics chargés de leur entretien.

Autres constats pouvant expliquer en partie ce climat : une banalisation de la violence et une réaction de type sécuritaire de la part des autorités en réponse à cette violence. Ces deux éléments mis ensemble donnent pour résultat une augmentation d'un sentiment d'insécurité chez beaucoup d'habitants, (dénoncé par près de la moitié des services AMO) et ce particulièrement chez les jeunes. En effet, ces derniers, souvent considérés comme étant à l'origine de ce sentiment d'insécurité, vivent pour la plupart un double risque : celui d'être malmenés physiquement ou moralement par une minorité d'individus violents et celui d'être ciblés et stigmatisés par les forces de l'ordre.

Des quartiers souvent pauvres en termes d'infrastructures

Sur le plan de l'aménagement de l'espace public, les constats diffèrent d'une commune à l'autre. Certains services AMO n'en disent rien et on peut donc penser que ces quartiers sont suffisamment équipés, mais près de la moitié d'entre eux, dénoncent clairement un sous-investissement public en matière d'aménagements et d'infrastructures en général (éclairage, trottoirs sécurisés, bancs publics, ...) et en matière d'espaces dédiés aux jeunes en particulier. Qu'il s'agisse d'espaces pour la pratique du sport ou de lieux pour les plus petits accompagnés d'adultes.

Plusieurs services dénoncent également une diminution de ces lieux destinés aux jeunes, avec des fermetures de certains d'entre eux qui fonctionnaient pourtant bien et pour lesquels il y a une réelle demande de réouverture.

Enfin, plusieurs services rapportent le regret exprimé par de nombreuses familles d'un manque de verdure dans certains quartiers.

Un espace public à investir

Nombre de services AMO insistent sur l'importance de mener des politiques sociales et culturelles dans l'espace public. Cette façon d'amener la culture dans les rues la rend nettement plus accessible, notamment par sa gratuité, et valorise les quartiers compensant ainsi, une stigmatisation malheureusement courante. Les travailleuses et travailleurs des services AMO encouragent les jeunes à s'approprier cet espace public plutôt que d'y vivre passivement et bien souvent en le subissant. Ce type d'action citoyenne est encore trop rare selon eux et il y aurait lieu d'inverser la tendance sécuritaire par l'investissement citoyen qui, in fine, au-delà de la réalisation de soi pour les habitants, amène plus de sécurité.

Enfin, notons un retour en force du travail social de rue. La politique volontariste du Ministre de l'aide à la jeunesse de la législature précédente à ce sujet semble avoir fonctionné. Il apparaît que plus d'un service AMO bruxellois sur deux le pratique régulièrement, démontrant l'importance pour les travailleuses et travailleurs sociaux, surtout dans un contexte préventif, d'aller à la rencontre de leur public. Ainsi, la nécessité pour ces équipes de se faire connaître et

de travailler une relation volontaire de qualité est semble-t-il une des pierres angulaires essentielles de leurs missions en tant que service non mandaté.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA VIE DE QUARTIER ET DE L'ESPACE PUBLIC

À propos de l'aménagement et de la gestion de l'espace public

Sensibilisation

- ❖ Mener une large concertation (communes/Région/Zones de police/Services de Prévention communaux/Logements sociaux/...) sur la place des jeunes dans l'espace public
- ❖ Rappeler l'importance de réfléchir l'espace public en fonction des besoins des jeunes filles

Interpellation

- ❖ Inviter les pouvoirs publics à penser l'organisation de l'espace public en vue d'une meilleure cohabitation entre les différents groupes sociaux (jeunes/personnes âgées/petite enfance/...) et en vue de favoriser la rencontre et la mixité
- ❖ Interpeller les communes et le logement bruxellois concernant la propreté et l'entretien des espaces

À propos de mutualisation de ressources interservices et intersectorielles

Collaboration

- ❖ Favoriser les initiatives visant à décentraliser les activités culturelles ou sportives accessibles à tous dans l'espace public. Amener les centres culturels, entre autres, à se réapproprier de manière structurelle l'espace public
- ❖ Implantation d'antennes informations-jeunesse dans les quartiers populaires en collaboration avec le tissu associatif local
- ❖ Promouvoir des activités communes avec d'autres types d'associations ou services locaux comme par exemple les mouvements de jeunesse

Sensibilisation

- ❖ Améliorer le travail en réseau autour des jeunes et de l'espace public (les communes, services de prévention communaux, PCS, gardiens de la paix, police, habitants...) pour une politique concertée à Bruxelles

À propos de la parole des jeunes

Élaboration

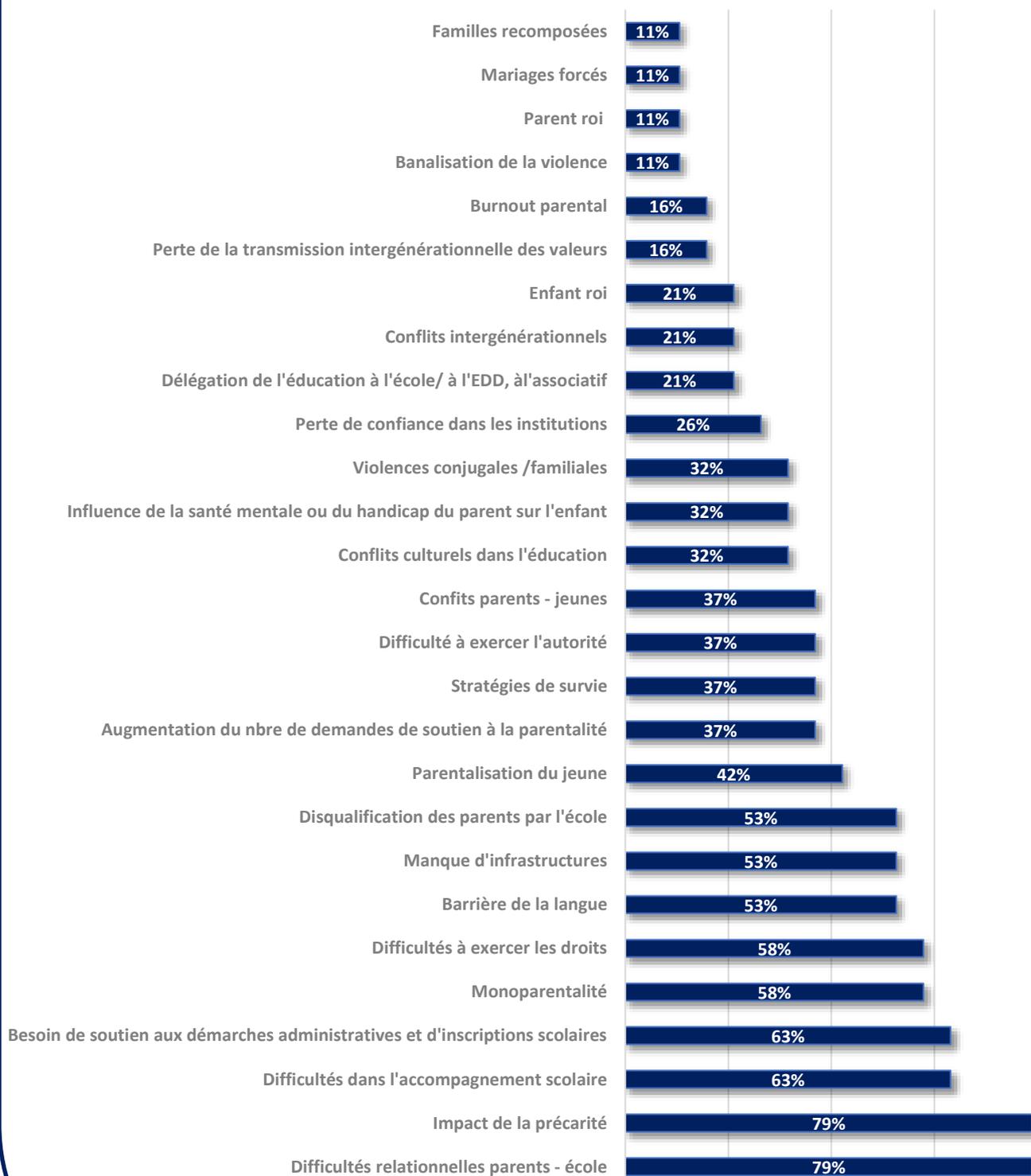
- ❖ Développer des projets en vue de développer l'esprit critique et la capacité de communication non violente
- ❖ Développer des projets visant à renforcer la construction identitaire des jeunes
- ❖ Développer des projets de récolte de la parole des jeunes, comme le fait par exemple l'ASBL « Les Ambassadeurs d'expression citoyenne »
- ❖ Création d'un média pluridisciplinaire pour les jeunes
- ❖ Développement du projet « Cité de la Jeunesse »

Sensibilisation

- ❖ Diffusion d'une image positive de la jeunesse dans l'espace public

PARENTALITÉ & VIE DE FAMILLE

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

L'ensemble des services AMO pointent des constats qui touchent à la parentalité et à la vie familiale.

La parentalité est bien entendu au cœur de l'éducation. Les différentes contraintes auxquelles sont soumis les parents au quotidien (recompositions familiales, autorité parentale, conditions socio-économiques et culturelles, difficultés d'accès aux droits, conciliation avec la vie professionnelle, ...) influent forcément et directement sur son exercice.

Yapaka nous rappelle qu'être parent n'est pas une disposition innée et ne survient pas du jour au lendemain.

Être parent, c'est aussi se servir de son histoire pour construire quelque chose de nouveau.

L'exercice de la parentalité

« La parentalité peut être définie comme un processus (plus qu'un rôle ou une fonction) qui, naissant et se nourrissant de l'interaction parent-enfant, implique des droits et des devoirs du parent vis-à-vis de son enfant, des mécanismes psychiques et affectifs pour répondre aux besoins de l'enfant, ainsi que des pratiques de soins et éducatives (des compétences diront certains). Elle relève à la fois du privé et du public. En effet, elle se vit au quotidien et fonde le métier de parent (qui prend soin de son enfant, l'éduque, etc.) ; en même temps qu'elle est définie par une série de variables sociales (contexte culturel de la famille, situation socioéconomique, etc.). La parentalité est d'ailleurs un processus à la fois psychique et social, ces deux dimensions s'influençant l'une l'autre. »⁵¹

Cette lecture met en lumière la complexité de l'exercice de la parentalité ainsi que sa dimension évolutive.

Certains services AMO constatent un accroissement des demandes de soutien à la parentalité.

Comment vivre sa parentalité aujourd'hui ? Comment construire son identité de parent dans une société qui souvent adopte une approche stigmatisante fondée sur des normes, des valeurs et des stéréotypes sociaux qui prennent peu en compte certaines réalités ?

La pression latente qui pèse sur les épaules des parents entraîne chez nombre d'entre eux un sentiment de culpabilité et une grande vulnérabilité. La peur de ne pas être « un bon parent », de ne pas être à la hauteur ou de ne pas comprendre les attentes, de ne pas être reconnu dans ses compétences voire dans ses valeurs peut engendrer une perte de confiance en soi.

⁵¹ Dossier PARENTALITE ET DROITS DE L'ENFANT : 1. Définition et historique de la notion de parentalité CODE (coordination des ONG pour les droits de l'enfant), Juin 2011

De nombreux parents n'auraient pas accès à des ressources et à une information adaptée, notamment en lien avec le développement de l'enfant et les obligations administratives. Ils sont souvent en demande de soutien dans leurs démarches administratives.

Quelques services AMO relayent le sentiment exprimé par les parents de se sentir « dépassés ». Certains indiquent une tendance parfois à déléguer l'éducation à d'autres instances comme la crèche, l'école ou les structures associatives.

Les nouvelles parentalités

Si le stéréotype classique de la famille où « papa travaille et maman s'occupe des enfants » reste largement ancré, de nouveaux modèles parentaux ont pris place : familles monoparentales, recomposées, homoparentales.

Il n'est pas rare de passer d'un modèle à un autre : de la famille nucléaire à la famille recomposée, entrecoupé de périodes de monoparentalité. Le changement fréquent de composition familiale peut empêcher une stabilisation identitaire ou engendrer un délitement des systèmes familiaux.

Le baromètre 2018 du Ligueur indique que 79% des parents vivent en couple alors que 21% sont des familles monoparentales. Parmi les parents en couple, 80% vivent avec le parent de leurs enfants et 20% en famille recomposée.

Un parent sur cinq vit seul avec ses enfants. À ce constat s'ajoute celui de la monoparentalité symbolique largement rapporté par les services AMO.

Dans certaines familles, l'autorité parentale et les charges qui en découlent, reposent essentiellement sur les épaules de la mère. Le père est du coup une figure effacée ou absente. Ce phénomène est donc présent dans les familles biparentales où les mères se plaignent de l'absence de leur conjoint dans l'éducation des enfants et dans la logistique familiale.

Il en résulte une réelle souffrance vécue par les mères : épuisement, stress, manque de temps à passer avec l'enfant pour se recentrer sur des besoins basiques ou urgents, « laisser-faire » non éducatif, difficulté à exercer l'autorité parentale, burnout parental. Avec des conséquences importantes sur les enfants, notamment une perte de repères et une difficulté à se construire liée au manque (ou à l'excès) de diversité des figures identificatoires.

Le baromètre 2018 de la Ligue des familles met en évidence le risque de précarité des familles monoparentales. Elles sont 29% à vivre avec moins de 1 500€ (contre 9% des familles vivant en couple). 31% appartiennent au niveau socioéconomique le moins élevé (9% pour les autres familles). Cette situation connaît une courbe de croissance. Un quart des familles appartenait à cette catégorie en 2016.⁵²

⁵² Le baromètre des parents 2018, La ligue des familles, https://www.laligue.be/Files/media/evenement/2018_12_03_Barometre-2018/barometre-2018-version-coordonnee-3-nd.pdf

Être seul fragilise l'édifice familial. Il n'y a pas de « roue de secours » dans le quotidien (paiement des factures) encore moins en cas de perte de revenus, de maladie, d'accident ou d'événement imprévu comme une expulsion du logement.

Avec un effet boule de neige car perdre pied dans un domaine signifie bien souvent mettre en péril un équilibre parfois précaire. Dans certains cas, l'entrée dans une spirale descendante peut conduire à un basculement dans des stratégies d'urgence.

La séparation conflictuelle des parents

« Si la séparation intervient la moitié du temps après dix ans de vie commune, il est alarmant de constater que dans 26% des cas, les parents se séparent alors que leur dernier enfant a moins d'un an. »⁵³

Si la séparation parentale conflictuelle est peu évoquée, la procédure de séparation ou le divorce est une démarche qui peut s'avérer difficile pour les parents et lourde de conséquences pour l'enfant.

Les conflits intenses et persistants entre adultes peuvent toucher l'enfant de près et amener chez lui un sentiment de peur, de confusion et d'insécurité.

L'expression de ce mal-être peut se traduire par des problèmes de comportement, des difficultés d'ordre psychologique, des retards d'apprentissage ou encore une déscolarisation.

Dans ces conflits, il est particulièrement difficile de recentrer les parents sur l'intérêt de l'enfant. C'est d'autant plus prégnant qu'il existe peu d'espaces disponibles pour les enfants en difficulté suite à la séparation parentale.

Par ailleurs, lors d'une séparation, de nombreuses difficultés sont à surmonter : recherche d'un logement, diminution des ressources matérielles, démarches administratives. Ces difficultés sont d'autant plus importantes que les familles précarisées développent une défiance forte à l'égard des institutions. Les exigences qui sont formulées à leur égard sont éprouvantes et parfois incompatibles. Cela fait écho au « paradigme du frigo », lequel doit être vide pour recevoir une aide sociale du CPAS mais remplie pour soutenir l'image du bon parent véhiculée par l'aide à la jeunesse. À cela peut s'ajouter une méconnaissance des droits, une incompréhension des fonctionnements institutionnels ou un sentiment d'isolement face au dédale des procédures administratives.

La communication familiale

De nombreux services AMO évoquent des difficultés de communication intrafamiliale.

⁵³ Sources : Ligue des familles. Bureau du Plan. Chiffres de 2016

Il s'agit notamment de conflits intergénérationnels pouvant être provoqués par une perte de transmission des valeurs ou par des difficultés survenant lors de phases de transitions comme l'adolescence.

Les tensions se cristallisent souvent autour de la vie affective et sexuelle des jeunes et l'usage des nouvelles techniques de l'information.

L'école, préoccupation majeure pour les parents, peut devenir une source de conflits au sein des familles. D'autant que les parents les plus fragilisés sont soumis à une discrimination, une mise en échec et une disqualification dans leurs liens avec l'institution scolaire. Les familles fragilisées comprennent généralement mal le système scolaire. Elles sont peu consultées, peu informées et peu entendues. Alors même que des parents évoquent leur désarroi face à la scolarité, parfois chaotique, de leurs enfants et qu'ils éprouvent des difficultés dans l'accompagnement scolaire.

Les affrontements intrafamiliaux peuvent tourner autour de la (sur)consommation de biens souhaitée ou exigée par les jeunes. Il arrive fréquemment que les parents soient dans la même logique de consommation et identifient le bonheur et l'épanouissement de leurs enfants dans le consumérisme au détriment de la relation et de la communication.

Le clivage entre la culture d'origine de parents issus de l'immigration et la culture belge véhiculée par les enfants peut mener à une confrontation culturelle niveau des valeurs et du comportement entre les parents et les jeunes. Les bases éducatives mises en place par les parents ne sont pas toujours celles attendues par la société. Par ailleurs, la communication est parfois entravée par la méconnaissance du français par les parents.

La violence intrafamiliale, la maltraitance

Certains services AMO font état de violences intrafamiliales et de maltraitance.

Ce sont des situations compliquées à gérer tant au niveau émotionnel qu'au niveau des collaborations ou des relais à mettre en place.

Lorsque les enfants se voient confier des responsabilités d'adultes...

Plusieurs services AMO décrivent un phénomène de « parentalisation » voire de « parentification » des enfants dans les familles fragilisées.

En cause semble-t-il, la solitude face aux problèmes rencontrés, le manque de soutien familial, l'épuisement, le handicap, des soucis de santé physique ou mentale, l'absence de maîtrise du pays d'accueil...

Certaines démarches parentales (garde des petits, démarches administratives, sorties d'écoles...) sont confiées à la fratrie, souvent les filles, qui se voient endosser très précocement une charge mentale qui ne devrait pas leur incomber.

L'enfant roi ou le manque de balises éducatives

« L'enfant roi n'est jamais le fait exclusif d'une situation ou d'un contexte en particulier. Il est le résultat d'un processus où plusieurs éléments interagissent. Cette notion ne désigne pas seulement une figure d'enfant, mais une forme de relation entre enfants et adultes. »⁵⁴

Les rapports dans notre société moderne sont de plus en plus abordés de manière horizontale en remplacement des rapports verticaux. Si le modèle vertical se caractérise en général par une perte d'autonomie et de liberté, les rapports horizontaux génèrent plus de liberté et d'égalité de principe. Mais ils créent plus de confusion dans les rapports sociétaux.

Le parcours des familles, l'évolution de la place de l'enfant dans la société et la diminution du rôle de la famille élargie modifient durablement les rapports entre les parents et les enfants. Ceci entraîne de plus en plus une réelle difficulté pour les parents à poser des limites à leurs enfants.

Face au manque de repères et de balises éducatives, l'enfant peut développer un sentiment de toute-puissance lié à un sentiment d'insécurité. L'une des dérives réside dans le fait que des parents perdent leur légitimité dans l'exercice de l'autorité parentale. Le cadre et les limites apparaissent comme de plus en plus flous. Les règles font l'objet de négociations. Le désir de l'enfant prime (envie ou non d'aller à l'école, aux activités,...) et nombre de parents s'en trouvent désarmés. Il y a un glissement entre la place occupée par l'enfant et celle de ses parents.

Le parent roi

Certains parents surinvestissent leur rôle dans l'éducation au détriment des institutions.

L'école en est un exemple. Ces parents remettent en cause l'autorité de l'établissement scolaire car « c'est eux, qui en tant que parents, savent ce qui est le meilleur pour leur enfant ». Contestant une note, une punition voire un professeur, ils décrédibilisent de ce fait l'autorité de l'école auprès des enfants.

Plusieurs services AMO remarquent également une banalisation de la violence par certains parents. « Si mon fils frappe, c'est qu'il a une bonne raison. » « Si on t'embête, tu te défends ! ».

Par ailleurs, dans le cadre de l'autorité parentale, on remarque que certains ont tendance à faire de moins en moins confiance à leurs enfants et à exercer une pression parentale au point d'interrompre le processus d'autonomisation (socialisation, autonomie financière, ...)

Le manque d'infrastructures

⁵⁴ L'Enfant Roi et sa famille - L'Enfant Tyran et sa famille. Leurs environnements. Journée d'étude au CFTF, 22 01 2008

Le besoin de relais et d'espace pour souffler, se ressourcer est également rapporté dans plusieurs diagnostics de services AMO. Tant pour les parents que pour les enfants et les adolescents.

L'offre d'activités et d'espaces - publics ou privés - ne répond pas suffisamment aux besoins : lieux d'accueil de la petite enfance, espaces sécurisés dédiés aux loisirs et aux jeux, maisons de jeunes, maisons de quartier, espaces d'accompagnement à la parentalité, infrastructures de soutien scolaire, ...

La précocité parentale

Peu de services en font état.

Depuis 5 ans, les grossesses juvéniles (< de 15 ans) sont restées rares c'est-à-dire moins d'un pour mille. La proportion des mères ayant entre 16 et 19 ans diminue légèrement depuis 2009 pour atteindre 2% en 2013.⁵⁵

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA PARENTALITÉ ET LA VIE DE FAMILLE À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Production de médias : livre, CD, contenus web, ...
- ❖ Développement d'outils de communication adaptés entre parents et écoles pour centraliser les informations liées à la scolarité de l'enfant
- ❖ Création du projet « Variations », plateforme d'échanges par les jeunes et pour les jeunes intégrant des débats entre des jeunes et des parents. Un service insiste sur le fait que ces échanges sont d'autant plus riches si les jeunes et les adultes en présence n'appartiennent pas à la même famille.

Collaboration

- ❖ Participation aux conseils de participation des institutions scolaires
- ❖ Travail de réseau et collaboration avec différents services : centres de santé mentale, maisons de quartier, centres culturels, la « Mother school » de l'association S.A.V.E. Belgium, l'association Dar El Amal, ...
- ❖ Mise en place d'espaces d'information à destination des parents au sein des crèches et des établissements scolaires de l'enseignement maternel et primaire, essentiellement à destination des parents

⁵⁵ Banque de Données Médico-Sociales de l'ONE. Rapport 2015

Mobilisation

- ❖ Création de coalitions et de collectifs de parents. Objectifs : porter la voix des parents au niveau politique et dans les structures de l'enseignement, favoriser le soutien à la parentalité et la réflexion sur les relations avec les parents des jeunes, favoriser les échanges et les solidarités.

Sensibilisation

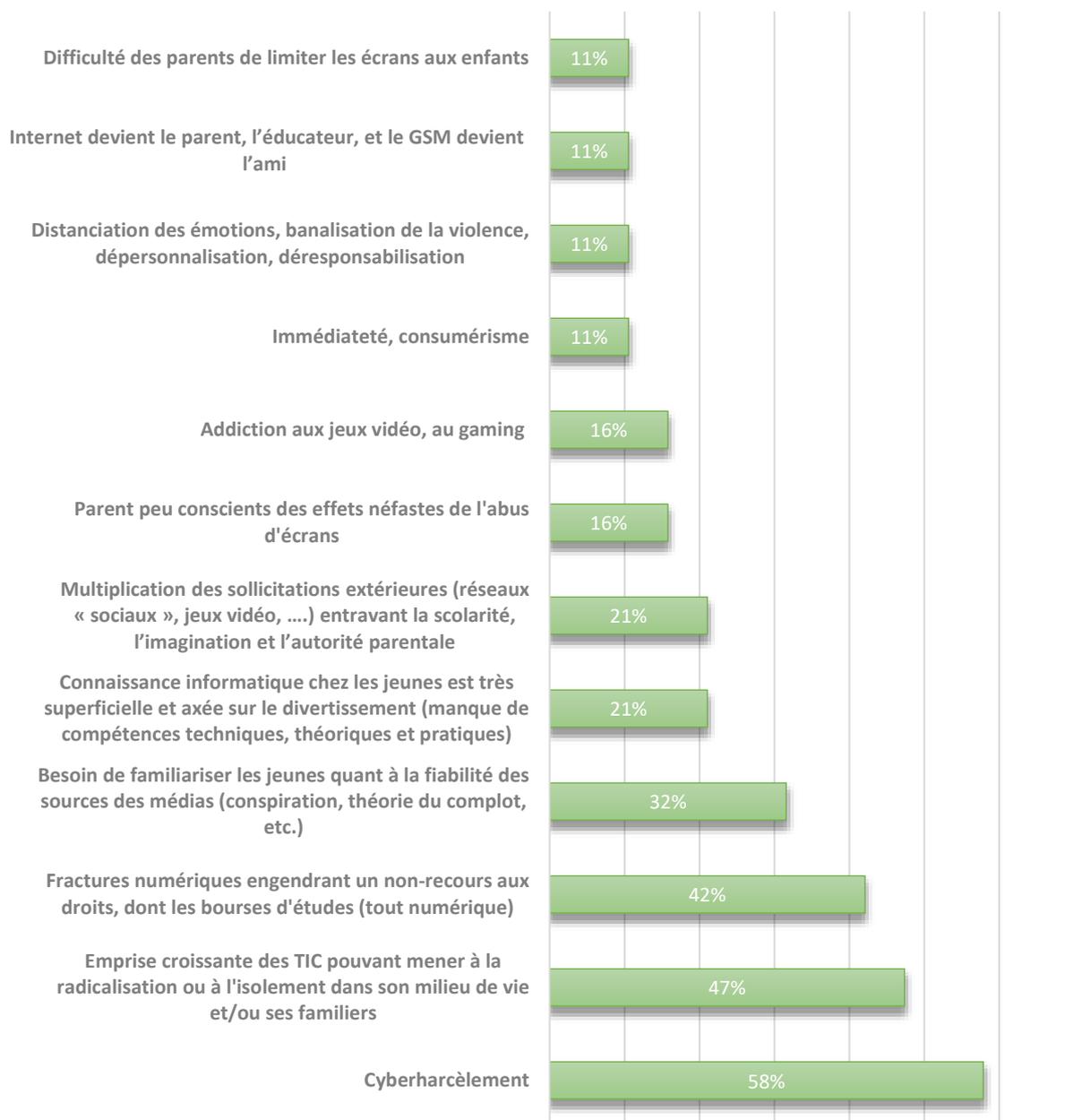
- ❖ Diffuser des informations ciblées lors de séances ou de campagnes d'information
- ❖ Modifier les automatismes de prises en charge qui entretiennent parfois certains stéréotypes sur le rôle du père et de la mère
- ❖ Favoriser une politique d'éducation permanente pour aider les parents dans la gestion des nouveaux outils de communication
- ❖ Sensibiliser aux conséquences de la fracture numérique sur l'accès aux droits et promouvoir un accès pour tous

Interpellation

- ❖ Des politiques en vue d'accroître l'offre de milieux d'accueil adaptés aux familles en situation de précarité et accessibles aux familles sans emploi avant la maternelle ainsi que l'offre de lieux d'accueil flexibles et atypiques
- ❖ Des politiques pour favoriser un accompagnement réfléchi des jeunes parents fragilisés en renforçant notamment l'accompagnement social et administratif ainsi que les équipes sociales dans les crèches et les milieux d'accueil
- ❖ Des administrations et des institutions en vue de mettre les moyens nécessaires pour accompagner les familles tout en maintenant un accès à l'administration en dehors du numérique
- ❖ Des Pouvoirs Organisateur des écoles primaires et secondaires en vue de mettre en place des organes de consultation et d'écoute des parents fragilisés, pour que leurs réalités soient prises en compte dans le fonctionnement scolaire, qu'ils soient reconnus et soutenus dans leur rôle d'acteur primordial du parcours scolaire de leurs enfants

FRACTURE NUMÉRIQUE & TIC

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) désignent l'ensemble des technologies regroupant à la fois l'informatique, l'audiovisuel, le multimédia ou encore les réseaux informatiques (dont internet). Les TIC permettent ainsi le traitement (stocker, manipuler, produire) et la transmission d'informations. Cette transmission peut prendre plusieurs formes (textes, sons, vidéos ou encore des interfaces graphiques interactifs). Ces TIC jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion quotidienne et la structuration des relations sociales, qu'elles soient professionnelles ou domestiques, privées ou publiques.

Les différents services AMO, conscients de cette réalité, investissent cette question, ainsi que l'espace public qu'est internet. Cet investissement a tout d'abord lieu par leurs différents projets visibles sur les réseaux, mais aussi par l'utilisation des différents moyens de communication pour atteindre les jeunes. La situation exceptionnelle vécue durant le confinement suite à la COVID-19 a d'ailleurs été marquée par un important rappel de la disponibilité des différents services via les réseaux sociaux et les permanences téléphoniques.

Dans une société de plus en plus informatisée et numérisée, il est évident que la question de la fracture numérique est relevée dans un grand nombre de diagnostics sociaux des services. Et pour cause, la fracture numérique est une expression qui désigne un large éventail d'inégalités liées à l'accès aux technologies numériques et à leur utilisation. On utilise également le terme de « fossé numérique » qui représente une réalité plus concrète : celle de l'inégalité entre les catégories sociales vis-à-vis de ces différents outils. La fracture numérique se décompose en deux degrés. D'une part la première fracture numérique concerne un déficit en termes de matériel (manque de moyen, d'équipement et d'accès stricto sensu). D'autre part, la fracture de deuxième degré qui concerne la pratique pleine et entière d'outils numériques en utilisant de manière autonome et efficace les technologies de l'information et de la communication (TIC). En effet, posséder des outils ne présuppose pas un usage effectif. La fracture numérique de deuxième degré appartient plus à une dimension intellectuelle, culturelle et sociale.

Une fracture numérique de premier degré

La fracture numérique de premier degré tend à se résorber petit à petit et progresse toutes classes sociales confondues, mais existe toujours bel et bien selon la catégorie sociale à laquelle on appartient. Les premiers impactés constituent le public le plus isolé et le plus fragile. Certains diagnostics relèvent cette fracture en pointant une absence d'outil informatique dans de nombreux ménages. Cette absence engendre un non-recours aux droits, dont les bourses d'études par exemple, dû à cette injonction du « tout numérique » ces dernières années. Les travailleuses et travailleurs sociaux sont donc exposés à la difficulté croissante de leur public face à des exigences numériques dans l'obtention de prestations sociales (déshumanisation des services et technocentrisation).

Une fracture numérique de second degré

Une fois l'accès stricto sensu passé, les différents constats relèvent que des différences apparaissent dans la manière dont le contenu est utilisé : il y a des usages d'intensité et de natures extrêmement variées d'une personne à l'autre, d'un groupe social à l'autre.

La connaissance informatique chez les jeunes est décrite comme très superficielle et axée sur le divertissement : ils disposent de compétences particulièrement développées lorsqu'il s'agit du monde du jeu vidéo ou lors de la rédaction de SMS, usant d'abréviation propre à leur culture. On notera également l'extraordinaire créativité chez de nombreux jeunes en termes de réalisations de clips ou autre création sur les réseaux sociaux. Malheureusement ces compétences ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur. Et on observera que beaucoup de jeunes manquent de compétences techniques, théoriques et pratiques mobilisables et valorisées dans le monde professionnel ou scolaire. Malgré l'utilisation importante des outils numériques, elle n'implique donc pas une utilisation efficiente et en profondeur de ceux-ci. Les services AMO soulignent que l'idée selon laquelle l'utilisation du numérique est innée pour les « natifs du web » n'est qu'un mythe. Ceci a une incidence sur l'utilisation moins divertissante de ces outils : la simple utilisation de traitement de texte et d'autres fonctionnalités basiques (rédaction de CV, recherche internet, etc.) restent une difficulté pour ces « digital natives ».

Or, l'utilisation du numérique se réalise également à présent en classe. On passe donc d'une inégalité d'utilisation à une inégalité sociale puisque ces écarts engendrent de la discrimination et/ou de l'exclusion.

L'immédiateté et le consumérisme

Le rapport des jeunes au monde numérique a façonné leur exigence pour l'immédiateté, mais leur a également apporté des modèles : les influenceurs, les stars du Net et les rappeurs sont devenus des repères pour eux. La différence entre la réalité et l'image des jeunes et des adultes véhiculée par les médias provoque chez le jeune une frustration et une angoisse qui alimente la démotivation et rend la projection dans l'avenir difficile pour eux. Dans cette société d'opulence où la consommation est à la fois valorisée et centrale pour la majorité, elle revêt une certaine dimension sociale. Les plus jeunes n'y échappent pas puisque (sur)consommer devient pour eux primordial. Quant à l'immédiateté, elle provient de leurs rapports à la temporalité : ils attendent moins, consomment plus vite et ont moins d'attention.

Une mutation des relations

Les jeunes ont également un rapport à l'espace différent et ont plus de difficultés à réaliser une nette séparation entre espace public et privé. En effet, internet étant le prolongement de l'espace public, les jeunes n'en ont pas tous conscience et ne mesurent donc pas bien les risques que cela entraîne. Un parfait exemple de cela se trouve dans le fait de souvent accepter des inconnus dans leurs liens d'amitié sur les réseaux sociaux.

Le harcèlement a également évolué avec l'arrivée des nouvelles technologies, comme évoqué dans la partie consacrée au harcèlement. Le cyberharcèlement et les raisons de son

accentuation du phénomène s'expliquent entre autres par une déresponsabilisation et une dépersonnalisation des propos sur internet. La violence se banalise alors, aidée par une distanciation des émotions dues aux écrans.

Cette relation particulière aux écrans les amène à avoir une vision erronée de la vie affective et sexuelle. Les diagnostics sociaux rapportent par exemple le phénomène de sexting et d'envoi de photos dénudées, ainsi qu'un accès précoce à la pornographie.

Ces mêmes écrans modifient les moments d'occupation proposés par des parents. Dès le plus jeune âge, certains les utilisent comme soutien au quotidien, comme distraction. Les jeunes utilisent donc de plus en plus les écrans, et ce de plus en plus tôt et de plus en plus longtemps. Une place prépondérante des réseaux sociaux et des jeux vidéo est mise en avant dans les différents diagnostics. Ils mettent en relief deux facettes : d'une part une addiction aux écrans qui ne permet pas de trouver un bon équilibre entre le temps dédié aux médias et le temps dédié au travail scolaire, et d'autre part des jeux en ligne et des réseaux sociaux qui offrent des moments de valorisation et d'expérience (dénotant parfois avec le reste de leur quotidien).

La fiabilité des sources

La nécessité de familiariser les jeunes quant à la fiabilité des sources des médias apparaît également dans le quotidien de certains services AMO. Les plus jeunes semblent équipés matériellement, mais beaucoup moins intellectuellement face à l'afflux d'information, alors même qu'Internet l'emporte comme sources pour les travaux scolaires ou par simple curiosité. La désinformation des jeunes, mais également des adultes, grandit. Les former à devenir critique quant aux Fake News, à la protection des données personnelles et ainsi les familiariser aux outils médiatiques, est continuellement réfléchi sur le terrain.

L'isolement dans son milieu de vie et/ou ses familiers

L'usage intensif des réseaux sociaux, d'internet et de la télévision chez les jeunes provoque l'inquiétude et l'incompréhension des parents.

L'hyperconnexion et le passage sans cesse d'une occupation à une autre, mènent à une multiplication de sollicitations extérieures entravant la scolarité, l'imagination et l'autorité parentale. Internet devient le parent, l'éducateur et le GSM devient l'ami, ce qui plonge certains jeunes dans l'isolement, aussi bien dans sa famille que vis-à-vis de leur entourage social. Les parents quant à eux expriment une difficulté à limiter les écrans, cela dès le plus jeune âge du jeune, tout en laissant transparaître un manque de conscience des effets néfastes de l'abus des écrans.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET LES TIC À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Éducation aux médias, des pratiques du cyberharcèlement et des tentatives de prédation
- ❖ Multiplier et soutenir des initiatives de prévention qui luttent contre le harcèlement en milieu scolaire et en dehors

Collaboration

- ❖ Partenariat Infor-Jeunes autour du projet “ je réfléchis et puis je clique”
- ❖ Stages d'initiation avec des partenaires locaux
- ❖ Création d'espaces publics numériques

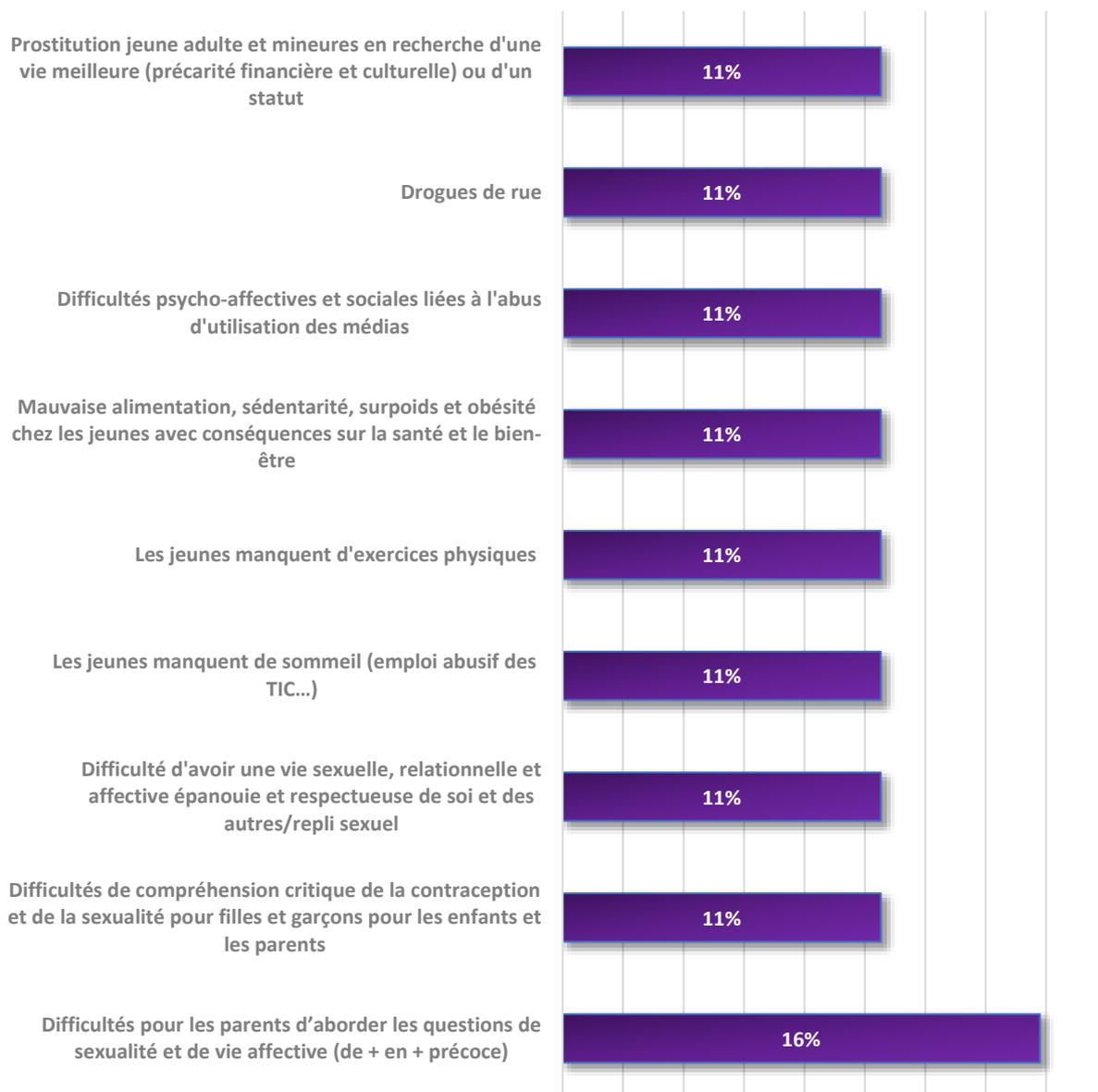
Sensibilisation

- ❖ Animation à destination des familles et des écoles sur le cyberharcèlement et l'utilisation d'internet
- ❖ Sensibiliser le monde politique sur la nécessité de soutenir les projets d'éducation permanente à destination des parents dans l'acquisition des nouveaux outils de communications

Interpellation

- ❖ Des pouvoirs publics et administrations locales sur la fragilité numérique des familles défavorisées et les conséquences sur l'accès aux droits
- ❖ La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire de promouvoir le renforcement de la prévention dans l'utilisation des TIC dans le cadre du développement de l'apprentissage des usages numériques inclus dans le pacte d'excellence

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Le fait d'avoir réuni dans une même thématique « santé » et « sexualité » peut être questionné. Ce rapprochement se base sur le principe que ces deux thématiques concernent tant le corps que l'esprit.

Il ne faut donc y voir aucune connotation réductrice de la sexualité qui ne serait prise en compte que sur le plan sanitaire.

La représentation que chacun se fait de la santé est directement influencée par son état, son histoire de vie non seulement biologique mais aussi psychologique, sociologique, sociétale... Elle dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logement) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, qualité de l'air... Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un facteur essentiel de l'état de santé.

Thème transversal dans les diagnostics sociaux, la santé influence et est influencée par les autres thématiques. En ce qui la concerne, 84% des AMO de Bruxelles émettent des constats liés à la santé et la sexualité.

Dans cette synthèse, nous aborderons les indicateurs de santé qui semblent se détériorer et qui sont pointés par les AMO. Citons entre autres la consommation quotidienne trop importante de denrées sucrées, une tendance à l'alimentation fastfood, la sédentarité, les difficultés liées au sommeil et enfin la dépression et le stress lié à l'école.

Les constats sont nombreux et portent tant sur la santé physique que mentale des jeunes et des parents. Par contre en ce qui concerne les collaborations avec les acteurs du secteur de la santé, les AMO font surtout référence aux Services de Santé Mentale et aux centres PMS et PSE.

L'analyse des constats abordés dans les DS

Bien qu'un niveau d'instruction « élevé » semble bénéfique pour bon nombre de comportements de la santé, cela ne signifie pas pour autant que les jeunes les plus instruits vivent toujours une vie saine ou se comportent d'une manière saine. À l'opposé, grandir dans une famille précarisée pourrait paradoxalement empêcher de faire certains choix protecteurs. Cependant, certains comportements bienveillants sont plus fréquemment observés dans le groupe des jeunes les moins favorisés économiquement.

D'importantes **inégalités en matière de risques pour la santé** sont par ailleurs observées, en défaveur des jeunes ne vivant pas avec leurs deux parents, ceux scolarisés dans l'enseignement professionnel et ceux issus de milieux socioéconomiques moins favorisés. Rappelons ici que la précarité, source d'insécurité, impacte directement ou indirectement l'enfant dès son plus jeune âge dans les différents domaines de son existence... Les jeunes issus de milieux précaires sont stigmatisés. Ils subissent des orientations abusives, une médicalisation des difficultés liées au fonctionnement de l'école (suivi logopédique, bilan neurologique).

La transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire constitue une période critique caractérisée par de multiples changements : scolaires, physiques, psychologiques ou relationnels. Ceux-ci méritent donc une attention particulière en matière de promotion de la santé.

Une augmentation des demandes dans le domaine de la santé mentale

L'augmentation de la demande en santé mentale est décrite comme une évidence corroborée par plusieurs services AMO. Elle accompagne une explosion de demandes d'accompagnement pour les jeunes enfants vers des services paramédicaux (psychomotricité relationnelle, pédopsychiatre, psychologue, logopédie, etc.). Ces demandes émanent souvent de familles dont le budget vital ne permet pas de prendre en charge de tels frais. Ce constat met en évidence toute la nécessité de pouvoir compter sur des partenaires privilégiés (fiables, réactifs, disponibles et peu coûteux). Or, les services de santé mentale sont onéreux, en sous-nombre et mal remboursés par la Mutuelle. Et lorsqu'ils sont financièrement abordables, ils sont la plupart du temps débordés. L'offre de soin de santé est segmentée et de fait mal outillée pour répondre à une détresse globale et multifactorielle.

Les adolescents expriment le besoin de parler de leur vie relationnelle, affective et sexuelle

L'adolescence est une période particulièrement sensible et compliquée. Les difficultés et leurs complications s'accumulent dans un processus de construction délicat et parfois précaire. Chez les jeunes déjà fragilisés par une situation socioéconomique précaire, il n'est pas rare que des troubles psychiques surgissent (trouble ou détresse psychologique, troubles du sommeil et idées suicidaires). Ces problèmes peuvent non seulement impacter leur santé et leur développement, mais aussi être associés à de graves conséquences sur le plan sanitaire et social : consommation accrue d'alcool, de tabac ou de substances illicites, abandon de la scolarité, comportements délinquants, grossesses d'adolescentes...

Les adolescents ignorent souvent où trouver de l'aide. Sans parler de la crainte que certains éprouvent à parler de leur mal-être, au risque de se sentir stigmatisés. "Les questions de santé mentale font peur aux jeunes". L'AMO n'a pas cette étiquette et peut dans une première étape leur apporter de l'information et une écoute quitte à les accompagner par la suite vers un service de santé mentale. Pour améliorer les collaborations, un service AMO échange ses constats avec les CPMS et plannings familiaux de leurs communes ainsi qu'avec un groupe de travail Santé Mentale de la coordination sociale d'une commune bruxelloise.

L'école est un vecteur d'équilibre mais aussi de déséquilibre

L'école apporte aux jeunes un but et des limites. Mais la pression liée à l'obligation de réussite, à une mauvaise orientation, la difficulté d'accrochage, le harcèlement et les discriminations qu'elle peut engendrer sont à la fois source de difficultés psycho-affectives chez le jeune et mais aussi chez les parents qui se retrouvent trop souvent devant un mur d'incompréhension dans le lien enfant/école/parents. Ces obstacles provoquent des tensions intrafamiliales et du découragement voire des angoisses manifestées sous diverses formes ou de la dépression chez

les jeunes. Les adolescents qui par définition sont en recherche d'un chemin de vie et d'un projet auquel se raccrocher sont davantage en proie à ces difficultés. Ici aussi, l'école a un rôle à jouer dans l'éducation à la santé !

Les services AMO se disent également inquiets pour certains jeunes qui se retrouvent dans une spirale d'échecs (dont l'échec scolaire). Ils ne savent plus comment se raccrocher à une démarche positive et en arrivent à faire n'importe quoi, voire se détruire, mettant en péril leur santé et parfois celle des autres. On fait référence dans les diagnostics sociaux à la prostitution, au trafic de stupéfiants et aux jeunes filles-mères qui désirent un enfant pour avoir un projet de vie socialement reconnu. Pour soutenir ces jeunes en désaffiliation, plusieurs AMO organisent des espaces de parole spécifiques (dialogue et recueil de la parole du jeune).

On notera l'envie de ces jeunes fragilisés de tout quitter et de partir loin, de changer de contexte de vie dans l'espoir de trouver un nouveau projet. Un projet de mobilité internationale, peu accessible au public défavorisé, pourrait aider ces jeunes à se mobiliser, découvrir et à acquérir des outils structurants d'intégration sociale.

L'arrivée de nouvelles technologies modifie aussi les comportements juvéniles

Les jeux virtuels ont conquis la jeunesse et font désormais partie de son quotidien. Ce succès est récupéré par notre société de consommation qui incite les jeunes à jouer et à acheter davantage. S'ils ne sont pas encadrés dans leur pratique, ils deviennent sans s'en rendre compte des proies faciles à la surconsommation. Certains compensent également avec ces jeux le vide laissé par une scolarité déliquescence. L'excès d'utilisation est à plusieurs égards dangereux pour la santé mentale et physique. Sont cités : les problèmes de maintien, la fatigue, les douleurs (maux de dos, maux de tête, douleurs musculaires), les difficultés relationnelles, l'isolement social et familial, les troubles du comportement, l'obésité, la sédentarité, la dépression, le décrochage scolaire, les complications lors de la transition jeune-adulte et les troubles du sommeil.

Par ailleurs, les écrans sont l'un des meilleurs outils pour faire fonctionner le système de consommation pour lequel le pire cauchemar est le sommeil des jeunes et des enfants. Pour les promoteurs commerciaux, quand les enfants dorment, « cela ne rapporte rien ». Alors qu'au travers de leurs écrans ils sont confrontés à de la publicité qui permettra de faire tourner la machine de la production/consommation. Suite à quoi, le jeune aura également le sentiment de perdre son temps en dormant. Le manque de sommeil aura des conséquences dans sa vie sociale et scolaire.

Le rapport au plaisir devient de plus en plus affecté par un esprit de consommation

Les luxes deviennent des nécessités que l'individu doit acquérir. Il y a souvent un décalage entre les attentes des jeunes face à une activité qui ne rentre pas dans une logique de consommation et le plaisir qu'il est possible d'obtenir autrement. Le rapport au rêve et à l'envie est également touché par cette logique de consommation. En conséquence, si l'envie des enfants n'est pas confrontée à des limites éducatives sous quelles formes qu'elle soit, elle ne fera que s'accroître

proportionnellement à ce qu'il leur est vendu comme nécessaire à leur bonheur. Malheureusement, les parents sont souvent eux aussi les cibles de cette incitation permanente à la consommation. Ainsi, un cercle vicieux s'installe entre les différentes générations qui s'autoalimentent pour ne plus concevoir le bonheur en dehors de la consommation. De quoi fragiliser davantage les familles à risque socio-économique et l'équilibre mental des jeunes.

Un manque de discernement par rapport à la banalisation du sexe, de la pornographie et à la santé sexuelle

Quelles sont les vraies et fausses informations ? La confusion entraîne parfois des comportements inacceptables tels que le manque de respect, de considération, des marques d'agressivité... Où se trouve la limite du privé et du public ? La crainte de penser ou d'agir différemment que les membres de son « groupe » d'appartenance sociale et culturelle, la crainte que sa vie privée, sexuelle, relationnelle ou affective ne puisse un jour être dévoilée à tous via les médias sont des facteurs qui influencent l'épanouissement personnel respectueux de soi et des autres. L'hypersexualisation, présente partout, est reconnue comme un phénomène de société. Elle influence de jeunes adolescentes et adolescents qui adoptent des attitudes et des comportements sexuels jugés trop précoces. Le sexe s'est banalisé et est devenu un produit de consommation. De ce fait, les enfants imitent les plus grands. Ce qui est inquiétant, c'est que cette tendance se renforce. L'accès à la pornographie, malgré des mesures de sécurité, s'est également facilité avec le temps, ce qui pose aussi la question de la responsabilité des parents, des propriétaires de ces médias, de l'État, de l'école, etc.

Des parents expriment leur crainte réelle face à une sexualité qui leur semble de plus en plus précoce et qui est même devenue un sujet de plaisanterie entre enfants.

Les questions de sexualité et de vie affective sont difficiles à aborder en famille, y compris la compréhension critique de la contraception et de la sexualité pour filles et garçons tant chez les enfants que chez les parents.

L'appartenance culturelle et les croyances religieuses interagissent de surcroît avec la compréhension et les pratiques. On peut invoquer ici les mouvements religieux intégristes qui font pression pour supprimer l'IVG, la contraception. Ils insistent sur le caractère naturel des différences entre les femmes et les hommes et sur leur hiérarchie en invoquant leurs dogmes.

Face à toute cette complexité, il est élémentaire que le jeune puisse avoir les outils nécessaires à développer sa propre opinion. Les services AMO abordent ces sujets lors de leurs permanences, à l'occasion du travail social de rue et d'animations spécifiques.

Bon nombre d'entre eux participent au projet EVRAS⁵⁶, que ce soit lors d'une journée spécifique dans les écoles ou au travers de l'organisation de la semaine EVRAS ouverte également aux parents.

Lors de ces animations s'est également révélé le manque croissant d'empathie et d'acceptation d'identités sexuelles susceptibles de ne pas être acceptées. Quelques AMO déplorent le manque de structure du projet EVRAS et déplorent que l'inclusion de cette action ne semble dépendre que du bon vouloir des écoles.

Des jeunes demandent également le soutien des services AMO à propos de tensions qu'ils vivent avec leurs parents autour de la vie affective et sexuelle, mais aussi autour de la vie affective des parents et de la structure de la famille. Les équipes, ressentent le besoin de réfléchir plus attentivement aux constats avec d'autres secteurs (CPAS, aide à la jeunesse, Ligue francophone de la santé mentale, RWLP...) et soulèvent la question d'une formation plus approfondie en santé mentale pour mieux aider son public.

Les drogues en rue

Celles-ci sont vécues comme un sujet préoccupant même s'il est relevé par une minorité de services. Les jeunes sont une cible potentielle pour ce fléau de la santé mentale et physique. Ici aussi les services AMO travaillent la prévention éducative au travers de leur quotidien et parfois d'animations spécifiques.

L'alimentation

Ce thème n'est pas prioritairement traité par les services AMO mais il apparaît régulièrement dans leurs constats. Le manque d'attention envers l'alimentation peut affecter la santé mentale et la santé physique et même dégrader les performances scolaires ou entraîner le rejet social. Les jeunes sont trop facilement attirés par de la nourriture de type « snack » et fastfood, nourriture facile, rapide et addictive plébiscitée par les médias.

La difficulté d'accès à une information non-parcellée, utile et correcte

Celle-ci est mise en avant tant par les enfants que les parents. Que ce soit pour mieux comprendre la vie affective et la sexualité mais aussi pour savoir vers quels services s'orienter et où le trouver. Se pose ici la capacité d'engager une lecture correcte de par le niveau socio-éducatif, la langue et la culture.

⁵⁶ L'EVRAS est dès lors avant tout **une éducation à la vie** dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle...). Elle vise à éduquer l'enfant, le jeune, ou l'adulte, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel. (<https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/evras/>)

Un manque de prise en considération des minorités

Le handicap et la santé

- ❖ Des services AMO sont confrontés à l'accueil d'enfants porteurs de handicaps lors des activités. L'un d'eux fait le constat que lors de chaque accueil extra-scolaire, un parent au moins dépose son enfant sans dire que l'enfant a un trouble du comportement important. À chaque fois, l'équipe se retrouve assez démunie par rapport à cette situation. Afin de pouvoir répondre aux besoins de ces enfants, elle a décidé de s'emparer de la question et de la travailler afin de pouvoir donner une réponse appropriée à la demande et au travail à fournir.
- ❖ Dans les programmes de prévention tels que celui d'EVRAS, le manque d'inclusion des enfants porteurs de handicaps est à déplorer

Le handicap du ou des parents a une influence directe sur le développement de l'enfant et sur sa place symbolique au sein de la famille. Il peut provoquer un effet de « parentalisation » des enfants qui sont alors censés compenser le déficit parental et ce parfois au détriment de leur propre développement et épanouissement.

L'immigration et la santé

- ❖ Une brève approche montre que l'immigration induit de nombreux bouleversements sociaux, psychologiques et affectifs. Elle expose également d'autant plus les individus aux risques d'exclusion sociale et de pauvreté. Les enjeux et les obstacles vécus par les parents auront des conséquences sur l'éducation et le vécu de leurs enfants. Et que dire alors des MENA qui souffrent en outre de carences d'accompagnement ?

Il y a un manque flagrant de prises en considération des problèmes psychiques, voire psychiatriques des MENA causés par un parcours et un passé traumatisant. En vertu de la loi, les personnes en situation de séjour irrégulier n'ont pas droit à l'aide sociale, sauf l'aide médicale urgente et l'aide matérielle aux familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier.

Les jeunes incasables ou en errance et la santé

Trop souvent et pour diverses raisons, ces jeunes se retrouvent sans structure possible, sans prise en charge autrement dit dans des situations de désaffiliation impactant la santé mentale et l'accès aux soins de santé en général.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA SANTÉ ET LA SEXUALITÉ À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Augmenter le nombre de services financièrement accessibles et disponibles aux familles en détresse psychologique globale et multifactorielle
- ❖ Projet EVRAS
 - Élargir le label Evras aux acteurs de l'AJ qui en font la demande
 - Inclure la question de l'EVRAS dans le futur Pacte d'excellence.
 - Inclure des jeunes porteurs de handicaps dans le programme EVRAS

Collaboration

- ❖ Projet EVRAS
 - Renforcer l'organisation dans les écoles, en partenariats avec différents services PSE, de programmes de rencontres avec les jeunes à propos de l'EVRAS
 - Volonté de mener des ateliers EVRAS en partenariat avec un planning familial
 - Élargir le programme EVRAS et l'adapter avec l'aide des jeunes auxquels il est destiné
- ❖ Mise en place d'espaces d'échanges informels, dans lesquels les jeunes peuvent exprimer librement leurs sentiments, sans crainte ni jugement, sur leur vécu et leurs questionnements
- ❖ Prostitution : analyse de la parole de jeunes pour voir vers quelle action éventuellement s'orienter
- ❖ Repenser les programmes existants en matière de santé sexuelle dans les écoles et à l'extérieur en prenant en compte les spécificités des groupes ethniques (mieux prendre en compte les croyances et les comportements des jeunes immigrés selon leur religion et leur culture...)
- ❖ Produire un événement de diffusion spéciale « sexe »
- ❖ S'investir dans différents groupes intersectoriels, que ce soit le groupe intersectoriel « Jeunes en errance », la plateforme CPAS/Aide à la jeunesse, les interventions de la Ligue bruxelloise francophone de santé mentale => la mise en place d'un forum associatif rassemblant ces différents acteurs afin de voir comment envisager des approches plus complémentaires et intégrées

Sensibilisation

- ❖ Création d'activités collectives et/ou d'ateliers de discussion axés sur la sensibilisation des jeunes sur ce qui tourne autour de la vie sexuelle et affective
- ❖ Campagnes d'information et de prévention sur la santé/sexualité via les CPMS et/ou les PSE dans les écoles

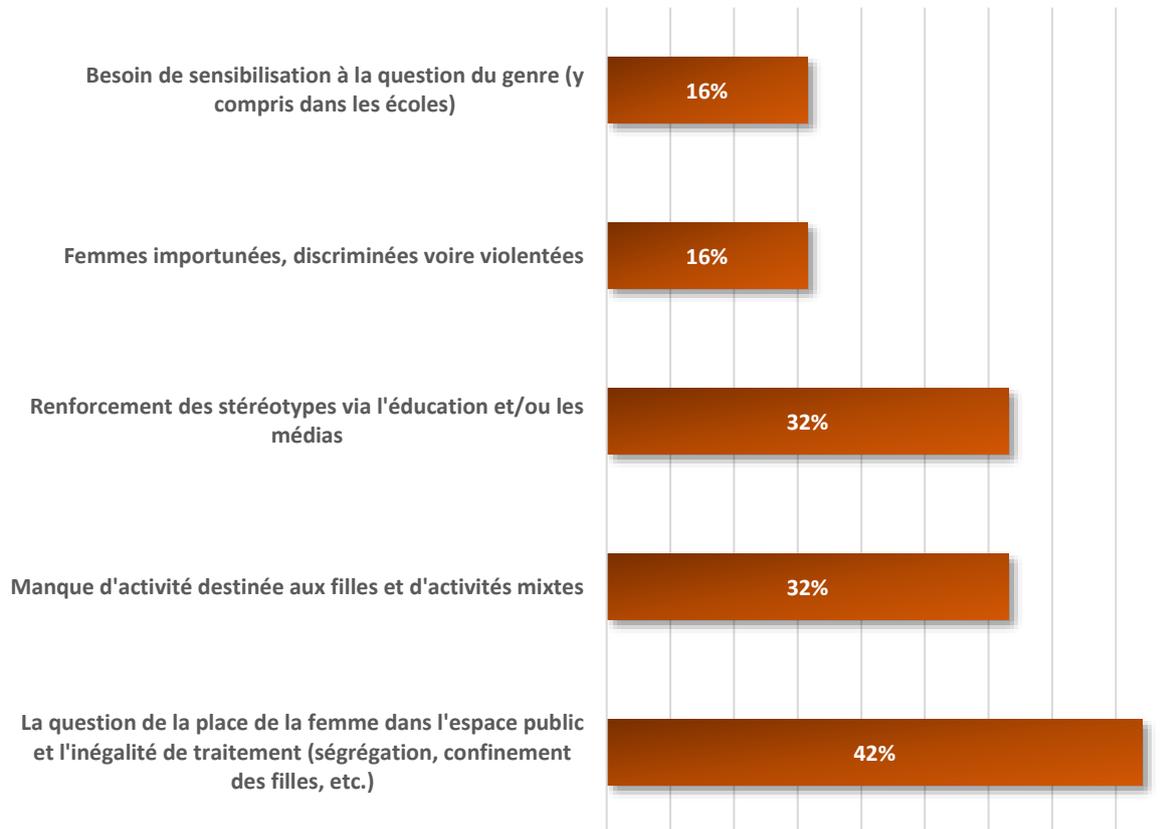
- ❖ Proposer des animations sur le sommeil et les écrans aux jeunes élèves avec l'outil pédagogique « Nuit bleue » (film avec carnet d'animation réalisé par l'école du sommeil et le CVB).
- ❖ Réalisation avec et pour les jeunes d'ateliers de sensibilisation à la question du Zéro Déchet et d'un outil de sensibilisation audiovisuel.
- ❖ Travail de sensibilisation du secteur du sans-abrisme quant à la situation et les besoins spécifiques des mineurs en exil et des migrants en transit mais également par un travail de plaidoyer auprès des autorités publiques compétentes comme les membres du COCOM chargés de la Santé et de l'Action sociale.

Interpellation

- ❖ Projet EVRAS : Recommander aux responsables politiques en charge de l'Enseignement de fixer un plan d'action minimum concernant l'EVRAS, avec des indications obligatoires à respecter par les écoles tant secondaires que primaires.

QUESTION DE GENRE

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

La question du genre et des inégalités de traitement, particulièrement liée à celle de l'espace public, transparait dans la moitié des diagnostics sociaux des services AMO présents sur le territoire de l'arrondissement. Le besoin de sensibilisation à la question du genre est régulièrement relevé par les différents services. Ce besoin est ainsi répandu et ainsi intégré dans un grand nombre de leurs activités quotidiennes, cela à travers les rencontres et le développement de l'esprit critique des jeunes. Quant à l'espace public, qui a une importance particulière pour les AMO, son occupation varie entre autres selon le genre, ce qui fait de cette thématique une de leurs préoccupations importantes.

Contexte et origine

La mixité est difficile à rencontrer et à atteindre, bien que recherchée. Alors que la sensibilisation à la question du genre est une préoccupation médiatique et publique de plus en plus importante, l'impact réel sur le public des services AMO semble peu efficace. Au-delà d'un contexte social majoritairement patriarcal et masculin, des blocages culturels ont par exemple souvent lieu. Malgré une sensibilisation accrue, les constats concernant les violences liées au genre, ainsi qu'à l'orientation sexuelle, ne semblent pas évoluer. Plusieurs services AMO soulignent le lien entre violence structurelle et reproduction des comportements discriminants, dont les discriminations genrées.

L'accessibilité aux activités

Les diagnostics sociaux des services AMO soulignent également un manque de mixité de genre lors des différentes activités proposées aux jeunes, tout en essayant d'y pallier. La mixité n'étant pas synonyme d'égalité, certaines actions organisées par des services AMO sont parfois non mixtes, cela afin de favoriser la parole des filles ou celle des garçons. Une attention particulière des services AMO est apportée au fait de favoriser des rencontres mixtes, ainsi qu'interculturelles, lors d'activités initiées par les jeunes eux-mêmes. Au manque de mixité vient s'ajouter le peu d'activités accessibles aux filles (MJ, sport, etc.), et ce dès l'enfance, renforçant ainsi les inégalités entre les sexes. Certaines activités sont d'ailleurs considérées comme étant des activités genrées (football pour les garçons, la danse pour les filles), et attirent dès lors un public soit masculin, soit féminin. Les suivis individuels semblent également impactés puisque certains parents semblent avoir plus de difficultés à permettre à leurs filles de solliciter les services, que leurs garçons.

Des inégalités

Un sentiment d'inégalité et d'injustice des filles vis-à-vis des garçons émerge donc. Un malaise apparait également quant à certaines étiquettes et insultes genrées qu'on leur attribue. Un grand nombre de filles semblent avoir conscience, au travers de leurs relations sociales et leurs rapports aux institutions, qu'elles sont souvent discriminées. Elles se sentent régulièrement déconsidérées, infantilisées et même parfois rejetées. Toujours selon elles, ces discriminations genrées quotidiennes se greffent à d'autres caractéristiques discriminatoires : l'origine sociale

ou ethnique, la religion (le voile), le niveau culturel (maîtrise de la langue et des repères sociaux), etc.

Ces inégalités entre hommes et femmes, renforcées par certains stéréotypes, ont lieu à tous les niveaux : travail, éducation, répartition des rôles et des tâches...

Des stéréotypes

Cette mixité de genre, composante du vivre ensemble, nécessite également d'être attentif aux stéréotypes. Ces mêmes stéréotypes que les travailleuses et travailleurs de terrain sentent de plus en plus fréquents. Dans de nombreux contextes, ils relèvent que des acteurs de l'éducation (parmi lesquels parfois eux-mêmes) ont tendance à les renforcer. Stéréotypes tout autant accentués par les médias et confortés par leurs cultures dans certains milieux de vie. Le modèle traditionnel est encore fort représenté dans les milieux populaires et entraîne une éducation et un ensemble d'interdits différents pour les filles et les garçons. Par conséquent, ces croyances enferment souvent chaque sexe dans un schéma limité.

Les relations filles-garçons

L'ensemble de ces stéréotypes et de ces différences de traitement a une incidence sur les relations entre genres. En effet, les travailleuses et travailleurs sociaux expliquent que les filles et les garçons participant aux différents ateliers mis en place ont tendance à se retrancher dans des représentations stéréotypées, aussi bien vis-à-vis d'eux-mêmes que d'une personne d'un autre genre. La vulnérabilité des jeunes quant à leurs relations amoureuses s'en trouve accentuée puisque l'ensemble de leurs idées préconçues ne sont jamais réellement confrontées entre elles. En effet, cette réelle confrontation nécessite de libérer la parole afin de faire débat et de mener ensuite à une introspection, là où les campagnes de sensibilisation sont ressenties comme une imposition des normes différentes de celles de leur milieu. D'autres part, on relève aussi des difficultés suite au mouvement « me too/balance ton porc » : des jeunes ont du mal à se situer quant au respect de l'autre et aux attitudes à adopter. Le phénomène se trouve être aussi affecté par l'hyper sexualisation et l'accès à la pornographie qui touchent des publics de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes.

L'espace public

L'impact de la question du genre a fortement et assez logiquement une incidence sur celle de l'espace public. Ce même espace qui se doit d'être un espace de vie « citoyen » et non un lieu d'insécurité, indépendamment du genre. Les services relèvent en effet que dans certains quartiers plus qu'ailleurs les femmes continuent de se faire importuner, voire violenter. Là encore, la différence de traitement se fait sentir puisque les jeunes filles sont parfois décrites comme confinées chez elles.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA QUESTION DE GENRE À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Mise en place d'activités ou d'élaboration d'outils visant à déconstruire les représentations stéréotypées. Ex : la mallette "genre" réalisée par la plate-forme le service AMO Itinéraires et soutenue par le CAAJ de Bruxelles en 2008
- ❖ Animations à destination des écoles sur la question du genre en parallèle des animations EVRAS
- ❖ Organisation ou participation d'évènements festifs, citoyens, sportifs et culturels mettant en valeur la mixité

Collaboration

- ❖ Mener un travail de réflexion sur la posture du travailleur social en collaboration avec des Hautes écoles
- ❖ Mise en place de partenariat avec des mouvements de jeunesse qui travaillent cet aspect depuis de nombreuses années (scouts, patros, etc.)
- ❖ Susciter des échanges entre acteurs de terrain et entre jeunes sur ce thème
- ❖ Organiser en partenariat avec différents services PSE, des moments de rencontre avec les jeunes à propos de l'EVRAS

Mobilisation

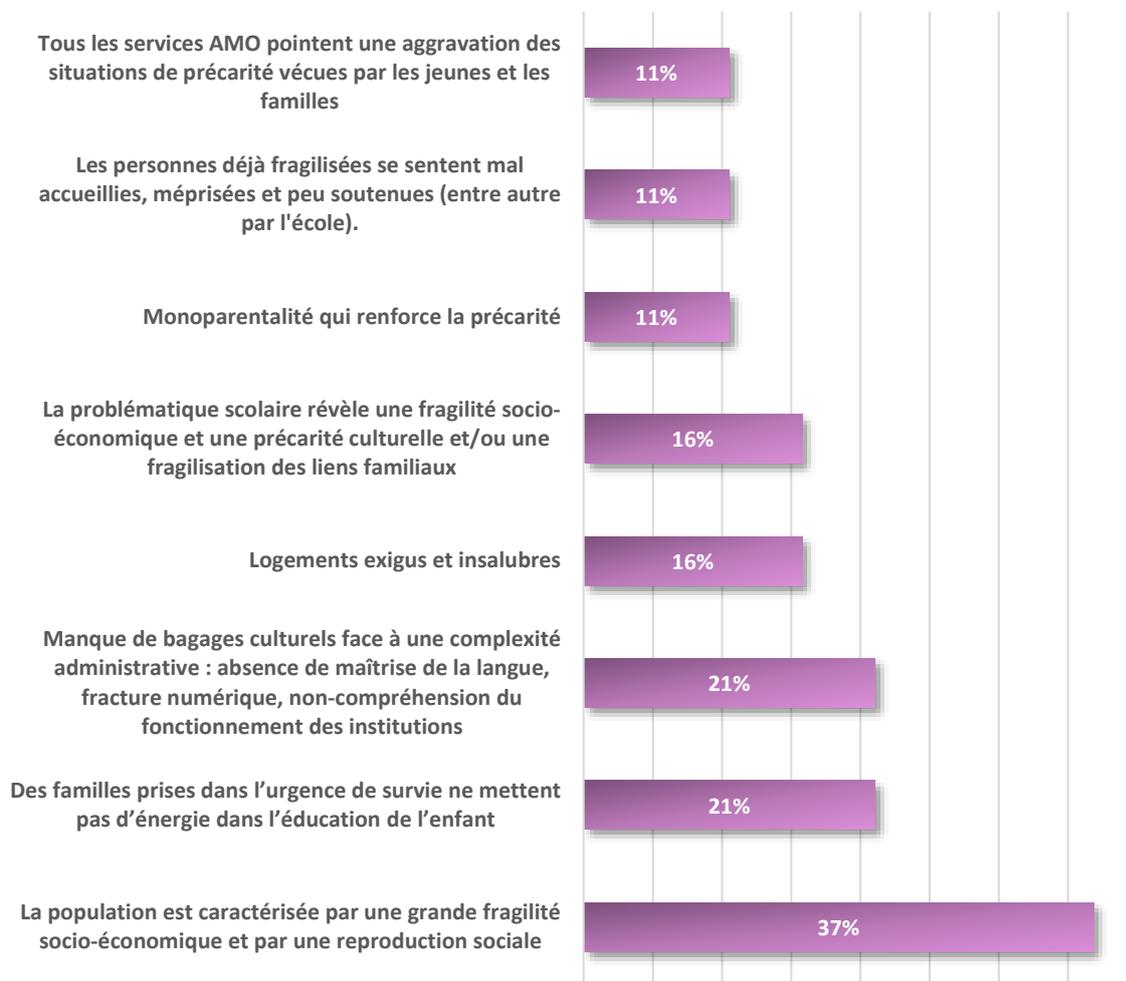
- ❖ Poursuivre l'implication dans les groupes "genre" de la Coordination Sociale de certains CPAS

Interpellation

- ❖ Proposition d'interpeller les pouvoirs politiques via le conseil de prévention

PRÉCARITÉ

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

La précarité peut se définir par « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible »⁵⁷

Le rapport général 2018 sur l'état de la pauvreté en région bruxelloise indique que « le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se situe autour de 39 %. Un tiers des bruxellois (33 %) vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté est significativement plus élevé que dans les autres régions du pays. »⁵⁸

Ces données ne prennent pas en compte les personnes éloignées de toutes formes de protection sociale, dont les personnes sans-abris (dont un pourcentage croissant de jeunes de moins de 26 ans) et les personnes en situation irrégulière.

Il existe d'importantes variations entre les communes. Les jeunes et les familles les plus précaires se situent dans le croissant pauvre. Il s'agit principalement de Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode, Anderlecht, Molenbeek, Saint-Gilles et Forest. Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il n'existe pas de familles en situation de pauvreté dans les autres communes et quartiers de Bruxelles. Ces familles sont parfois d'autant plus ignorées qu'elles résident dans des communes réputées aisées.

Vers une précarisation croissante

La précarité touche les jeunes et les familles qui cumulent plusieurs facteurs.

Ils évoluent dans des situations où se mêlent à des degrés divers la précarité sociale, économique, culturelle, relationnelle et affective. Les signes en sont les suivants : faible taux de qualification, ruptures familiales précoces, revenus précaires, problèmes de logements, problèmes de santé physique ou mentale, difficultés d'accès au marché de l'emploi et à une série de droits, parcours migratoires, familles isolées, séparations conflictuelles, violences conjugales, demandes de nationalité rejetées ou en attente indéfinie...

⁵⁷ "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" dans l'article "La montée des vulnérabilités" de Axelle Brodiez-Dolino, . Sciences Humaines: Les nouveaux visages de la précarité, Février 2017, France.

⁵⁸ Baromètre social Résumé Rapport bruxellois sur l'état de La pauvreté 2018 - Auteurs : Marion Englert, Sarah Luyten, Dalia Fele, Déogratias Mazina, Sarah Missinne- https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2018-resume_2.pdf

Les services AMO rapportent une dégradation importante des conditions de vie dans de nombreux quartiers, une précarisation globale tant des personnes que des services d'aides. Avec pour conséquence une mise à l'écart toujours grandissante des jeunes et des familles en marge des structures existantes.

La reproduction sociale de la précarité

La trajectoire de la famille et des pairs a une incidence directe sur celle des jeunes.

Confrontés à une carence de modèles de réussite dans leur environnement proche, certains jeunes éprouvent des difficultés à se projeter dans leur avenir professionnel.

La précarité a un impact sur la réussite scolaire : logements exigus, environnement peu favorable à la concentration, faible temps passé à l'étude, matériel scolaire onéreux, freins dans l'accès général à la culture, ...

La précarité infantile ou l'impact de la pauvreté sur les enfants

La notion de pauvreté infantile est ambiguë. Elle pourrait laisser entendre que des jeunes sont pauvres isolément. Ce n'est évidemment pas le cas. S'ils vivent une situation de pauvreté économique, c'est parce qu'ils vivent dans un ménage pauvre. Cette notion de pauvreté infantile est parfois suspecte de vouloir insinuer que les enfants subissent injustement les effets de la pauvreté alors que leurs parents en auraient une part de responsabilité. Les services AMO ne s'inscrivent bien évidemment pas dans cette logique et préfèrent donc parler de l'impact de la pauvreté sur les enfants.

La précarité touche directement ou indirectement l'enfant dans les différents domaines de son existence : l'alimentation, l'éducation, le logement, le soin, etc. Elle a des conséquences dès la naissance au niveau du développement psychomoteur et relationnel qui va avoir des effets sur la socialisation, l'éducation et l'émancipation du jeune.

Un service AMO rapporte que "la revalorisation de la relation du parent au bébé dans une activité autre que « pratique et/ou de survie » semble indispensable. Elle ne doit pas être uniquement considérée comme un poids sur le plan financier ou logistique. Un espace neutre et adapté peut faire office de « bulle d'oxygène » et créer un espace de rencontre, de jeu, de détente et de découverte."

Les conditions de logement (exiguïté, insalubrité) ne permettent pas toujours de bénéficier d'un espace sain et adapté, propice aux jeux.

Il est significatif de constater que de nombreux parents précarisés n'ont pas souvent la possibilité de mettre leur enfant dans un lieu d'accueil.

Des stratégies d'urgence

Le combat sur tous les fronts empêche de se poser, de prendre du recul et d'agir efficacement.

Raccrocher à l'école ou à une formation professionnelle lorsqu'on est à la rue passe souvent au second plan.

Accéder à un logement stable, sain et accessible, à une aide sociale ou à l'emploi représente le Graal.

Des stratégies parallèles de survie se mettent en place : deal, prostitution, marché noir, faire la manche, ...

Les situations de grande précarité sont souvent celles qui sont le plus dans l'impasse. Les demandes sont urgentes mais trouvent peu de réponses immédiates. D'autant qu'il existe peu de services assurant une prise en charge globale.

Ces prises en charge sont éprouvantes et se situent souvent à la marge, en amont du travail de prévention éducative et sociale des services AMO.

L'accès aux droits, à l'information, aux services

Les services AMO plaident pour une individualisation des droits.

La difficulté croissante pour les familles et les jeunes en situation de précarité d'avoir accès à une aide adéquate, suffisante et concertée est largement évoquée.

Les jeunes et leurs familles manquent de ressources adaptées et d'accès à l'information.

Certains passent en dessous du maillage et échappent aux radars sociaux.

Les dédales administratifs, la complexité des systèmes d'aide et le manque de lisibilité de ressources disponibles peuvent entraîner un phénomène de non-recours.

De nombreuses familles précarisées n'ont pas accès au logement social. Soit qu'elles ne sont pas dans les conditions légales pour y accéder, soit par incompréhension du système, soit qu'elles sont découragées par la longueur des listes d'attente, ou encore qu'elles soient prises dans des situations d'urgence et de survie.

Les difficultés d'accès sont renforcées par la fracture numérique et l'utilisation toujours plus importante des supports digitaux qui deviennent l'interface d'accès aux institutions publiques ou privées.

À cela s'ajoute souvent un faible niveau de compréhension ou des capacités d'organisation limitées qui peuvent être dues à différents éléments : manque de repères sociaux, barrière de la langue, handicap social et/ou mental, problèmes de santé, immigration ou séjours illégaux.

Par ailleurs, certaines aides se superposent.

La complexité des situations se heurte au cloisonnement entre les secteurs, au manque de communication et de coordination.

En voici quelques exemples. Les risques liés à la généralisation du projet individualisé d'insertion sociale (PIIS) ont un impact sur les familles, dans l'incapacité de satisfaire à la fois aux exigences du CPAS et d'un mandant de l'aide à la jeunesse. Par ailleurs, certains jeunes sortent de l'aide à la jeunesse à leur majorité sans ressources préalablement concertées avec les centres publics d'aide sociale.

Ballotés de service en service, certains jeunes, certaines familles éprouvent un sentiment de défiance par rapport aux institutions.

De la discrimination, de la stigmatisation

À travers les relations sociales et les rapports aux institutions, les familles précarisées constatent qu'elles sont souvent socialement discriminées. Elles sont régulièrement déconsidérées, infantilisées, parfois rejetées.

Les tensions générées par des problèmes d'ordre économique sont source de distance entre le monde scolaire et les parents. Les enfants en sont les victimes collatérales.

Les rapports se durcissent. Un climat général de suspicion se fait sentir à l'égard des personnes les plus vulnérables, notamment les « sans-papiers », les allocataires sociaux ou les personnes dépendantes de l'aide sociale.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA PRÉCARITÉ À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Collaboration

- ❖ Réfléchir aux transitions lorsque les jeunes sortent de l'aide à la jeunesse
- ❖ Rechercher des solutions sur la question des frais scolaires avec la plateforme aide à la jeunesse / enseignement
- ❖ Animer des ateliers de compréhension des droits et de leurs mécanismes d'attribution au sein des salles d'attente des CPAS
- ❖ Soutenir, créer des réseaux et des collaborations avec les centres de santé mentale, les CPAS, les services d'accès aux droits sociaux, les maisons de l'emploi, les coordinations sociales communales
- ❖ Favoriser des partenariats avec l'action "Article 27"

Sensibilisation

- ❖ Intervenir dans les médias à des fins de sensibilisation et d'interpellation au sujet de la précarité des familles
- ❖ Favoriser des actions de renforcement de l'accès aux droits sociaux ainsi que des projets visant particulièrement les populations paupérisées

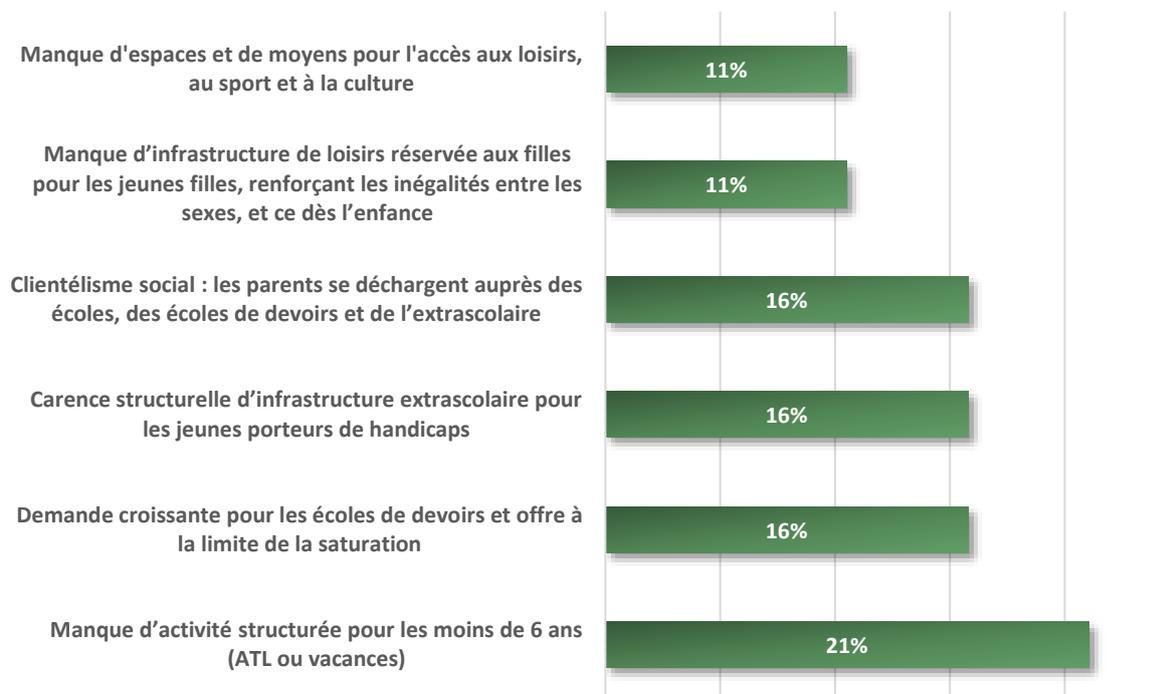
- ❖ Favoriser des actions de visibilité du fonctionnement des aides accessibles aux jeunes et aux familles fragilisées (notamment en matière de précarité infantile) : sensibilisation, création d'outils ...
- ❖ Créer des médias pour visibiliser l'évolution négative des conditions de vie des jeunes et les réponses de survie sociale qu'ils mettent en place ainsi que les conséquences de choix sociétaux sur les familles les moins favorisées
- ❖ Multiplier les recours en justice en vue de changer les politiques par rapport aux réglementations stigmatisantes
- ❖ Favoriser une politique d'éducation permanente pour aider les parents dans la gestion des nouveaux outils de communication
- ❖ Rejoindre les plaidoyers d'associations telles que "Droit à un toit", "RBDH", "Solidarité Logement"
- ❖ Sensibiliser la plateforme aide à la jeunesse/CPAS sur la question des jobs d'étudiants et du PIIS
- ❖ Organiser des activités pour encourager l'égalité des chances

Interpellation

- ❖ Interpeller les pouvoirs communaux et les CPAS sur les difficultés rencontrées par le public, sa précarité vécue au quotidien et les discriminations subies
- ❖ Interpeller les pouvoirs publics et les différentes administrations tels que les CPAS et les pouvoirs communaux sur la fragilité numérique des familles fragilisées et des conséquences sur leurs droits,
- ❖ Interpeller les institutions administratives de la FWB, les institutions d'aide, les CPAS sur le respect de leur cadre de travail ainsi que sur le respect des droits des individus
- ❖ Interpeller les pouvoirs publics sur le durcissement, sur la conditionnalité accrue ainsi que sur la confusion des rôles liée à la double casquette de l'assistant social dans ses missions de contrôle et d'accompagnement
- ❖ Interpeller les pouvoirs publics en vue de mettre fin à la non-individualisation des droits, particulièrement pour les jeunes jusqu'à 25 ans
- ❖ Interpeller les institutions scolaires sur un ensemble de pratiques inadéquates notamment liées aux frais scolaires
- ❖ Mettre à l'ordre du jour la question de la gratuité scolaire dans différents espaces d'interpellation
- ❖ Mettre à l'ordre du jour la question de la simplification administrative et de la complexité de l'accès aux droits
- ❖ Mettre à l'ordre du jour une proposition visant à cesser toute pratique stigmatisante dans les établissements scolaires en lien avec les difficultés de paiement
- ❖ Mettre à l'ordre du jour les questions liées au logement, aux milieux d'accueil, à l'accès à la culture et au monde professionnel

ACCUEIL TEMPS LIBRE & LOISIRS

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

L'accueil temps libre (ATL) englobe une diversité énorme d'actions et de réalités. Il regroupe toutes les activités organisées pour les enfants avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les congés scolaires. Ces activités culturelles, ludiques, artistiques ou sportives, à destination des enfants, sont portées par une multitude d'institutions et d'associations diverses : académies de musique, clubs sportifs, cours de danse, de judo, activités nature, école de devoirs, organisations de jeunesse, maisons de jeunes, centres de vacances, ou encore écoles de devoirs et services d'accueil extrascolaire.

Outre l'objectif premier visé par l'ATL, à savoir le développement social, mental, relationnel, physique et le bien-être de l'enfant, il soutient également la parentalité au quotidien, par le temps qu'il libère aux parents et les contacts qu'il encourage avec les familles. L'un des objectifs des ATL étant de renforcer la cohésion sociale, ils ont donc un rôle social.

Des parents démunis

D'après plusieurs services AMO, beaucoup de parents semblent démunis et se désinvestissent de l'organisation d'activités structurées pour leurs enfants. Une recherche d'activités « occupationnelles » souhaitées par les parents émerge pourtant, souvent pour les plus petits comme évoqué ci-dessous. Une des explications avancées est celle de la perception de leurs compétences et de celle des instances. En effet, il semblerait que certains parents supposent l'école plus apte pour proposer des activités. De plus, certaines carences en termes de gestion administrative des parents se font sentir par les professionnel.le.s de terrain quant aux inscriptions et réductions éventuelles du prix de ces activités. À toutes ces constatations, s'ajouterait la trop courte échéance pour l'inscription aux activités proposées par certaines communes.

L'accessibilité aux activités

Les acteurs de terrain remarquent chez les enfants un besoin massif et aigu d'activités – bien que peu verbalisé et exprimé – ainsi qu'une difficulté à y répondre. Certaines familles semblent démunies face à la question de la recherche d'activités extrascolaire, tout d'abord par manque de visibilité de ce qui leur est proposé mais aussi pour certaines d'entre elles pour des raisons économiques. Cette dernière observation est particulièrement vraie pour les familles à faibles revenus ou émergeant au CPAS. Cette non-participation aux activités de développement et de loisir s'explique aussi par la rareté d'espaces et d'infrastructures jeunesse dans certaines zones d'intervention des services AMO. Rappelons en outre le peu de mobilité des jeunes entre les quartiers, ce qui renforce ce manque d'accessibilité.

Se divertir et se cultiver devient donc difficile mais cela semble encore plus compliqué pour les jeunes filles. Comme souligné dans la section réservée à la question du genre, au manque de mixité dans les activités – aussi bien de genre que culturelle d'ailleurs - vient s'ajouter le peu d'activités accessibles aux filles. Beaucoup de jeunes filles trouvent ainsi difficilement leur place dans les maisons de jeunes et les espaces sportifs, très investis par les garçons. Certaines

activités sont d'ailleurs considérées comme étant des activités genrées (football par exemple), et attirent dès lors un public plus masculin. Cette même observation est relevée concernant l'accueil des enfants migrants, pour lesquels l'accès est ressenti comme totalement insuffisant.

Un service met en évidence quant à lui l'offre relativement importante sur son territoire en termes d'infrastructures sportives « classiques », mais en nombre réduit en ce qui concerne les sports spécifiques (boxe, free running, etc.). Cette carence, tout comme les éléments relevés plus haut, ne permet donc pas une diversité d'offres pour l'épanouissement et le développement de l'enfant.

L'accès à une série d'expériences et de relations nécessaires à l'insertion sociale des plus jeunes n'est pas garanti dans un grand nombre de quartiers de Bruxelles.

Un manque de diversité

L'accès à la culture, aux activités extrascolaires et parascolaires est rappelé dans les différents diagnostics sociaux comme un droit pour tous, indépendamment des barrières économiques, sociales et symboliques. Les enfants de certains quartiers n'ont pourtant pas le même accès aux loisirs et surtout à la culture que les enfants des quartiers plus aisés. La fréquentation des structures culturelles (musées, salles de concert, théâtres...) ne connaît donc pas réellement de démocratisation.

Les relations qu'entretiennent les jeunes avec les institutions culturelles se marquent tout d'abord par un désintérêt de ceux-ci. Le public des services AMO éprouve également un sentiment d'exclusion et de ne pas être à sa place dans les différents lieux culturels – relativement - accessibles. Cette préoccupation sera développée plus amplement dans la section « accès à la culture ».

L'attrait pour les activités culturelles et même ludiques reste donc quasi nul, mais toutes les activités sportives ne sont pas non plus sur un même pied d'égalité quant à leur intérêt. En effet, un manque de diversité sportive se fait sentir puisque l'activité majoritairement demandée par les garçons reste le football. Les activités différentes ont du mal à trouver leur place, et l'omniprésence d'écrans n'aide en rien puisqu'il s'agit d'un capteur d'attention et de temps supplémentaire dans la vie du jeune.

Les écoles de devoirs

Comme évoqué dans la section réservée à la scolarité, transversalité des thématiques oblige, la demande pour le soutien scolaire est croissante, amenant une saturation de l'offre. Cette insuffisance se fait surtout sentir pour les élèves du secondaire pour lesquels peu de possibilités sont proposées. Cela a naturellement des conséquences sur la scolarité des jeunes et le risque d'échec scolaire, et ainsi mener à une potentielle désaffiliation ainsi que du décrochage (passif ou actif). Ce manque d'infrastructure favorise l'apparition d'un marché du soutien scolaire payant. Ce secteur connaît un développement énorme ces dernières années, ce qui accroît considérablement les inégalités de chances en termes de réussite scolaire en fonction des moyens socioéconomiques des parents.

Une autre interpellation relevée concerne l'incidence de la trop grosse charge des devoirs, impactant le temps de loisir. Il est en effet courant que la durée des devoirs des enfants dépasse celle fixée par la loi, ce qui a entre autres pour conséquence de diminuer le temps de loisir des enfants.

Enfin, certains parents semblent également considérer l'école de devoirs comme une garderie ou un club de loisirs.

Les plus petits et les enfants porteurs de handicaps

Plusieurs services AMO font le constat d'un manque d'activités structurées pour les moins de 6 ans. De plus, les activités concernant cette tranche d'âges sont souvent soit limitées, soit peu accessibles financièrement. Ceci est aussi bien problématique pour le développement de l'enfant que pour les familles fragilisées, pour qui ces lieux d'accueil sont parfois indispensables pour se rendre en formation ou accéder à l'emploi.

Les enfants porteurs de handicaps sont spécifiquement touchés par l'ensemble des constats précédemment relevés. La carence structurelle d'infrastructures extrascolaires, parascolaires ou sportives en mesure d'accueillir ce type de public se fait sentir alors même que le besoin en termes d'expériences relationnelles, sociales, culturelles et sportives est d'autant moins satisfait.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET LES LOISIRS À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Créer un répertoire des activités organisées par les communes
- ❖ Proposer des camps, stages activités culturelles et sportives ex : ateliers de musiques ou d'expressions artistiques hebdomadaires
- ❖ Créer et diffuser un clip afin de stimuler l'intérêt pour la diversité sociale, culturelle et de genre

Collaboration

- ❖ Développer le réseau Article 27
- ❖ Collaborer avec d'autres associations ou groupes de jeunes Bruxellois afin de rompre avec la logique de repli dans les quartiers
- ❖ Amener les centres culturels, entre autres, à se réapproprier de manière structurelle l'espace public

Mobilisation

- ❖ Soutenir et accompagner les jeunes plus âgés qui fréquentent les services pour en faire des "grands anim'acteurs" avec les plus jeunes. Objectif : créer du lien et travailler sur l'état d'esprit et les projets portés par les plus âgés

- ❖ Favoriser les initiatives visant à décentraliser sur l'espace public des activités culturelles ou sportives

Sensibilisation

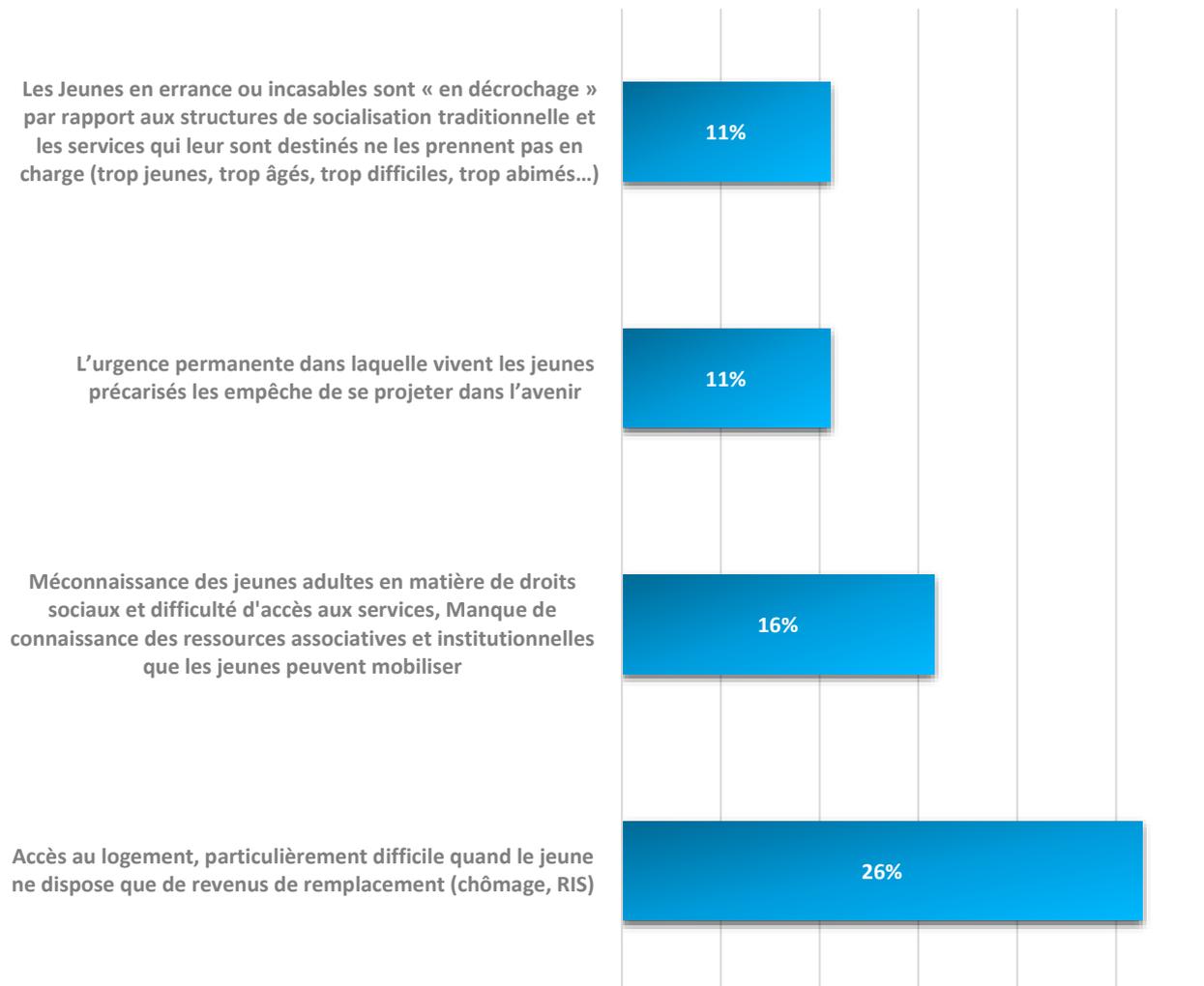
- ❖ Informer les parents sur les modalités et périodes de recherches des activités extra-scolaires

Interpellation

- ❖ Des administrations communales sur la qualité de l'information quant à l'organisation stages
- ❖ Des pouvoirs publics sur les délais d'inscriptions aux activités communales
- ❖ Des pouvoirs publics sur les besoins de lieux d'accueil adaptés pour les jeunes porteurs de handicaps

JEUNES EN TRANSITION

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Les jeunes en transition, c'est-à-dire les jeunes à peine majeurs ou presque majeurs, composent une partie importante des bruxellois. Beaucoup d'entre eux cumulent plusieurs facteurs de précarité et sont confrontés à une multitude de risques sociaux relevés dans les constats des services AMO. On rappellera par ailleurs que les services AMO ont désormais la possibilité d'accueillir des jeunes jusqu'à 22 ans, bien que dans la réalité de terrain, le travail avec ce public était déjà effectif par la force des choses dans une majorité de services.

L'éloignement des services

On note tout d'abord pour ce public une difficulté d'accès aux services qui pourraient leur venir en aide. En amont, cela s'explique par un manque de connaissances des ressources associatives et institutionnelles disponibles, mais également par une méconnaissance des jeunes en matière de droits sociaux. Cette difficulté entraîne une faible activation de leurs droits, à laquelle s'ajoute l'invisibilité de certains jeunes qui ne se dirigent pas vers les services spécialisés puisqu'ils ne se reconnaissent pas vraiment dans les services pour adultes. Rejetant ainsi leurs stigmates, ils sont donc beaucoup moins facilement identifiables avec les outils et les radars habituels.

Une autre difficulté est liée aux violences relationnelles vécues en milieu scolaire. Provoquant une désaffiliation sociale, cette violence rend de plus en plus compliqué le contact avec ces jeunes. Ceux-ci n'ont souvent que peu confiance envers l'adulte surtout s'il représente une institution.

Le phénomène de la « patate chaude » est également mis en évidence. Les jeunes adultes sortant de l'Aide à la jeunesse sont d'autant plus victimes de la charge des travailleuses et travailleurs sociaux du CPAS que ceux-ci n'ont pas toujours les moyens de mener l'aide sociale adéquate.

L'accès à la formation et à l'emploi

Dans le prolongement de ce qui a été décrit comme un éloignement des services, les jeunes adultes ne rentrent pas facilement en contact avec les instances officielles d'insertion. Cela s'explique en partie par une surcharge de ces services et donc la prise de rendez-vous à long terme, la perte de confiance en soi de ces jeunes et par un manque d'outils disponibles.

La méconnaissance des actions et des démarches à entreprendre pour avoir un job étudiant, la difficulté à sortir de la logique de l'échec, la difficulté des jeunes adultes à terminer leur scolarité, l'emploi précaire ou de courte durées..., sont de nombreux facteurs qui maintiennent les jeunes les plus fragiles dans une reproduction de désaffiliation sociale. Il apparaît surtout qu'un certain nombre de ces jeunes ne sont pas facilement mobilisables car peu investis dans un projet d'avenir, ce qui est sans doute logique : qui à 17 ou 18 ans peut avoir un réel projet d'avenir, peu importe son appartenance sociale ? C'est précisément à la fois la cause et la conséquence de leur relégation précisent différents services. L'urgence permanente dans

laquelle vivent les jeunes précarisés les empêche, peut-être plus que les autres, de se projeter dans l'avenir et peut les attirer vers une certaine violence ou divers trafics.

Un phénomène de paralysie concernant les jeunes mères n'ayant, dans la majorité des cas, pas terminé leur cursus scolaire a été signalé. Ce serait notamment dû à un manque structurel de places dans les crèches, qui leur rend ainsi une accessibilité d'autant plus difficile aux lieux de formation, y compris les différents projets à destination des NEETs.

Le logement

De nombreux jeunes sont en demande ou en situation d'autonomie, mais la difficulté à trouver un logement peut les mettre dans des situations délicates, voire illégales. Les quelques projets de logement de transit pour un accompagnement à l'autonomie reçoivent plus de demandes qu'ils ne peuvent traiter et ne sont en outre que des solutions limitées dans le temps.

L'accès au logement est également particulièrement difficile quand le jeune ne dispose que de revenus de remplacement (chômage, RIS), notamment à cause de la méfiance de nombreux propriétaires. En outre, la part de ses revenus consacrée au logement est de plus en plus importante et l'écart entre évolution des revenus et évolution du marché locatif ne cesse de se creuser.

Les trajectoires du jeune

Des ruptures dans les trajectoires des jeunes dans le découpage institutionnel se font marquer. Entre le système d'aide et de soin ou encore à la sortie de l'aide et la protection de la jeunesse qui est ressentie comme un énième abandon. Un des constats évoqués est le nombre de jeunes passés par l'aide à la jeunesse qui deviennent sans-abris à l'âge adulte. Enfin, il y a les jeunes presque adultes, pour lesquels le SAJ ne peut pas toujours prendre en charge et oriente donc vers le CPAS, alors que ces derniers considèrent que la prise en charge relève de la compétence du SAJ.

Les jeunes adultes MENA ne sont pas épargnés puisqu'ils sont décrits comme « catapultés » dans un processus d'autonomie forcé et accéléré. Leur prise en charge lors de ce passage en autonomie est définie comme quasi nulle au moment du changement de statut à la majorité, puisque la tutelle administrative et légale s'interrompt (absence du jour au lendemain d'un accompagnement et d'une guidance sociojuridique).

De manière générale, les services AMO perçoivent une explosion des jeunes majeurs émargeant au CPAS (avec les risques liés à la généralisation du PIIS), alors que dans un même temps certains jeunes attendent leur majorité pour ne plus être soumis à l'obligation scolaire. Ils se bricolent ainsi une autonomie relative par défaut.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LES JEUNES EN TRANSITION À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Accompagner dans la mise en place d'un projet de vie pour les jeunes de 18 ans et plus. Objectif : acquérir une autonomie durable.
- ❖ Poursuivre le projet « journée passeport majorité » ou « chass'info » pour les 16-18 ans.
- ❖ Créer un site internet collaboratif à l'attention des professionnels.
- ❖ Mettre en place des projets de type "logements de transit d'accompagnement à l'autonomie"
- ❖ Poursuivre et étendre le projet bénévoien

Collaboration

- ❖ Mettre en place un travail de collaboration entre les CPAS et les MADO afin d'organiser des accueils spécifiques aux jeunes de 17-22 ans
- ❖ Favoriser une transversalité AMO-Missions locales
- ❖ Réunir des professionnels pré et post majorité pour créer une continuité dans l'accompagnement

Mobilisation

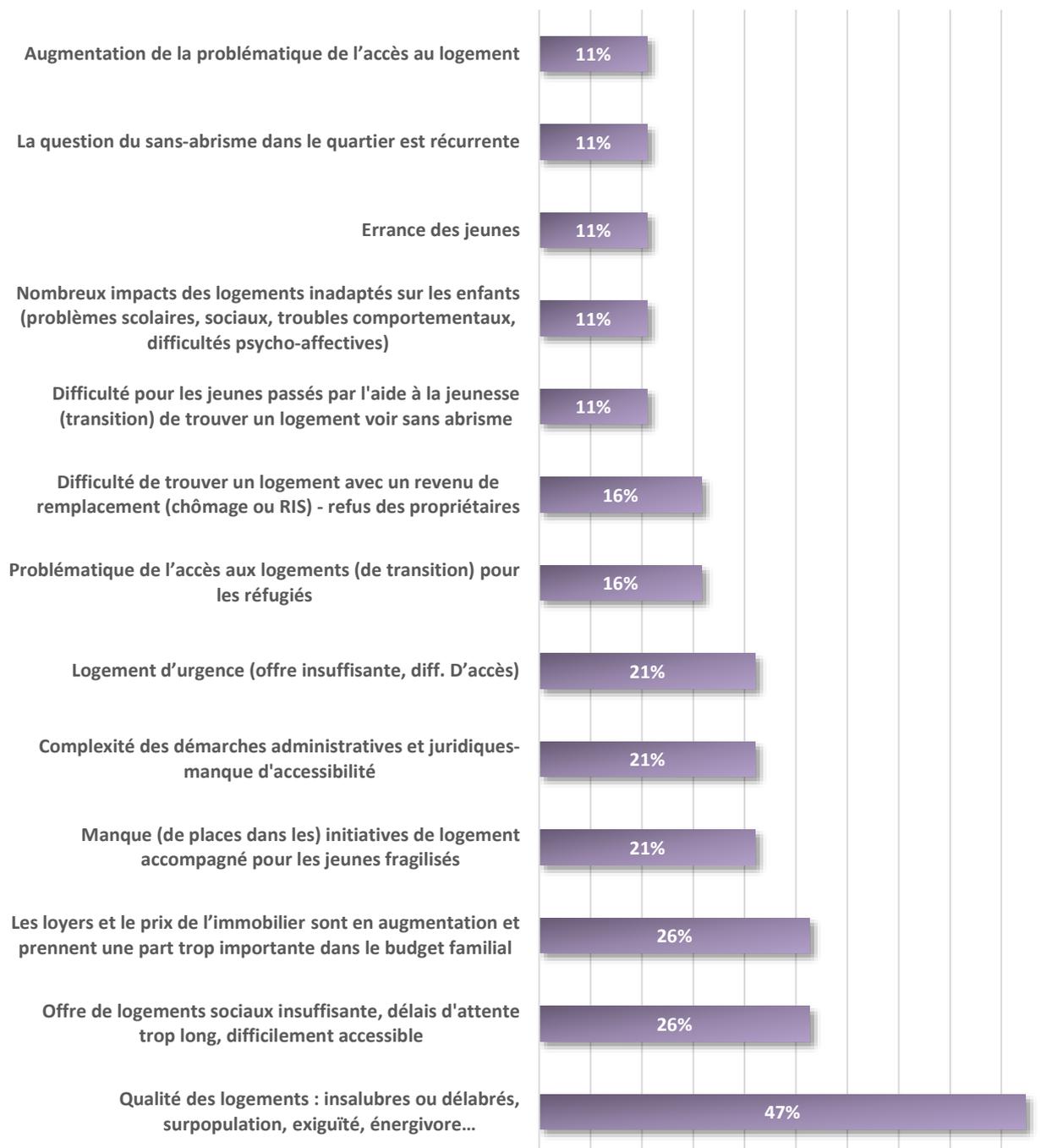
- ❖ Mobiliser les différents canaux existant pour mener une réflexion plus large quant à la manière d'informer et de donner un accès plus aisé aux droits fondamentaux à l'attention du public concerné. Ex : via le travail de rue, ou via des partenariats
- ❖ Mener une réflexion avec les services résidentiels sur la question des « post-AJ »

Sensibilisation

- ❖ Organiser des ateliers dans les écoles afin de préparer les jeunes pour la fin de la scolarité et le passage vers la majorité
- ❖ Mener des campagnes de sensibilisation en lien avec les démarches administratives, les Jobdays
- ❖ Ateliers de sensibilisation sur la question de la violence et du deal
- ❖ Initier des modules d'information à destination des jeunes et des institutions de l'aide à la jeunesse sur la question des difficultés liées au passage à la majorité

LOGEMENT

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Bruxelles est une ville européenne marquée par un multiculturalisme fort que sa localisation stratégique et la présence des institutions de l'Union Européenne ne font que renforcer. Ces dernières années, Bruxelles a connu un boom démographique sans précédent. Le marché immobilier a vite été saturé, créant une pression importante sur les prix... Actuellement, la crise du logement est toujours bien présente à Bruxelles. Ses habitants ont de plus en plus de difficultés à accéder à un logement abordable, décent et qui corresponde à leur situation familiale. Les services AMO de Bruxelles font également le constat que les conditions d'accès et la question du sans-abrisme restent toujours préoccupantes. Leur public est majoritairement un public fragilisé tant économiquement que socialement. Il est par conséquent très souvent concerné par les difficultés liées au logement.

Parmi les difficultés relevées, rien de surprenant : la qualité des logements et le prix des loyers restent largement prédominants.

La qualité des logements (principalement des appartements)

Les constats pointent prioritairement la qualité des logements comme étant problématique. Elle s'entend tant au niveau purement qualitatif (insalubrité, délabrement, logement énergivores, ...) qu'au niveau de la qualité de vie (inadapté à la taille des familles). Ces difficultés ont de nombreuses conséquences au quotidien non seulement sur le fonctionnement et le vécu des familles (violences conjugales, agressivité intrafamiliale...) mais aussi sur les enfants (pas d'espace d'étude, problèmes scolaires, troubles comportementaux, difficultés psycho-affectives, etc.). Les loyers trop élevés ont pour conséquence qu'une partie non négligeable de la population bruxelloise n'a d'autre choix que de louer des logements, trop chers, de mauvaise qualité et qui ne sont pas adaptés à leur composition familiale.

Les loyers et le prix de l'immobilier

Face à la pénurie de logements à Bruxelles, le principe de l'offre et de la demande a pour effet l'augmentation continue des loyers. Cette problématique de l'accessibilité est à mettre en relation avec une paupérisation croissante de la population bruxelloise, que la pression sur les loyers ne fait encore qu'aggraver. Les revenus augmentent moins rapidement que les loyers dont la détermination est libre et pour lesquels l'autorité régionale ne dispose que d'une maîtrise foncière limitée. La crise du logement s'est étendue aux revenus moyens. L'analyse des diagnostics sociaux vient corroborer le fait que les loyers représentent une part du budget familial bien trop élevée pour nombre de familles et certainement pour les familles déjà fragilisées obligées de consacrer la majorité de leurs revenus au logement. Ceci a pour conséquence que ces ménages ont de moins en moins de budgets pour répondre aux autres besoins vitaux (alimentation, santé, éducation...). Les services AMO relèvent cette difficulté accrue notamment chez les personnes qui vivent d'un revenu de remplacement (chômage ou R.I.S.), mais aussi ceux que l'on appelle les « nouveaux pauvres » (qui travaillent mais n'ont au

final qu'un revenu très faible) et qui de surcroît sont souvent discriminées par des propriétaires qui ne veulent pas prendre le risque de ne pas être payés. Par ailleurs, le CPAS n'est généralement pas considéré dans la recherche de logement comme très soutenant pour ce public et ce malgré l'existence d'un service logement au sein de chaque CPAS. La colocation pourrait s'avérer une solution mais elle est toutefois découragée par le risque de perdre le taux isolé pour le revenu de remplacement. De nombreuses familles monoparentales et des jeunes isolés sont concernés par ce problème.

Les logements de transit pour les réfugiés s'avèrent trop peu nombreux et difficilement accessibles. Idem en ce qui concerne les logements d'urgence.

Parmi les solutions qui s'offrent aux familles en difficulté de logement, il y a bien sûr les logements publics et sociaux. Mais ceux-ci sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande et leur accès est bien souvent, et à juste titre, considérés par beaucoup comme constituant un parcours du combattant. En effet, les démarches administratives et juridiques sont jugées trop nombreuses et trop complexes. Le délai d'attente est décourageant et peut aller jusqu'à 10 ans pour une famille nombreuse. De plus, les logements disponibles sont souvent loin de rencontrer les besoins des ménages.

L'analyse relève également que les modes de rénovation de certains quartiers et de réinsertion de familles ne tiennent pas toujours compte des nécessités de ces dernières. Des politiques de soutien public aux rénovations de logements privés peuvent provoquer une flambée des loyers qui a pour effet un exode des ménages les plus précaires. Ceux-ci devant souvent quitter un quartier rénové pour rejoindre un quartier délabré mais où les loyers restent payables. Or pour nombre de familles, le fait de devoir quitter leur quartier signifie quitter les repères qu'ils ont patiemment construits au cours du temps. Ces politiques de rénovation de logements amplifient la gentrification déjà bien réelle de certains quartiers.

Des jeunes adultes face à la problématique du logement

Les services AMO constatent la très grande fragilité des jeunes adultes face à la problématique du logement.

Le nombre insuffisant et le manque de place dans les initiatives de logements accompagnés pour les jeunes fragilisés restent un problème majeur. Certains services AMO rencontrent beaucoup de jeunes qui, passés par l'aide à la jeunesse, se retrouvent en grandes difficultés pour accéder à un logement (accès, démarches) et se retrouvent parfois sans abris. Un sentiment plus général relève que semble-t-il de plus en plus de jeunes de moins de 26 ans seraient sans abris. L'aide au logement procurée par l'Aide à la Jeunesse est également remise en question car trop souvent elle prend fin lorsque le jeune a atteint ses 17,5 ans.

Enfin, certains services AMO nous alertent de ce qu'un nombre croissant de jeunes se retrouvent en errance.

En conclusion

La crise du logement bruxellois est avant tout une conséquence d'un cumul de mesures historiques en matière d'urbanisme, de mobilité, d'emploi, d'éducation, d'immigration, d'aide sociale, ... Elle est source de discrimination. Dans notre société, le logement est un besoin essentiel et vital. Le marché seul est incapable de répondre efficacement et équitablement à ce besoin. Ce pour quoi le logement social a été créé. Actuellement, les sociétés immobilières publiques ou subventionnées ne sont pas en mesure de loger une grande partie des plus démunis. Alors, quand et comment pourront-elles continuer à pouvoir assurer leur rôle de rempart contre l'exclusion et la marginalisation liée au logement ?

La colocation pourrait permettre à des jeunes de se loger mais celle-ci est bien souvent mise à mal par la non-individualisation des droits dans l'octroi de revenus de remplacement (chômage et R.I.S.). Ce constat touche principalement les jeunes les plus vulnérables, parmi lesquels des jeunes sortants d'institutions de l'aide à la jeunesse. Il a pour conséquence que certains jeunes trichent, au risque d'être sanctionnés, alors que d'autres jeunes, faute de solution choisissent plutôt l'errance.

La gentrification des quartiers a tendance à s'amplifier depuis quelques années avec l'apparition de politiques de soutiens publics au bénéfice de propriétaires privés qui rénovent leur bien. Ceci a souvent pour conséquence une hausse des loyers et le départ forcé de ménages plus vulnérables, ceux-ci n'étant plus capables de s'aligner sur cette hausse. Ceci fragilise encore plus les familles, principalement les familles nombreuses.

Dans le privé, les loyers et l'influence des restaurations sur les prix ne devraient-ils pas être davantage réglementés afin de rendre ces logements financièrement plus accessibles ?

Comment faciliter les démarches administratives et juridiques pour bien des jeunes et des familles ?

Ces deux questions parmi bien d'autres qui révèlent l'ampleur du problème.

Les diagnostics sociaux des services AMO confirment bien les difficultés à trouver un logement en ville surtout pour les familles dites fragilisées, les réfugiés et les jeunes adultes. Or c'est là que se trouvent les viviers d'emplois.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LE LOGEMENT À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Mise sur pied d'une ASBL en vue de développer des projets immobiliers solidaires et intergénérationnels

Collaboration

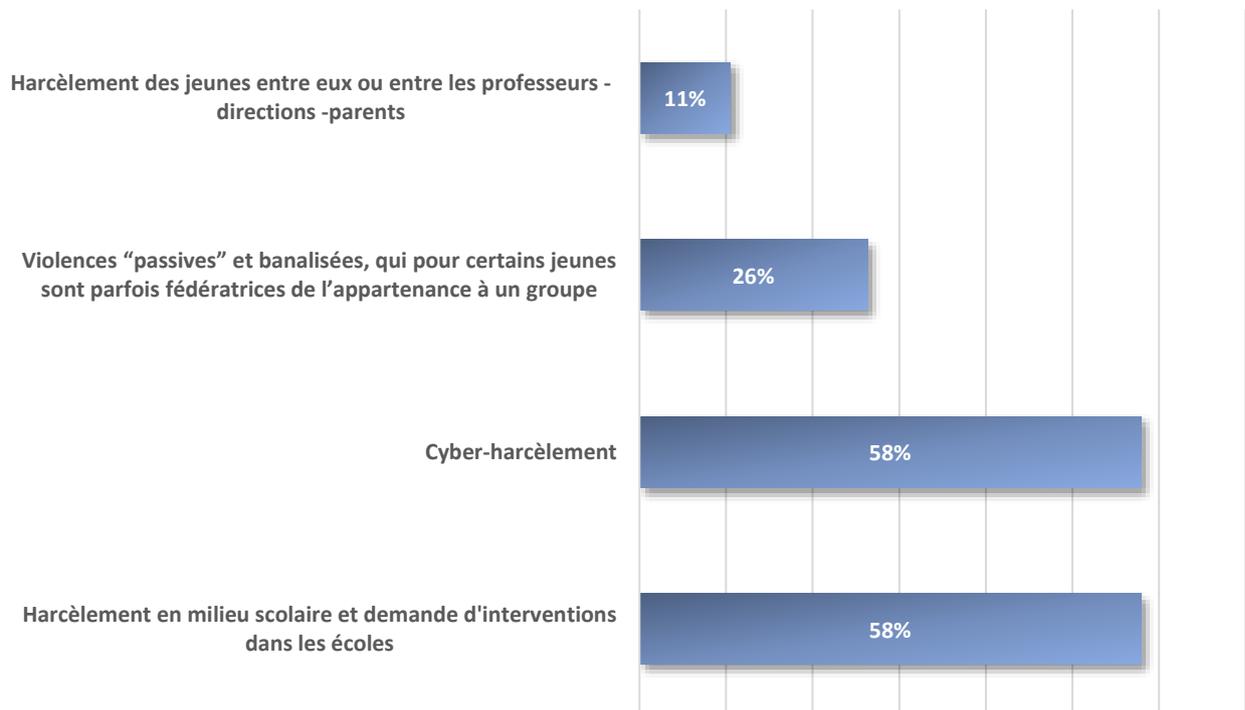
- ❖ Participer à un projet de logement de transit
- ❖ Rencontres soit avec d'autres structures travaillant sur le logement (CPAS, régie foncière, AIS) soit avec les pouvoirs communaux afin de réfléchir ensemble, de les sensibiliser aux besoins spécifiques des jeunes et éventuellement d'interpeller la Région Bruxelloise

Interpellation

- ❖ Demander aux autorités compétentes d'étudier d'urgence l'individualisation des droits liés aux allocations de chômage ou de R.I.S. Cette individualisation des droits devrait prioritairement concerner les jeunes de 18 à 25 ans
- ❖ Demander aux autorités compétentes de lier les aides à la rénovation de logements à l'engagement des propriétaires bénéficiaires de maintenir durablement des loyers raisonnables

HARCÈLEMENT

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Le harcèlement semble être une préoccupation importante et explicite pour la majorité des AMO ainsi que pour leur public. Il s'agit là d'une thématique primordiale régulièrement réfléchi au sein des équipes. Les jeunes étant directement concernés par ce phénomène durant leur scolarité (comme victimes ou harceleurs).

Le harcèlement est décrit comme pouvant prendre plusieurs formes (verbales, physiques, relationnelles, matérielles, virtuelles), se banalisant et fédératrices d'appartenance à un groupe. Quant à sa prévention, elle est décrite comme une évidence pour la socialisation des jeunes, leur réussite et leur épanouissement scolaires. Le harcèlement scolaire est en effet présenté comme l'une des causes du décrochage, de l'absentéisme, qu'il ait lieu entre les élèves, entre l'équipe éducative et l'élève, entre la direction et l'élève ou entre la direction et les parents.

Les différents diagnostics sociaux relayent également que cette violence relationnelle en milieu scolaire provoque une désaffiliation sociale. De ce fait, les demandes d'intervention dans les écoles primaires et secondaires sont nombreuses, sans oublier l'enseignement spécialisé. Il faut néanmoins préciser que ces sollicitations régulières d'actions de préventions font généralement suite à des faits déjà survenus au sein des écoles. Il n'est donc plus réellement dans ce cas question d'actions préventives.

L'urgence des actions mises en place s'explique entre autres par le manque de visibilité du phénomène, qui n'est perceptible qu'au moment critique ou lorsqu'il est trop tard. Le phénomène est relativement invisible aux yeux de l'équipe éducative ou à ceux des parents, puisque l'enfant n'ose pas en parler par peur de représailles ou d'empirer les choses.

La complexité du harcèlement mène à certaines réactions inadaptées. L'école est parfois perçue par les parents comme complice des harceleurs et leurs réactions peuvent donc être vives et émotives, entretenant ainsi de la violence. Quant à l'école, de nombreux élèves s'en trouvent exclus pour des faits de harcèlement. Cette réaction radicale n'est peut-être pas celle qui répond le mieux à un besoin éducatif.

La sensibilisation au harcèlement nécessite un travail sur l'empathie. Elle concerne également de manière plus globale la question des émotions et de la communication plutôt que celle, trop précise et spécifique, du harcèlement uniquement. Le souci de ne pas exacerber le phénomène par des interventions trop fréquentes et inadaptées a également germé dans l'esprit de quelques travailleurs sociaux.

Les questions de harcèlement sont également soulevées par les parents qui s'inquiètent pour leurs enfants. Certains parents se questionnent d'ailleurs sur la manière d'aborder certains de ces sujets avec leurs enfants (utilisation des réseaux sociaux, harcèlement, etc.).

Une forme particulière de harcèlement ressentie par les jeunes se trouve être les contrôles policiers récurrents, qui sera développée dans la partie consacrée aux jeunes et à leur relation avec la police.

Le cyberharcèlement

Le harcèlement trouve un écho croissant avec l’emprise que les réseaux sociaux ont sur les jeunes. Cette problématique se lie explicitement à la nécessité de l’éducation concernant les médias, l’hyperconnexion, ainsi qu’à celle des questions de sexualité. Le harcèlement n’a plus de limite et continue dans l’intimité du jeune, à tout moment du jour et de la nuit et n’importe où via les réseaux sociaux. Ce harcèlement prend à présent d’autres formes depuis l’apparition de la possibilité de diffuser des photos et des vidéos.

Cette forme de harcèlement est encore plus compliquée à gérer pour les établissements scolaires car celle-ci sévit en dehors des murs de l’école. Le cyberharcèlement est de plus en plus présent, le plus souvent sans que les harceleurs aient réellement conscience des ravages que celui-ci peut produire chez les victimes. Les travailleuses et travailleurs de terrain s’inquiètent d’ailleurs de la forme que prend la parole sur internet. En effet, certains échanges goguenards permettent de participer au jeu social qui a lieu entre jeunes et permettent de se construire, mais brouillent également la dichotomie entre l’affinité du langage quotidien et le harcèlement.

LES PROPOSITIONS D’ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LE HARCELEMENT À MENER SUR L’ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Organiser des ciné-clubs afin d’ouvrir la discussion sur le sujet
- ❖ Former les enseignants à l’identification des situations à risque
- ❖ Mettre en place des animations ou ateliers dans les écoles
- ❖ Mettre en place une récolte de données statistiques à Bruxelles et en Wallonie sur la problématique

Collaboration

- ❖ Mettre en place un travail de réseau entre écoles, enseignants, éducateurs, médiateurs scolaires, directions, services AMO et PMS

Sensibilisation

- ❖ Atelier de sensibilisation ludique en utilisant par exemple le jeu ‘faites le mur’ créé par l’AMO TCC

Interpellation

- ❖ L’ensemble des actrices/acteurs politiques et décisionnaires sur la nécessité de multiplier et soutenir les initiatives de prévention de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ainsi qu’en dehors

FORMATION PROFESSIONNELLE & EMPLOI

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Dans le prolongement de ce qui a été décrit dans la partie « jeunes en transition », les jeunes des différents quartiers dans lesquels agissent les services AMO ne rentrent pas facilement en contact avec les instances officielles d'insertion. Ils chercheraient pourtant des petits boulots de plus en plus jeunes.

La méconnaissance des actions et des démarches à entreprendre pour avoir un job étudiant ou encore la difficulté à sortir de la logique de l'échec sont des éléments parmi tant d'autres qui maintiennent les jeunes les plus fragilisés dans une reproduction de désaffiliation sociale.

Des difficultés dans l'ensemble des étapes de recherche d'emploi et de stage

Tout comme évoqué dans la section sur les TIC, malgré une utilisation importante des outils numérique, le public des AMO ne possède pas nécessairement une utilisation efficiente et en profondeur des outils nécessaires pour trouver un emploi. L'identification et l'organisation des différentes étapes de la recherche d'emploi rendent les choses difficiles. L'écriture d'un CV ou d'une lettre de motivation est rendue ardue par manque de compétences informatiques mais aussi rédactionnelles.

Trouver les bonnes sources pour les offres d'emploi, cibler et comprendre les annonces, collecter de l'information concernant l'employeur, le contacter et se présenter, constitue un ensemble de codes professionnels peu maîtrisés. Ceci est valable pour tous les jeunes, cependant cette difficulté est d'autant plus ardue pour ceux ne disposant pas d'un réseau relationnel pouvant faciliter leur insertion socioprofessionnelle, leur recherche d'emploi ou de stage.

Les services AMO en sont les premiers témoins puisqu'ils sont régulièrement sollicités pour aider de nombreux jeunes à trouver un job étudiant ou un stage (rémunéré ou non). Ces sollicitations ne sont pas réparties uniformément toute l'année, mais apparaissent tout particulièrement à l'approche des congés scolaires. Une explication avancée pour le manque d'autonomie des jeunes dans ce domaine est le fait qu'il s'agit souvent pour ces jeunes d'un premier emploi.

La discrimination

La discrimination dans l'emploi touche les adultes, mais aussi les jeunes. Cette discrimination ressort souvent dans la parole des jeunes avec beaucoup de colère et de tristesse. Le genre, la formation, l'origine, l'immigration, la religion, l'orientation sexuelle... Tant de critères de discrimination soulevés par les services AMO et rendant la recherche de job étudiant ou de stage difficile, voire violente.

Les perspectives professionnelles

Les jeunes issus de milieux précarisés ont beaucoup de mal à se projeter dans leur avenir professionnel, avant tout par manque de modèles de réussites auxquels ils pourraient

s'identifier. Une grande partie de la population est allophones, d'origine immigrée, issue d'un milieu familial disposant d'un bas niveau de formation. Les services AMO observent qu'une majorité de ces jeunes tend à être reléguée et qu'il y a un risque important d'atterrir dans une filière peu qualifiante. On souligne également un décalage entre les options scolaires qualifiantes et les attentes du marché du travail bruxellois.

Il est rappelé que s'attaquer aux difficultés scolaires des enfants relève d'une politique à long terme d'insertion socioprofessionnelle : il s'agit d'une trajectoire scolaire qui se fait sur plusieurs années et surtout en amont. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'on relève que beaucoup de jeunes ont des difficultés à accrocher aux programmes de formation pour adulte.

Un point d'attention est porté sur les conséquences négatives d'un job étudiant sur le RIS. En effet, en plus de la difficulté à activer leurs différents droits, ils sont également inquiets de la saisie de leur salaire étudiant par le CPAS.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Organiser des ateliers de recherche d'emploi qui tiennent compte des besoins spécifiques des jeunes (CV, lettre de motivation, coaching etc.)
- ❖ Organiser des événements de type "jobdays" pour permettre aux jeunes de mieux connaître les différents canaux et opérateurs de l'insertion professionnelle
- ❖ Accompagner les plus âgé.e.s dans la réalisation de projets en les impliquant auprès des plus jeunes
- ❖ S'inspirer du projet bi-annuel "trouve ton taff" pour permettre une rencontre entre les jeunes et de potentiels employeurs
- ❖ Mettre en place des initiatives de découvertes métiers à destination des jeunes. Ex: projet "tu veux test"

Collaboration

- ❖ Favoriser la transversalité entre les AMO et les missions locales

Sensibilisation

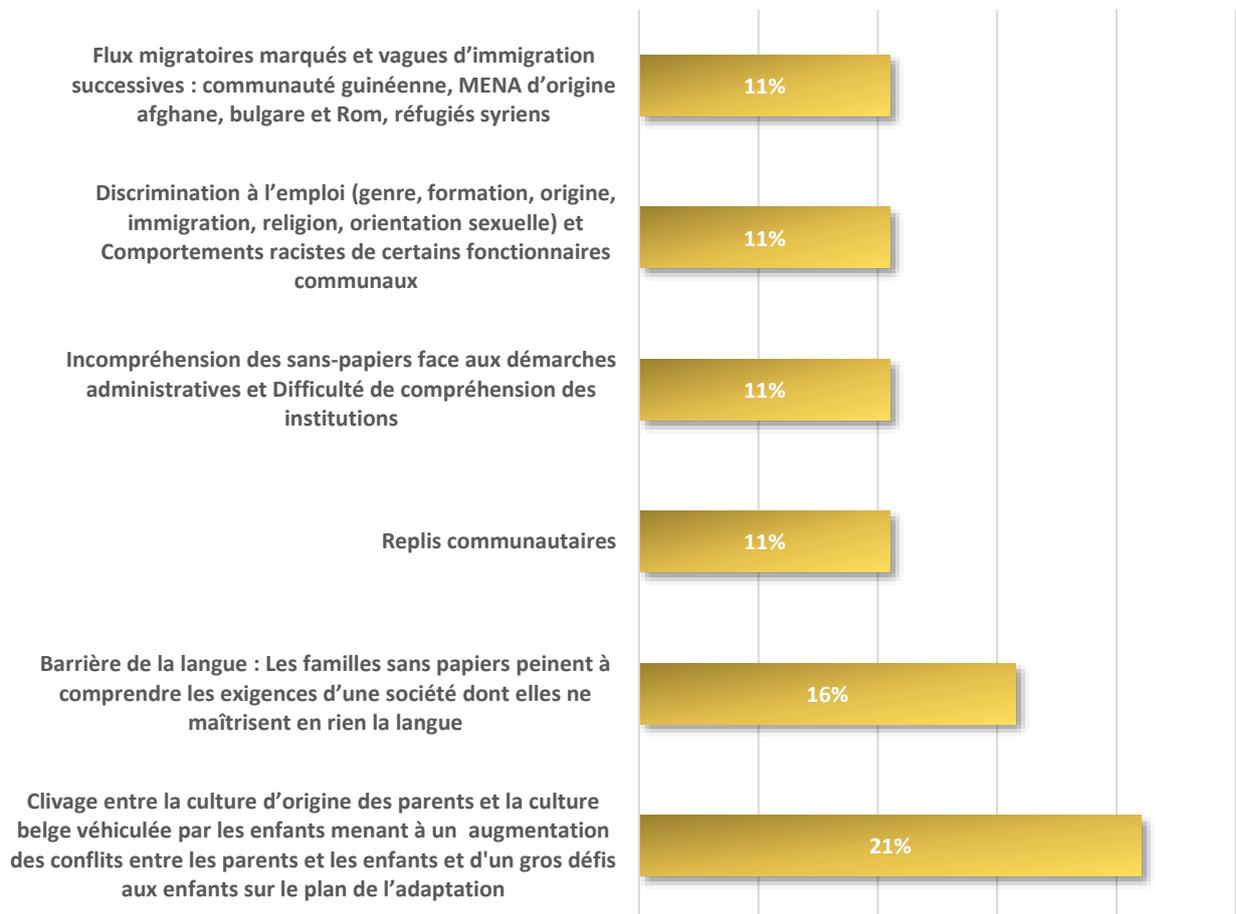
- ❖ Sensibiliser les jeunes sur l'importance d'une pratique du bénévolat comme avantage à l'insertion professionnelle

Interpellation

- ❖ Interpeller les CPAS pour que les revenus des jobs n'aient plus d'incidence sur le montant du RIS

MIGRATION

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Bruxelles est une ville cosmopolite qui compte un tiers d'habitants de nationalité étrangère. L'immigration a contribué au rajeunissement de Bruxelles, faisant de cette ville la région la plus jeune de Belgique. Parmi les jeunes qui sont dans un contexte migratoire, on identifie les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) dont certains sont en transit et des familles (parmi lesquelles beaucoup de familles Rom) avec enfants dans les rues.

L'immigration génère de nombreux bouleversements sociaux, psychologiques et affectifs. L'intégration des migrants fait appel à une forte volonté d'adaptation socio-culturelle et de bonnes connaissances du système culturel environnant. Par définition, elle expose donc les familles aux discriminations sociales et à un risque d'exclusion. Le niveau d'éducation, de formation/d'information des parents influence la capacité à identifier ses droits et à les rencontrer de manière efficace. Les enjeux et les obstacles vécus par les parents auront des conséquences sur l'éducation, la scolarité et le vécu de leurs enfants.

Les services AMO notent que les migrants arrivent souvent par vague à Bruxelles, ce qui complexifie la gestion des demandes à tout niveau. De surcroît, on remarque une multiplication des nationalités et de langues différentes. Face à tout cela, la politique d'accueil des migrants à Bruxelles se révèle bien souvent insuffisante.

63% des services AMO de Bruxelles reçoivent des demandes d'un public confronté aux difficultés liées à la migration. Nombre d'entre eux sont implantés dans des quartiers au sein desquels la population est caractérisée par une grande fragilité socio-économique à laquelle s'ajoutent des difficultés d'intégration dues aux différences culturelles, à la maîtrise de la langue, au niveau de scolarisation et à l'analphabétisme. Les demandes d'aide aux services AMO des familles en séjour précaire ou irrégulier entraînent souvent un accompagnement global de leurs difficultés.

La construction identitaire, les lieux de vie et la pauvreté

L'accueil des enfants migrants est globalement insuffisant. Les logements familiaux (quand il y a un logement) sont bien souvent insalubres et trop exigus. Ces familles disposent la majorité du temps de faibles revenus dont la plus grande partie passe dans le logement. Une des conséquences à cela est notamment de ne pouvoir prendre en charge les frais scolaires et parascolaires. De nombreux jeunes migrants ou de familles immigrées grandissent dans des quartiers d'exil, qui se « ghettoïsent » et où ils subissent des rejets, des disqualifications de la langue ou de la culture d'origine de leurs familles, des discriminations sociales et ethno-raciales cumulatives. Il y règne aussi la difficulté à installer un vivre ensemble lié au turn-over important des habitants. Quelle que soit la culture d'origine de leur famille, quand les enfants d'immigrés ont ce type de vécu, la colère et le sentiment d'exil peuvent tisser leur identité sociale. Les services AMO constatent la fragilité de la construction identitaire des jeunes en lien avec une expérience migratoire. L'identité transmise par les parents s'avère socialement peu reconnue et l'école ne mène aucun travail compensatoire (également lieu de socialisation). Les réseaux

sociaux deviennent dès lors un espace de socialisation à part entière non contrôlé, ce qui peut amener le jeune qui cherche à se réaliser à se mettre dans des situations à risque telles la radicalisation.

Une autre difficulté ressentie par certains jeunes est leur « statut » de jeunes issus de l'immigration. Une recherche d'identité qui n'est pas toujours simple à gérer. Doivent-ils s'intégrer ou rester fidèles à leur communauté ? Les services AMO rencontrent des jeunes ancrés dans leur quartier et leur communauté et qui ne jurent que par eux. Beaucoup ne connaissent que ça et l'extérieur leur apparaît comme étant flou. L'insertion sociale est encore plus difficile pour les familles sans-papiers.

Les MENA

Les MENA sont peu informés de leurs droits. Ceux qui sont proches de la majorité vont être confrontés à un changement de statut. Ils vont en effet être « catapultés » dans un processus d'autonomie forcé et accéléré. N'étant plus considérés comme MENA, la tutelle administrative et légale dont ils bénéficiaient s'interrompt. D'autres conséquences néfastes guettent ce public de jeunes en migration. Pour rappel, l'extrême majorité de ces jeunes adultes est considérée comme très vulnérable de par la répétition de ruptures avec leur entourage, leur pays d'origine et un trajet à travers l'Europe que l'on devine bien souvent cauchemardesque. Ces changements brutaux dans le quotidien sont encore exacerbés par de nombreuses réalités très souvent pesantes, stressantes et trop souvent méconnues. La prise en charge du public de jeunes en migration est quasi nulle dans leur passage à l'autonomie vers une vie adulte.

Le repli communautaire

Que ce soit par relégation (et donc plus ou moins par contrainte) ou par la volonté (parfois sécurisante) de retrouver « sa communauté », les familles issues de l'immigration ou en transit se regroupent souvent dans les mêmes quartiers.

Un service AMO met en avant les difficultés d'intégration de la communauté Rom et constate la relégation trop fréquente des primo-arrivants (particulièrement de cette communauté) dans l'enseignement spécialisé.

Le racisme et la discrimination

La population issue de ou en migration cumule souvent des discriminations pour raison de pauvreté et d'origine culturelle. Cette discrimination est généralisée : emploi, logement, scolarité ... Rien n'y échappe.

Inégalités devant les démarches administratives : des mamans qui fréquentent les services AMO parlent de leur désarroi devant les démarches administratives (l'inscription scolaire, l'obtention d'une bourse d'études ou le suivi de la situation administrative générale du ménage) qui fragilisent encore davantage un statut social déjà précaire. Elles se sentent souvent infantilisées et considérées comme des citoyennes de seconde zone. Beaucoup

d'entre elles semblent avoir intériorisé ce regard social négatif et dévalorisant. Ces difficultés sont aggravées par la digitalisation de plus en plus présente dans les liens entre les individus et les services publics et privés. Les parents ont en plus de la langue, des difficultés pour accéder aux supports digitaux et à les manipuler.

Le dédale administratif et la complexité de la mise en ordre entraînent des délais de plus en plus longs, pendant lesquels la famille descend et se déstructure encore plus. Toute démarche prend du temps, car elle est complexe et que tous les services sont débordés. La réorientation est difficile car il existe peu de services permettant un traitement global et une vue d'ensemble de la situation.

Un service AMO rapporte des violences institutionnelles (traitement non-équitable, violation des droits : violence d'État vis-à-vis des migrants, refus d'hébergement d'urgence pour migrants en transit, discrimination à l'emploi, au logement vis-à-vis des groupes ciblés ...).

L'école

Les difficultés scolaires sont renforcées par la situation économique précaire de bon nombre de familles allochtones ; principalement par la méconnaissance de la langue d'apprentissage et par un sentiment de rejet de la part de la société d'accueil, mais aussi par l'absence de prise en compte des difficultés liées au fait de la migration. La concentration dans certains quartiers, le dépaysement culturel des parents, les conditions de vie difficiles ont pour conséquence que beaucoup de jeunes d'origine immigrée ont des parcours scolaires peu épanouissants. La plupart d'entre eux sortent de l'école mal préparée pour trouver de l'emploi.

Trop de jeunes fréquentent des écoles de relégation, dites « pour Marocains », « pour Turcs » ou « pour étrangers ». L'ethnisation des écoles est un problème bien réel. Les jeunes se retrouvent rassemblés dans des établissements où l'ascension sociale par les études est difficile. Ils évoluent dans tout un système d'abandons (pouvoirs subsidiaires, professeurs, directions d'école, ...). Les étudiants issus de l'immigration sont bien plus susceptibles de ne pas atteindre les compétences scolaires de base par rapport aux étudiants autochtones. Ils montrent par ailleurs un plus faible sentiment d'appartenance à l'école que les autres.

Les primo-arrivants rencontrent beaucoup de difficultés aussi, mais ce ne sont pas les mêmes que celles vécues par les jeunes issus de l'immigration plus ancienne. Quand ils arrivent en Belgique, ils ont un devoir de réussite. Leurs parents et eux-mêmes ont surmonté beaucoup d'épreuves pour gagner l'Europe et pour y exister socialement. Ces jeunes se retrouvent majoritairement dans des écoles avec des classes passerelles très pluriculturelles. L'adaptation scolaire des migrants ne tient souvent pas compte de la difficulté du passage affectif entre deux mondes : passage difficile de l'enfant du monde familial à celui de l'école.

Analphabétisme et illettrisme

L'une des difficultés majeures est la maîtrise de la langue française (ou néerlandaise) afin d'être plus à même de se débrouiller dans la vie quotidienne, de comprendre les courriers

administratifs ainsi que de pouvoir suivre leurs enfants dans leur scolarité (lecture de consignes, etc.). De nombreux services AMO reçoivent des demandes liées à cette carence.

L'analphabétisme ou l'illettrisme fréquent chez les parents n'aide pas les jeunes à apprendre à lire et écrire et l'école seule semble peu à même d'enrayer un phénomène qui peut traverser les générations. Nous avons vu toute l'importance de la maîtrise de la langue, tant écrite que parlée, pour le suivi de la scolarité, tant en ce qui concerne la capacité de compréhension et d'intégration de l'élève que pour la faculté des parents à soutenir leurs enfants. Sans maîtrise de la langue française, il n'y a que peu de communication efficace et possible avec l'école et l'administration.

L'analphabétisme explique dans une certaine mesure la fracture entre le vécu et le parlé des enfants avec l'expression et la compréhension des parents. Ce qui amène au constat essentiel que l'apprentissage de la langue du pays, langue d'apprentissage de leurs enfants, est le premier vecteur favorisant l'exercice de la fonction parentale.

Quelques services AMO ont instauré des cours d'alphabétisation pour l'apprentissage du français et saisissent cette occasion pour organiser des activités éducatives, culturelles (principalement des mamans) et du soutien à la parentalité, mais est-ce bien leur rôle ?

L'environnement culturel

L'acculturation dissonante amenée par la migration signifie souvent des problèmes d'adaptation chez les parents, un manque de temps passé avec leurs enfants et des barrières linguistiques qui peuvent perturber les relations entre les parents et les enfants. Des conflits culturels intergénérationnels surgissent alors dans les familles issues de l'immigration, quand l'enfant grandit dans une culture et des valeurs, fort différente de celles portées par ses parents. Elle pose de gros défis aux enfants sur le plan de l'adaptation.

Ce n'est pas uniquement l'origine des parents qui est déterminante mais leur capital culturel de départ. Selon que les parents aient été, dans le pays d'origine, ruraux ou citadins, cultivés ou illettrés, l'image et la valeur qu'ils donnent à l'éducation et à l'école seront différentes. Si les parents considèrent que l'école est un vecteur d'ascension sociale, ils valoriseront les efforts scolaires. Dans le cas contraire, ils n'offriront qu'un faible soutien intellectuel.

Certaines familles ne valorisent pas le pays d'accueil, mettant régulièrement en cause son fonctionnement par rapport à leurs propres traditions, ce qui ne favorise pas le désir d'intégration des enfants.

Conclusions

Notre société s'habitue à ce que les individus répondent seuls des difficultés qu'ils rencontrent. Les jeunes et les familles migrantes intériorisent ces violences et développent fréquemment une mauvaise estime personnelle, se repliant de plus en plus sur eux-mêmes. De plus, la plupart des politiques mises en œuvre actuellement tendent à responsabiliser à outrance les individus les plus fragiles. En invisibilisant les causes sociales et les responsabilités collectives, ces

politiques légitiment les violences sociales qu'ils subissent. Le risque est que les multiples fractures et déchirements du tissu social s'agrandissent, et qu'il soit de plus en plus difficile d'œuvrer pour le bien commun.

Afin de lutter contre ces phénomènes et d'aboutir à des transformations sociales, il faut passer par la création de synergies entre les intervenant.e.s de tous secteurs, les chercheurs, les politiques mais aussi avec les personnes concernées, c'est-à-dire les jeunes et leurs proches.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA MIGRATION À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Mettre à disposition un lieu où le public MENA en transit pourrait rencontrer ses besoins primaires (manger, dormir, se laver, charger les portables, ...)

Collaboration

- ❖ Revoir l'organisation et les règles de fonctionnement des écoles qui ont beaucoup de mal à adapter leur pédagogie lorsqu'il y a une haute densité d'élèves d'origine étrangère
- ❖ Organiser un travail de plaidoyer au sujet de la situation des familles migrantes sans abri ou sans domicile fixe de la capitale
- ❖ Relancer pour les jeunes migrants en transit les contacts avec la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés afin d'organiser des cycles de rencontres avec les hébergeurs bénévoles
- ❖ Mener une réflexion avec les professionnel(le)s concernés sur les moyens d'améliorer les relations entre professeurs et élèves. Les objectifs étant d'améliorer l'estime de soi, le respect de la personne (entre autres les parents), le maintien des exigences et le renforcement positif
- ❖ Renforcer le travail de relais avec l'école : Le travail scolaire avec des enfants d'origine étrangère doit être soutenu et renforcé au-delà des murs de l'école. : "Écoles de devoirs" - offre culturelle plus large : des bibliothèques, des visites ou des activités culturelles à prix abordables...
- ❖ Renforcer la création d'un lien entre les MENA et les écoles

Sensibilisation

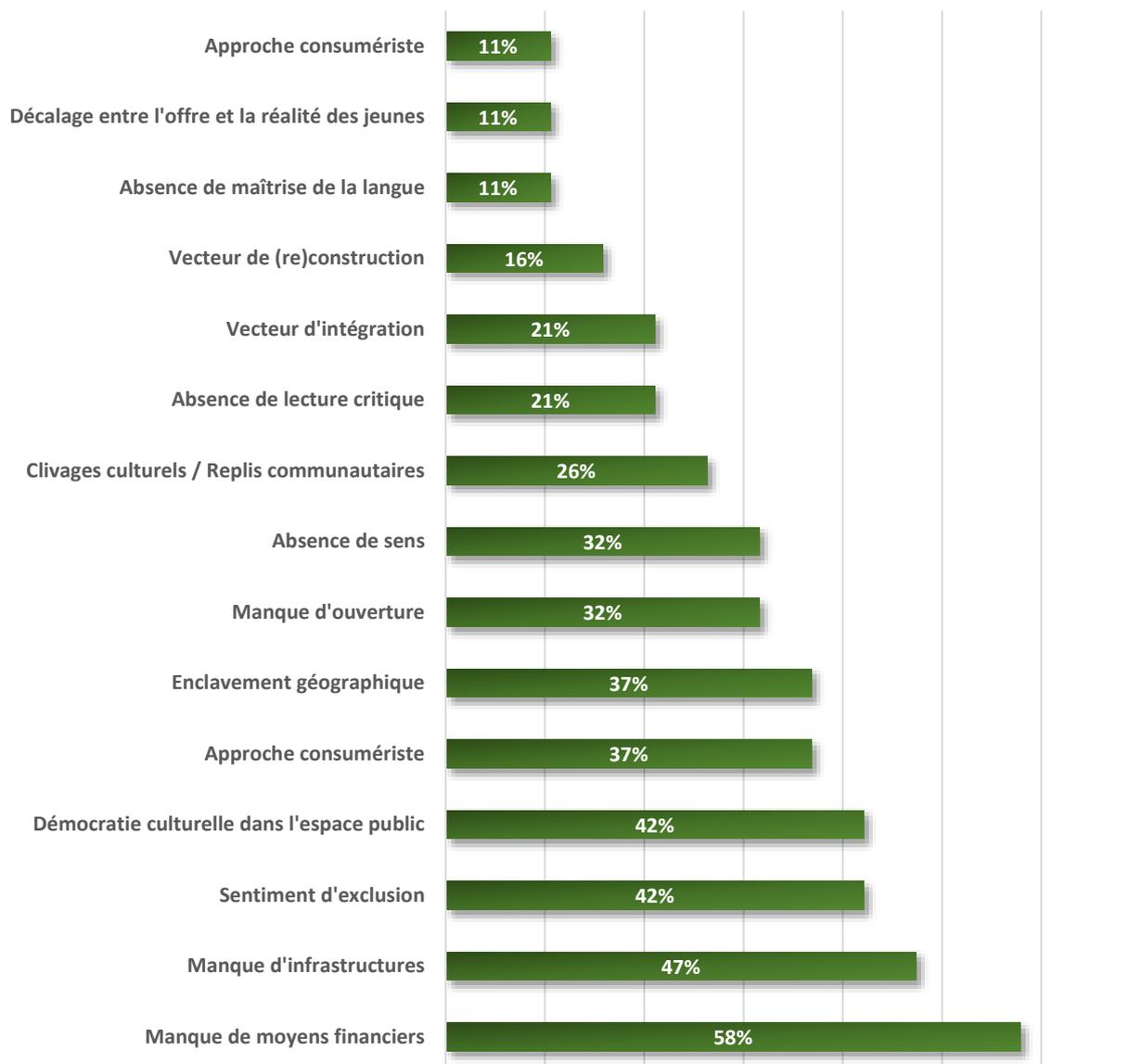
- ❖ Sensibiliser le secteur du sans-abrisme et les services ambulatoires généralistes aux besoins et vulnérabilités du public MENA afin qu'ils prennent réellement en charge ce public.

Interpellation

- ❖ Plaidoyer pour un dispositif d'accueil professionnel séparé en bas seuil pour jeunes migrants dits en transit
- ❖ Dénoncer aux pouvoirs politiques (au-delà des pouvoirs communaux) les comportements racistes ou injustes de certains employés communaux (rétention d'information...)
- ❖ Interpeller sur le manque de classes d'accueil pour primo-arrivants
- ❖ Interpeller sur le manque de structures proposant un dispositif d'apprentissage de la langue française

ACCÈS À LA CULTURE

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

"La culture est un pilier de toute société et constitue un vecteur primordial d'émancipation, de renforcement des liens sociaux, un levier de développement humain et de développement économique. »⁵⁹

Elle joue un rôle important pour lutter contre l'isolement et l'exclusion que connaissent nombre de jeunes et de familles. Y prendre part contribue à s'intégrer dans une communauté. La culture élargit les horizons. Elle est une porte d'entrée pour le contact et le dialogue entre personnes de cultures et de milieux différents. C'est aussi un moyen de (re)construire l'estime de soi, souvent mise à mal par une succession d'événements qui peut conduire à la vulnérabilité voire à la désaffiliation. Vecteur d'émancipation et de citoyenneté, elle permet de s'ouvrir à une lecture critique et de faire levier sur les violences visibles et invisibles vécues par les jeunes et par leurs familles.

La culture ne se circonscrit donc pas à un ensemble de connaissances qui concernent différents domaines intellectuels et artistiques. Plus largement, elle peut être définie en tant que manière de voir, de penser et d'agir. Elle est liée à la liberté d'expression et d'information.

L'accès à la culture, source d'inégalité, d'injustice et d'exclusion

Le manque d'accès à la culture est largement dénoncé par les AMO. En cause, le manque d'infrastructures et de moyens, la précarité, la fracture numérique, le manque d'information et un sentiment d'exclusion des publics fragilisés par rapport aux lieux culturels. Mais aussi, un enclavement géographique, des clivages culturels entraînant des replis communautaires ou une méconnaissance de la langue du pays d'accueil.

Dans de nombreuses familles, l'accès à la culture ne fait pas partie des priorités. Par ailleurs, de nombreux jeunes perçoivent un décalage entre l'offre et leur réalité, leur langage, leurs codes, leurs centres d'intérêt.

Dès lors, les services AMO portent une attention toute particulière à la découverte de pratiques, de disciplines, d'environnements qui sortent d'un contexte purement consumériste pour permettre de s'ouvrir au monde, d'être actrice/acteur et de forger une identité au-delà des clivages. Il s'agit de renforcer la démocratisation culturelle en permettant aux enfants et aux jeunes de se familiariser avec différentes formes d'expression culturelle individuelle ou collective. Mais aussi de renforcer une offre culturelle en adéquation avec le public de l'aide à la jeunesse.

⁵⁹ Extrait de la Déclaration de Politique du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2019

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC L'ACCÈS À LA CULTURE À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Créer des évènements pour l'identification et la participation culturelle des adolescents (Fête de la Jeunesse, Cité de la Jeunesse)

Collaboration

- ❖ Amener les centres culturels, entre autres, à se réappropriier l'espace public de manière structurelle
- ❖ Promouvoir des partenariats avec l'action « Article 27 »⁶⁰
- ❖ Mise en place de partenariats avec des professionnels de la culture institutionnels ou associatifs
- ❖ Coorganiser ou collaborer avec les maisons de jeunes notamment à des événements festifs de grande ampleur, par exemple un festival

Mobilisation

- ❖ Valoriser la réalisation d'actions culturelles en développant et stimulant l'émergence des projets où les participants portent leurs paroles et les expriment de manière créative
- ❖ Ouvrir des espaces de diffusion via les réseaux sociaux et différents médias pour relayer ces paroles ou informer sur l'existence du projet. À ce titre, un projet comme celui de la Cité de la jeunesse initié par le service jeunesse « Promo Jeunes » pourrait devenir un projet phare pour l'ensemble de la région bruxelloise

Interpellation

- ❖ Interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles et le réseau « Article 27 » sur les actions menées

Sensibilisation

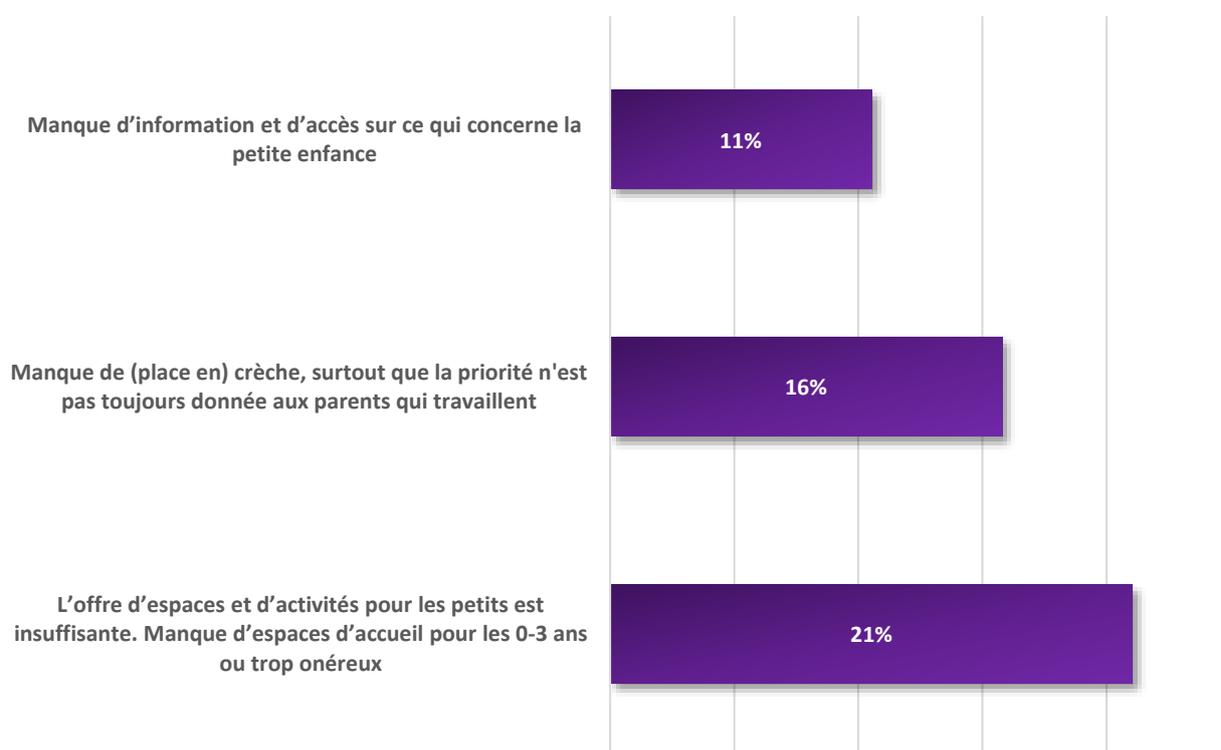
- ❖ Favoriser les initiatives visant à amener la culture dans l'espace public, facilitant ainsi une réelle accessibilité à tous (gratuité et facilité d'accès)
- ❖ Développer un sentiment de partage et de participation face au manque de reconnaissance de la valeur intrinsèque des cultures des jeunes vulnérables

⁶⁰ « L'asbl Article 27 se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur valable à Bruxelles et en Wallonie et elle mise sur l'accompagnement pour encourager l'expression critique et/ou artistique. Son travail se développe en réseau avec des partenaires sociaux, culturels et les publics. »

- ❖ Conscientiser les politiques et la société dans son ensemble en rendant visibles les actions via le site web ou via les réseaux sociaux des services AMO
- ❖ Créer des médias sur base des productions artistiques des jeunes adolescents à partir des récits de leurs trajectoires personnelles, en collaboration avec des services jeunesse et des centres culturels

PETITE ENFANCE

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Alors que la petite enfance fait bien entendu partie du public auquel s'adressent les services AMO, on pourra s'étonner qu'à Bruxelles seulement 30% d'entre eux abordent distinctement cette tranche d'âge dans leurs constats. Ceci ne veut bien entendu pas dire que les autres services se désintéressent des questions liées à la petite enfance. En effet, tous les services, sans exception, sont amenés régulièrement à mettre en place des accompagnements sociaux qui concernent tout âge. Cependant, l'âge moyen des jeunes avec lesquels travaillent les services AMO peut grandement varier. Ceci étant principalement lié à des options méthodologiques ou d'approche du public. Ainsi, la majorité des services AMO bruxellois sont plus contactés par des adolescents et des jeunes adultes que par des enfants en bas-âge (ou par leurs parents en l'occurrence).

Ainsi, dans les services où, par exemple, on pratique régulièrement du travail social de rue, ils seront plus souvent amenés à rencontrer un public fréquentant les espaces publics comme les adolescents et les jeunes adultes. Ils peuvent aussi rencontrer de jeunes parents qui leur parleront de leurs jeunes enfants, mais ce sera moins fréquent que dans un service qui met en place des actions ciblant spécifiquement ces mêmes parents. Il semble que ce soit d'ailleurs le cas pour les 6 services qui relèvent les principaux constats liés à la petite enfance. Ces activités doivent être considérées comme des activités de prétexte à la rencontre. Prétextes pertinents et de qualité. En effet, ces services ne tentent pas de suppléer des manques en termes d'activités normalement organisées par le secteur de la petite enfance, mais utilisent plutôt à bon escient ce moyen comme porte d'accès naturelle à leur action sociale. En mettant en place des actions de psychomotricité ou des clubs de parents par exemple, ces services se constituent un espace idéal pour créer et renforcer des liens qui, au-delà de l'activité proprement dite, peuvent entraîner des demandes d'aide précoces et donc particulièrement préventives.

Les services qui réalisent ce type d'actions sont bien entendu considérablement précieux pour leurs observations, constats et analyses en lien avec la petite enfance.

Le manque de places d'accueil

Comme pour les années précédentes, ce constat revient prioritairement dans la thématique petite enfance des diagnostics sociaux réalisés par les services AMO. Il rencontre les observations d'autres secteurs indiquant qu'à Bruxelles, le taux de couverture des places d'accueil pour la petite enfance est insuffisant par rapport au nombre total d'enfants qui devraient pouvoir en bénéficier. Certaines communes sont de surcroît moins bien desservies telles que Molenbeek, Schaerbeek, Anderlecht et Koekelberg.

Six services AMO pointent le manque de places dans les crèches dont trois déplorent une offre insuffisante en termes d'espaces et d'activités pour les petits. Outre cette considération quantitative, et de répartition géographique inégale, l'adaptabilité des crèches est questionnée par rapport aux besoins des familles : horaires peu souples et parfois inadaptés au temps de travail des parents (quid des mères seules qui travaillent en soirées), rareté en termes de gardes

d'urgence ou ponctuelles, implantations quelques fois éloignées ou peu accessibles en transports en commun...).

Un lieu de protection et d'épanouissement...mais pas accessible pour tous

Une discrimination dès l'inscription : au manque de place dans les crèches viennent s'ajouter les modalités d'inscription et le système de priorisation qui entraînent souvent une discrimination au niveau du droit d'accès de tous les enfants (domicile, travail ou non des parents...). Bien que des crèches prennent en considération les besoins des parents à l'inscription, la quittance demandée vient souvent renforcer la discrimination entre les familles dites fragilisées et les autres. Ce constat s'amplifie dans le secteur de l'accueil privé, même lorsque les deux parents travaillent. Un autre vecteur discriminatoire réside dans l'accès à l'inscription. Il faut ici rappeler le sentiment d'inégalité des parents face à un système utilisant les nouvelles technologies de communication. Aller à leur rencontre et leur proposer de l'aide est une solution qui semble porter ses fruits et qui est adoptée par certains services AMO.

Un espace de socialisation et d'épanouissement : Les impacts de la précarité sur le développement de l'enfant tels qu'au niveau psychomoteur et relationnel peuvent motiver son intégration dans les crèches dès son plus jeune âge. Elles représentent sans aucun doute un espace de socialisation et d'épanouissement. Les enfants n'ayant en effet pas eu l'opportunité d'être socialisés très jeune ont d'autant moins de chance d'intégrer le système scolaire de façon positive et davantage de risques de décrochage, de repli sur soi, d'échec ou d'exclusion. D'autant que dans certains quartiers, de nombreuses familles ne pratiquent pas la langue d'apprentissage scolaire à la maison ou n'en connaissent que des rudiments. L'accueil en crèche représente pour leurs enfants un lieu d'éducation adéquat pour compenser cette lacune avant leur entrée à l'école. Ils auront ainsi plus de facilités à suivre les cours et à s'intégrer au groupe.

Les problèmes de santé mentale : dès que les parents en souffrent de manière trop importante, l'évolution de leurs enfants risque d'être compromise. La possibilité de donner à ces derniers une place d'accueil la journée est synonyme de protection et d'épanouissement.

Les diagnostics sociaux abordent régulièrement la souffrance vécue par les familles fragilisées suite à une situation socio-économique précaire ou un logement inadapté. Ici aussi, la crèche peut contribuer à diminuer la souffrance de ces familles.

Alléger les tensions : lorsqu'elles sont causées par le surpeuplement à la maison ou par les difficultés de communication intrafamiliale ; la crèche peut y contribuer en se positionnant comme un tiers stimulant la communication enfants/parents. Les familles en difficultés socio-économiques peuvent grâce au temps dégagé par la mise en lieu d'accueil de leur enfant se former ou rechercher activement un emploi.

Les plus jeunes mamans (mineurs ou très jeunes majeures) : lorsqu'elles ne trouvent pas de crèche ou ne savent pas la payer, elles sont souvent condamnées à s'enliser dans une situation qui les paralyse entièrement. Elles n'ont en général pas terminé leur cursus scolaire, et aucune formation ne leur est de facto accessible, faute de lieu d'accueil pour leur enfant. Même les

projets à destination des NEETs que mettent en place divers services ne leur sont que très difficilement accessibles pour la même raison.

La crèche doit-elle être la norme ? Un certain nombre de familles n'expriment pas le besoin d'un lieu d'accueil pour leur enfant. Soit pour des motifs socio-culturels, soit estimant que cela ne correspond pas nécessairement aux besoins de l'enfant, ou enfin par méconnaissance de ce qui existe. Certains parents vivant dans la pauvreté ont vécu à cet égard des expériences antérieures négatives et stigmatisantes qui les empêchent de faire le pas vers un milieu d'accueil.

D'autres solutions

Le prégardienat : il est une alternative d'accueil assez accessible et préconisée pour les enfants âgés de 18 à 36 mois vers lequel certains services AMO orientent les parents qui ne trouvent pas de place en crèche.

Les lieux d'accueil type « Maison Ouverte » : les enfants y sont accueillis avec au moins un parent de façon à faciliter la socialisation avec d'autres enfants, et ce, sans « rupture » avec le parent. Certains services AMO participent par ailleurs à la mise en place de tels projets.

Les « Haltes-Accueil » : présentes sur certaines communes, elles sont souvent implantées dans des quartiers souffrant d'un manque de services. Elles ont la particularité d'être flexibles mais aussi géographiquement et financièrement accessibles. Elles assurent la garde d'enfants âgés de 3 à 36 mois de manière occasionnelle et de courte durée. Par exemple lorsque les parents suivent une formation, souhaitent effectuer des démarches (administratives, médicales, de recherche d'emploi), travaillent quelques heures par semaine ou souhaitent juste souffler un peu. Ce type d'infrastructures est intéressant et devrait être davantage développé.

Activités occupationnelles pour les plus petits : de nombreux parents éprouvent des difficultés à les trouver. Il existe bien sûr des services qui organisent des activités pour les jeunes enfants à partir de 2,5 ans mais ils ne sont pas suffisamment nombreux. Les services AMO n'ont pas pour priorité de s'occuper de la petite enfance. Dans leurs diagnostics sociaux, plusieurs d'entre eux dénoncent le manque d'espaces adaptés (couverts ou en plein air) pour organiser des activités pour les petits. En termes de prévention sociale, certains services AMO rejoignent des groupes de réflexions intersectoriels ou de coordination dans leur commune aboutissant à d'éventuelles interpellations, tandis que d'autres sont à l'origine ou participent à la mise en place d'initiatives positives.

Des initiatives à encourager?

Parmi les initiatives de proximité, la création d'une crèche parentale est une réponse potentielle aux divers constats cités et la preuve de possibles collaborations. Née de l'investissement de parents, d'associations et/ou de services (commune, CPAS...), elle offre un espace de convivialité, de création de liens sociaux, de partage d'expérience et de co-construction de pratiques entre parents et professionnels. La contribution du parent lui permet de réduire ses frais de garderie pour son propre enfant. Ces crèches de proximité, animées par

des valeurs de solidarité et d'inclusion sociale, visent, dans le respect de leur diversité sociale et culturelle, l'ouverture à tous les enfants et leurs familles et à valoriser et conforter les parents dans leurs compétences.

On trouve enfin dans certaines communes des Maisons d'enfants (Etterbeek, Anderlecht...) qui présentent l'avantage de rassembler à la fois des activités socio-éducatives pour les enfants, parfois une halte-garderie et des activités socio-culturelles, de soutien à la parentalité voire des lieux de rencontre parents-enfants.

Accéder à l'information

Pour que les parents sachent trouver des solutions aux difficultés d'accueil de leurs enfants, il faut avant tout en connaître leur existence et savoir comment y accéder. Et là vient se greffer toute la difficulté de la diffusion de l'information dénoncée par les services AMO et qui relève d'un travail de concertation avec les autres intervent.e.s de terrain des différents secteurs (aide sociale, santé, enseignement...).

Conclusions

La réforme des milieux d'accueil de la petite enfance est en marche. Au-delà d'un investissement important dans l'augmentation du nombre de places, et pour reprendre le constat des services AMO, les conditions ne sont pas encore réunies pour garantir un accueil apte à répondre aux défis de notre époque (flexibilité, lieu atypique...). Pour que chaque famille puisse choisir un lieu d'accueil de qualité adapté à son enfant, financièrement abordable et géographiquement accessible, il faut continuer à redessiner le paysage du secteur de l'accueil tout en maintenant l'intérêt de l'enfant au centre des préoccupations. Ce qui sous-entend entre autres de réévaluer les objectifs de l'accueil, les types de milieux d'accueil et de pouvoirs organisateurs ainsi que les normes d'encadrement et de subvention. L'accessibilité a été plusieurs fois mise en avant dans les constats et devrait être revue dans toutes ses dimensions (géographique, financière, les subsides et les heures d'ouverture).

Enfin, il faudrait davantage reconnaître le rôle éducatif joué par l'accueil de l'enfance et lui accorder une considération égale à celle octroyée aujourd'hui aux autres lieux d'éducation et de socialisation de l'enfant. Cela se vérifie dans de nombreuses situations et prend toute son importance dans le combat pour l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LA PETITE ENFANCE À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Les places d'accueil

Élaboration

- ❖ Développer des lieux d'accueil flexibles et atypiques sur le territoire bruxellois
- ❖ Promouvoir les lieux de rencontre enfants-parents du type « Maisons Vertes »

- ❖ Renforcer les équipes sociales dans les crèches
- ❖ Offrir des espaces de jeu et de rencontre pour les familles les plus vulnérables ayant des enfants de 0 à 3 ans
- ❖ Proposer des lieux de socialisation dès le plus jeune âge, également accessibles aux enfants de parents sans emploi

Collaboration

- ❖ Faciliter et encourager l'intégration des enfants dans les crèches dès leur plus jeune âge
- ❖ Repenser le système d'inscription et le système de priorisation de manière à faciliter l'accès aux familles les plus fragilisées
- ❖ Développer une réflexion sur la place de la petite enfance dans l'espace public

Mieux informer

Élaboration

- ❖ La création d'un groupe de futurs ou jeunes papas dans le but d'être à leur écoute, de les informer, de les sensibiliser à ce qui englobe la petite enfance et de leur donner une place dans l'éducation des enfants en renforçant leur confiance en leurs compétences parentales

Collaboration

- ❖ Organiser des campagnes d'information au sein des écoles maternelles et des crèches
- ❖ Participer à des groupes de la coordination sociale des CPAS qui réunit les travailleuses et travailleurs du secteur associatif autour de diverses thématiques telles que la petite enfance, la précarité, le sans-abrisme, la jeunesse, la migration...
- ❖ Organiser des campagnes thématiques autour des questions liées à la petite enfance (alimentation, hygiène, utilisation des écrans...) avec les autres lieux d'accueil du quartier

Sensibilisation

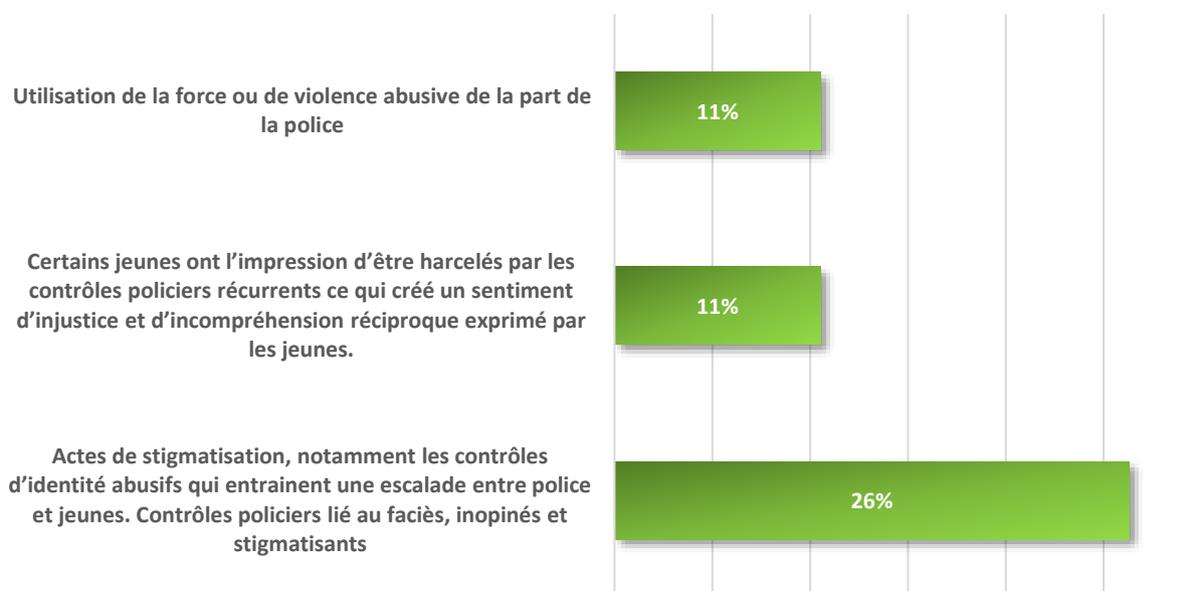
- ❖ Réaliser un gros travail d'information et de sensibilisation auprès des publics concernés par les actions des services AMO, (plus de supports papier, information/rencontres auprès de partenaires, contacts téléphoniques, etc.) »
- ❖ Transmission d'informations axées « petite enfance » dans les LREP (lieux de rencontres enfants-parents), dans les consultations des nourrissons, dans les lieux « bébé papote»

Interpellation

- ❖ Interpellation des pouvoirs publics à propos du manque de place en crèche et des politiques à mener afin de répondre aux manques d'activités « petite enfance » et d'espaces aménagés pour les organiser

- ❖ Interpellation du pouvoir communal à propos du manque de lieux destinés à la petite enfance
- ❖ Interpeller les communes par rapport au système de priorisation dans les crèches

% des services AMO relevant chacun de ces items



CONSTATS

Dans un premier temps, nous avons pensé intégrer les constats des services AMO à propos des relations entre les jeunes et la police dans la thématique « Espace public et vie de quartier ». En effet, les contacts entre les jeunes et les policiers se vivent principalement dans ces lieux. Toutefois, deux raisons nous ont poussés à isoler cette thématique. Tout d'abord parce que certains services parlent d'autres lieux, comme des visites policières au domicile des jeunes qui ne se passent pas toujours correctement, idem pour des interventions dans des écoles, celles-ci posant une série de questions spécifiques. D'autre part, parce qu'il nous a semblé qu'il était utile d'isoler cette violence tant elle est ancienne et semble inexorable. Ce diagnostic ne veut pas éviter les sujets qui fâchent et qui semblent donc difficiles à aborder. Même si le sujet n'est pas neuf et que sans aucun doute beaucoup de choses ont déjà été tentées sans que cela n'entraîne de changements probants, ce sujet nous semble trop important que pour ne pas l'aborder avec ambition.

Enfin, comment ne pas en parler alors que durant la période de rédaction de ce diagnostic, une énième suspicion de bavure policière est venue causer un émoi profond au sein d'un quartier populaire de Bruxelles entraînant une fois de plus des réactions de colère et de rébellion de la part de nombreux jeunes.

Moins d'un tiers des services a mentionné des constats à propos des relations entre les jeunes et la police et cette problématique peut donc apparaître comme secondaire. Il n'en est rien. Si une majorité de services n'en parlent pas c'est qu'ils sont trop absorbés par ce qui peut paraître vital, en deux mots tout ce qui est lié à la précarité des familles. Mais le fait d'entreprendre des actions de prévention doit aussi être motivé par l'adéquation entre celles-ci et la pertinence de le faire en tant que service AMO. Et il nous semble ici que la place qu'occupent les services AMO (mais d'autres secteurs sans doute également) est particulièrement propice pour entreprendre des actions efficaces.

Un climat délétère dans certains quartiers entre les jeunes et la police

« Les relations dans l'espace public entre les jeunes et la police s'inscrivent essentiellement dans un rapport de force et de confrontation » nous rapporte un service. Ce constat n'est bien entendu pas neuf. Pas plus que celui qui rapporte que trop souvent encore les jeunes, essentiellement quand ils sont d'origines étrangères, ont le sentiment d'être harcelés par des contrôles policiers récurrents. De même plusieurs services ramènent des témoignages de jeunes et de travailleuses et travailleurs sociaux ayant assisté à des attitudes policières indignes : violences verbales et physiques.

Il ne faut sans doute pas généraliser les attitudes inadéquates de policiers. Mais quand un tiers des services AMO ramènent ces constats, essentiellement des services pratiquant du travail social de rue, mais aussi le service « Droits des Jeunes » qui accompagne juridiquement des jeunes victimes de ces comportements, on ne peut pas parler de faits anecdotiques et isolés. La situation est préoccupante depuis longtemps et malheureusement, force est de constater qu'un climat d'apaisement dans ce domaine n'apparaît pas. Certains services parlent même de

dégradation de ce climat. Il ne s'agit pas ici d'une plainte antisystème et paranoïaque, il s'agit d'un réel problème que les services AMO invitent à prendre une bonne fois à bras le corps. Plusieurs services y croient et tentent de travailler avec la police et les autorités pour améliorer ce climat dans lequel tout le monde est perdant.

Des interventions policières au sein des établissements scolaires

Un groupe de travail à propos de cette problématique fonctionne depuis 2013, avec entre autres participants le SDJ de Bruxelles. Ce même service est régulièrement sollicité par des jeunes faisant l'objet d'exclusion scolaire en raison de consommation de cannabis dans l'enceinte de l'école. Face à ces interventions policières, les questions sont nombreuses et notamment celles liées à la légalité de celles-ci, note le SDJ dans son diagnostic. Suite à une augmentation du nombre de ces opérations policières anti-drogue dans les écoles, le groupe de travail en question a entrepris la réalisation d'une brochure »Drogues-Police-Ecole : droits, questions et pistes »

Des contrôles policiers fréquemment vécus comme du harcèlement

Plusieurs services AMO sont interpellés par des jeunes qui sont sans cesse contrôlés alors qu'ils ne font rien de répréhensible, si ce n'est être en groupe sur l'espace public. Parmi ces services, ceux qui pratiquent du travail social de rue en sont parfois directement témoins. Ces contrôles un peu trop systématiques sont vécus comme humiliants, injustes et stigmatisants par ces jeunes. Il ajoute en outre un sentiment d'insécurité. Ces contrôles semblent en effet intimidants et souvent accompagnés de violences verbales, voire physiques. Notons que deux services décrivent des unités policières spécifiques, dites d'intervention, qui semblent encore plus déterminées à contrôler spécifiquement les groupes de jeunes « qui traînent en rue », et semblent surtout utiliser des méthodes plus rudes.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE EN LIEN AVEC LES JEUNES ET LA POLICE À MENER SUR L'ARRONDISSEMENT

Élaboration

- ❖ Projets visant à réduire les violences policières à l'égard des jeunes

Collaboration

- ❖ Proposer des espaces de dialogues entre le secteur de la prévention et la police
- ❖ Questionner collectivement les politiques sécuritaires à sens unique

Sensibilisation

- ❖ Favoriser une police de quartier et de proximité pour favoriser le dialogue

Interpellation

- ❖ Interpeller les zones de police sur les relations jeunes/police
- ❖ Proposer que les policiers suivent une formation spécifique « jeunesse »
- ❖ Demander plus d'objectivation lors des contrôles de police (récépissés de contrôle) – Quantifier et cartographier les contrôles policiers
- ❖ Questionner collectivement les politiques sécuritaires à sens unique

PARTIE 4 : CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE SUGGÉRÉES PAR LES AUTRES SECTEURS REPRÉSENTÉS AU CONSEIL DE PRÉVENTION

Initialement, il était prévu que les avis des membres du conseil de prévention autres que les services AMO soient récoltés d'une part via des séances du conseil de prévention et d'autre part lors d'entretiens entre le service de prévention et les professionnel.le.s concernés.

La crise sanitaire du coronavirus et le confinement étant passés par là, il a fallu changer de stratégie. En effet, les conseils de prévention de mars et d'avril 2020 ayant été supprimés, et les réunions de travail n'étant réalisables qu'en visioconférences, nous avons opté pour une procédure moins interactive et plutôt basée sur une réaction écrite à propos des diagnostics sociaux réalisés par les services AMO.

Nous avons donc envoyé aux membres non AMO du conseil de prévention une synthèse de tous les diagnostics sociaux des services AMO accompagnée d'un courrier leur demandant d'en prendre connaissance et d'y réagir. Cette consultation était balisée par les 6 questions suivantes :

1. À la lecture de la synthèse des diagnostics sociaux des services AMO quels sont les constats sociaux qui vous paraissent les plus pertinents ?
2. Remettez-vous en question certains de ces constats sociaux ?
3. Avez-vous d'autres constats sociaux ?
4. Quelles sont les actions de prévention sociale suggérées par les services AMO pour le futur plan d'action de l'arrondissement qui vous souhaiteriez prioriser ?
5. Suggéreriez-vous d'autres types d'action de prévention sociale ?
6. Autre commentaire ou suggestion à intégrer au diagnostic social ?

Le travail de consultation avait pris du retard par rapport au tableau de marche initialement prévu et le délai de réaction imposé à ces représentants était du coup très court. En plus de ce délai trop bref, les circonstances imposées par le confinement avaient singulièrement complexifié le quotidien de nombreux services sollicités. Malgré cela, la plupart d'entre eux ont réagi. Parfois de manière moins circonstanciée qu'ils ne l'auraient sans doute souhaité, mais toujours avec un investissement remarquable.

Cette démarche écrite a été accompagnée d'entretiens téléphoniques ou en visioconférence afin de préciser ou clarifier certains propos. Considérant qu'il est moins lourd de répondre oralement que par écrit, ces entretiens avaient également pour but d'alléger autant que

possible la démarche pour celles et ceux qui avaient très peu de temps à consacrer à ces exercices.

Certains d'entre eux, submergés de travail en cette période si particulière et ne pouvant détacher le temps nécessaire pour répondre à ces questions, n'ont malheureusement pas pu réagir à cette sollicitation. C'est bien sûr regrettable car tous les points de vue étaient importants mais il n'est évidemment pas question de leur en faire le reproche. Gageons qu'ils auront l'occasion de le faire dans un avenir proche, et notamment lors des prochains conseils de prévention.

Qu'il soit en tous cas rendu hommage à tous. Chacun a fait comme il a pu et les apports ainsi récoltés se sont révélés des plus précieux.

Absence de l'avis des non membres du conseil de prévention

C'est un gros regret et nous devons tout mettre en œuvre pour intégrer l'avis de certains professionnel.le.s très pertinents mais qui ne font pas partie des membres du conseil de prévention. Nous pensons ici au secteur bruxellois qui s'adresse aux personnes porteuses d'un handicap, aux services de planning familial, au monde du sport et encore bien d'autres.

Le conseil de prévention devra à l'avenir s'atteler à élargir son spectre de consultation afin de gagner en pertinence.

Une grande majorité des constats relevés par les services AMO sont rejoints par les autres secteurs

Les 12 catégories de réactants (autres acteurs de l'AJ, monde judiciaire, secteur jeunesse, etc.) indiquent qu'ils rejoignent la grande majorité des constats relevés par les services AMO. Certes plusieurs d'entre eux tiennent à en nuancer certains et suggèrent plus de développements ou d'explications à propos de l'un ou l'autre. Ainsi, outre l'intérêt de croiser les regards des services AMO avec celui des intervenant.e.s d'autres secteurs, il est aussi intéressant de constater la variation des analyses en fonction de la place qu'occupent ces acteurs, c'est-à-dire en première, deuxième ou troisième ligne par rapport aux jeunes et aux familles. Ainsi certains en appellent à une plus grande circonspection de la part des services AMO qui pour certains sujets font des raccourcis et concluent un peu trop vite. C'est notamment le cas du Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) et du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) qui, tous deux ayant entre autres dans leurs missions de prendre du recul et d'analyser de façon macro des faits sociaux. Ils peuvent donc être considérés comme faisant partie des acteurs de la troisième ligne. Mais c'est également le cas de ceux qui peuvent se sentir visés par certains de ces constats. Des représentants de l'enseignement notamment estiment que le regard porté par les services AMO sur leur institution est sans doute trop sévère.

Un croisement des regards qui en appelle à plus de concertation

Tous les réactants qui se sont exprimés, sans exception, en appellent à poursuivre le travail et le dialogue. La plupart d'entre eux font des propositions concrètes en termes de collaborations intersectorielles et misent sur l'investissement de chacun dans le conseil de prévention.

Service d'Aide à la Jeunesse de Bruxelles

En préambule, le service de l'aide à la jeunesse (SAJ) exprime la difficulté à commenter un diagnostic social aussi fourni dans le contexte du confinement de la crise sanitaire Covid-19, compte tenu de la poursuite de ses missions durant cette période, tant sur le terrain que par le télétravail. Le déconfinement a provoqué une masse de travail conséquente. Le SAJ regrette qu'un rallongement des échéances n'ait pu être envisagé afin de laisser l'opportunité à chaque service impliqué dans le conseil de prévention de réagir de manière plus approfondie aux éléments développés dans le diagnostic social.

Les remarques qui suivent sont loin d'être complètes et exhaustives.

De manière générale, le SAJ rejoint la plupart des thématiques et des constats.

Les agents du SAJ de Bruxelles sont également témoins, dans leur quotidien, de **la précarité des familles**. En effet, bon nombre des familles suivies sont concernées par des difficultés financières ne leur permettant pas de se loger et/ou de se nourrir adéquatement, ou encore d'avoir les moyens leur permettant de connaître des conditions d'égalité des chances. Ils font également le constat de l'émergence prégnante des « nouveaux pauvres » ou plus précisément des personnes ayant un emploi mais n'étant pas pour autant en situation de pouvoir joindre les deux bouts en fin de mois. Ces familles ne sont pas en situation de demander de l'aide au CPAS « parce qu'il existe des ressources financières » ... Dès lors, le SAJ intervient financièrement dans certaines situations dans l'intérêt des enfants (en parallèle d'une demande d'aide psycho-socio-éducative), en redoutant toutefois les conséquences sur la prise en charge de l'enfant lorsque le travail d'accompagnement se termine entraînant l'arrêt de l'intervention financière. Dans ce genre de situation, certaines prolongations d'aide sont parfois réalisées, uniquement pour soutenir la prise en charge des frais. Ce qui n'est clairement pas le rôle premier du SAJ.

Le contexte sanitaire lié à **l'épidémie de la Covid-19 a exacerbé par ailleurs des difficultés déjà bien ancrées** et que les services de première ligne, la société et les pouvoirs publics peinaient déjà à résorber de manière durable.

Pour faire lien avec le chapitre relatif à l'école, un des constats de cette **privation matérielle** touche au **manque d'accès à du matériel informatique** dans les familles les plus précarisées, permettant aux enfants de poursuivre un cursus scolaire allégé en cette période de crise. La **fracture numérique** est visible et bien que certaines initiatives existent (pour exemple, un nombre limité d'élèves a pu recevoir des ordinateurs reconditionnés par l'ASBL Molengeek, pour autant que leur école en ait fait la demande au préalable, afin de poursuivre les cours en ligne). Cependant, l'offre ne couvre pas la demande et ne répond pas à la problématique de manière durable.

Les différents constats relatifs à « **l'école en tant qu'institution reproductrice des inégalités sociales** » ne sont malheureusement pas neufs. Pierre Bourdieu mettait déjà en exergue ces constats dans les années 70 du côté français. Ces constats dépassent bien évidemment la région bruxelloise et appellent un changement de système, une (r)évolution de l'institution scolaire.

Au-delà de la question des « filières de relégation », il y a lieu de souligner **l'écart existant entre l'offre scolaire et l'offre existant sur le marché du travail**, décalage important laissant apparaître aux yeux des jeunes que l'école ne prépare pas ou pas suffisamment à la vie active et ne permet pas de trouver sa place dans une société structurée sur base de la valeur « travail ».

Un des sujets récurrents, c'est celui du **harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement** pour lequel certaines actions spécifiques existent et sont déjà déployées avec un certain succès. Le SAJ souligne la nécessité de se pencher sur les actions entreprises dans d'autres arrondissements, voire dans d'autres pays, et de s'en inspirer pour développer des actions spécifiques en région bruxelloise.

La question de la **petite enfance**, et notamment du **manque de lieux d'accueil et d'activités**, est également à souligner même si des actions visant à faire remonter ce constat auprès des politiques ont déjà été menées.

Le SAJ ne souhaite pas remettre l'un ou l'autre point du diagnostic social en question mais bien la formulation de certaines idées et la production de sens développée pour expliquer l'un ou l'autre phénomène social. Il déplore dans un texte qui se veut réaliser un constat global, des jugements ciblés qui frôlent à certains égards des accusations pour lesquelles on est en droit de s'interroger sur leurs fondements. Le point sur les remédiations scolaires interpelle tout particulièrement le SAJ et lui semble relever de l'interprétation. Sur la question du harcèlement, il considère qu'il est réducteur de dire que les enseignants ne sont pas formés et que les écoles ne mettent pas d'initiatives en place, d'autant que des formations pour le personnel enseignant existent et sont dispensées.

Le SAJ s'interroge, sur un aspect touchant davantage à une question de méthode et de lisibilité, par rapport au chapitre relatif aux **rapports entre les jeunes et la police**. Ce sujet est mis en avant dans le diagnostic social alors qu'il indique que « *moins d'un tiers des services a mentionné des constats à propos des relations entre les jeunes et la police et cette problématique peut donc apparaître comme secondaire. Il n'en est rien. Si une majorité de services n'en parlent pas c'est qu'ils sont trop absorbés par ce qui peut paraître vital, en deux mots tout ce qui est lié à la précarité des familles* ». Dans ce cas précis, il lui semble soit qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène récurrent, soit qu'il s'agisse d'une difficulté liée à la formulation.

Le SAJ s'étonne de **l'absence de la thématique liée au changement climatique et à la question écologique**, qui a pourtant mobilisé un nombre très important de jeunes l'année dernière, notamment dans le cadre des manifestations pour le climat. Il s'interroge. Que doit-on en comprendre ? Est-ce que les jeunes qui se sont mobilisés ne sont tout simplement pas les mêmes que ceux qui fréquentent les AMO ? Est-ce que les jeunes fréquentant les AMO ne se

sentent pas concernés outre mesure par les enjeux climatiques ? Il ne prétend pas avoir de réponses à ce sujet mais propose d'entamer une réflexion. Cette thématique lui semble être incontournable, entremêlée avec d'autres sujets abordés dans le diagnostic social. Par exemple l'emploi et son évolution ou la formation/la scolarité préparant l'entrée dans le monde du travail. Il lui semble qu'une des pistes d'explication pourrait être en lien avec la disposition géographique des AMO et l'absence de ces services sur une partie du territoire bruxellois. Dès lors, outre le manque de disponibilité pour certains jeunes issus pourtant de quartiers populaires en dehors du croissant pauvre de Bruxelles, il émet l'hypothèse que le diagnostic pourrait être sensiblement différent s'il prenait en compte les aspects d'autres quartiers et les préoccupations d'autres jeunes.

Le SAJ laisse le soin aux acteurs de la prévention de définir les actions à prioriser.

Toutefois, il souligne l'existence d'un certain nombre d'**actions développées par d'autres secteurs que celui de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse**.

S'il y a donc une stratégie à adopter dans la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de projets, il préconise celle visant à travailler dans **une logique « réseau et partenariats »**, dans l'idée de **décloisonner**, de **mutualiser les moyens** et de **rendre les actions plus efficaces** qu'elles ne le sont.

C'est aussi l'idée de **communiquer**, d'**augmenter la visibilité**, encore insuffisante, des **actions développées par le secteur**.

En ce qui concerne **les jeunes et leur passage à la majorité**, le SAJ fait remarquer qu'il a été souligné à deux reprises que « trop souvent le SAJ ne se saisit pas des situations concernant des jeunes de 17-18 ans ». Il rappelle qu'il n'est pas question pour le SAJ de parler de « se saisir d'une situation ». Lorsqu'une demande est introduite par un jeune, un parent, un intervenant, etc., celle-ci est analysée et fait l'objet d'une **réponse individualisée**. Les réponses ne sont donc pas systématisées étant donné qu'elles prennent en considération tout un ensemble de paramètres. Dans ces paramètres, la question des moyens est toujours présente et le SAJ doit déterminer s'il peut, dans un délai raisonnable, organiser l'aide (via les services agréés) ou doit orienter vers d'autres structures et services.

Il rappelle que l'orientation fait partie de ses missions. Il y a plusieurs façons de travailler un même objectif : en matière d'**accompagnement** d'un jeune dans un projet d'autonomie, le SAJ peut mobiliser un service d'accompagnement ou **orienter** le jeune vers une AMO, un CPAS (pour les frais à partir de la majorité) ou d'autres services selon les besoins et demandes du jeune.

Il reconnaît que les jeunes peuvent se sentir perdus dans les démarches à réaliser vis-à-vis notamment du CPAS, dont l'attitude et les réponses diffèrent d'une commune à l'autre. L'accompagnement professionnel du jeune dans ces démarches est important car il permet d'augmenter les « chances » de voir leur demande aboutir favorablement, d'où l'importance

également pour le SAJ de **faire relais** et d'orienter le jeune lorsque les moyens (services agréés) ne sont pas mobilisables dans un délai raisonnable.

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Service de la Protection de la Jeunesse de Bruxelles, Jean-Pierre Frennet

Etant donné le contexte actuel de travail suite à la crise sanitaire provoquée par la Covid 19, le staff du SPJ regrette de ne pas avoir eu le temps de lire tout le DS. Il s'est toutefois penché sur certaines problématiques qu'il considère majeures dans sa pratique ou pour lesquelles, il souhaite faire part de ses inquiétudes. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'ils ne sont pas confrontés aux autres problématiques.

En général, le SPJ rejoint les constats relevés par les AMO dans les thématiques abordées.

La suite reprend donc leurs commentaires et les actions préconisées. Il n'y a pas de remise en question du DS ni d'apport d'autres constats ou de suggestions particulières.

La scolarité

La crise de la Covid-19 a et aura un impact certain sur la scolarité des enfants. La suspension des classes et de l'accès à l'école ont entraîné une dispersion des élèves dans leur scolarité. Les changements soudains dans la vie des élèves, des professeurs, des autres acteurs scolaires et des parents ont demandé une adaptation jusque-là encore jamais rencontrée. Le SPJ suit de nombreux jeunes en difficulté d'accrochage et de décrochage scolaire et pour lesquels une solution n'est pas toujours facile à trouver. La crise actuelle vient agrandir le fossé entre les élèves qui vivent une scolarité normale et ceux-ci. La crainte du SPJ est de voir s'accroître cette problématique dans leurs dossiers peu de temps après la reprise scolaire. C'est en effet à ce moment que se confirmeront les effets jusqu'alors soupçonnés. Les constats actuels concernant la scolarité rejoignent ceux émis par les AMO. L'inégalité engendrée par l'emploi obligatoire du PC pour suivre les cours, la violence à l'école (entre élèves), le manque de contact avec les professeurs et le manque de sens de l'école pour nombre de jeunes sont mis en avant. Certaines écoles ont pu avec l'aide des communes prêter des ordinateurs aux élèves. Ce qui est une mesure louable mais insuffisante au regard des élèves qui n'en maîtrisent pas bien son utilisation. Etant donné la crise sanitaire, la fin d'année scolaire sera particulièrement délicate. À savoir comment se passera l'évaluation des élèves...cela risque encore une fois de défavoriser ceux qui sont déjà en difficulté de fréquentation et d'apprentissage scolaire. Un autre constat inquiétant auquel sont confrontés les délégués du SPJ est la violence entre les élèves à l'école. Elle met en effet en péril le bien-être à l'école, la santé mentale des élèves et favorise le décrochage scolaire.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Favoriser toute action pouvant encourager l'accrochage scolaire.

Le harcèlement

Le SPJ est confronté de manière croissante à la problématique du harcèlement scolaire et surtout du cyberharcèlement pornographique (chez les jeunes) facilité par un accès aisé aux nouvelles technologies. Lorsque ces situations arrivent au SPJ, c'est souvent en bout de course (plainte suivie, hospitalisation...), ce qui signifie qu'il y a déjà de nombreux dégâts affectifs et scolaires. La prévention et l'apprentissage apparaissent insuffisants tant chez les jeunes que chez les adultes (parents, enseignants...). Ce sont des situations destructrices difficiles à repérer et à gérer.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Développer une prévention ciblée et continuée sur le long terme par un travail de réseau entre écoles, enseignants, éducateurs, médiateurs scolaires, directions, services AMO, PSE et PMS.
- ❖ Encourager les actions visant à mieux informer les jeunes et les adultes des conséquences néfastes du harcèlement sexuel, des moyens de l'éviter ou même d'y réagir.
- ❖ Promouvoir les actions existantes qui sont peut-être méconnues.

La santé mentale

Le SPJ met en avant une nécessité croissante de suivi en santé mentale chez les jeunes. La surcharge du réseau a pour conséquence regrettable de « laisser des familles à l'abandon » ou de devoir bricoler des solutions de suivi avec d'autres services qui ne sont pas suffisamment armés pour ce type de situations. La prise en charge des frais ne semble pas poser de problème particulier puisqu'elle est la plupart du temps accordée par le juge de la jeunesse dans le cadre de leurs suivis. Par contre, il est important pour les familles de pouvoir trouver de l'aide en SM dans une zone géographique respectable.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Pour pouvoir répondre à cette lacune, il serait opportun de mener une réflexion intersectorielle sur des mécanismes plus globaux.
- ❖ Augmenter le nombre de services en SM financièrement et géographiquement accessibles

La pauvreté

Elle est structurelle et récurrente dans les familles suivies au SPJ. Tous les points recensés dans le DS sont rencontrés et mériteraient d'être approfondis. La pauvreté est alimentée actuellement par les difficultés financières conséquentes à la crise actuelle (perte d'emploi, chômage...). Les difficultés liées au logement viennent de toute évidence nourrir la pauvreté. Elles sont tellement courantes, vastes et enracinées qu'il semble trop complexe pour le SPJ d'aborder le sujet en l'espace d'une communication téléphonique. Les constats du DS en lien

avec la pauvreté sont vérifiés dans la pratique. Toutefois, le SPJ qui a la possibilité de prendre certains frais en charge s'inquiète pour les jeunes qui une fois arrivés à la majorité ont peu de moyens de se construire un avenir. Les aides pour cette période charnière apparaissent difficilement accessibles et insuffisantes.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Favoriser la mise en place et les possibilités d'accompagnement de ces jeunes majeurs via des collaborations intersectorielles (AMO, CPAS, Actiris...).
- ❖ Améliorer l'information de ces jeunes sur le réseau existant

Les jeunes en transition

La transition de la minorité à la majorité est un passage difficile. Le SPJ a le sentiment que les jeunes (en tout cas ceux qui sortent de l'AJ) sont laissés pour compte. Leur intervention est limitée dans ces dossiers et trop peu de services existent pour l'accompagnement à tout niveau de l'adulthood (emploi, logement...).

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Réfléchir aux transitions lorsque les jeunes sortent de l'aide à la jeunesse
- ❖ Soutenir, créer des réseaux et des collaborations avec les centres de santé mentale, les CPAS, les services d'accès aux droits sociaux, les maisons de l'emploi, les coordinations sociales communales
- ❖ Favoriser la mise en place de services d'accompagnement de ces jeunes en ambulatoire et en hébergement.

Formation professionnelle et emploi

L'école ne prépare pas suffisamment les jeunes à la vie active. Nombreux d'entre eux se retrouvent désemparés à leur majorité s'ils n'ont pas de personnes ressources sur qui compter. Les formations proposées par les écoles devraient s'aligner davantage au marché de l'emploi. Le SPJ relève que des jeunes qui n'ont pas vraiment d'accrochage scolaire en arrivent par obligation à suivre des formations qui ne les intéressent pas parce qu'ils ne trouvent pas leur voie. Ces lacunes dans l'apprentissage et les formations professionnelles auront des conséquences dans d'autres niveaux de leur vie d'adulte.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Favoriser des initiatives telles que Solidarité pour aider ces jeunes à reprendre confiance en leurs compétences, les responsabiliser et peut-être les guider vers un projet de vie qu'ils reconnaissent.
- ❖ Favoriser des initiatives qui permettent aux jeunes la découverte de métiers tout en assurant un accompagnement par la suite.

Petite enfance

Les solutions d'accueil la journée sont préconisées dans bien des situations : violences intrafamiliales favorisées par le surpeuplement à la maison, par les difficultés liées à la situation socio-économique des familles, par les conflits conjugaux, ... Elles sont perçues comme une réponse à la fois protectionnelle mais surtout pour l'épanouissement de l'enfant. Par ailleurs le SPJ sensibilise dans cette optique les familles fragilisées à envisager un accueil tout le moins partiel de leurs enfants. Il confirme le manque de place d'accueil dans le réseau, financièrement et géographiquement accessible en ce compris les accueils à temps partiel. Ces demandes d'accueil en crèche sont souvent accompagnées de la demande d'accompagnement parental.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Développer des lieux d'accueil flexibles et atypiques sur le territoire bruxellois
- ❖ Faciliter et encourager l'intégration des enfants dans les crèches dès leur plus jeune âge
- ❖ Repenser le système d'inscription et le système de priorisation de manière à faciliter l'accès aux familles les plus fragilisées

Les jeunes et la police

Les jeunes qui viennent au SPJ sont parfois amenés par la police dont l'attitude peut être ou non « jugeante ». D'un côté, la police est parfois découragée de faire son travail lorsque le jeune est relâché avant même que le PV ne soit rédigé. D'un autre côté, des jeunes se sentent pourchassés par la police et n'ont plus confiance en elle. Quoi qu'il en soit, l'image mutuelle des jeunes et de la police a tout intérêt à s'améliorer pour le mieux vivre de chacun et afin de ne pas s'enfoncer dans des « marécages » de conflits et de violence.

Concernant les actions de prévention sociale :

- ❖ Proposer des espaces de dialogues entre le secteur de la prévention et la police, entre les jeunes et la police

Généralités

Les projets de prévention doivent miser sur les collaborations intersectorielles, les partenariats et le travail en réseau afin d'adhérer au mieux aux problématiques, de pouvoir prendre en considération leurs différentes facettes et d'en arriver à une efficacité plus performante dans la proposition et la mise en place d'actions.

Représentante effective CCMCJ, Clotilde Visart

Globalement, Clotilde Visart, représentante du secteur jeunesse au conseil de prévention de Bruxelles, salue la densité d'informations relevées. L'importance des problématiques soulevées témoigne de l'importance de pouvoir agir préventivement avec l'ensemble des acteurs de terrain, mais également d'interpeller les responsables politiques afin de soutenir la réalité bruxelloise.

Les avis exprimés par le secteur jeunesse tracent de grandes lignes de réflexion qui demandent à être complétées par un travail de fond et par des échanges contradictoires au sein du Conseil de Prévention

Parmi les constats sociaux relevés par les services AMO, elle épingle certains éléments transversaux qu'il semble important de soutenir en termes de prévention : la mise en place d'espaces structurels d'expression des jeunes ; l'interpellation des pouvoirs politiques et la reconnaissance des problématiques rencontrées ; le soutien et la valorisation des actions intersectorielles et des partenariats.

La problématique scolaire reste centrale dans le vécu des jeunes. Que ceux-ci soient présents au sein de l'établissement ou en décrochage actif, l'école reste symboliquement un des milieux de vie principaux des jeunes.

Une attention particulière est portée à l'impact des exclusions scolaires et des orientations par défaut des jeunes ; à la dévalorisation systémique des jeunes mal orientés et mis en échec ; au sentiment de découragement et de perte de repères des jeunes comme des parents ; à la reconnaissance des ressources et des responsabilités de chaque acteur ; à l'accès pour tous à des moyens d'apprentissage adaptés à leurs réalités (technologies, prise en compte des lacunes d'apprentissage, précarité...).

En termes d'actions de prévention, il semble important de soutenir les actions qui visent à « ouvrir » les murs de l'école ; les projets et plateformes croisées ; les actions qui valorisent la rencontre et l'échange entre parents et écoles et qui travaillent à donner du sens à l'enseignement ; les actions de sensibilisation des autorités à la réalité du système d'orientation scolaire et à ses impacts ; l'accès de tous aux moyens qui permettent de porter les apprentissages.

Le vivre ensemble et la citoyenneté apparaissent comme particulièrement essentiels au vu de la réalité de Bruxelles et du vécu d'appartenance important que les jeunes créent et associent à leur quartier d'origine, lieu où se développent et s'inscrivent une culture et des repères qui détermineront pour beaucoup les perspectives qu'ils poursuivront même à l'âge adulte. Les constats relevés dans le diagnostic social sont validés. Toutefois, il apparaît que la formulation en termes de « problématiques » puisse masquer la nécessité de valoriser directement les

ressources et les réalités positives de la vie de quartier, au risque de stigmatiser davantage les familles et les jeunes qui y vivent.

En termes d'actions de prévention, il semble pertinent de soutenir la concertation des acteurs de terrain (aide à la jeunesse, maisons de jeunes, centres de jeunes, police, communes, logements...) et des politiques ; l'appropriation de l'espace par tous, l'aménagement des espaces publics et la valorisation des espaces existants ; la mise en place d'espaces structurels permettant l'expression et le relais de la parole des jeunes au sein de leur quartier et leur milieu de vie.

En ce qui concerne **la parentalité et la vie de famille**, même si ce n'est pas leur mission, l'expression d'un vécu familial complexe et les premières demandes de soutien passent notamment par les centres de jeunes et les maisons de jeunes, auprès des animateurs qui sont souvent les premiers confidents.

En termes d'actions de prévention il semble intéressant de soutenir la mise en place de relais faciles entre secteurs et infrastructures, permettant une réponse plus rapide et adaptée et luttant dans le même temps contre la désaffiliation sociale ; l'accès aux services de soutien pour les parents en difficultés ; l'interpellation sur la précarité des familles et la discrimination qui en découle.

En ce qui concerne **la fracture numérique et les TIC**, le soutien à l'éducation aux médias dans les différents milieux de vie des jeunes semble être une priorité, ce qui implique sans doute une sensibilisation à la thématique auprès de tous les intervenant.e.s et la mise en place d'actions régulières dans la durée et non en « one-shots », favorisant les apprentissages. Une attention portée à l'éducation aux médias et nouvelles technologies, doit sans doute être menée en parallèle avec un travail d'éducation à l'image, de soi et des autres, éléments d'une sensibilisation citoyenne plus transversale.

Quant à la question de **la santé et la sexualité**, les priorités suivantes sont relevées : l'enjeu de l'hygiène de vie et notamment de l'alimentation ; ce qui relève de l'EVRAS ; la prévention aux consommations à risques. Il apparaît dès lors important de soutenir les actions locales qui visent à sensibiliser et éduquer le public sur la durée, dans une optique d'apprentissage et de manière accessibles (en rue, dans les écoles, dans les espaces de rencontre, dans les centres de jeunes, les espaces culturels...). Il semble particulièrement important également de croiser cette question avec le réinvestissement de l'espace public et l'appropriation valorisante de celui-ci par les publics.

Les constats liés aux **questions du genre** semblent devoir faire l'objet d'une sensibilisation en profondeur, portée dans les différents milieux de vie et dans l'espace public. Les actions devraient également sensibiliser les professionnel.le.s, porteurs eux-mêmes bien souvent de stéréotypes. Dès lors, la prévention devrait être envisagée comme transversale aux rôles de chacun de même qu'aux générations.

La précarité semble être un constat prioritaire et transversal aux autres enjeux relevés et devrait faire l'objet d'une réflexion croisée à tous les niveaux d'intervention. Le constat semble unanime quant à l'accroissement de la fracture économique et sociale et de son incidence sur les processus d'exclusion et de discrimination. La crise sanitaire actuelle amènera sans doute à voir se creuser encore davantage ces fractures dans les prochains mois et années.

En termes de prévention il paraît important de soutenir l'accès à l'information pour les personnes en situation de précarité et disposant de peu de ressources ; le travail en profondeur des enjeux de la désaffiliation sociale et du repli sur soi (en encourageant notamment la mise en place de relais et la reconnaissance des situations vécues par les jeunes) ; la sensibilisation au vécu des jeunes en précarité et la prise en compte de leur parole.

Dans le cadre des **constats liés aux loisirs et à l'accueil temps libre**, il est souligné que plusieurs structures suppléent aujourd'hui aux manques évoqués dans le diagnostic social, proposant des espaces aux jeunes et aux familles qui sont freinés dans l'accès à des accueils stables dans la durée ou suffisamment diversifiés. Toutefois, il reste que l'accès limité et le manque de places impliquent un frein à la mixité des publics et engendrent une forme de discrimination.

En ce qui concerne **les jeunes en transition**, il apparaît opportun de se questionner sur l'accès à l'information et sur la mise en place de relais efficaces et adaptés à leur compréhension et à leurs besoins. Une attention particulière devrait être portée aux jeunes autonomes, avec ou sans processus d'accompagnement, et ne disposant pas dans leur réseau de ressources suffisantes.

L'accès au **logement** est également une problématique omniprésente et prioritaire et devrait faire l'objet d'une interpellation et d'une mobilisation des autorités compétentes.

Le constat de la banalisation de la violence sous toutes ses formes est mis en lumière ainsi que les réactions très limitées voire inexistantes en cas d'interpellation liée au **harcèlement** et qui contrastent souvent avec des interventions souvent « musclées » lors de contrôle de police par exemple. Il semble donc opportun de questionner et sensibiliser aux violences sociales et structurelles subies.

Il semble important également de soutenir et valoriser les nombreuses actions locales qui visent d'une part à proposer aux jeunes des outils très concrets pour aborder le monde de **l'emploi**, et qui permettent également de valoriser autrement un public qui se vit comme exclu de l'insertion professionnelle.

La question de **la migration** devrait être intégrée dans un processus d'aide et de protection des jeunes, sans toutefois en faire une réalité parallèle où les jeunes seraient d'abord « migrants » avant d'être jeunes. Il faudrait notamment veiller à une égalité d'accès, de compréhension des procédures et opportunités qui s'offrent aux jeunes, en intégrant structurellement cette réalité dans le fonctionnement du secteur.

Afin de favoriser **l'accès à la culture**, il semble pertinent de soutenir toutes les actions qui renforcent les ponts entre culture et jeunesse, dans une idée d'« aller vers la culture avec les jeunes » ou d'intégrer la culture dans tous les milieux de vie des jeunes. Il semble également important de ne pas minimiser le fait que la culture est déjà présente dans le quotidien des jeunes et que c'est la découverte et la mixité de ces cultures qu'il convient d'encourager. Cela nécessiterait également une valorisation des références culturelles déjà présentes chez les jeunes.

Il apparaît que les **constats liés aux jeunes et à la police** risquent de prendre de l'ampleur dans les années à venir. Ils font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part du secteur jeunesse et de plusieurs associations plus ou moins locales. Il convient dès lors d'y accorder une attention particulière en termes de prévention, en vue d'ouvrir des espaces de dialogue, d'échange et de compréhension. Il semble également important de soutenir les espaces d'expression et d'interpellation qui permettent de témoigner et d'acter l'utilisation abusive d'une position de pouvoir.

Directeur de Dynamo International, Edwin de Boevé

En tant que PEP nous avons lu avec attention le document de synthèse. Avant toutes considérations nous voulions saluer la qualité et la pertinence des propositions et analyses. Globalement ce document relève de nombreux points qui méritent toute notre attention dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse mais aussi au sein de notre société tout entière.

Comme suggéré par Mr. Toussaint Philippon, Directeur du service de la prévention de Bruxelles, nous vous apportons quelques commentaires qui j'espère pourrons enrichir le document initial. Pour ce faire nous suivrons la trame de questions que vous nous proposez ;

1. À la lecture de la synthèse des diagnostics sociaux des services AMO quels sont les constats sociaux qui vous paraissent les plus pertinents ?

Ils sont bien sûr tous pertinents. Si nous devons en mettre quelques-uns en évidence je ciblerais plus particulièrement les questions de la **pauvreté**, de la **stigmatisation de certains jeunes**, de la **santé mentale**, de la **violence policière** et surtout la question **des jeunes en transition** (les 18-22 ans).

Pour être plus précis sur ce dernier point des 18-22 ans ; Les derniers gouvernements belges se sont obstinés à lentement détricoter notre système de protection sociale pourtant reconnu comme un modèle en la matière. **La suppression des allocations d'insertion pour une large catégorie de jeunes** en est un exemple emblématique. Ce revenu parfois modeste, variant de 300 à 800€ selon l'âge et la situation, a permis à de nombreux jeunes une autonomisation et un début dans le monde du travail ou plus largement dans la société. Cette suppression a des conséquences désastreuses ; de nombreux jeunes n'ont plus aucun revenu et viennent ainsi grossir les rangs d'une nouvelle catégorie de pauvres, les jeunes⁶¹. Par ailleurs de nombreux jeunes coincés chez leur parent se retrouvent au cœur de conflits liés à une cohabitation de plus en plus difficile avec le temps qui passe. C'est dans ce contexte que les autorités ont assigné une nouvelle approche pour les travailleuses et travailleurs sociaux, à savoir l'activation. Responsabiliser la jeune face à sa recherche d'emploi, sa formation, son avenir à travers un accompagnement soutenu et contraignant où les aspirations du jeune n'ont plus droit de cité ou si peu, c'est le principe de base des politiques d'activation. « *L'heure est trop grave, seul le résultat compte* ». Et ce résultat c'est le chiffre de la baisse du chômage. Certes ne nions pas l'intérêt pour certains jeunes d'être suivis et soutenus mais de plus en plus souvent cet accompagnement est un piège « *Ces politiques « d'activation » sont des politiques d'assujettissement, de désobjectivation : la barque de l'individu défavorisé est chargée de*

⁶¹ « Près de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté », Le Soir en ligne, 11 janvier 2012.

culpabilité par rapport à ce qui lui arrive ; la responsabilité de sa situation lui est imputée, en gommant les causes sociales qui l'ont produite. »⁶²

Pour ceux qui ne rentrent pas dans ce vaste plan de l'activation, **c'est le décrochage total**. On ne compte plus le nombre de jeunes qui n'ont plus droit à rien et qui vivent cette descente en enfer. De la responsabilisation nous en sommes passés à la culpabilisation.

2. Remettez-vous en question certains de ces constats sociaux ?

Non, mais dans la thématique de la scolarité nous aurions pu approfondir la question **des enfants qui ne sont plus scolarisés** et ce dès leur plus jeune âge ou en début d'adolescence ainsi que les enfants ayant des comportements atypiques, liés à une fragilité mentale ou un handicap et qui souvent tente de se faire oublier par son environnement. **On sous-estime ces jeunes souvent plus discrets car ils ne posent finalement pas de problèmes visibles et répréhensibles.**

Je suis par contre surpris de la faible attention apportée à la question **des violences policières**. Bien sûr, ces violences peuvent prendre des formes variées et multiples mais c'est peut-être les violences moins flagrantes et plus insidieuses qui sont à relever, car elles se vivent de manière plus discrète et plus intériorisée dans le chef des jeunes qui en sont les victimes.

3. Avez-vous d'autres constats sociaux ?

Oui. Je constate qu'il n'est pas fait mention du fait que **la mobilité internationale n'est que peu accessible pour les jeunes en difficultés**. Si aujourd'hui la plupart des jeunes de milieu aisé ou sans difficulté font l'expérience d'une année scolaire ou d'un stage d'un an à l'étranger, il n'en est rien en ce qui concerne le public touché par les AMO. Pourtant l'expérience de la mobilité internationale est devenue, ces dernières années, un véritable vecteur d'intégration sociale. Nous sommes au fond entré dans une société de connexions multiples, dont les plus riches sont les plus imprévues. L'expérience sociale structurante devient celle des rencontres et des aventures. Elle permet l'apprentissage d'une langue, elle forme à la diversité et au multiculturalisme mais elle prépare également le jeune à s'adapter à de nouveaux contextes, ce qui ouvre à plus de perspectives d'emplois par exemple. **Cette expérience sociale est aussi devenue l'une des expériences les plus inégalitaires** en ce sens qu'elle n'est pas accessible à un public défavorisé mais seulement réservée à une élite qui a les moyens du cosmopolitisme.

4. Quelles sont les actions de prévention sociale suggérées par les services AMO pour le futur plan d'action de l'arrondissement qui vous souhaiteriez prioriser ?

Si une AMO sur deux développe dorénavant du travail social de rue c'est effectivement une amélioration de ce qui se faisait par le passé. Mais cela me semble nettement insuffisant. La plupart des constats ramènent à au moins un point d'attention et fondamental à mes yeux c'est

⁶² Jean Blairon, « « Les 20-25 ans : nouvel enjeu de la prévention spécialisée de l'aide à la jeunesse ? » Analyse de la question du point de vue de l'éducation permanente », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, janvier 2017 (www.intermag.be/585).

celui d'être le plus facilement disponible et accessible en tant que service d'accompagnement. De trop nombreux jeunes n'ont pas accès aux services AMO soit par manque d'information, soit parce que certains services AMO n'ont pas élaboré une stratégie d'ouverture et de disponibilité adaptée aux jeunes en difficultés. En ce sens, **élargir les heures d'ouverture en dehors des heures scolaires, organiser des permanences de proximité, développer des activités collectives et surtout systématiser le travail social de rue** me semble indispensable.

5. Suggérez-vous d'autres types d'action de prévention sociale ?

Oui, nous proposons une plus grande attention aux problèmes vécus par les jeunes 18-22 ans et à la mobilité internationale.

Substituts du Procureur du Roi au sein du Département Jeunesse, Denayer Julie & Baye Marie-Hélène

Les représentantes de la section jeunesse du parquet de Bruxelles rappellent en prologue que la prévention ne fait pas partie des missions principales du parquet. Ainsi, elles précisent le caractère purement consultatif au même titre que leur présence au sein du Conseil de la prévention de Bruxelles.

Elles soulignent néanmoins que certains constats sociaux relevés par les services AMO bruxellois dans le document extrêmement fouillé qui leur a été transmis font très certainement écho aux constats qu'elles peuvent tirer de leur pratique protectionnelle.

1. À la lecture de la synthèse des diagnostics sociaux des services AMO quels sont les constats sociaux qui vous paraissent les plus pertinents ?

Différents constats qui ont été dressés dans le diagnostic social leur sont apparus particulièrement pertinents. Il est tout d'abord fait mention de la précarité et de son caractère contributif à l'exclusion, au décrochage scolaire, à l'entrée dans la voie de la délinquance ... Ainsi que la problématique des logements. Leur sont apparus également comme particulièrement intéressants les constats relevés à propos de la scolarité, comme facteur de discrimination (orientation à la hâte, travail à domicile et suivi des parents, etc.) mais aussi la violence dans et autour de l'école ((cyber-) harcèlement, racket).

Il est également abordé l'utilisation dysfonctionnelle des médias sociaux de laquelle émergent d'une part des problématiques nouvelles (exposition du corps, vidéos de moments intimes divulguées avec ou sans le « consentement » de la personne ...) et d'autre part des problématiques non exclusivement numériques mais facilitées par l'outil (harcèlement prostitution ...). Dans le même registre, les représentantes du parquet font aussi mention de l'hyper connexion et de l'addiction aux jeux vidéo. La banalisation de la sexualité est relevée comme tout aussi pertinente et à mettre en lumière avec l'emploi des nouvelles technologies.

D'autres constats quant à la parentalité sont évoqués, à savoir les séparations conflictuelles dans lesquelles les besoins et intérêts de l'enfant passent au second plan, les violences intrafamiliales, les maltraitances, parentification et absence de cadre (confusion des rôles, insécurité de l'enfant).

Enfin, la question de la santé mentale de la jeunesse a aussi été soulignée.

2. Remettez-vous en question certains de ces constats sociaux ?

Elles déplorent un constat social fait exclusivement à charge de la police au sujet des contrôles des jeunes, alors même que nombre d'entre eux débouchent sur un constat d'infraction. Bien que cela ne soit pas systématique.

Le sujet des violences policières et, de manière plus générale, des relations entre les jeunes et la police, doit évidemment pouvoir être abordé avec franchise. Elles ajoutent qu'il doit l'être avec respect mutuel, ce qui ne transparaît pas des généralités utilisées pour aborder la question dans le document transmis.

3. Avez-vous d'autres constats sociaux ?

Les représentantes de la section jeunesse du parquet expriment une insuffisance ou une inefficacité des mesures de sensibilisation quant à l'utilisation des médias sociaux (p. 30). Elles témoignent que de plus en plus de dossiers au parquet sont ouverts au sujet de ces problématiques nouvelles et concernent avant tout les jeunes filles (diffusion « consentie » ou non d'images d'elles dénudées). De leur point de vue, la prévention semble ne pas fonctionner.

4. Quelles sont les actions de prévention sociale suggérées par les services AMO pour le futur plan d'action de l'arrondissement qui vous souhaiteriez prioriser ?

La prévention ne faisant pas partie des prérogatives du Parquet, il ne leur a pas paru opportun de se mêler de la priorisation des actions de prévention sociale.

5. Suggéreriez-vous d'autres types d'action de prévention sociale ?

Idem

6. Autre commentaire ou suggestion à intégrer au diagnostic social ?

Est rappelé un projet relatif au (cyber-)harcèlement en cours avec les zones de police. Elles rappellent que si la prévention n'est pas du ressort du Parquet, il n'en demeure pas moins que le parquet est bien conscient de l'importance de l'investissement qui doit y être mis. Ne pouvant pas être le moteur de projets de prévention, les membres représentant le parquet soulignent leur souhait de participer au processus de réflexion autour de la création de ce type de projet. Le service de police pilote est le service jeunesse de la zone de police de Bruxelles Ouest.

SECTEUR ENSEIGNEMENT

La plateforme Aide à la Jeunesse / enseignement

Globalement les membres de la plateforme rejoignent les constats relevés par les services AMO, même si certains représentants de l'enseignement les trouvent parfois un peu durs et sévères.

Consultée en pleine crise sanitaire de la Covid-19 (printemps 2020), la plateforme a le sentiment que cette dernière n'a fait que confirmer les constats inquiétants relevés par les services AMO et en aurait même aggravé certains.

En quelques mots, les constats relevés par les services AMO sont les suivants :

- ❖ Beaucoup d'élèves ne voient plus le sens d'aller à l'école, se retrouvent dans un sentiment « aquaboniste », sont découragés et ne comprennent pas le système
- ❖ Trop d'écoles semblent utiliser l'exclusion scolaire comme remède face au comportement inadéquat d'un élève.
- ❖ Il existe souvent un véritable malaise dans la relation que les parents entretiennent (parfois peu ou même pas du tout) avec le monde scolaires
- ❖ Le manque de maîtrise de la langue, tant de la part de certains parents que de certains enfants, est un véritable obstacle dans la scolarité
- ❖ Certaines orientations scolaires paraissent incompréhensibles et ne semblent pas toujours adéquates
- ❖ Conséquemment à la hausse démographique de la région bruxelloise il y a actuellement un manque de place dans les écoles
- ❖ Violence semble omniprésente à l'école
- ❖ Manque de places en école de devoirs et inquiétude liée à la marchandisation de la remédiation scolaire
- ❖ Le système scolaire, tant du point de vue académique qu'administratif, est devenu très complexe et parfois même incompréhensible pour certains
- ❖ Beaucoup d'écoles ne tiendraient pas suffisamment compte des difficultés des familles en situation de précarité et de pauvreté
- ❖ La fracture numérique accentue les difficultés de bon nombre de jeunes vulnérables

La plateforme se prononce sur le fait que plusieurs de ces constats relevés par les services AMO sont structurels et que des résolutions au cas par cas seraient donc en l'espèce peu indiquées.

Attention de ne pas généraliser et de relever les bonnes pratiques

Plusieurs membres de la plateforme souhaitent relativiser certains de ces constats, indiquant qu'il est important de ne pas généraliser. Certains dysfonctionnements sont exceptionnels et ne sont le fait de quelques individus. Il serait également important de mettre en évidence les

bonnes pratiques élaborées soit par des écoles, soit avec plusieurs acteurs dans le cadre de collaborations intersectorielles.

La plateforme souhaite citer notamment une série de projets intersectoriels qui ont vu le jour dans le cadre d'un appel à projet porté par le Fonds Social Européen (FSE). Beaucoup de ces projets (38 à Bruxelles) ont entre autres révélé de nouvelles pratiques intéressantes et efficaces en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Il serait ainsi dommage de ne voir que le verre à moitié vide alors que des pratiques encourageantes voient le jour.

La demande de la plateforme est de faire apparaître certains de ces projets dans le diagnostic social porté par le conseil de prévention⁶³.

Presque 1 élève sur 4 avait disparu des radars au cours de la crise sanitaire de la Covid-19

Parmi les inquiétudes qui ont augmenté suite à la crise sanitaire de la Covid-19, citons particulièrement celle qui concerne les enfants dont l'école perd la trace, et que l'on peut donc supposer en voie de décrochage sévère. Ainsi, malgré la proactivité des écoles pour garder le contact coûte que coûte avec leurs élèves, on estime qu'à Bruxelles, on est sans nouvelle de 20 à 25% d'entre eux, soit 1 sur 4 ! Ceci est sans doute révélateur de la proportion d'élèves que l'on peut considérer comme vulnérables.

Un collectif impliqué dans la lutte contre le décrochage scolaire recommande...

L'avis global de la plateforme à propos des constats des services AMO fait écho de façon remarquable à un travail mené il y a peu par un groupe de 82 personnes de divers horizons (enseignants, éducateurs scolaires, CPMS et services de l'aide à la jeunesse) impliqués dans les projets de lutte contre le décrochage scolaire soutenu par le FSE.

Il est en effet remarquable de constater que ce collectif, qui a présenté ses conclusions en mai 2018, relève pratiquement les mêmes constats que ceux relevés par les services AMO en février 2020 mais rédigés sous forme de recommandations, abordant donc ces constats sous forme de pistes de travail.

Leurs principales recommandations sont les suivantes :

- ❖ Importance de soutenir les élèves dans la période de transition primaire-secondaire. La lutte contre le décrochage scolaire doit être envisagée comme une action de prévention primaire et précoce
- ❖ Le décrochage scolaire est multifactoriel et les difficultés des jeunes (économiques, psychologiques, académiques, etc.) sont liées les unes aux autres. Il faut donc aborder cette problématique de façon systémique

⁶³ Les 32 projets peuvent être obtenus via M. Denis FRANÇOIS, accompagnateur pour les zones de Namur et de Bruxelles denis.francois@cfwb.be

- ❖ Il est essentiel de redonner du sens au parcours scolaire de beaucoup d'élèves qui semblent perdus et ne poursuivent plus leur scolarité que parce qu'ils sont en obligation scolaire
- ❖ Importance de considérer le jeune et les parents comme de réels partenaires de l'école
- ❖ Il faut considérer que les enseignants ne sont pas là uniquement pour transmettre le savoir, ils sont également ceux qui accompagnent l'apprentissage
- ❖ Importance de faire travailler les établissements scolaires avec les acteurs extérieurs à l'école, principalement les services de l'aide à la jeunesse tels que les services AMO
- ❖ L'isolement des professeurs devrait être une priorité : favoriser les échanges et le partage d'expérience entre eux
- ❖ Renseigner les équipes pédagogiques sur les services extérieurs susceptibles de leur apporter un soutien
- ❖ Multiplier les moments de partage et de débats au sein des écoles (conseils d'école, conseils d'élèves, etc.)
- ❖ Donner une plus grande place aux activités culturelles dans les établissements scolaires
- ❖ Il faut accorder le plus grand soin à l'orientation scolaire et se donner plus de moyens pour ce faire
- ❖ Privilégier les écoles à taille humaine (la taille des établissements semble contribuer grandement aux processus de décrochage)
- ❖ Privilégier l'intégration à l'orientation dans l'enseignement spécialisé

Ce texte contient une foule de pistes à explorer (certaines le sont déjà) et il est difficile de toutes les citer⁶⁴.

Importance de la participation des syndicats d'enseignants

Enfin, une directrice d'école, membre de la plateforme, propose quelques ajouts aux réflexions exposées ci-dessus. Elle insiste tout d'abord sur l'importance de sensibiliser l'ensemble du corps professoral sur le fait que la problématique du décrochage scolaire les concerne directement et qu'il doit donc s'impliquer dans les politiques de prévention à propos de celle-ci. Certains professeurs sembleraient en effet considérer que la lutte contre le décrochage scolaire ne fait pas partie de leurs missions. Même si ces derniers sont sans doute minoritaires, il est essentiel que tous se sentent concernés.

Cette même directrice d'école pense également qu'il est indispensable d'associer les syndicats d'enseignants à toute réflexion en lien avec la scolarité. Trop souvent, des groupes de réflexions, comme la plateforme intersectorielle par exemple, ne regroupent que quelques professeurs ou autres acteurs scolaires sur base de leur motivation et intérêt personnels. Ce n'est certes pas inintéressant mais les syndicats ont une plus grande légitimité pour engager collectivement les professeurs. Associer directement les syndicats à l'élaboration de nouveaux

⁶⁴ Le texte peut être consulté sur le lien <http://www.ccgpe-dgeo.cfwb.be/index.php?id=5895#c8561>

projets et nouvelles pratiques ferait sans doute gagner un temps précieux à leur mise en place et augmenterait leur chance de succès.

... et pourquoi pas un code de déontologie des enseignants ?

Enfin, cette directrice d'école met sur la table un sujet qui mériterait sans doute une réflexion en profondeur : alors que de nombreuses professions ou actions liées à l'humain (assistants sociaux, infirmiers, aide à la jeunesse...) disposent d'un code de déontologie, ce n'est pas le cas pour les enseignants. Un tel outil pourrait sans doute aider les enseignants à mener leur action de façon plus cohérente et surtout plus lisible, autant pour eux-mêmes que pour les enfants, jeunes et familles.

Le mot des facilitateurs

Ils remercient les Services d'Aide en Milieu ouvert pour leur précieux travail d'interpellation. Ils insistent sur l'importance du dialogue intersectoriel, déjà présent depuis des années, qui permet ces collaborations entre l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse. Il est incontestable que les professionnel.le.s de terrain doivent continuer d'interagir avec les pouvoirs politiques dans une co-construction de solutions.

SERVICES MANDATÉS NON RÉSIDENTIELS DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Pour les services mandatés non résidentiels, Nicolas Spann (SAsé Autrement Dit)

Les services mandatés non résidentiels sont 27 dans l'Arrondissement de Bruxelles : 5 SAAF, 6 SAPSE, 3 SARE, 12 SASE, 1 service de Protutelle.

De manière générale, les services mandatés non résidentiels trouvent le DS déjà très complet et leurs constats vont évidemment dans le même sens que ceux des services AMO. Toutefois, ils regrettent la manière dont se construit ce Diagnostic Social ; à savoir les délais très courts qui n'ont pas permis des réflexions communes en amont sur une définition de la prévention et sur les constats et pistes d'action construits en concertation avec toutes les composantes du CP.

Il est vrai que le contexte de confinement dû au Covid-19 a compliqué la tâche. Nos services n'ont pas pu se rencontrer afin d'échanger autour de leurs constats et pistes d'action. Ainsi le présent document a été construit sur base de récolte de données brutes transmises par email.

Nous espérons qu'il sera encore possible dans le temps imparti de mener des réflexions de fond et d'avoir des espaces d'échange contradictoire au sein du CP avant l'avalisation du DS.

Il est primordial que l'ensemble du secteur soit entendu et que l'espace du Conseil de Prévention permette des discussions et réflexions dans un processus collégial où chacun trouve sa place de manière complémentaire, en termes de prévention.

Les chiffres concernant la précarité sont alarmants, spécialement à Bruxelles : 33% vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté ! Or à peine plus de 50% des AMO parlent de l'impact de la précarité sur la parentalité et la vie de famille par exemple. Il nous semble au contraire que la précarité influence lourdement quasiment toutes les autres problématiques rencontrées dans les familles (logement, vie de famille, scolarité, fracture numérique, etc.).

Par ailleurs, nous ne comprenons pas bien la pertinence de mettre des statistiques quant au relevé des différents items. En effet, un item repris par 11% des AMO équivaut à 2 services, or il y a toute une série d'items cités (parfois très longue liste comportant des problématiques importantes) qui ne sont repris "que" par un service AMO et qui pourtant méritent qu'on s'y attarde.

Constats et propositions des services mandatés non résidentiels :

- ❖ Nos services insistent pour mettre un accent sur la petite enfance en termes de prévention.
- ❖ Soutenir et développer l'accueil familial en tant qu'action préventive et pour éviter une reproduction de diverses précarités matérielles et psychiques.

- ❖ Nos services sont confrontés de plus en plus à de problèmes psychiatriques, dépendances diverses, maltraitance, négligence, abus sexuels dans nos publics.
- ❖ De manière générale, il y a un manque d'attention et d'écoute par rapport au vécu des enfants (et dans une moindre mesure des adolescents) dans leur milieu de vie. La détresse/souffrance de certains enfants passe inaperçue à l'extérieur : entourage, voisins, école, etc. On entend parfois quand c'est trop tard des discours : "on voyait bien que ça n'allait pas bien, mais qu'est-ce qu'on pouvait faire ?". De plus, on relève que des écoles interpellent parfois le SAJ, qui ne donne pas suite. Cela peut décourager les écoles à faire des signalements ! Les professionnels autour de l'enfance devraient être mieux formés à décoder les signes d'un enfant qui souffre et agir préventivement avant d'en arriver à des situations extrêmes (violence, abus...).
- ❖ Public précarisé souvent suite à des difficultés personnelles et relationnelles.
- ❖ Régulièrement le lieu d'accueil de l'enfant (souvent intrafamilial) ne répond pas aux besoins de l'enfant. En termes de prévention, il faudrait pouvoir s'assurer du lieu d'accueil avant un placement de l'enfant dans ce lieu. Or les délégués n'ont pas le temps, et pas toujours les compétences pour évaluer cela.
- ❖ Nous constatons que parfois le travail de sensibilisation des jeunes insiste plus sur leurs droits que leurs devoirs. Ainsi, certains insistent sur des projets de prévention qui impliquent les jeunes dans la société : par exemple par du bénévolat auprès des plus démunis, des discussions, débats en groupe sur différentes thématiques sur base d'exercices, de jeux, de films. Il existe des chouettes outils pour ça mais il faudrait peut-être mieux les faire connaître ?
- ❖ Nous sommes souvent confrontés à des jeunes en manque de limites, de cadres, de repères, il faudrait pouvoir penser des projets de prévention allant dans ce sens également.
- ❖ Constat de peu d'espaces rencontre enfants-parents et professionnels à Bruxelles, structure de type "babykot", maisons vertes. Nous appuyons également les demandes des AMO de plus de structures d'accueil atypiques de type "halte-garderie".
- ❖ Proposition que pendant les "semaines blanches" (période entre la fin des examens et le début des vacances scolaires) les écoles organisent des stages "sociaux/civiques" afin que les jeunes découvrent d'autres réalités notamment.
- ❖ Proposition d'élargir le projet Marianne dans les CPAS pour les familles monoparentales.
- ❖ Par rapport aux séparations, il est important de pouvoir mieux différencier les compétences civiles et protectionnelles du Tribunal de la Jeunesse. Nous constatons beaucoup de confusion de la part des familles.
- ❖ Par rapport au soutien à la parentalité, nous insistons sur le travail intersectoriel et nous appuyons aussi sur la demande des AMO de travail social global. En effet, parfois il y a une surmultiplication des services sociaux tournant autour des familles qui fait qu'être "parent aidé" revient presque à un mi-temps !
- ❖ Par rapport au point sur l'individuation des droits et le RIS, plusieurs services qui accompagnent à l'autonomie ont déjà pu obtenir un RIS au taux isolé pour des jeunes vivant en colocation. Ces jeunes doivent pouvoir prouver qu'ils ne font pas partie d'un

même “ménage” et cela passe parfois par une convention de colocation (stipulant ce qui est à qui dans le logement et qui paie quoi) en parallèle au contrat de bail. Cela n’est pas clairement stipulé dans le nouveau code bruxellois du logement mais l’usage et la jurisprudence peuvent aller dans ce sens. Il faut souvent insister auprès des AS des CPAS. Cela pourrait être travaillé en plateforme CPAS/AAJ.

- ❖ Les SASE reçoivent régulièrement des demandes d’accompagnement à l’autonomie pour des jeunes de 17,5 ans, voire plus. Mais l’offre n’est pas suffisante pour tous les jeunes. D’autre part, des jeunes s’adressent directement aux AMO faisant du transit, ce qu’ils ne peuvent pas faire aux SASE étant mandatés. Réfléchir à l’accompagnement à l’autonomie mandaté et non mandaté et mettre l’intérêt du jeune en avant-plan.
- ❖ Par rapport au RIS et au job étudiant, il ne serait peut-être pas tenable de permettre un cumul pur et simple et amènerait peut-être des effets pervers : des jeunes qui voudraient conserver le statut étudiant car intéressant de cumuler RIS et revenus de job étudiant. Plutôt étudier la possibilité d’exonération ponctuelle, comme par exemple les jobs estivaux, qu’un jeune puisse conserver la totalité de son RIS avec les revenus qu’il aurait eu de par son job d’été par exemple ?
- ❖ Dans le chapitre santé et sexualité, il y a assez peu de constats relevés sur les enfants et/ou les parents souffrant de handicap et la santé mentale. Dans nos services, nous sommes de plus en plus confrontés à ce genre de problématique dans nos publics. Le paramédical prend de plus en plus de place dans la vie de nombreuses familles, avec une pression des écoles et/ou des CPMS pour des bilans (pédopsy, neuro...) et un recours de plus en plus rapide aux diagnostics de TDAH et de prescription de *Rilatine* pour les enfants.
- ❖ Dans le chapitre jeune en transition, le constat de manque de confiance en eux et d’estime d’eux-mêmes est assez anecdotique, alors que cette problématique est justement tout à fait prégnante chez ces jeunes dits “en transition” que nous rencontrons. De même, dans ce chapitre, il y a beaucoup d’autres items anecdotiques et pas repris dans les % : difficulté de mise à l’emploi, difficulté à activer leurs droits, difficulté à accrocher à des formations ou terminer sa scolarité, difficulté de sortir de la logique d’échec, parcours chaotiques, jeunes qui n’ont aucune confiance dans l’adulte, explosion du nombre jeunes majeurs au CPAS...or toutes ces problématiques font partie intégrante du parcours de ces jeunes.
- ❖ L’importance de partenariat avec les CPAS, avec les services de santé mentale, avec des AIS, avec l’asbl Article 27 est reprise par beaucoup de services.

En guise de petite conclusion, concernant nos services mandatés non résidentiels, nous insistons sur les complémentarités et la cohésion du secteur. Ainsi, soutenir cette cohésion et les interactions par des actions communes (comme le Forum AAJ) devrait être une des actions du Conseil de Prévention.

De plus, au vu des constats criants et de la particularité de Bruxelles, le Conseil de Prévention devrait pouvoir se battre pour que des moyens appropriés soient alloués à l’Aide à la Jeunesse

en région bruxelloise, et spécialement à la prévention sous tous ces aspects (sociale, secondaires et tertiaires).

Coordinateur subrégionale ONE de Bruxelles, Xavier Melchior

Pour nourrir son apport au diagnostic social de Bruxelles, le coordinateur subrégional ONE de Bruxelles a consulté plusieurs membres de l'équipe maltraitance de Bruxelles, ainsi que de celle de la cellule Soutien à la parentalité.

Globalement ce représentant de l'ONE et les collaborateurs qu'il a consultés rejoignent de nombreux constats relevés par les services AMO. Ils notent que certains d'entre eux gagneraient cependant à être précisés et affinés. Ils se disent prêts à y contribuer et se réjouissent que le nouveau conseil de prévention offre cette opportunité.

Un des plus grands intérêts de ces diagnostics et analyses est qu'ils transmettent directement les réalités vécues par les travailleuses et travailleurs des services AMO.

Renforcer les collaborations avec l'aide à la jeunesse, surtout au niveau local

En guise d'introduction, le coordinateur régional fait part de son sentiment que le secteur de l'aide à la jeunesse et celui de la petite enfance évoluent de manière trop cloisonnée. Cela se ressent dans la façon dont les services AMO décrivent les actions de l'ONE. Elles semblent peu et mal connues. Autant de la part des services que de celle des familles avec qui ils sont en contact. Cela questionne donc la politique de communication de l'institution. L'ONE touche-t-elle suffisamment et surtout correctement son public cible ? Et plus particulièrement les familles vulnérables ? D'après ce que ramènent les services AMO il y a peut-être des progrès à réaliser dans ce domaine. Et les services AMO pourraient certainement y contribuer en y étant associés. Les services AMO pouvant entre autres être considérés comme de bons relais vers les parents. Des actions concrètes pourraient être développées dans ce domaine.

S'associer entre services des 2 secteurs peut également faire émerger de nouvelles pratiques qui pourraient avoir un impact non négligeable sur le plan préventif. Ce sera sans doute d'autant plus efficace à l'échelle locale qui permet une meilleure connaissance des intervenants entre eux. Les compétences et missions des services AMO et celles de plusieurs services de l'ONE sont particulièrement complémentaires dans des perspectives de prévention. On aurait tout à gagner en encourageant de telles collaborations.

Pour illustrer cette méconnaissance mutuelle des actions menées par l'autre, il est entre autres relevé que très peu de services AMO parlent des consultations, or celles-ci constituent une réelle force de contacts sociaux en lien direct avec les familles dans leur quartier. Il pourrait s'agir d'un point de départ intéressant pour de possibles collaborations.

Trop d'informations à destination des enfants, des jeunes et des familles

Le problème de l'information apparaît notamment dans ce que décrivent certains services AMO à propos des inscriptions dans les crèches. Il semble que beaucoup de parents sont à la recherche d'informations à ce sujet et ne savent pas toujours à qui s'adresser.

Plusieurs modalités d'inscription en crèche coexistent actuellement. Chaque crèche, ou chaque pouvoir organisateur, est ainsi titulaire de sa propre politique d'accès. Il y a lieu de standardiser les procédures et les centraliser ; cela permettrait d'une part de clarifier l'information et d'autre part d'offrir une réelle transparence. Cette standardisation et centralisation des inscriptions en crèches est actuellement en chantier.

Le problème des informations ne concerne pas que les crèches. Il concerne aussi les accès à toutes les structures d'accueil et de temps libre pour les enfants qui à Bruxelles sont très nombreux mais pas toujours bien répartis.

Le problème de l'information à destination des enfants, des jeunes et des parents est, particulièrement à Bruxelles, qu'elle est trop riche. Il y a tellement d'informations à destination de ces publics, il y a tellement de relais pour ces mêmes informations, que celles-ci en deviennent parfois illisibles et n'atteignent pas, ou pas suffisamment clairement, ceux à qui elles sont destinées. Il serait sans doute bon de repenser une centralisation des informations vers un acteur plus approprié.

Difficultés multifactorielles pour l'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance

Pour le représentant de l'ONE, le déficit d'accès aux lieux d'accueil comme les crèches n'est pas uniquement dû aux difficultés de trouver de l'information ou encore au manque de places disponibles, particulièrement dans certains quartiers. La crèche « classique » n'est pas toujours ce qui est souhaité par certains parents. Ainsi pour lui, le principal frein à l'inscription dans les crèches est d'ordre culturel.

En cela, l'ONE rejoint assez bien les services AMO qui indiquent qu'il serait sans doute opportun de développer plus de lieux d'accueil atypiques. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se passer puisque les haltes-garderies n'existeront bientôt plus en tant que telles et évolueront vers autre chose. À propos de ces haltes-garderies, l'ONE, a le sentiment que beaucoup de service AMO en ont une perception inexacte, voire erronée.

Attention de ne pas se focaliser sur les besoins des parents au détriment de ceux de leurs enfants

C'est parfois le sentiment qu'ont eu des intervenants de l'ONE à la lecture des diagnostics sociaux des Services AMO. Il ne s'agit évidemment pas de faire passer l'intérêt des uns au détriment des autres. Il va de soi que le fait de rencontrer les attentes et besoins des parents aura une incidence directe sur le bien-être et l'épanouissement des enfants. Mais il est

important également de tenir compte du fait que les enfants ont également des besoins spécifiques et qu'il faut y veiller.

Politiques liées à l'enfance et la jeunesse trop morcelée

Enfin, notre interlocuteur souhaite attirer notre attention de deux dérives potentielles en matière d'enfance et de jeunesse. Celle tout d'abord d'un découpage de plus en plus fréquent des actions en fonction de l'âge. Ce modèle a certes ses raisons d'exister, mais il a aussi ses limites. L'offre des activités doit tenir compte de la structure des familles, notamment les familles nombreuses, pour lesquelles il faut aussi penser des actions multi-âges.

Ce morcèlement des actions concrètes trouve également un écho en matière de politiques de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, des droits de l'enfant... La cohérence ne voudrait-elle pas que ces politiques soient plus concertées ?

Le tout au profit d'une meilleure politique de prévention intersectorielle

Toutes ces observations et réflexions vont dans le même sens : une meilleure connaissance de l'action préventive de l'autre, une information vers les familles et les enfants qui circule mieux, une meilleure prise en compte des particularités culturelles et sociales des bénéficiaires et une plus grande cohérence entre acteurs de prévention ; contribueront à mener des politiques plus efficaces et réellement en amont des difficultés à grandir et s'émanciper.

Rapporté par la représentante des avocats Jeunesse, Caroline Pepin

Globalement, Caroline PEPIN, représentante des avocats jeunesse au conseil de prévention de Bruxelles, salue la qualité et la pertinence des constats sociaux relevés par les services AMO. À plus d'un titre, le document est instructif et elle rejoint les observations qui y sont présentées.

Parmi les faits sociaux décrits, Caroline PEPIN en épingle 4 plus particulièrement : le lien entre décrochage scolaire et délinquance ; l'incidence de la fracture numérique sur les jeunes ; l'explosion du nombre de faits de harcèlement et enfin les relations difficiles entre jeunes et policiers.

Le passage à l'acte délinquant est souvent précédé de difficultés scolaires

Caroline PEPIN n'en fait pas une règle mais elle observe que c'est souvent le cas : pratiquement chaque fois qu'elle défend un jeune poursuivi pour des faits qualifiés infraction, ceux-ci ont été précédés de difficultés scolaires : décrochage passif ou actif, redoublement, échecs à répétition ou encore renvoi partiel ou définitif.

Caroline PEPIN ne dit pas qu'il y a forcément un lien de cause à effet entre les difficultés scolaires et la délinquance, elle parle plutôt de signal auquel il faut peut-être être plus attentif.

Quoi qu'il en soit, la lutte contre le décrochage scolaire et l'amélioration du bien-être à l'école lui semble prioritaire.

La fracture numérique partout, même dans les écoles des quartiers favorisés

La représentante des avocats jeunesse rejoint le constat des AMO à propos de la fracture numérique et des conséquences catastrophiques sur la scolarité des jeunes en situation de pauvreté et de précarité. Beaucoup de ces jeunes n'ont tout simplement pas accès à un matériel informatique adéquat, or de nombreuses écoles, soucieuses de former leurs élèves aux nouvelles technologies, leur demandent de plus en plus d'être connectés. Ce constat s'est renforcé d'autant plus au cours de la période de confinement provoquée par la crise sanitaire du Covid 19. Presque toutes les écoles ont alors utilisé internet pour rester en contact avec leurs élèves, leur transmettre des consignes et exercices ou encore les inviter à suivre des cours en ligne. Pour une majorité d'élèves, ce système était adéquat mais pour certains cela a provoqué un largage complet. Notamment parce qu'ils n'avaient pas le matériel ad hoc. Caroline PEPIN illustre ce phénomène par une anecdote : un de ses clients mineurs était désireux de s'accrocher et de rejoindre les vidéo-conférences organisées par ses profs en utilisant l'ordinateur d'une de ses connaissances, mais il avait besoin d'un code d'accès. Ce code avait été envoyé par l'école à sa mère, mais elle et lui ne se parlaient plus. Et lui-même n'avait pas de GSM...

Caroline PEPIN fait remarquer que si comme le disent les services AMO la fracture numérique est particulièrement observable dans les quartiers pauvres de Bruxelles, elle existe aussi dans les écoles de communes plus aisées. C'est peut-être moins prégnant mais tout aussi conséquent pour les jeunes concernés et peut-être même encore plus stigmatisant.

Explosion du nombre de faits de harcèlement

Les avocats jeunesse de Bruxelles sont de plus en plus appelés à intervenir pour des faits de harcèlement, notamment pour assister des jeunes entendus par la police. Parfois les faits reprochés aux jeunes semblent pour le moins légers mais ce n'est bien entendu pas toujours le cas. La plupart du temps il s'agit de cyber-harcèlement. Les jeunes sont devenus hyper-connectés et donc d'autant plus vulnérables face à ces procédés. Ce phénomène inquiète fort les avocats qui plaident pour que l'on accentue les actions de prévention à ce sujet, relevant par ailleurs que certaines initiatives dans ce domaine sont apparues çà et là et semblent efficaces.

Il faut plus de dialogue entre jeunes et policiers

Les tensions entre jeunes et policiers ne datent bien entendu pas d'hier. Cependant il apparaît que la période de confinement de ce printemps 2020 les a singulièrement exacerbées. Les avocats ont pu observer un certain emballement envers les jeunes de la part des sanctionneurs communaux et de la police par rapport au non-respect par les jeunes des mesures de confinement. Pourtant les avocats n'ont pas été beaucoup plus sollicités que d'ordinaire. Et pour cause : il est apparu qu'en fait il s'agissait essentiellement de récidives, laissant à penser que ce type de mesures n'atteint que faiblement l'effet désiré, à savoir dissuader les auteurs. Beaucoup de jeunes ramènent à leurs avocats le sentiment d'être injustement ciblés et harcelés. Particulièrement durant cette période, mais pas seulement.

Il est important pour Caroline PEPIN d'entreprendre et multiplier les espaces de paroles entre policiers et jeunes. Particulièrement avec les policiers qui sont régulièrement sur le terrain.

Bernard De Vos

L'exercice de synthèse des diagnostics sociaux des 21 services AMO pour la Région bruxelloise est particulièrement ambitieux. Si le document présente de manière fournie un nombre important de constats qui rejoignent d'ailleurs en partie ceux du Délégué général aux droits de l'enfant, certains paraissent parfois manquer un peu de précisions. Ceci dit, la diversité des différentes thématiques abordées par les AMO permet de percevoir l'importance de leurs actions et de leur présence auprès des jeunes et des familles dans leur environnement. L'ancrage des actions de prévention proposées au regard des différents constats est aussi particulièrement perceptible. Et nous sommes rassurés de constater que les professionnels de ces services poursuivent toujours un objectif de défense des droits des jeunes et des familles dans leur environnement.

La nature de certaines actions de prévention (notamment celles qui concernent la précarité) présentées dans ce document nous indique que les AMO se voient contraintes d'agir avec force pour protéger toujours un peu plus leur public de l'érosion de leurs droits. Le Délégué général aux droits de l'enfant l'avait déjà relevé dans son dernier rapport sur l'impact de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et les familles : les frontières du champ de la prévention sociale doivent parfois s'élargir pour subvenir à des besoins primaires, voire humanitaires formulés par leur public. En outre, et la crise sanitaire actuelle l'a cruellement accentué, il semble que les professionnels des secteurs de l'aide aux personnes en général sont de plus en plus démunis face à la multiplicité et à la complexité des situations de leur public. Hélas, à la lecture des nombreux constats relevés par les AMO de Bruxelles, ces services ne semblent pas non plus épargnés par ce phénomène.

Ces deux constats nous paraissent plutôt inquiétants et c'est sans aucun doute dans les actions de prévention que les AMO pourront interpeller de manière pertinente les autorités publiques afin que leur champ d'action reste dans le domaine de la prévention.

Les constats

Selon nous, le travail de prévention que doivent poursuivre les AMO concerne potentiellement un angle très large de thématiques relatives à la vie d'un enfant, d'un jeune, d'une famille, d'un parent. C'est en cela que ces services sont particulièrement précieux : en première ligne des difficultés de leurs publics, ils sont bien plus que témoins privilégiés de leurs difficultés et accompagnateurs individuels dans la résolution de leurs difficultés, les services AMO doivent veiller à alerter et à mettre la lumière sur les dysfonctionnements de notre système de société.

Mais ces services doivent aussi veiller à ne pas, par leurs actions, favoriser une dynamique de normalisation des comportements. Il est important de garder à l'esprit de ne jamais disqualifier les publics, qu'ils soient enfants ou parents. Nous ne doutons pas qu'il s'agit d'un écueil qui est grandement évité au sein des services tels que les AMO mais la lecture de certains constats

nous amène à percevoir parfois la valorisation d'un modèle de réussite standardisée, la recherche d'espaces normés de réalisation comme un objectif à poursuivre pour que les publics qui sollicitent les AMO soient aidés. Il est important de toujours considérer les capacités et compétences des enfants, des jeunes et des parents. Et de les mobiliser, avec eux, après les avoir consultés, en les laissant au centre de cette mobilisation. La participation des publics est un garde-fou efficace à cette tendance normative.

Prenons l'exemple des jeunes en transition par rapport auquel nous voudrions apporter une nuance. En plus du constat de la méconnaissance des ressources et des droits dont ces jeunes peuvent jouir tel que présenté dans le document, le Délégué général fait aussi le constat que des services qui leur sont en réalité destinés ne sont pas adaptés à leur réalité et à leurs besoins multisectoriels, ni même à leur rythme de transition (les offres de logement par exemple sont souvent de transit (dans un laps de temps défini et relativement court) et/ou conditionnés dans des modalités qui ne correspondent pas forcément à ces jeunes fortement désaffiliés. En termes d'action, il s'agirait donc moins de les faire « rentrer dans la case » que d'agir pour que les services qui leur sont destinés leur soient mieux adaptés. Enfin, il est indiqué que ces jeunes seraient peu investis par des projets d'avenir. D'après nous, c'est plutôt leur trajectoire et leur faible confiance dans les institutions qui ne leur font plus croire en un avenir meilleur. Ces jeunes sembleraient en réalité plus vite que d'autres confrontés à cette question de l'autonomie, de l'indépendance et donc de l'avenir. Il pourrait être intéressant de leur permettre de suspendre plus longtemps encore cette question du futur, le temps qu'ils se « réparent ».

Enfin, si nous ne doutons pas qu'il s'agit d'un biais involontaire, la manière avec laquelle certains constats et items sont rédigés pourrait conduire à une interprétation stigmatisante des comportements des jeunes, enfants et parents qui fréquentent les AMO et plus encore, lorsqu'il s'agit d'enfants et de parents en situation de pauvreté. De manière générale, la lecture peut donner l'impression qu'on fait porter la responsabilité des problèmes qu'ils vivent et dont ils témoignent sur eux-mêmes, plutôt que d'en pointer les origines d'un point de vue sociologique et socio-économique, liées aux inégalités dont ils sont victimes. Nous insistons sur ce dernier commentaire, les services AMO faisant partie des derniers résistants à toute logique de conditionnement d'accès à l'aide psycho-sociale.

Actions de prévention

Toutes les thématiques abordées semblent importantes. Les prioriser, les choisir paraît difficile. Comme dit précédemment, les AMO s'inscrivant comme une courroie dans l'environnement de l'enfant ou du jeune, leur champ d'action est très large. C'est pourquoi nous préférons proposer une approche qui garantirait, dans une certaine mesure, que leurs actions soient davantage complémentaires à d'autres actions portées par d'autres opérateurs, telles que celles du Délégué général aux droits de l'enfant par exemple. Une manière de faire pourrait être de relever les actions et propositions d'action à la lueur de la définition d'objectifs concrets, évaluables qualitativement et quantitativement, et complémentaires à des actions portées par d'autres secteurs. Un tri dans ces propositions pourrait être fait qui pourrait être

basé sur une projection réaliste d'actions à la hauteur des capacités d'agir des AMO en concertation soutenue avec tous les secteurs qui concernent un enfant, un jeune ou une famille (santé mentale, handicap, assuétude, sexualité, religion...). Sans dire que ce n'est pas ce qui se fait déjà dans la pratique, et un grand nombre de propositions d'actions de prévention vont en ce sens dans le document, mais s'il faut choisir, c'est l'angle que nous préconisons.

Par exemple, si l'école est évidemment un enjeu qui prédomine dans les préoccupations de ces services, il faut prendre en considération le fait qu'une réforme conséquente, telle que celle engagée par le Pacte pour un enseignement d'excellence, est la seule à même de pouvoir opérer des changements structurels fondamentaux. De la même manière, le secteur de la petite enfance a aussi une place importante dans les diagnostics sociaux de ces services mais c'est sur la réforme Milac, en cours actuellement, qu'on peut porter le plus d'espoir pour améliorer sensiblement l'accès à un accueil de qualité de la petite enfance. Comment dès lors agir en tenant compte de ces grands changements structurels à venir ?

Si nous prenons l'exemple du chapitre consacré aux relations entre les jeunes et la police, un constat relevé depuis de nombreuses années par le Délégué général aux droits de l'enfant est l'invisibilité des relations compliquées entre jeunes et police par manque de dépôt de plaintes. En effet, si des jeunes s'estiment être victimes d'abus policiers et portent des allégations de violences policières à leur égard, la majorité d'entre eux ne font pas les démarches de porter plainte soit par peur de représailles, soit par dépit, ceux-ci ayant perdu toute confiance envers les autorités. C'est ici que les AMO pourraient prendre un rôle plus actif dans la facilitation du dépôt de plaintes par les jeunes, notamment par la prise de connaissance d'outils d'information relative aux voies de recours, leur diffusion et en parallèle, un accompagnement soutenu des jeunes dans leur démarche de plaintes. En parallèle, elles **pourraient également participer au renforcement du contrôle démocratique de l'action policière, en interpellant les autorités communales à ce qu'elles deviennent pilotes dans l'élaboration d'un projet de « guichet de dépôt de plaintes », adapté aux enfants et aux jeunes. Ce guichet pourrait être tenu par des policiers ou, pourquoi pas, par des professionnels de première ligne spécialement formés. Les jeunes pourraient y expliquer, en toute confiance, les situations qu'ils ont vécues de manière difficile et envisager l'opportunité de porter plainte.** Cette démarche pourrait permettre d'optimiser l'accessibilité et l'effectivité des voies de recours à disposition des jeunes et de leurs familles.

La voie de l'interpellation, avec ou sans les publics, est à investir continuellement. Mais selon nous, au-delà de l'interpellation, il serait intéressant de privilégier des propositions d'actions qui mettent davantage les AMO comme acteurs, facilitateurs entre leur public et les autorités et/ou services, institutions concernées par la problématique visée.

Autres actions

De manière transversale à tous les enjeux relevés dans ce document, nous aurions tendance à vouloir que soit davantage favorisée la participation des publics, dans toutes les thématiques qui les concernent. Le Délégué général constate depuis de nombreuses années une véritable carence en participation, et ce, à tout âge. Il s'agit pourtant d'un droit essentiel, le droit à la

participation est l'un des 4 piliers de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Le principe de participation consacre à l'enfant le droit de participer au processus décisionnel et d'être entendu sur toute question l'intéressant. Il s'agit de garantir à l'enfant que son avis sera entendu et son opinion respectée. Cela implique donc de tendre vers un système empreint d'une approche *child-focused* dans lequel l'enfant se voit conférer une place d'acteur au sein de la société. Il s'agit bien de participation active qui permet d'adapter les actions et politiques au plus près des préoccupations et de la réalité des personnes directement concernées.

Enfin, nous terminerons notre contribution à cette analyse par la nécessité de garantir une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap. Si l'enseignement qui leur est réservé est toujours malheureusement séparé de l'enseignement ordinaire, et même si cette distinction est nécessaire par rapport à certains types de handicaps, il est fondamental de mettre en place des dispositifs permettant d'accueillir ce public au sein des AMO tant dans l'accompagnement individuel qu'en dynamique collective. Par ailleurs, il nous paraît fondamental que les AMO puissent également défendre leurs droits à jouir de tout ce qu'un enfant ou un jeune est en droit de demander, même s'il est en situation de handicap.

Représentante de l'aide sociale générale, Thérèse Dumst – CPAS d'Anderlecht

La situation de confinement liée à la pandémie du Covid-19, de même que les échéances très réduites, n'ont pas permis une réflexion collective de l'ensemble du secteur de l'aide sociale générale sur la synthèse des diagnostics sociaux des services AMO de Bruxelles. Le travail de concertation devra se faire par la suite pour préciser, amender et valider l'éclairage donné par le CPAS d'Anderlecht. Nous remercions vivement sa représentante d'avoir accepté de nous faire part de sa réflexion. Cet apport, quoique rédigé de manière isolée, nous semble bien refléter les constats du secteur.

La représentante du CPAS d'Anderlecht rappelle que les CPAS sont soumis par la loi organique à l'obligation d'établir une note de politique générale. Celle-ci est jointe au budget présenté au conseil de l'action sociale et commenté par le président lors du conseil communal.

Dans l'ensemble, les services Amo sont félicités pour l'analyse et les propositions d'actions relevées dans la synthèse du diagnostic social. Cet outil pourra compléter, renforcer, appuyer des actions menées par les CPAS à travers les missions qui leurs sont confiées.

Le CPAS rejoint l'ensemble des constats établis dans le diagnostic social, dont certains font écho aux réalités auxquelles il est confronté dans sa pratique quotidienne.

Il met en lumière l'importance du travail de collaboration intersectoriel qui permet de faire un travail d'analyse sur les causes pour ainsi privilégier une prise en charge globale plutôt d'agir dans l'urgence.

La problématique de l'accroissement de la précarité des personnes et des institutions est soulignée. De même que celle des jeunes en errance.

En ce qui concerne la parentalité, le CPAS évoque le caractère parfois stigmatisant de la notion de parentalité. Les constats liés à la monoparentalité qui touchent en particulier des mères seules; la « parentalisation » des enfants ou des jeunes, surtout des filles ; et la problématique du parent roi faisant entrave à l'autonomisation du jeune sont également mis en évidence.

Dans la thématique de la scolarité, il note la non-compréhension par les institutions scolaires de certaines difficultés vécues par l'élève ou par le parent et la marchandisation des remédiations scolaires.

La question de l'occupation de l'espace public des jeunes, plus précisément la place des filles, le constat du manque de mixité de genre lors des activités récréatives et la relation avec les autorités sont des points d'attention.

Il souligne les répercussions de la précarité sur tous les domaines de la vie, avec comme conséquence un effet de « toboggan social ».

L'accent est mis sur la nécessité de décloisonner l'accompagnement et de mettre en place des pratiques collaboratives facilitant, une prise en charge globale des situations.

Le CPAS suggère les actions suivantes à prioriser :

- ❖ L'automatisation des droits
- ❖ La facilitation à l'accès aux informations et la simplification des démarches
- ❖ Une prise en charge globale non segmentée
- ❖ Le soutien à la parentalité
- ❖ Le soutien à la scolarité
- ❖ Les espaces publics, créateurs de lien social et de citoyenneté

RÉSEAU WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Anne-Françoise Janssen (responsable PEP RWLP) et Coralie Sampaoli (chargée de mission PEP RWLP)

Le RWLP situe sa contribution dans le champ de la **prévention sociale**, soit dans le champ de l'articulation entre les politiques structurelles qui doivent constituer du droit pour les enfants, les jeunes et leurs familles et l'identification des conséquences vécues par ceux-ci lorsque tel n'est pas le cas.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous, une présentation des constats du RWLP ainsi qu'une contribution complémentaire de ceux-ci concernant les territoires de Bruxelles et de la Wallonie dans le cadre d'un Projet Educatif Particulier (PEP) :

<https://cutt.ly/Ay11SfX>



1. À la lecture de la synthèse des diagnostics sociaux des services AMO quels sont les constats sociaux qui vous paraissent les plus pertinents ?

Les deux représentantes notent la profusion des constats relevés et précisent qu'il n'est pas de leur légitimité de dire ce qui est le plus pertinent, chaque AMO ayant une expertise de son propre territoire sur lequel elle identifie des réalités sociales. De nombreux constats font écho à ce que le RWLP voit à savoir une proportion grandissante de familles et de jeunes qui sont privés de l'usage et de l'accès à toute une série de richesses matérielles, immatérielles, relationnelles et naturelles (un revenu décent, une scolarité accessible à tous, un logement correct à un prix abordable, un espace de vie publique investi pour tous...). L'important étant pour le RWLP que les membres du conseil de prévention et les acteurs de terrain se saisissent ensemble de ces constats, dans une approche transversale de la prévention. Cela permettra de faire évoluer structurellement les réalités de vie des familles et des jeunes les plus fragilisés dont font partie ceux qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté et la pauvreté durable. Ensemble, nous sommes effectivement plus forts pour mener cette lutte pour l'accès aux droits

pour tous (scolarité, santé, loisirs, culture...) et contre la pauvreté croissante, et ce par des actions concrètes sur des quartiers donnant lieu ainsi à des interpellations politiques.

À partir de la position du RWLP, quelques remarques sur des thématiques traitées dans le document et qui sont essentielles pour la lutte contre la pauvreté :

La scolarité joue un rôle très important dans les possibilités pour des jeunes issus de familles pauvres ou vivant l'appauvrissement de quitter les conditions de pauvreté qu'ils connaissent, mais le constat est que l'école ne réussit pas avec tous et ne joue pas le rôle d'ascenseur social. Un chantier important pour le RWLP est notamment la gratuité scolaire. Le RWLP attire l'attention sur la présence de l'argent comme facteur polluant la relation entre l'école et les familles aux différents niveaux de cursus scolaire, et évoque par exemple des frais inhérents à la scolarité plus importants pour l'enseignement professionnel ou technique par exemple. La gratuité des repas scolaires, l'ouverture de l'école à et sur son milieu de vie, les mécanismes de relégation sont également évoqués. De nombreux points d'attention sont relevés en lien avec le milieu scolaire : les organismes de consultation, la mise en place de processus participatifs réels donnant la parole aux parents de milieux populaires, le manque de compréhension entre l'école et les familles vivant l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable, l'importance de la formation initiale⁶⁵ des enseignants pour prévenir les types de violences (dont celles symboliques et culturelles) existant au sein du monde scolaire,... Pour le RWLP, les enfants issus des familles qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable doivent aussi avoir accès aux milieux d'accueil de la petite enfance tout comme aux loisirs, aux activités culturelles... C'est essentiel pour les enfants, mais aussi pour les familles qui peuvent ainsi s'inscrire dans un tissu social, relationnel et bénéficier de l'écoute, de l'appui de professionnels, être soutenues.

L'accessibilité aux structures de manière générale et aux services publics particulièrement, est un autre axe ayant un impact sur l'exercice de leurs droits pour les jeunes et les familles. L'accent est mis sur l'identification des divers obstacles financiers, symboliques, physiques, culturels... d'accès et sur le risque de non-recours vu l'existence de ces obstacles⁶⁶. L'accès aux crèches a déjà été cité, un autre exemple est la question des écoles de devoirs. Les deux représentantes relèvent la description qui est faite, dans les constats sociaux, de l'utilisation des écoles de devoirs par certains parents en tant que lieu de garde avec une connotation qui apparaît négative à cet égard. Le RWLP veut par cet exemple attirer l'attention sur le fait qu'elles constatent que les comportements des parents qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté sont fréquemment stigmatisés ou que leurs difficultés sont lues sous le prisme de la responsabilisation individuelle. Il s'agit pourtant ici d'une mobilisation d'une ressource parentale qui est de confier ses enfants à des personnes dans un lieu sécurisant et qui savent,

⁶⁵ Asbl RTA et Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, sous la direction de Jean Blairon et de Christine Mahy. InterMag, *Comment l'école a raté avec nous et pourquoi nous n'avons pas réussi avec elle. Recherche participative menée avec des familles soumises à la pauvreté ou à l'appauvrissement* <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2015m11n6.pdf>, p. 74

⁶⁶ <https://inegalites.be/Non-take-up-brussels-ou-le-non>

comme les parents l'expriment souvent, mieux y faire pour la prise en charge des devoirs. À partir de ce constat social, nous devrions aussi nous questionner quant à l'existence possible pour les parents les plus isolés, appauvris, d'autres lieux de garde où ils ont la possibilité de déposer leurs enfants à un prix abordable. La réflexion pourrait encore se poursuivre en questionnant l'existence même des devoirs et en soulignant que les missions des écoles de devoirs sont plus larges que le seul accompagnement scolaire (apprentissage à la citoyenneté, émancipation sociale...). Un constat social à partir duquel diverses lectures peuvent donc se faire. Les représentantes du RWLP relèvent d'ailleurs que certains services AMO, réalisant eux-mêmes des activités d'école de devoirs en leur sein, sont très conscients de la complexité de cette problématique. Il en est de même pour la marchandisation de la remédiation scolaire qui pose question déontologiquement et que le RWLP dénonce également, car là aussi l'accentuation des inégalités de réussite entre enfants est importante.

D'autres accès ont été abordés comme l'accès à la culture. C'est l'accès à la culture pour tous, mais surtout de tous. Pour le RWLP, toute hiérarchisation de la culture doit être évitée. Il n'y a pas une culture, mais des cultures, toutes sont légitimes. L'accès au logement ou à la santé mais aussi à la formation ou l'accès à la justice, aux sports, la mobilité ...face auxquels nous ne sommes pas tous égaux, sont également évoqués.

L'ensemble des constats qui donnent lieu à des actions qui permettent de réduire les inégalités, de favoriser la mixité sociale et qui permettent l'accès à la vie citoyenne et aux droits doivent être prioritaires. Il en est de même lorsqu'est évoqué le pacte d'excellence. Pour le RWLP, il est indispensable de prioriser les mesures du pacte qui permettent une réduction des inégalités et de la pauvreté.

L'accessibilité aux diverses richesses de notre société passe donc bien par une identification plus précise des obstacles rencontrés par les familles qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable. Une telle identification permettrait, dans certains constats sociaux plus généralistes, d'aller un pas plus loin encore dans des actions de prévention sociale.

Toutes ces réflexions se rapportent donc au combat du RWLP. Le RWLP parle aussi **de la reconquête du pouvoir de vivre et du droit à l'aisance** (...plutôt que de proposer aux familles et aux jeunes une traversée de la vie dans le trop peu de tout, ce qui les amène à survivre plus qu'à vivre).

Le RWLP réaffirme que fait partie du droit à l'aisance notamment le fait de choisir son école ou encore sa culture, le fait de vivre avec une personne sans pour cela être pénalisé au niveau de ses droits (importance de l'individualisation des droits), ...

2. Remettez-vous en question certains de ces constats sociaux ?

La RWLP, plutôt que de remettre en question certains constats sociaux, voudrait attirer l'attention sur ce qui pourrait apparaître, dans certains constats, comme « des raccourcis de pensée », des attributions de comportements aux personnes qui vivent la pauvreté, des présupposés erronés. Comme explicité précédemment, par exemple, le « désintérêt de la

culture » est une lecture faite à partir d'un modèle de référence institué et d'une hiérarchisation de la culture. Ensuite, en lien avec l'utilisation des écrans par les enfants et le « besoin d'éducation » des parents en vue d'une prise de conscience des effets néfastes de ceux-ci, le RWLP rappelle que l'enjeu est ici aussi d'offrir des alternatives et des moyens en suffisance pour que les familles aient le choix d'autres alternatives, qu'elles puissent avoir accès à une mobilité correcte pour accéder à d'autres loisirs, avoir accès à un logement décent permettant aux enfants d'avoir plus d'espace et de sortir dans un jardin,... Les familles n'ont pas besoin d'être éduquées aux « bons » comportements, mais elles ont besoin que leurs conditions de vie, leurs accès aux droits soient améliorés. De plus, il est important de rappeler que l'utilisation excessive des écrans n'est nullement le monopole des familles vivant l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable. De nombreux jeunes dans toutes sortes de familles vivent ces réalités. De même, ce qui est nommé « shopping social » est propre à de nombreux parents qui évaluent les offres d'activités et agissent ensuite en fonction de leurs besoins, possibilités, absences de choix en se dirigeant vers les diverses structures proposées.

Il est réaffirmé qu'il ne faut pas penser à la place des personnes qui vivent la pauvreté, mais avec eux. La personne possède des capacités propres, des compétences, des ressources et l'aider, c'est lui permettre de les identifier et de les développer. Une réelle dynamique participative à laquelle les personnes sont associées du début à la fin du processus est très riche et permet une réelle co-construction.

Il faudrait également veiller à ne pas imposer à son public ce qu'un service, un groupe d'individus considèrent comme étant le « modèle de réussite », et donc comme une finalité à atteindre ou comme quelque chose dont il a manqué dans sa famille, puisqu'il s'agit d'un concept socialement, culturellement et localement construit.

Dans le même registre, le RWLP parle de pauvreté durable plutôt que de pauvreté générationnelle. En effet, le terme « pauvreté générationnelle » induit que la pauvreté se reproduit de génération en génération inéluctablement comme si elle était inscrite dans les gènes. Il s'agit d'une stigmatisation des familles et une responsabilisation individuelle de celles-ci. L'Etat a comme rôle de mettre en place des mécanismes structurels pour lutter contre la pauvreté et permettre à tous les citoyens d'avoir accès à leurs droits.

3. Avez-vous d'autres constats sociaux ?

La difficulté de l'accès à l'énergie (l'eau, l'électricité, les limiteurs de puissance, de débit d'eau, etc.) qui a une incidence sur la vie quotidienne des familles. La précarité hydrique lors de cette crise sanitaire où tout le monde est invité à se laver les mains, est encore plus interpellante qu'en temps « normal ». D'autres constats sont évoqués tels que l'endettement ou le recours à l'aide alimentaire en soulignant la nécessité de lutter pour que les familles aient accès à une alimentation qu'elles choisissent.

La question du climat, de l'écologie et l'impact sur les populations qui vivent la pauvreté avec le rappel de la nécessité de penser toute action par rapport à l'environnement en articulation

avec la justice sociale. La gentrification de certains quartiers qui isolent ou éloignent les familles vivant la pauvreté de certains territoires populaires amplifiant encore les difficultés d'accès au logement, est aussi relevée.

Les représentantes du RWLP constatent que la thématique de la mobilité, même si le réseau bruxellois offre une large gamme de transports en commun, ne doit pas être trop rapidement évacuée. En effet, c'est une préoccupation pour de nombreuses familles (monoparentales par exemple), pour certaines catégories de travailleuses et travailleurs (par exemple : travail de nuit, travail à pauses) vivant sur Bruxelles. L'accessibilité financière reste aussi problématique. Pour le RWLP, il serait intéressant que les services de l'Aide à la Jeunesse qu'ils soient publics ou agréés continuent à approfondir cette question qui est aussi centrale en termes de maintien du lien avec un enfant placé, un parent détenu, hospitalisé, en termes d'accès à des établissements scolaires, de formation, des crèches, la question de la mobilité des personnes handicapées est aussi importante puisque cette difficulté se surajoute aux autres difficultés sociales de la personne.

4. Quelles sont les actions de prévention sociale suggérées par les services AMO pour le futur plan d'action de l'arrondissement qui vous souhaiteriez prioriser ?

La RWLP prioriserait toutes les actions d'interpellation quant à des mesures structurelles permettant de réduire les inégalités et un accès aux droits pour tous. La prévention sociale doit être prioritaire et les actions éducatives doivent permettre d'alimenter les actions de prévention sociale. Sortir de la responsabilisation individuelle, de la méritocratie, de la stigmatisation... est prioritaire pour le RWLP. L'occasion aussi de rappeler qu'un travail de prévention en amont permet de réduire les actions réparatrices (il vaut mieux réfléchir aux bonnes conditions d'un accrochage scolaire du jeune et de sa famille plutôt que de devoir intervenir en cas de décrochage scolaire) et donne par là même plus de temps pour un travail de fond dans le travail au quotidien.

5. Suggèreriez-vous d'autres types d'action de prévention sociale ?

Une suggestion de modalités sur les actions de prévention sociale, plus que des nouvelles actions : une plus grande intégration de l'expertise des familles en veillant à les informer suffisamment et clairement pour leur permettre leur implication efficace. Leur participation doit effectivement passer par la prise en compte des obstacles éventuels à cette participation et par la création d'un cadre propice à celle-ci tout au long du processus.

Les actions intersectorielles sont aussi fondamentales afin de mener des actions globales. La mutualisation des moyens est primordiale pour générer des effets sur l'ensemble du territoire, mais aussi impliquant les différents niveaux de pouvoir.

Il est également nécessaire de réinvestir des outils déjà existants comme les protocoles de collaboration, en les mobilisant et en les utilisant comme leviers d'actions pour débloquer des nœuds institutionnels qui impactent la situation des jeunes et des familles.

Enfin, le rappel de l'importance de la transversalité dans le champ de la prévention.

6. Autre commentaire ou suggestion à intégrer au diagnostic social ?

Une attention pourrait être portée à l'utilisation de références belges concernant les phénomènes sociaux investigués. L'étalement de certaines informations via des données quantitatives serait également judicieux.

Certaines interpellations pourraient se montrer plus ambitieuses, moins conditionnelles et plus affirmatives.

Enfin, rendre ses lettres de noblesse au travail social de rue en l'abordant plus explicitement dans le diagnostic social serait également intéressant. En effet, les familles et les jeunes désaffiliés socialement sont souvent invisibles et un travail de proximité, comme le travail de rue, est indispensable pour aller vers eux et prendre le temps nécessaire pour créer une réelle rencontre et nouer un lien avec eux.

PARTIE 5 : PROPOSITION DE PRIORITÉS DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTIONS

Le conseil de prévention de Bruxelles a décidé que le choix ultime des priorités retenues pour l'appel à projet se ferait par le biais d'un questionnaire électronique. Les priorisations ont été finalisées et proposées via un questionnaire « Google Forms » qui s'inspire du système « [jugement majoritaire](#) ».

RAPPEL DE LA PROCÉDURE DE PRIORISATION

La priorisation s'est déroulée en 4 étapes :

1. Reprise systématique dans le projet de diagnostic social du chargé de prévention de toutes les actions suggérées par les services AMO dans leur diagnostic social.
Reprise des actions éventuellement suggérées par d'autres membres du conseil de prévention (22 mai 2020)
2. Sondage indicatif par courriel des membres du conseil de prévention à propos des **207 actions réparties dans 16 thématiques** (22 mai – 9 juin 2020)
3. Présentation en conseil de prévention des tendances ressortant de ce sondage : une quinzaine de thématiques, dont certaines étaient des sous-thématiques, par rapport à ce qui est repris dans le projet de diagnostic social du chargé de prévention (15 juin 2020).
Lors de ce même conseil de prévention, il a été décidé à l'unanimité que **la thématique de la « question de genre » devrait immanquablement être prise en compte de façon explicite et détaillée dans tous les projets**. Il s'agirait donc d'un critère déterminant pour l'éligibilité ou non du projet. Il a également été décidé d'insister fortement dans l'appel à projets sur le fait que les actions prônées devront bien agir sur les causes sociales et structurelles entraînant des violences visibles ou invisibles dont les enfants, jeunes et familles sont victimes.
4. Vote des membres du conseil de prévention via un questionnaire électronique basé sur le jugement majoritaire classant par ordre de priorités des thématiques ou des sous-thématiques parmi celles relevées dans le premier sondage indicatif (18 juin – 30 juin 2020)

ACTIONS PRÉSÉLECTIONNÉES APRÈS LE 1ER SONDAGE

La question du genre et de l'égalité homme/femme a été considérée comme transversale à toutes les actions envisagées. Elle n'est donc pas reprise dans les propositions d'actions du questionnaire.

Scolarité

- ❖ Actions créant, renforçant ou favorisant l'ouverture des établissements scolaires sur le quartier
- ❖ Actions sur le bien-être à l'école
- ❖ Actions de prévention du harcèlement scolaire

Transition jeune/adulte

- ❖ Actions visant à supprimer le statut « cohabitant » pour la détermination du montant des allocations de chômage ou de CPAS pour les jeunes jusqu'à 25 ans
- ❖ Actions visant à faciliter l'accès à un logement durable pour les jeunes jusqu'à 25 ans

Fracture numérique et TIC (technologies de l'Information et de la communication)

- ❖ Actions visant à réduire la fracture numérique tant en ce qui concerne son usage que son accès
- ❖ Actions visant à prévenir un usage excessif et/ou inapproprié des écrans

Précarité

- ❖ Actions visant à faciliter/favoriser/intensifier l'accès aux droits vitaux qui sont de nature à contribuer à l'accès aux droits à l'aisance et à un équilibre familial sécurisé

Espace public

- ❖ Actions visant à lutter contre les violences et discriminations dont sont victimes les jeunes filles dans l'espace public
- ❖ Action visant à améliorer la place des enfants et des jeunes dans l'espace public

Parentalité

- ❖ Actions visant à prévenir les difficultés matérielles, administratives et socio-éducatives vécues par les parents ayant seuls la charge de leurs enfants (monoparentalité)

Relations jeunes/police

- ❖ Actions visant à lutter contre les violences policières envers les jeunes et en vue d'améliorer globalement les relations entre les jeunes et la police

Petite Enfance

- ❖ Actions visant à prévenir toute forme de violence envers les enfants (0-12 ans)

Culture

- ❖ Actions visant à renforcer l'accès à la culture, notamment par le renforcement d'activités culturelles au sein de l'espace public

Expression des jeunes

- ❖ Actions visant à promouvoir l'expression des jeunes et sa participation citoyenne

SONDAGE DÉCISIONNEL (18 JUIN – 30 JUIN 2020)

Les membres du conseil de prévention ont été invités à se prononcer sur les 15 thématiques d'actions de prévention sociale précédemment citées. Il leur a été demandé pour chacune de leur attribuer l'une des qualifications suivantes :

- ❖ Actions prioritaires et réalistes
- ❖ Actions prioritaires mais peu réalistes
- ❖ Actions prioritaires mais pas réalistes
- ❖ Actions peu prioritaires
- ❖ Actions non prioritaires
- ❖ Actions à rejeter

Il a été demandé aux membres du conseil de prévention de se prononcer sur ces actions en ayant à l'esprit les critères suivants :

- ❖ Les actions doivent correspondre aux définitions de la prévention et plus particulièrement à la prévention sociale présente dans le code ainsi qu'à l'article 50 du CCAJ.
- ❖ Les actions doivent avoir un effet sur les causes structurelles et non sur les problématiques individuelles.
- ❖ Les actions doivent avoir un impact sur l'ensemble de l'arrondissement de Bruxelles, ou sur une part importante de son territoire ou de sa population. Il peut néanmoins s'agir d'une action locale pour autant qu'elle soit menée comme un projet pilote susceptible d'être développé ou reproduit à l'échelle de l'arrondissement.
- ❖ Les actions doivent favoriser l'agencement de collaborations effectives entre plusieurs acteurs de terrain, y compris éventuellement des acteurs ayant des intérêts divergents.
- ❖ Les actions doivent être à la hauteur des capacités d'agir des services qui l'entreprennent.
- ❖ Pour toute action, la participation des jeunes et/ou des familles doit être envisagée.

JUGEMENT MAJORITAIRE

Le jugement majoritaire⁶⁷ est un mode de scrutin permettant d'exprimer son opinion sur chacune des propositions d'action, plutôt que de voter pour une seule, en leur attribuant des mentions (et non une note). Avec ce mode de scrutin, le même nombre de voix est accordé à chaque proposition et permet alors de choisir l'action qui sera la mieux évaluée par une majorité (plutôt que celle ayant le plus grand nombre de vote).

Le jugement majoritaire est un vote par valeurs, c'est-à-dire que les votants ne sont pas appelés à choisir ou à classer les actions mais à les juger chacune indépendamment. Au décompte, on totalise pour chaque item les appréciations reçues et on présente la part que chaque appréciation représente dans les votes exprimés. C'est son « profil de mérite » présenté graphiquement sous la forme d'un histogramme cumulé dont le total correspond à 100 % des voix exprimées.

Ce système se distingue par l'utilisation d'appréciations verbales plutôt que numériques, et la détermination des priorisations par la médiane plutôt que la moyenne (plus sensible aux valeurs extrêmes).

La mention majoritaire apporte une autre information. Calculer la mention majoritaire de chaque proposition permet de les comparer entre elles et par conséquent d'identifier quelle est, globalement, la meilleure d'entre elles aux yeux des membres du conseil de prévention.

Concrètement, chaque proposition était assortie d'une échelle d'évaluation allant de « Actions prioritaires et réalistes » jusqu'à « actions à rejeter ». Pour chacune des voix prises en compte, les informations relatives aux opinions ont alors été agrégées pour identifier la « mention majoritaire ».

RÉSULTATS

36 des 42 membres du conseil de prévention, dont la totalité des services AMO, ont participé à la décision suivante. Les trois actions priorisées sont donc :

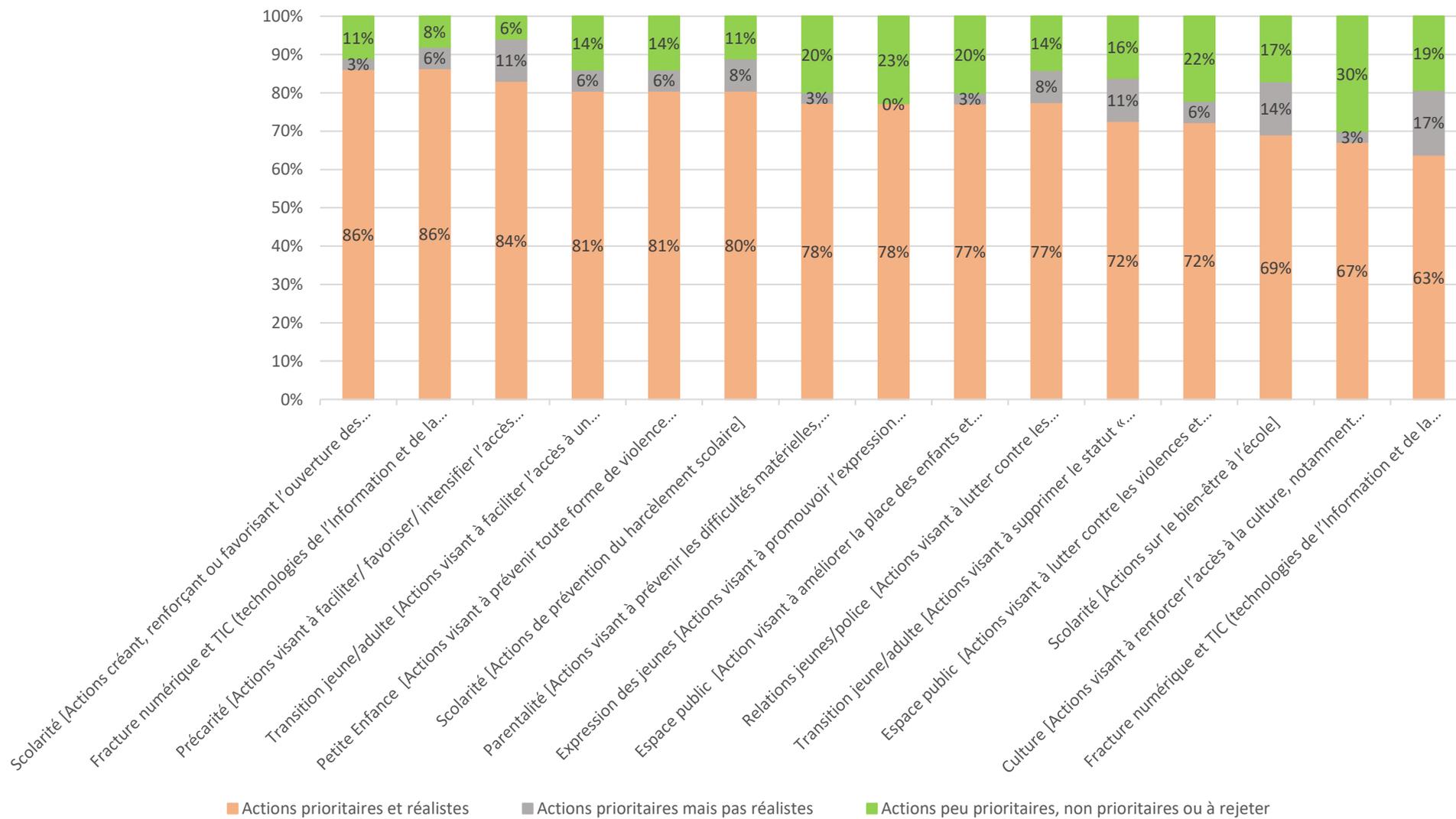
1. **Scolarité** [Actions créant, renforçant ou favorisant l'ouverture des établissements scolaires sur le quartier]
2. **Fracture numérique et TIC** (technologies de l'Information et de la communication) [Actions visant à réduire la fracture numérique tant en ce qui concerne son usage que son accès]

⁶⁷ Mode de scrutin inventé par deux chercheurs français du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Michel Balinski et Rida Laraki

3. **Précarité** [Actions visant à faciliter/ favoriser/ intensifier l'accès aux droits vitaux qui sont de nature à contribuer à l'accès aux droits à l'aisance et à un équilibre familial sécurisé]

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Mention majoritaire - ensemble des priorisations - pourcentage



SCOLARITÉ - ACTIONS CRÉANT, RENFORÇANT OU FAVORISANT L'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LE QUARTIER

L'école constitue une expérience sociale primordiale, parfois la première, dans la vie de l'enfant. La manière dont le jeune enfant peut y tisser des liens d'attachement influence fortement sa capacité à devenir élève, à utiliser l'école à la fois comme lieu d'apprentissage mais aussi comme lieu de construction personnelle. Dès lors, une bonne compréhension de la vie des jeunes ainsi qu'une prise de conscience forte des réalités quotidiennes des familles est essentielle. Si l'école ne s'en donne pas les moyens elle risque sans le vouloir de renforcer des stéréotypes qui à leur tour peuvent entraîner des discriminations. Dans leurs constats, beaucoup de services AMO relèvent de tensions fréquentes liées à l'écart existant entre des élèves et des professeurs.

Rappelons ici que les violences institutionnelles du milieu scolaire ont souvent été pointées par les services AMO comme facteur générant une inégalité des résultats scolaires entre les élèves. Si ces derniers ont également besoin de se sentir pris en considération et reconnus par l'école, les professeurs eux ont besoin de « visiter le quartier avec les yeux de ses habitants » pour mieux les comprendre. L'ouverture des écoles sur le quartier pourrait interagir avec l'environnement du jeune et devrait peut-être se faire à l'initiative des directions. Elle ne peut qu'encourager une communication plus positive avec les jeunes et leur famille.

Outre la posture parfois fort isolée de l'école, les services AMO regrettent également une relative méconnaissance du tissu associatif et des services présents dans leur environnement proche. Et quand ces services sont connus, les relations sont parfois difficiles, voire impossibles. Une meilleure connaissance pourrait alors amener plus souvent les équipes éducatives à faire appel aux ressources associatives du quartier.

Pour le secteur jeunesse, il est également important en termes d'actions de prévention de soutenir les actions qui visent à « ouvrir » les murs de l'école ; les actions qui valorisent la rencontre et l'échange entre parents et écoles et qui travaillent à donner du sens à l'enseignement.

La plateforme enseignement/Aide à la Jeunesse insiste sur l'importance de faire travailler les établissements scolaires avec les acteurs extérieurs à l'école, principalement les services de l'aide à la jeunesse tels que les services AMO. Le Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté abonde dans ce sens.

Dans cet état d'esprit, le pacte pour un enseignement d'excellence offre l'opportunité de mettre en place de projets pilotes sur le thème du Bien-être à l'école, dispositif de co-construction entre les acteurs scolaires et les partenaires locaux. Ceci pourrait constituer une opportunité pour les écoles et les services de première ligne, AMO ou autres.

Ces derniers proposent dans leur diagnostic social des actions d'interpellation auprès des différents Pouvoirs Organisateurs quant à la nécessité d'ouvrir l'école vers le quartier ; de sensibiliser l'école dite « communautaire » à s'ouvrir sur les quartiers et de mener une action

politique à propos de la mise en route des plans de pilotage pour bel et bien arriver à une autonomie des institutions scolaires. Cette autonomie amènera les institutions scolaires à faire réellement partie de leur quartier.

FRACTURE NUMÉRIQUE ET TIC - ACTIONS VISANT À RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE TANT EN CE QUI CONCERNE SON USAGE QUE SON ACCÈS]

La diffusion des TICS dans la société a soulevé de nombreux questionnements qui ont émaillé les différents constats relayés du terrain. Là où les TIC jouent un rôle de plus en plus essentiel et important dans la vie quotidienne et la structuration des relations sociales, une préoccupation récurrente des services AMO a été celle de son accès, de son utilisation et des risques qui y sont liés. La majorité des services a pointé cette société de l'information à deux vitesses qui creuse encore plus les inégalités de classes. La question de la technologie devenant transversale dans notre société, elle se retrouve abordée dans différente thématique telle que la scolarité, la vie de famille, la précarité ou encore l'accès à la culture.

Cette inégalité a été exacerbée par le confinement lié à la crise du Covid-19⁶⁸. L'enseignement s'étant délocalisé à domicile, l'appropriation à minima des TIC s'est avérée quasiment incontournable : beaucoup de familles se sont retrouvées face à une limite, celle de ne pas pouvoir accompagner efficacement leurs enfants faute d'équipements nécessaires ou de compétences en la matière. Globalement, il ressort que les institutions de manière générale, ne tiennent pas assez compte des réalités concrètes et numériques des jeunes et des familles. Cette situation inédite démontre aussi combien de nos jours, un nombre élevé de services (publics ou privés) passent par le numérique, reléguant ainsi bien souvent la voix des plus vulnérables. Ce fut le cas pour la bourse d'études en 2017 dont la demande avait été totalement numérisée provoquant ainsi l'exclusion de plusieurs familles du processus d'accès. Il a fallu l'interpellation de l'administration par plusieurs secteurs pour réintroduire le formulaire papier.

Comme évoqué précédemment, le soutien à l'éducation aux médias dans les différents milieux de vie des jeunes semble être une priorité afin de contrecarrer la fracture numérique de second degré mais également les effets qui y sont liés. L'accès et l'appropriation des TIC étant une porte vers l'autonomie et l'émancipation, il serait judicieux que cette éducation soit menée en réseau et de manière structurelle c'est pourquoi, il n'est donc surprenant pour personne que cette action soit amenée au premier plan.

Des actions de prévention sociale tournées dans ce sens éviteraient par la suite certaines dérives induites par les nouvelles technologies notamment, le (cyber) harcèlement, la perte

⁶⁸ Élément réaffirmé dans une lettre ouverte à propos des suites de la crise du COVID-19 envoyée par le conseil de prévention de Bruxelles le 1^{er} juillet 2020

d'accès aux différents droits, le deepfake⁶⁹, le dropshipping⁷⁰, etc. Mais, ces actions réduiraient avant tout le fossé numérique entre catégories sociales.

Certaines de ces actions sont proposées dans le DS, entre autres, des projets visant à réduire ou lutter contre le cyberharcèlement au sein ou en dehors de l'école, des collaborations entre secteur afin de diffuser des outils déjà existants tel que "je réfléchis et puis je clique" créé par Infor-jeunes, des animations de sensibilisation à destination des écoles et des familles. Des actions d'interpellation des politiques quant à la fragilité numérique des familles défavorisées et les conséquences sur l'accès aux droits ou encore de création de média par les jeunes et à destination des jeunes comportant par là-même les codes de la "culture jeune et numérique" qui s'autorégule déjà régulièrement face à certains dangers de l'utilisation du monde numérique.

PRÉCARITÉ - ACTIONS VISANT À FACILITER/ FAVORISER/ INTENSIFIER L'ACCÈS AUX DROITS VITAUX QUI SONT DE NATURE À CONTRIBUER À L'ACCÈS AUX DROITS À L'AISANCE ET À UN ÉQUILIBRE FAMILIAL SÉCURISÉ

Les violences visibles et invisibles liées à la précarité constituent l'un des fils rouges du diagnostic social. Elles apparaissent en filigrane dans la plupart des thématiques identifiées : scolarité, logement, jeunes en transition, parentalité et vie de famille, santé, emploi et insertion professionnelle, petite enfance, TIC, ...

Véritable pierre d'achoppement, source de discrimination, de stigmatisation et de relégation, la précarité conditionne largement l'accès aux droits et aux services dans le contexte de vie dans lequel évoluent les jeunes et les familles.

Le diagnostic a mis en évidence le manque de prise en compte de la précarité dans les politiques, dans les fonctionnements institutionnels, entraînant l'érosion des droits sociaux, ainsi que la difficulté parfois patente d'y accéder. L'une et l'autre pouvant entraîner un point de bascule vers un processus de désaffiliation.

Par ailleurs, nombreux sont ceux qui passent en dessous du maillage et échappent ainsi aux radars.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 est venue aggraver les constats inquiétants déjà établis par les acteurs sociaux.

⁶⁹ Aussi appelé hypertrucage, c'est une technique permettant de simuler des mouvements faciaux et de les transposer sur une personne cible. Elle est entre autres utilisée afin de créer de fausses vidéos érotiques et de la pornodivulgation (revenge porn).

⁷⁰ Des influenceurs revendent des produits à leur communauté d'audience, souvent très jeune. Cela via des sites marchands qui proposent des produits déjà en vente sur des sites d'autres fournisseurs, mais en gonflant les prix puisque le consommateur ignore l'origine réelle, et donc la qualité, du produit.

Dans ce contexte, agir sur les causes structurelles de l'accès aux droits vitaux est un enjeu majeur de société.

De nombreuses propositions ont été faites. Par exemple agir sur la gratuité scolaire, entreprendre une réflexion concertée sur les trajectoires de sortie de l'aide à la jeunesse, défendre l'individualisation des droits, faciliter l'accès à un logement durable ou encore œuvrer à une meilleure accessibilité des services et des institutions.

Dans une approche transversale, il s'agira de réfléchir à ce qui peut être réalisé à hauteur de la capacité d'action des services, de mutualiser les moyens, de s'appuyer sur les initiatives existantes, de favoriser l'agencement de collaborations effectives entre plusieurs acteurs de terrain, y compris éventuellement des acteurs ayant des intérêts divergents et de relayer les obstacles permettant le droit à l'aisance et à un équilibre familial sécurisé aux décideurs politiques.